

République du Congo

---

# Plan National de Développement

PND

2018 - 2022

Annexe  
Opérationnelle N°1  
PPAP 2018-2022

Programme Pluriannuel des  
Actions Prioritaires

**Présentation générale..... 5**

**Première Partie : LES DOMAINES DE CONCENTRATION POUR LA PERIODE  
2018-2022..... 7**

**Chapitre 1 : Le renforcement de la gouvernance ..... 8**

**A. La gouvernance politique ..... 8**

- 1. *La présidence* ..... 8
- 2. *La primature* ..... 15
- 3. *L'administration du territoire et la décentralisation*..... 18
- 4. *La communication et les médias* ..... 24
- 5. *Les affaires étrangères*..... 28

**B. La gouvernance judiciaire..... 32**

- 1. *La justice et les droits humains*..... 32

**C. La gouvernance sécuritaire (sécurité intérieure et défense nationale)..... 38**

- 1. *La sécurité intérieure* ..... 38
- 2. *La défense nationale* ..... 43

**D. La Gouvernance administrative ..... 50**

- 1. *La fonction publique* ..... 50
- 2. *Les affaires foncières* ..... 54

**E. La gouvernance économique et financière..... 59**

- 1. *Les finances et le budget*..... 59
- 2. *Le plan*..... 64

**Chapitre 2 : La réforme du système éducatif, de la formation qualifiante et professionnelle  
..... 75**

**A. L'enseignement moral, civique et physique..... 75**

- 1. *La jeunesse et éducation civique*..... 75

**B. L'éducation de base et l'enseignement général et technique ..... 80**

- 1. *L'enseignement général (préscolaire, primaire, et secondaire général)*..... 80
- 2. *L'enseignement technique et professionnel et la formation qualifiante* ..... 91

**C. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique..... 97**

- 1. *L'enseignement supérieur* ..... 97
- 2. *La recherche scientifique*..... 104

**Chapitre 3 : La diversification et la transformation de l'économie ..... 109**

<b>A. La transformation à travers l'agriculture, le tourisme et l'industrie .....</b>	<b>109</b>
1. <i>L'agriculture et l'agroalimentaire.....</i>	<i>109</i>
2. <i>Le tourisme.....</i>	<i>118</i>
3. <i>L'industrie.....</i>	<i>124</i>
4. <i>La promotion du secteur privé.....</i>	<i>130</i>

## **Deuxième Partie: LES SECTEURS D'ACCOMPAGNEMENT ..... 134**

### **Chapitre 4 : Le développement des infrastructures ..... 135**

<b>A. Le développement des infrastructures de transport.....</b>	<b>135</b>
1. <i>Les infrastructures de transport routier.....</i>	<i>135</i>
2. <i>Les infrastructures de transport aérien, ferroviaire, fluvial et maritime.....</i>	<i>141</i>
<b>B. Le développement des infrastructures de télécommunications et postales .....</b>	<b>147</b>
1. <i>Les infrastructures de télécommunication .....</i>	<i>147</i>
2. <i>Les infrastructures du réseau postal.....</i>	<i>153</i>
<b>C. Le développement des infrastructures électriques et hydrauliques .....</b>	<b>158</b>
1. <i>Les infrastructures d'électricité.....</i>	<i>158</i>
2. <i>Les infrastructures hydrauliques .....</i>	<i>162</i>

### **Chapitre 5 : Le développement social ..... 166**

<b>A. La protection du capital humain .....</b>	<b>166</b>
1. <i>La santé.....</i>	<i>166</i>
2. <i>Les affaires sociales.....</i>	<i>175</i>
3. <i>Les sports .....</i>	<i>179</i>
<b>B. L'inclusion économique et sociale des groupes vulnérables et de lutte contre la pauvreté. 184</b>	
2. <i>La promotion de la femme .....</i>	<i>184</i>
3. <i>L'habitat.....</i>	<i>188</i>
4. <i>L'emploi .....</i>	<i>193</i>
5. <i>Le travail et la prévoyance sociale .....</i>	<i>199</i>

### **Chapitre 6 : Le développement équilibré et durable..... 204**

<b>A. Le développement équilibré à travers les régions.....</b>	<b>204</b>
1. <i>L'aménagement du territoire .....</i>	<i>204</i>
2. <i>Le développement des zones économiques spéciales.....</i>	<i>211</i>
<b>B. Le développement durable et l'environnement.....</b>	<b>217</b>
1. <i>Le développement durable .....</i>	<i>217</i>
2. <i>La protection de l'environnement .....</i>	<i>221</i>

## **Troisième Partie: LES AUTRES SECTEURS D'INTERVENTION ..... 225**

<b>Chapitre 7 : Les autres secteurs de diversification et de transformation structurelle de l'économie .....</b>	<b>226</b>
<b>A. Le développement de l'économie forestière.....</b>	<b>226</b>
1. <i>L'économie forestière .....</i>	<i>226</i>
<b>B. Le développement des industries extractives.....</b>	<b>231</b>
1. <i>Les hydrocarbures.....</i>	<i>231</i>
2. <i>Les mines.....</i>	<i>237</i>
<b>C. Le développement des services.....</b>	<b>243</b>
1. <i>Les PME.....</i>	<i>243</i>
2. <i>Les politiques commerciales .....</i>	<i>250</i>
3. <i>La culture et les arts.....</i>	<i>255</i>
 <b>ANNEXES .....</b>	 <b>260</b>
<b>1. Matrice des Projets Phares pour la mise en œuvre du PND 2018-2022.....</b>	<b>261</b>
<b>2. Budgets-Programmes des Actions Ministérielles 2018-2022.....</b>	<b>294</b>

## Présentation générale

1. La responsabilité de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2018-2022) incombe avant tout au Gouvernement. Ce dernier doit en effet impulser une synergie d'ensemble au reste des intervenants pour la réussite du PND. Cela exige du Gouvernement un Programme Pluriannuel des Actions Prioritaires sur toute la période du PND (PPAP 2018-2022).
2. Le PPAP du Gouvernement prend en compte tous les programmes et actions envisagés dans chaque ministère sectoriel. Les programmes concernent donc aussi bien les domaines de concentration du PND 2018-2022 que le reste de domaines d'intervention du Gouvernement. En effet, la création de la richesse et des emplois, objet du cadre stratégique du PND 2018-2022, est une question globale qui mobilise l'ensemble du Gouvernement et interroge toutes ses actions ; l'action gouvernementale étant un tout cohérent, orientée vers la mise en œuvre du projet de société du Président de la République opérationnalisé dans le PND à travers le PPAP. S'il est vrai qu'il faut établir des priorités, il est aussi vrai que tout est à la fois essentiel et indispensable pour la marche du pays vers l'émergence ; de telle sorte qu'aucun domaine ne saurait être laissé pour compte sans contrarier l'action du Gouvernement dans son ensemble.
3. Le PPAP opérationnalise donc les orientations stratégiques retenues dans le PND. Mieux encore, il consolide l'ensemble des actions du Gouvernement au cours de la période de mise en œuvre du PND 2018-2022. Il permet d'attribuer des responsabilités claires à chaque membre du Gouvernement dans la mise en œuvre et la réussite du PND. Le PPAP constitue ainsi la base pour apprécier la performance des ministères.
4. Dans la logique de la présentation des différents piliers de développement dans le cadre stratégique du PND 2018-2022, le PPAP a une structure articulée en six chapitres suivant les six piliers du PND. Il s'agit de : (i) *renforcement de la gouvernance* ; (ii) *renforcement et valorisation des ressources humaines* ; (iii) *diversification et transformation de l'économie* ; (iv) *développement et modernisation des infrastructures* ; (v) *développement social et inclusion des groupes défavorisés* ; (vi) *développement durable et équilibré*.
5. Le PPAP est organisé en trois parties : une première partie consacrée aux domaines de concentration du PND sur la période 2018-2022, une deuxième partie traitant des secteurs d'accompagnement, et une troisième partie consacrée aux autres secteurs d'intervention de l'Etat. Chaque chapitre est subdivisé en sections regroupant un ensemble de sous-secteurs cohérents pour l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs stratégiques. Chaque secteur est traité de la même manière, suivant les six points ci-après :
  - (i). **La situation et les défis** : Ce point permet de faire l'état des lieux en répondant aux questions suivantes : quelle est la situation actuelle et quels sont les principaux défis à relever afin d'accélérer l'épanouissement du secteur ? C'est l'analyse succincte de la situation qui prévaut avant le démarrage de la mise en œuvre du PND 2018-2022, de sorte que l'on puisse faire des comparaisons en cours ou à la fin du PND.
  - (ii). **Les objectifs stratégiques et opérationnels** : Ce point permet d'indiquer clairement les principales orientations stratégiques du PPAP en termes d'objectifs stratégiques et

opérationnels pour la période 2018-2022. Il ne s'agit pas ici de fixer les cibles à atteindre sur la période, exercice qui ne peut s'envisager sans avoir déployé le contenu des programmes et stratégies retenus pour la mise en œuvre du PPAP.

- (iii). Les stratégies et programmes à moyen terme :** Ce point permet de spécifier les *moyens d'actions envisagées* pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de décrire les principaux programmes de chaque secteur et de présenter les stratégies prévues pour leur mise en œuvre. Cette présentation permet de juger de la pertinence et de la cohérence des différentes stratégies par rapport aux défis soulignés plus haut.
- (iv). Les projets phares à moyen terme :** Il s'agit ici de présenter les principaux projets retenus dans chaque programme sur la période 2018-2022. Cette présentation permet d'apprécier la maturité des différents projets proposés dans le PPAP 2018-2022. Ainsi, l'on pourra « évaluer » si, au-delà « des idées et des généralités » annoncées plus haut et dans le cadre stratégique du PND, le Gouvernement est prêt à engager des actions et projets précis pour la mise en œuvre du PND.
- (v). Les budgets des programmes :** Il s'agit de chiffrer les différents programmes et de commenter le niveau des ressources accordées pour le financement. Le chiffrage est fait à partir des projets élémentaires constituant chaque programme. Les budgets des programmes pris en compte dans le PPAP sont ceux cadrés dans la limite des enveloppes budgétaires issues du cadre macro-budgétaire global. Ces budgets sont donc en dessous des besoins réels de financement exprimés par les sectoriels (mais cohérents avec le cadre macro-budgétaire du pays).
- (vi). Les effets attendus :** Ce point permet de relever les principaux changements qui seront induits par la mise en œuvre du PND 2018-2022. Sur la base d'indicateurs de performance clairs et mesurables, les effets de développement économique et social escomptés sont présentés pour chaque année du PND, permettant ainsi de voir le cheminement du pays vers l'atteinte de ses différents objectifs de développement.

**Première Partie : LES DOMAINES DE CONCENTRATION POUR LA  
PERIODE 2018-2022**

### A. La gouvernance politique

#### 1. La présidence

##### a). La situation et défis actuels

6. Le Président de la République assure, avec l'aide de son cabinet, la gouvernance multisectorielle, au regard de l'étendue de ses obligations constitutionnelles par rapport aux autres institutions et de ce qu'il est tenu de veiller à la mise en œuvre de son programme de Gouvernement "La marche vers le développement". En effet, le cabinet du Président de la République est un organe de conception, d'études et d'analyses qui l'assiste, notamment en matière de :

- veille du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et de la continuité de l'Etat ;
- impulsion, coordination, évaluation et contrôle de l'action Gouvernementale ;
- politique étrangère ;
- défense et sécurité.

7. Depuis 2015, cette gouvernance est influencée essentiellement par : les retombées de la réforme budgétaire qui ont occasionné le passage de l'affectation des crédits de la présidence de la République de la forme traditionnelle des ministères à celle d'une allocation (dotation) unique du fait de son statut d'institution constitutionnelle ; l'avènement de la Nouvelle République fondée sur le régime semi-présidentiel avec un pouvoir exécutif bicéphale (le Président de la République et le Gouvernement).

8. En effet, ces deux changements majeurs exigent de la présidence de la République des réformes en profondeur de son fonctionnement et de ses rapports avec les autres institutions publiques devenues étendues. Cet exercice n'est pas aisé au regard des fixations souvent difficiles à éradiquer et d'énormes difficultés de disposer d'un moindre financement, en dépit de la volonté politique affichée.

9. Sur le plan politique, des faiblesses notables sont enregistrées en matière d'échanges réguliers avec les autres institutions constitutionnelles, de sondage et observation de la vie politique et associative nationale, de politique communicationnelle, de la prise en charge des effets des guerres et de l'éducation citoyenne. En 2017, par exemple, la promotion du civisme et de la citoyenneté n'ont pu atteindre que quelques milliers de personnes à Brazzaville, à l'Île Mbamou, à Pointe-Noire et dans le Kouilou, à l'issue de 2 campagnes de sensibilisation au cours desquelles quelques supports ont été vulgarisés.

10. Sur le plan administratif, le contrôle des personnels de la présidence de la République, réalisé en octobre 2017, a dénombré 2.188 agents civils dont bon nombre ne disposent pas de poste de travail formel et révélé la faiblesse dans la gestion des ressources humaines, notamment de tenue à jour du fichier manuel. A cette occasion, il a été également constaté l'obsolescence des textes organiques et l'existence de fait de plusieurs structures. Par ailleurs, l'on observe la faible allocation progressive en

moyens de travail autres que ceux de transport ainsi que le relâchement des prises en charge sanitaire du personnel (visites systématiques annuelles ces dernières).

11. Le suivi et l'évaluation des politiques publiques, mécanisme instauré en février 2011 à travers l'institution d'un Comité dédié, qui couvrait 100% des secteurs opérationnels de l'action publique, permettait au Président de la République de disposer, chaque trimestre, des informations fiables sur le niveau de performance de mise en œuvre de sa politique. Malheureusement, il a été estompé à partir de 2015, pour des raisons de mise à disposition du financement nécessaire. Ce qui a été un handicap bloquant à la poursuite des efforts de redressement économique et d'implantation de la culture de l'excellence fondée sur la GAR (gestion axée sur les résultats) et du changement organisationnel. Les faibles moyens de collecte des informations par les conseillers du Président de la République et la direction des études et de la planification ont souvent été à la base des tractations dans la prise des décisions ; les notes de conjonctures sectorielles fiables et les statistiques n'étant pas généralement et régulièrement produites.

12. Doté d'un système informatique depuis 2006, la modernisation de la gestion de la présidence de la République n'a pas connu une évolution notable. Selon une étude interne en 2011, au palais du Peuple et ses annexes, on ne comptait que 400 PC connectés en partie et 7 laptops utilisés essentiellement pour la production des documents administratifs. Les 3 logiciels métiers installés dans ce système (gestion du parc automobile, des personnels et des logements et bâtiments administratifs), non exploités, sont actuellement désuets. Les 39 informaticiens dénombrés n'exerçaient, pour l'essentiel, qu'au centre d'informatique et de recherche de l'armée et de la sécurité (CIRAS) alors que 159 utilisateurs d'ordinateurs ne faisaient que de la bureautique. La connectivité intranet et internet reste un gros souci sans pareil dans cette institution au sommet de l'Etat. Malgré la migration logicielle opérée en 2014, cette situation s'est gravement dégradée faute d'intervention conséquente, notamment dans la gestion et l'équipement de ce système informatique, la formation des utilisateurs et le recrutement des professionnels.

13. La vétusté, l'insuffisance et de l'exiguïté des locaux à usage de bureaux, l'obsolescence et l'insuffisance des outils de travail, l'absence d'un fonds documentaire partagé et d'un système de gestion des statistiques, notamment, influencent négativement les performances de la gouvernance publique à la présidence de la République. Il sied de noter que, hérité de l'Afrique équatoriale française (AEF), le siège de la présidence de la République du Congo (palais du Peuple) a été construit en 1901, élargi en 1914 de deux ailes symétriques puis en 1944 des annexes sur l'arrière et en 1996 du bâtiment du secrétariat général du Gouvernement. Depuis la construction de ces bâtiments à usage de bureaux, aucune rénovation substantielle n'y a été effectuée, malgré les différents programmes de développement du Congo. A ce jour, 10 structures de la présidence de la République sont délocalisées et 8 conseillers du président de la République sont également délocalisés et/ou se partagent les mêmes bureaux. Par ailleurs les véhicules non affectés et affectés aux personnalités nationales et départementales sont exposés à l'insécurité et à l'amortissement précoce faute de garages publics sur l'étendue du territoire national, pour leur stockage et leur maintenance digne de ce nom. Les deux ateliers de maintenance contractuels de Brazzaville (CFAO et TRACTAFRIC), par exemple, non seulement sont limités au regard de l'importance quantitative du parc automobile mais grèvent lourdement le peu de financement affecté à la présidence de la République.

14. La sécurisation des locaux et des informations manque encore cruellement. L'informatisation de la force publique dans ses trois composantes, à savoir la police nationale, la gendarmerie nationale et les forces armées congolaises, notamment dans les opérations de recherche en matière de défense et de sécurité intra et extra nationales, alors stratégiques, et le réseautage entre les différents points opérationnels souffrent énormément du manque d'effectivité. Ce qui marque quelques faiblesses de ces secteurs dans la gestion de la grande criminalité intérieure et extérieure. La mise en œuvre et la vulgarisation, dans les milieux adéquats, des engagements internationaux en matière de sécurité et de défense n'ont pas encore atteint un niveau honorable.

15. La situation nutritionnelle des populations congolaises, volet spécifique assigné à la présidence de la République, point focal mondial pour le Congo, est caractérisée, selon l'EDS-C 2011-2012, par :

- la malnutrition chronique ou retard de croissance : 24.4% d'enfants de moins de 5 ans contre le seuil de moins de 20% fixé par l'OMS ;
- la malnutrition aigüe ou émaciation : 6% d'enfants de moins de 5 ans contre le seuil de moins de 5% fixé par l'OMS ;
- l'insuffisance pondérale : 11.6%, chez les enfants de moins de 5 ans contre le seuil de moins de 10% fixé par l'OMS ;
- la surcharge pondérale : 17% des femmes en âge de procréer ;
- l'obésité : 3% chez les enfants de moins de 5 ans et 9% chez les femmes en âge de procréer ;
- la maigreur ou déficience énergétique chronique : 14% chez les femmes en âge de procréer ;
- l'anémie ferriprive : 66,7% chez les enfants de 6 à 59 mois, 55% chez les femmes en âge de procréer, 58% chez les femmes enceintes et 52% chez les femmes allaitantes.

16. Le défi à relever d'ici 2025, dans le cadre de l'alimentation et de la nutrition, est de réduire d'au moins 50% la prévalence de toutes les formes de malnutrition chez les populations vulnérables, notamment les enfants de 0 à 59 mois, les femmes enceintes et allaitantes au Congo.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

17. Face aux défis énoncés plus haut, les objectifs stratégiques poursuivis consistent à :

- promouvoir la bonne gouvernance publique, notamment en matière politique, administrative et sécuritaire ;
- veiller à la mise en œuvre du PND 2018-2022 et des directives du Président de la République ;
- moderniser les outils et les conditions de travail ;
- contribuer à l'améliorer le statut nutritionnel des populations congolaises.

18. De manière opérationnelle, il s'agira de :

- garantir le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, la continuité de l'Etat, l'intégrité territoriale et l'unité nationale ;
- élaborer et mettre en œuvre les mécanismes de veille du programme de Gouvernement du Président de la République ;
- renforcer les capacités opérationnelles des intervenants ;
- promouvoir la culture de l'excellence et la bonne gouvernance publique ;
- disposer d'un cadre institutionnel et juridique d'opérationnalisation de la lutte contre la malnutrition au Congo ;

- contribuer à l'amélioration des scores en matière d'alimentation et de nutrition des populations cibles.

### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

19. Les programmes à mettre en œuvre par la Présidence de la République, au cours de la période 2018-2022, pour atteindre ces objectifs, se présentent ainsi qu'il suit :

- (i) Appui à la gouvernance politique et administrative de la présidence de la République : il s'agira de veiller à une vie politique et associative nationale apaisée, faire mieux connaître l'action du Président de la République et l'image du Congo, réformer le cabinet du chef de l'Etat, assurer une meilleure prise en charge du personnel ;
- (ii) Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PND 2018-2022 : il s'agira d'assurer le contrôle et l'audit de l'action publique, relancer la culture de la gestion axée sur les résultats et de l'excellence, produire régulièrement la photographie de l'état de la Nation ;
- (iii) Modernisation de la gestion de la présidence de la République : il s'agira d'informatiser la gestion des administrations et services, créer et mettre à jour un fonds documentaire, développer la production statistique, poursuivre la construire le siège de la présidence de la République doté d'un centre médical et la réhabilitation de celui de l'inspection générale d'Etat (institution supérieure de contrôle de l'ordre administratif), améliorer les conditions de travail des personnels ainsi que de sécurité et de maintenance du parc automobile de l'Etat ;
- (iv) Appui à la gouvernance de la défense et de la sécurité intérieures et extérieures : il s'agira de sécuriser les locaux et les informations, moderniser la gestion des informations de défense et de sécurité intérieures et extérieures, suivre et vulgariser les engagements internationaux de sécurité et de défense sur le plan national ;
- (v) Appui à la lutte contre la faim et la malnutrition : il s'agira de cerner les aspects fondateurs de l'état de malnutrition et d'insécurité alimentaire au Congo, mettre en place des institutions de prise en charge des questions d'alimentation et de nutrition et assurer le plaidoyer et la sensibilisation sur l'alimentation et la nutrition.

### *d). Les projets phares à moyen terme*

20. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation, au cours de la période 2018-2022, des projets dont les plus importants sont, notamment :

- (i) *Pour l'appui à la gouvernance politique et administrative de la présidence de la République* : acquisition des moyens roulants et aéronautiques de l'Etat ; dotation en équipements et médicaments de la clinique présidentielle et du centre médico-social de la présidence de la République.
- (ii) *Pour la modernisation de la gestion de la présidence de la République* : Poursuite de la construction et l'équipement du siège de la présidence de la République ; réhabilitation des garages administratifs nationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire ; construction du garage administratif national de Ouesso.

*Pour l'appui à la gouvernance de la défense et de la sécurité intérieures et extérieures* : généralisation et modernisation des matériels et équipements de contrôle d'accès, d'alarme, de détection d'incendie, d'anti-intrusion, de péri et biométrie ; mise en place d'un système de sécurité informatique national ; mise en place des systèmes d'information des différentes entités de la force publique ; mise en place

d'un système moderne de surveillance nationale contre la criminalité ; Acquisition des équipements ; mise en place d'un système de sécurité informatique nationale

*e). Besoins de financement des programmes*

21. Les besoins de financement des programmes de la présidence de la République, pour la période 2018-2022, sont estimés à 52,230 milliards de francs CFA, avec une moyenne annuelle de 11,446 milliards de francs CFA.

*f). Les effets attendus*

22. Les évolutions suivantes sont attendues, à l'issue de la mise en œuvre du programme pluriannuel, pour le compte du PND 2018-2022 :

- Organiser 15 échanges ordinaires avec les autres institutions constitutionnelles ;
- Rendre plus visibles la mise en œuvre du PND 2018-2022 et des directives du Président de la République ;
- Mener au moins 5 campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté et le civisme à l'intérieur du pays et 10, dans les agglomérations de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- Réduire les effectifs de la présidence de la République de 2 200 environ à 1 500 agents civils fichés, ayant des postes de travail formels à Brazzaville ;
- Organiser en moyenne 10 passages de dépistages systématiques des endémies au sein du personnel avec une couverture d'au moins 95% ;
- Produire chaque année au moins 2 rapports sur le contrôle de l'action publique ;
- Assurer la sensibilisation sur la GAR et la culture de l'excellence au profit de 500 acteurs ;
- Amener la production des notes de conjonctures sectorielles à 70% de la couverture nationale ;
- Porter la couverture de l'utilisation du réseau informatique à 100% des attachés des conseillers du Président de la République et des chefs de services des différentes structures ;
- Installer 90% des structures centrales de la présidence de la République dans l'immeuble à usage de bureau et le centre médico-social équipés ;
- Assurer le stationnement de 100% des véhicules non-affectés et la maintenance de 70 moyens roulants de l'Etat affectés dans des garages appropriés à Brazzaville, Pointe-Noire et Ouesso ;
- Réaliser 40% de la mise en place des 3 réseaux du système informatique de la force publique ;
- Sensibiliser 60% des personnels de la force publique sur les engagements internationaux en matière de sécurité et de défense ;
- Augmenter d'au moins 80% les couvertures de la prévention, du dépistage, de la prise en charge de la malnutrition ainsi que des interventions favorables à la nutrition ;
- Augmenter d'au moins 60% la proportion d'enfants de 0 à 24 mois, bénéficiant d'une alimentation adéquate ;
- Réduire de 50% la proportion des ménages vivant en insécurité alimentaire.

Tableau 1 Encadré : Présidence de la République – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.

*(a). Performances 2018-2022.*

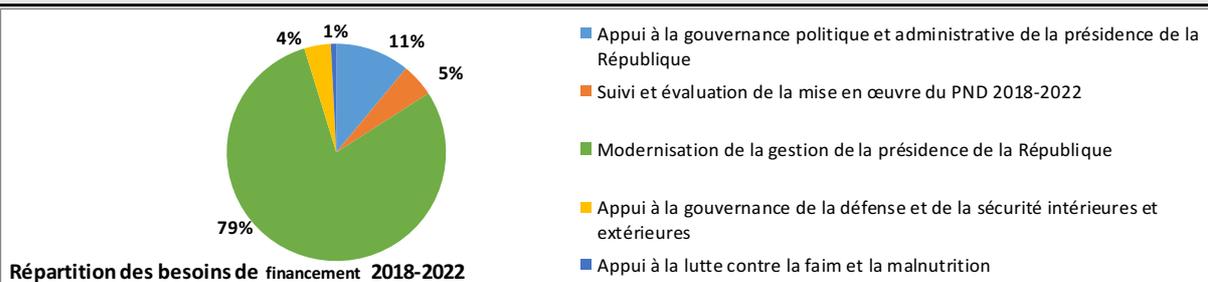
Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative nationale	Nbre de concertations des institutions		3	3	4	3	2		
	Nbre de missions d'observation politique		1	1	1	1	1		
Veiller à la mise en œuvre du plan national de développement (PND 2018-2022) et des décisions du Président de la République	Taux de mise en œuvre de la marche vers le développement		30	50	70	80	100		
	Taux d'utilisation de la GAR dans les administrations publiques		20	30	40	50	60		
Doter la présidence de la République des outils modernes et de meilleures conditions de travail	Taux d'installation des structures de la Présidence de la République au palais du peuple		30	50	70	80	100		
	Tx d'occupation des équipements informatiques par	20,00	30,00	40,00	65,00	85,00	100,00	80,00	4,00
	Taux de prise en charge des véhicules de l'Etat dans les garages administratifs national.		30,00	40,00	50,00	70	100		
Appuyer la gouvernance de la sécurité et de la défense intérieures et extérieures	Fonctionnalité des systèmes de sécurité des administrations (%)		50,00	100,00					
	Tx de réalisation de l'informatisation de la force publique		20,00	40,00	60,00	80,00	100,00		
Contribuer à l'amélioration du statut nutritionnel des populations congolaises	Disponibilité du cadre juridique		1,00						
	Tx de couverture des campagnes de sensibilisation sur la nutrition	10,00	15,00	20,00	25,00	30,00	35,00	25,00	2,50

*(b). Actions Phares 2018-2022.*

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Acquisition des équipements	224	224	224	224	224	1 120
2	la République)	250	250	250	250	250	1 250
3	blic						
3	du centre médico-social de la présidence de la République	200	200	200	200	200	1 000
4	Poursuite de la construction du siège de la présidence de la République	8 600	8 600	8 600	8 600	8 600	43 000
5	Réhabilitation du garage administratif national de Brazzaville	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
6	Réhabilitation du garage administratif national de Pointe-Noire	112	112	112	112	112	560
7	Construction du garage administratif national de Ouesso	0	733	367			1 100
8	Généralisation et modernisation des matériels et équipements de contrôle d'accès, d'alarme, de détection d'incendie, d'anti-intrusion, de péri et biométrie	70	70	70	70	70	350
9	Mise en place d'un système de sécurité informatique national	200	200	200	200	200	1 000
10	Mise en place des systèmes d'information des différentes entités de la force publique	240	240	240	240	240	1 200
11	Mise en place d'un système moderne de surveillance nationale contre la criminalité	80	80	80	80	80	400
<b>Total</b>		<b>11 476</b>	<b>12 209</b>	<b>11 843</b>	<b>11 476</b>	<b>11 476</b>	<b>58 480</b>

(c). Budgets-Programmes 2018-2022.

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2018-2022						Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	
Appui à la gouvernance politique et administrative de la présidence de la République	2 220	1 950	2 100	1 200	1 750	9 220	1 844
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PND 2018-2022	850	830	840	810	800	4 130	826
Modernisation de la gestion de la présidence de la République	15 760	31 900	13 400	5 350	400	66 810	13 362
Appui à la gouvernance de la défense et de la sécurité intérieures et extérieures	940	990	490	490	390	3 300	660
Appui à la lutte contre la faim et la malnutrition	275	100	100	100	100	675	135
<b>Total</b>	<b>20 045</b>	<b>35 770</b>	<b>16 930</b>	<b>7 950</b>	<b>3 440</b>	<b>84 135</b>	<b>16 827</b>



## **2. La primature**

### ***g). La situation et défis actuels***

23. A la faveur de l'adoption de la constitution du 25 octobre 2015, la république du Congo s'est dotée d'une nouvelle architecture politique et juridique de ses organes de gestion des affaires publiques. Le régime présidentiel, qui a prévalu entre 2002 et 2015, a laissé place à un régime semi-présidentiel incarné par un bicéphalisme à la tête de l'exécutif.

24. Ainsi, à côté du Président de la République, Chef de l'Etat, un Premier Ministre, Chef du Gouvernement, garant de la conduite de la politique économique et sociale de la Nation, est nommé par le Président de la République.

25. Chargée de la coordination de l'action Gouvernementale, le Premier Ministre s'appuie sur les structures de la Primature qui sont chargées de la conception, des études, de l'analyse prospective et de la liaison avec les départements ministériels, les structures politiques et administratives et tous les secteurs de la vie nationale, et ce conformément au décret n° 2016-175 du 30 mai 2016 portant structuration et attributions du cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

26. Eu égard aux attributions de la Primature, et au regard de la mission assignée au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, les structures de la Primature se retrouvent donc au cœur de plusieurs défis, à savoir : (i) la mise en œuvre et le pilotage du PND ; (ii) l'institutionnalisation de la GAR ; (iii) l'élaboration d'une véritable stratégie de communication en phase avec l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ; (iv) la réalisation de la vision prospective du Congo.

### ***h). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

27. Pour relever les défis majeurs susmentionnés, la Primature se propose de réaliser les objectifs stratégiques et opérationnels suivants : (i) renforcer les capacités institutionnelles de ses structures ; (ii) promouvoir l'efficacité et la transparence dans la gestion publique.

586. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) améliorer l'efficacité de l'action des structures du Premier Ministre ; (ii) élaborer la politique nationale de la gestion axée sur les résultats (GAR), assortie d'un plan d'actions et d'un cadre de suivi et évaluation de sa mise en œuvre ; (iii) renforcer les capacités institutionnelles des organes de lutte contre la corruption, l'impunité et les antivaleurs.

28. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) améliorer l'efficacité de l'action des services du Premier Ministre ; (ii) élaborer la politique nationale de la gestion axée sur les résultats (GAR), assortie d'un plan d'actions et d'un cadre de suivi et évaluation de sa mise en œuvre ; (iii) renforcer les capacités institutionnelles des organes de lutte contre la corruption, l'impunité et les antivaleurs

### ***i). Les stratégies et programmes à moyen terme***

29. Pour atteindre les objectifs stratégiques qui sous-tendent les deux axes retenus, la Primature entend mettre en œuvre les stratégies et programmes suivants :

Pour le renforcement des capacités institutionnelles des structures de la Primature, il s'agira de la gestion administrative de la Primature, la réhabilitation et équipement des structures de la Primature, l'amélioration des capacités humaines de la Primature et l'amélioration des systèmes d'information et de bases de données de la Primature.

30. Pour la promotion de l'efficacité et de la transparence dans la gestion publique, il s'agira de l'amélioration du système de passation des marchés publics et du renforcement de la gestion administrative

*j). Les projets phares à moyen terme*

31. Au cours de la période 2018-2022, la mise en œuvre des stratégies et programmes ci-dessus se fera à travers la réalisation de projets phares suivants :

32. Pour le renforcement des capacités institutionnelles des structures de la Primature, il s'agira de : la réhabilitation et renforcement du parc immobilier de l'Etat ; l'acquisition du parc automobile du Gouvernement ; la dotation en équipements et médicaments du centre médico-social de la Primature ; la poursuite de la réhabilitation du siège et des structures de la Primature ; l'installation et mise en place d'un système de sécurité informatique du Gouvernement ; l'organisation des séminaires/ateliers de formation ; la participation aux séminaires/ateliers de formation ; la poursuite des opérations domaniales liées à l'immatriculation foncières des propriétés de l'Etat ; le recensement et informatisation du parc immobilier de l'Etat.

33. Pour la promotion de l'efficacité et de la transparence dans la gestion publique, il s'agira de : le renforcement des capacités opérationnelles de l'ARMP ; le renforcement des capacités opérationnelles de la CNLCCF ; l'élaboration de la politique nationale de la gestion axée sur les résultats (GAR), assortie d'un plan d'actions et d'un cadre de S&E ; l'élaboration du manuel de procédures opérationnelles des services du Premier Ministre et la mise en place de la cellule de suivi des réformes en matière de la gouvernance.

*k). Besoins de financement des programmes*

34. Les besoins de financement, des mesures et projets proposés par la Primature dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022, s'élèvent à 10,020 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de 2 milliard de FCFA.

35. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

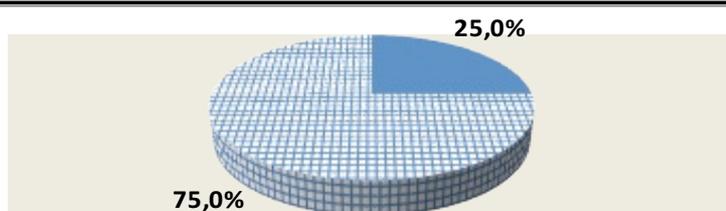
**Encadré : Primature – Actions phares et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Réhabilitation et renforcement du parc immobilier de l'Etat	500	535	550	555	535	2 675
2	Acquisition du parc automobile du Gouvernement	0	1 200	0	0	0	1 200
3	Dotation en équipements et médicaments du centre médico-social de la Primature	0	100	50	50	50	250
4	Poursuite de la réhabilitation du siège et des structures de la Primature	395	500	500	500	500	2 395
5	Installation et mise en place d'un système de sécurité informatique du Gouvernement	0	200	50	50	50	350
6	Organisation des séminaires/ateliers de formation	0	100	100	100	100	400
7	Participation aux séminaires/ateliers de formation	0	100	100	100	100	400
8	Poursuite des opérations domaniales liées à l'immatriculation foncières des propriétés de l'Etat	200	200	200	200	200	1 000
9	Recensement et informatisation du parc immobilier de l'Etat	0	100	100	100	100	400
10	Mise en place de la cellule de suivi des réformes en matière de la gouvernance	40	40	40	40	40	200
11	Renforcement des capacités opérationnelles de l'ARMP	0	50	50	50	50	200
12	Renforcement des capacités opérationnelles de la CNLCCF	0	50	50	50	50	200
13	Mise en place de l'organe de S&E	50	50	50	50	50	250
14	Elaboration du manuel de procédures opérationnelles des services du Premier Ministre	0	50	50	0	0	100
<b>Total</b>		<b>1 185</b>	<b>3 275</b>	<b>1 890</b>	<b>1 845</b>	<b>1 825</b>	<b>10 020</b>

**(b). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	Montants en millions de FCFA						2018-2022	Moy. annuelle
	Besoins 2018-2022							
	2018	2019	2020	2021	2022			
Renforcement des capacités institutionnelles des structures de la Primature	587	587	587	372	372	2 505	501	
Promotion de l'efficacité et de la transparence dans	1 129	1 615	1 615	1 578	1 578	7 515	1 503	
<b>Total</b>	<b>1 716</b>	<b>2 202</b>	<b>2 202</b>	<b>1 950</b>	<b>1 950</b>	<b>10 020</b>	<b>2 004</b>	



**Répartition des financements 2018-2022**

- Renforcement des capacités institutionnelles des structures de la Primature
- Promotion de l'efficacité et de la transparence dans la gestion publique

### ***3. L'administration du territoire et la décentralisation***

#### ***a). Situation et défis actuels***

36. La plénitude de l'exercice de souveraineté nationale passe avant tout par une bonne administration du territoire. Le système administratif mixte mis en place au Congo, repose sur une répartition d'attributions entre l'administration déconcentrée et celle des collectivités locales ou décentralisées.

1. Au niveau de l'administration déconcentrée (administration du territoire)

37. En s'engageant dans une politique qui vise le développement harmonieux de l'administration du territoire, la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003, relative à l'organisation administrative territoriale fixe le type de découpage du territoire national en départements, communes, arrondissements, districts, communautés urbaines, communautés rurales, quartiers et villages. A ce jour, les communautés rurales n'ont pas été créées.

38. L'érection de certaines communautés urbaines et localités en communes, ainsi que la création de certaines localités en districts ont largement modifié l'organisation administrative territoriale. D'où le passage de 139 à 151 sièges à l'assemblée nationale. (Taux d'érection des communautés urbaines en communes : 17,30%).

39. Le système d'état civil au Congo qui est régi par la loi n°073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille et, qui s'appuie sur la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003, fixant l'organisation administrative territoriale, n'est pas performant. En effet, l'informatisation en stade d'expérimentation ne couvre que les deux grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire) avec un taux d'informatisation des centres d'état civil de 7,68%. Bien que programmée, la révision du cadre juridique n'est pas faite. Le taux d'enregistrement des naissances quasi-universel est de 95,9% selon les dernières évaluations de l'UNICEF en 2016 et celui de la survenance des faits d'état civil dans les structures sanitaires est de plus de 90% pour les naissances et les décès.

40. La gestion des frontières internationales pendant la période 2012-2017 s'est focalisée sur la mise en œuvre du programme « frontières de l'union africaine » qui, a donné les résultats ci-après : (1) production des cartes frontalières de deux pays (Congo-Angola) sur les cinq frontaliers (taux de production des cartes frontalières : 40%) ; (2) Mise en place des commissions mixtes de frontières, trois pays sur cinq pour un taux de mise en place des commissions de 60% et l'existence du décret portant institution de la commission nationale des frontières.

Les textes régissant la police administrative générale et la police administrative spéciale sont caducs.

41. Dans le cadre de la gestion des élections, elles sont organisées dans les délais constitutionnels. La mise en œuvre des recommandations des dialogues et concertations politiques s'exécutent progressivement sous la coordination d'un comité de suivi. (Taux d'exécution des recommandations = 87,5%)

42. La participation aux différentes élections a connu une légère amélioration : taux de participation au referendum 92% ; taux de participation aux présidentielles 68,92% et taux de participation aux élections couplées (législatives et locales) 68%.

43. Dans le cadre de l'assainissement urbain, la gestion des érosions au niveau des deux grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire) a connu un début d'exécution. Le manque d'un financement conséquent n'a pas permis l'achèvement des travaux. L'assainissement des villes secondaires, géré par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, a vu ses subventions suspendues par l'absence d'un plan d'assainissement.

44. La politique de municipalisation accélérée a permis le renforcement de la présence de l'Etat à travers le territoire national. En effet, les départements ont bénéficié d'infrastructures modernes adaptées à leurs missions. Compte tenu de la conjoncture économique, certaines réalisations n'ont pas pu être achevées. En outre, ces structures ne sont pas dotées de moyens humains susceptibles d'assurer un bon fonctionnement.

45. Au regard de ces évolutions, de nombreux défis restent à relever, entre autres : la création des communautés rurales ; la poursuite de l'informatisation et de la modernisation du système national de l'état civil ; la mise en place des organes de pilotage des frontières ; le renforcement ou l'actualisation du cadre juridique des polices administratives générales et des polices administratives spéciales ; la poursuite de la mise en œuvre de recommandations relatives à l'amélioration de la gouvernance électorale ; le redéploiement du personnel au profit des administrations déconcentrées.

## ***2. Au niveau de la décentralisation***

46. En s'inspirant des leçons tirées de la longue pratique de la mise en œuvre de la décentralisation, avec les succès et les échecs qui l'ont caractérisé, le Gouvernement a donné une importance fondamentale à la décentralisation par la constitutionnalisation du transfert de compétence et des ressources aux collectivités locales.

Cette décentralisation s'assigne comme ambition de promouvoir le développement local.

47. L'expérience amorcée en application des dispositions de la constitution du 20 janvier 2002 a permis l'élaboration et la promulgation de neuf lois, portant à la fois sur : le fonctionnement des organes de la démocratie représentative et participative ; le transfert des compétences et des ressources ; la mise en œuvre de la fonction publique territoriale.

48. Dans le cadre du développement local, un programme d'appui a été mis en œuvre pour soutenir les conseils dans l'élaboration des plans de développement local. A ce jour 4 plans sur 28 ont été élaborés.

49. Il importe, cependant, de souligner que la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local se heurte à des difficultés de plusieurs ordres à savoir : l'absence des organes de pilotage de la décentralisation et du développement local, l'incomplétude du cadre juridique de la décentralisation et du développement local, la non appropriation des principes de la décentralisation par les acteurs étatiques et non étatiques, les difficultés dans le transfert des ressources, le manque de personnels compétents dans la mise en œuvre des politiques publiques dans les départements et aussi pour accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation et du développement local.

50. C'est la raison pour laquelle, avec la constitutionnalisation des compétences des collectivités locales, de nouveaux défis sont à relever pour impulser une nouvelle dynamique de la décentralisation

et du développement local à partir de la politique nationale de décentralisation et du développement local et de son plan d'action.

51. Les défis suivants sont à relever pour l'aboutissement de la décentralisation et la promotion du développement local : la consolidation du cadre juridique de la décentralisation ; le renforcement de la déconcentration en vue d'un accompagnement plus soutenu des collectivités locales ; l'amélioration de l'accès aux services de proximité ; la définition d'une politique de développement local ; l'appropriation politique et sociale de la décentralisation et du développement local ; le financement de la décentralisation et du développement local.

### *b) Les objectifs stratégiques et opérationnels*

52. Le pari de l'amélioration de la gouvernance administrative et territoriale ne pourra se gagner qu'à partir de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels suivants : (i) assurer la représentativité et la permanence de l'Etat sur le territoire national ; (ii) garantir l'intégrité des institutions publiques et territoriales ; (iii) promouvoir le développement local.

De manière opérationnelle il s'agira de : (i) gérer les frontières ; (ii) moderniser le système d'état civil ; (iii) gérer les élections, la vie démocratique et associative ; (iv) promouvoir l'action préfectorale ; (v) redéfinir le cadre organisationnel de la décentralisation ; (vi) promouvoir un développement local cohérent et équilibré ; (vii) adapter les mécanismes de financement de la décentralisation et du développement local ; (viii) promouvoir l'appropriation politique et sociale de la décentralisation par l'ensemble des acteurs.

### *c) Les stratégies et programmes à moyen terme*

53. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les programmes suivants seront exécutés :

Pour le programme gestion des frontières, il sera élaboré une politique nationale des frontières, la poursuite de la mise en place des commissions mixtes (Congo-Cameroun et Congo-RCA), ainsi que la délimitation et la démarcation des frontières.

54. Pour le programme gestion de l'état civil, la réforme de l'Etat civil sera réalisée à travers son évaluation. Elle sera appelée à se reformer par la révision du cadre juridique et à se moderniser (informatisation de 157 centres d'état civil principaux et la connexion à l'internet).

55. Pour le programme gestion des élections, de la vie démocratique et associative, dans l'optique des élections futures, l'amélioration du dispositif électoral et la qualité de la compétition politique sont sujettes à la mise en œuvre des recommandations issues des différentes concertations entre les forces politiques nationales, les organisations de la société civile et les experts sur des sujets de société pouvant affectés durablement la vie nationale.

56. Pour le programme Action préfectorale, il s'agit d'assurer le bon fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales. A cet effet, il est nécessaire de renforcer les capacités des agents préfectoraux. Quant à l'amélioration des conditions de travail des autorités et agents préfectoraux, les constructions et équipements des hôtels et résidences engagées dans le cadre de la municipalisation accélérée se poursuivront au cours des cinq prochaines années (queues de municipalisation). Le

renforcement de la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire national devra se poursuivre par la création des communautés rurales.

57. Pour le programme redéfinition du cadre organisationnel et institutionnel de la décentralisation et renforcement de la déconcentration, il s'agit de : l'élaboration des textes législatifs et règlementaires ; la mise en place des organes de pilotage de la politique nationale de décentralisation.

58. Pour le programme promotion d'un développement local dynamique, cohérent et équilibré, il s'agira de : renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques ; appui à l'élaboration des plans locaux de développement ; mise en œuvre de la fonction publique territoriale ;

59. Pour le programme Adaptation des mécanismes de financement de la décentralisation et du développement local, la réussite de la décentralisation est largement tributaire des mécanismes de financement de sa mise en œuvre et du développement des ressources locales. Elle suppose des mesures innovantes de financement de la décentralisation, de mobilisation des ressources propres des collectivités locales et de mutualisation des potentialités économiques des collectivités locales.

60. Pour le programme promotion de l'appropriation politique et sociale de la décentralisation et du développement local, il s'agira de : la vulgarisation de la politique nationale de la décentralisation et du développement local ; le développement du lobbying autour de la politique nationale de la décentralisation et du développement local auprès des partenaires au développement

#### *d) Les projets phares à moyen terme*

61. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les projets importants identifiés sont, notamment :

62. Pour l'administration du territoire, il s'agit de : vérification, délimitation, démarcation et cartographie des frontières ; l'informatisation du système national de l'état civil ; poursuite des travaux de la municipalisation accélérée (queues) et mise en œuvre des plans locaux de développement ; aménagement des voies d'accès au cimetière de MATARI et aux casernes militaires.

63. Pour la décentralisation, il s'agit de : Révision du cadre juridique et mise en place de la fonction publique territoriale ; campagne de vulgarisation.

#### *e) Besoins de financement des programmes*

64. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur de l'administration du territoire et de la décentralisation dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 684,009 milliards de FCFA, répartis comme suit : (1) Gestion des ressources humaines de l'administration du territoire 162,529 milliards de FCFA ; (2) Gestion des ressources financières et matérielles de l'administration du territoire : 205,007 milliards de FCFA ; (3) Municipalisation accélérée : 224,477 milliards de FCFA et (4) Assainissement : 91,996 milliards de FCFA

65. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 186,358 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes de l'administration du territoire et de la

décentralisation s'élève à de 497,651 milliards de FCFA représentant 72,76% des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière d'administration du territoire et de décentralisation.

*a) Les effets attendus*

66. Les effets attendus par la mise en œuvre de ces différents programmes sont les suivants :

Pour l'administration du territoire :

- taux d'informatisation des centres d'état civil de 7,68 % en 2017 à 50% en 2022;
- taux de participation aux élections présidentielles de 68,92% en 2016 à 75 % en 2021
- La cartographie de la frontière commune RDC – Congo par l'IGN-FI- est réalisée ;
- La vérification et le contrôle des frontières communes avec le Gabon, l'Angola, le Cameroun et la RDC sont réalisés ;
- La politique nationale des frontières est élaborée ;
- Le cadre juridique du système d'état civil est révisé ;
- Les trois (3) entrepôts de stockage du matériel électoral sont construits ;
- L'enregistrement à la biométrie effectué ;
- Le cadre juridique des polices administratives est révisé ;
- Les textes de création des communautés rurales sont disponibles ;
- Les queues de municipalisation sont achevées.

Pour la décentralisation

- doubler le taux de transfert de compétences et de ressources ;
- la formation des élus locaux est réalisée au moins à 25% en 2022 ;
- Les organes de pilotage de la politique nationale de la décentralisation sont institués ;
- La charte de la déconcentration est élaborée ;
- Les finances locales sont évaluées et les concours financiers bien répartis ;

67. La proportion de la population qui participe aux projets de développement local est améliorée.

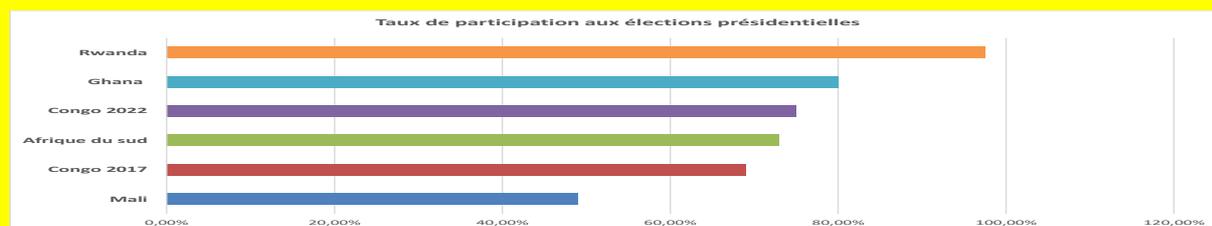
68. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Administration du territoire et Décentralisation – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Assurer la représentativité et la permanence de l'Etat sur le territoire national	Taux d'informatisation des centres d'état civil [%]	18%	24%	30%	36%	42%	50%	32%	178%
Garantir l'intégrité des institutions publiques et territoriales	Taux de participation aux élections présidentielles [%]	69%	69%	69%	69%	75%	81%	12%	17%
Promouvoir le développement local	Proportion de la population qui participe aux projets de développement local	10%	13%	16%	19%	22%	25%	15%	150%
Promouvoir le développement local	Taux de formation des élus locaux	5,00%	9%	13%	17%	21%	25%	20%	11%
	Taux de transfert des compétences et de ressources aux collectivités locales [%]	2%	10%	20%	30%	40%	50%	48%	2400%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



**(c). Actions Phares 2018-2022.**

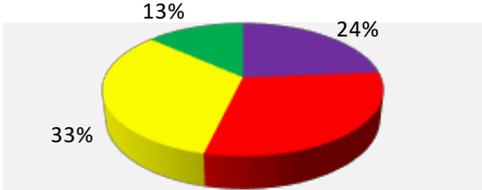
N° Actions/ Projets	Montant en millions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
1 Révision du cadre juridique et mise en place de la fonction publique territoriale	0	50	65	0	0	115
2 Vérification, délimitation, démarcation et cartographie des frontières	50	75	70	70	15	280
3 Campagne de vulgarisation	50	0	0	0	0	50
4 Informatisation du système national de l'état civil	0	100	175	0	0	275
5 Poursuite des travaux de la municipalisation accélérée (queues) et mise en œuvre des plans locaux de développement	20000	44460	29823	15968	8541	118792
6 Aménagement des voies d'accès au cimetière Matari et aux casernes militaires	5000	5000	6000	5260	0	21260
<b>Total</b>	<b>25 100</b>	<b>49 685</b>	<b>36 133</b>	<b>21 298</b>	<b>8 556</b>	<b>140 772</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2018-2022						Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	
Gestion des ressources humaines de l'administration du territoire	5 198	27 842	48 696	28 342	52 451	162 529	32 506
Gestion des ressources financières et matérielles de l'administration du territoire	38 521	45 967	43 847	36 517	40 155	205 007	41 001
Municipalisations accélérées	65 696	53 581	39 746	32 299	33 154	224 477	44 895
Assainissement	21 200	21 200	16 500	15 760	17 336	91 996	18 399
<b>Total</b>	<b>130 616</b>	<b>148 591</b>	<b>148 790</b>	<b>112 919</b>	<b>143 095</b>	<b>684 009</b>	<b>136 802</b>

**Répartition des financements 2012-2022**



- Gestion des ressources humaines de l'administration du territoire
- Gestion des ressources financières et matérielles de l'administration du territoire
- Municipalisations accélérées

#### 4. La communication et les médias

##### a). La situation et les défis actuels

69. Le Ministère de la communication et des relations avec le Parlement a été créé par le décret n° 2003-225 du 21 Aout 2003, portant organisation du MCRP. De nos jours, il est intitulé le Ministère de la Communication et des Médias (MCM). Ses attributions couvrent essentiellement le sous-secteur d'activité liées à l'information : la radio diffusion, la télé diffusion et la presse écrite.

70. Le secteur de la communication est confronté à plusieurs problèmes notamment : l'amélioration du taux de la couverture audiovisuelle qui s'établit actuellement à 60%: l'amélioration du niveau de numérisation des médias publics qui est estimé à 50% ; l'insuffisance du personnel technique qualifié ; l'absence de certains textes d'application des différentes lois.

71. Les défis à relever en perspective peuvent se résumer comme suit :

- Les défis liés à la gouvernance sont les suivants : élaborer un plan de communication du ministère; accroître le taux de décaissement effectif des crédits alloués; diligenter les procédures de publication des textes d'application des lois; créer un cadre de concertation et de transversalité avec les structures concernées.
- Les défis liés à la structure sont les suivants : doter les structures du ministère des sièges adéquats ; passer du système de diffusion analogique à la diffusion numérique pour les centres de production et de diffusion (radio, télé et télédiffusion du Congo) ; créer des chaînes thématiques ; élargir le taux de couverture audiovisuelle nationale ; renforcer les capacités des professionnels des médias et des entreprises de presse; améliorer la qualité de la formation ; rendre plus attractif le cadre juridique et institutionnel du secteur de la communication ; améliorer la qualité des programmes audiovisuels et les contenus des articles de presse ; recruter un personnel qualifié.

### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

72. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Ministère de la communication et des médias se fixe trois (03) objectifs stratégiques ci-après : (i) renforcer les capacités institutionnelles du ministère ; (ii) améliorer la couverture médiatique nationale ; (iii) promouvoir la liberté de la communication.

73. De manière opérationnelle, il s'agit de : (i) renforcer la planification et la programmation ; (ii) développer les ressources humaines ; (iii) développer les structures et infrastructures de communication ; (iv) numériser les organes de production et de diffusion ; (v) améliorer la gouvernance du secteur de la communication ; appuyer les médias privés et communautaires.

### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

74. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement devra mettre à la disposition du département, les moyens financiers conséquents pour la mise en œuvre des programmes ci-après :

75. Pour le programme de renforcement de la couverture médiatique, il s'agira de numériser les organes de production et de diffusion, de réhabiliter le réseau actuel de la TDC ; acquérir les équipements techniques des centres de production et de diffusion (radio, télévision, TDC), acquérir des équipements techniques des organes de presse écrite (DGACI, DGNR). Le renforcement de la couverture médiatique prend en compte l'appui aux médias privés communautaires composé de trois (03) volets à savoir : la formation des journalistes, l'acquisition des équipements techniques et leur mise à contribution dans la mise en œuvre des projets de coopération.

76. Pour le programme de promotion de la communication, les priorités reposent notamment sur : la vulgarisation sur tout le territoire, des lois n° 8-2001 du 12/11/2001 sur la liberté de l'information et de la communication; n°15-2001 du 31 décembre 2001 sur le pluralisme dans l'audiovisuel public ainsi que la loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du conseil supérieur de la liberté de communication ; la promotion de la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir. Elle passe entre autres par la promotion du pluralisme des médias, l'accès universel à l'information et aux sources de connaissances ; la préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes ; la poursuite du développement de la coopération avec les organismes du système des nations unies, notamment l'UNICEF et le FNUAP ; la préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes ; l'appui aux médias privés et communautaires.

77. Pour le programme renforcement des capacités institutionnelles du ministère : les priorités reposent essentiellement sur la gestion du ministère, notamment le développement des ressources humaines et le renforcement de la planification et de la programmation.

### ***d). Les projets phares à moyen terme***

78. La mise en œuvre des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure au cours de la période 2018-2022 dont les plus remarquables sont : la création des centres émetteurs TV/FM départementaux ; le passage de l'analogique au numérique des centres de production/diffusion (radio, TVC et TDC) ; création de la chaîne Congo tv jeunesse ; la communication

pour le développement ; l'acquisition des équipements lourds de production de la radiodiffusion nationale ; l'acquisition d'un studio école pour les journalistes et techniciens de la radiodiffusion nationale, TVC, TDC ; l'acquisition des équipements lourds de production pour la télévision nationale ; l'acquisition des équipements lourds de production pour la radio et la télévision départementales de Pointe-Noire ; la réhabilitation du réseau nodal de l'agence congolaise de l'information (ACI) ; la réhabilitation et l'équipement des structures du ministère et du siège du ministère ; l'équipement de la maison de la radio et de télévision départementales à Oyo.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

79. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus énumérés exigent un financement conséquent de la part du Gouvernement afin de réaliser les projets proposés pour le secteur de la communication

80. Les besoins de financement des mesures et projets proposés pour le Ministère de la Communication et des Médias dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 126,572 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 25,31 milliards de FCFA.

81. Avec une dotation prévisionnelle de 51, 878milliards de FCFA, dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes s'élève à 74,694 milliards de FCFA. Ce qui requiert du Gouvernement un effort de mobilisation additionnelle de ressources pour maintenir le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022.

#### *f). Les effets attendus*

82. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de la communication et des médias, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance ci-après :

- améliorer le rang du Congo au plan mondial sur la liberté de la presse en passant de 115 en 2017 à 65 en 2022 ;
- augmenter le taux de couverture audiovisuelle de 60% en 2017 à 100% en 2022 ;
- la qualité de l'image et du son de la télévision et de la radio est améliorée ;
- augmenter le nombre de radios, de télévisions privées et des journaux privés de la presse écrite de plus d'un quart en 2022 ;
- augmenter le nombre d'emplois au niveau des médias en général et des femmes en particulier ;
- les professionnels de l'information et de la communication bénéficient des formations de qualité dans de grandes écoles professionnelles des médias et maîtrisent les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- les programmes de radio et de télévision nationales sont très diversifiés et de bonne qualité ;
- les textes d'application des lois sont publiés et vulgarisés.

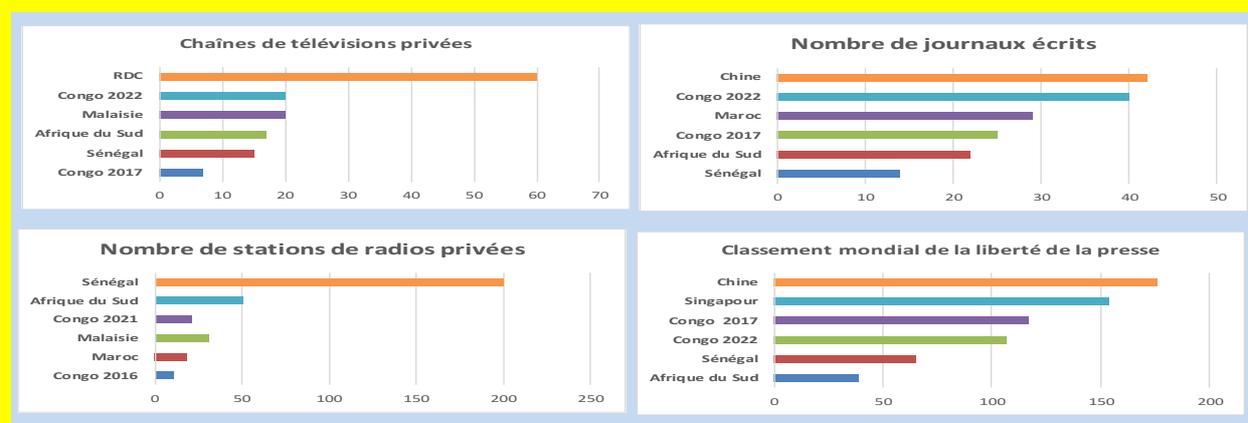
83. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Communication et médias – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution	
								(2018)-	(2022)
Améliorer la couverture médiatique	Classement sur la liberté de la presse [u]	117	115	113	111	109	107	10	9%
	Taux de couverture nationale en radio [%]	70	75	80	85	90	100	30	43%
	Taux de couverture nationale en télévision [%]	60	65	75	85	95	100	40	67%
	Nombre de chaînes de télévisions privées en service [nbre]	7	10	13	15	18	20	13	186%
	Nombre de radios communautaires en service [nbre]	12	13	14	16	18	20	8	67%
	Nombre de radios privées en service [nbre]	11	13	15	17	19	21	10	91%
Renforcer les capacités institutionnelles du ministère	Nombre de journaux de la presse écrite [nbre]	25	28	31	34	37	40	15	60%
	Nombre de personnes formées aux TIC [nbre]	1560	1600	1640	1680	1720	1760	200	13%
Promouvoir la communication	Taux d'atteinte du public [%]	10	20	30	40	50	60	50	500%
	Nombre de campagnes de 2000 habitants [nbre]	3	6	9	12	15	18	15	500%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N° Actions/ Projets	Montant en millions						2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022		
1 Equipement de la maison de la radio et de la télévision à Oyo	500	500	1 000	500	0	<b>2 500</b>	
2 Passage de l'analogique au numérique des centres de production/diffusion (radio, TVC et TDC)	2 000	2 800	3 000	3 100	3 100	<b>14 000</b>	
3 Création de centres émetteurs TV FM départementaux	400	510	700	500	0	2110	
4 Acquisition d'un studio école pour les journalistes et techniciens de la radiodiffusion nationale, TVC, TDC	100	100	200	150	100	650	
5 Acquisition des équipements lourds de production de la radiodiffusion nationale	150	150	300	300	200	<b>1 100</b>	
6 Acquisition des équipements lourds de production pour la télévision nationale	480	480	480	480	480	<b>2 400</b>	
7 Acquisition des équipements lourds de production pour la radio et la télévision Pointe-Noire	150	150	300	250	250	<b>1 100</b>	
8 Réhabilitation et équipement des structures du siège du ministère	200	150	0	0	0	<b>350</b>	
9 Réhabilitation du réseau nodal de l'ACI	350	350	350	350	350	<b>1 750</b>	
10 Création de la chaîne Congo Tv Jeunesse	200	295	450	450	200	<b>1 595</b>	
<b>Total</b>	<b>4 530</b>	<b>5 485</b>	<b>6 780</b>	<b>6 080</b>	<b>4 680</b>	<b>27 555</b>	

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

equipe							
Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère	5 671	9 891	9 586	10 450	10 039	45 637	9 127
Renforcement des organes de production et de diffusion	11 373	18 860	17 534	16 384	14 478	78 629	15 726
Politiques transversales de promotion de la communication	60	510	560	560	616	2 306	461
<b>Total</b>	<b>17 104</b>	<b>29 261</b>	<b>27 680</b>	<b>27 394</b>	<b>25 133</b>	<b>126 572</b>	<b>25 314</b>

**Répartition des Financement 2018-2022**

- Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère
- Renforcement des organes de production et de diffusion
- Politiques transversales de promotion de la communication

## 5. Les affaires étrangères

### a). La situation et les défis actuels

84. Actuellement la République du Congo dispose de 49 missions diplomatiques, soit 38 ambassades, 4 missions permanentes et 7 consulats généraux, contre 47 ambassades, 37 organisations internationales et 2 consulats généraux accrédités au Congo, soit un total de 86. Il y a lieu de poursuivre l'élargissement de la carte diplomatique.

85. Pour ce qui est de l'éco-diplomatie ou coopération économique, notre action devra être un peu plus dynamique par la promotion au niveau de nos missions diplomatiques et consulaires des différentes potentialités dont regorge notre pays afin d'attirer les investisseurs étrangers.

86. S'agissant des commissions mixtes, 14 commissions ont été tenues avec : le Royaume du Maroc (01), la République Fédérale du Brésil (01), la République Camerounaise (01), la République de Turquie (02), la République Rwandaise (02), la République Namibienne (02), la République Sud-africaine (01), la Fédération de Russie (02), la République populaire de Chine (01), la République d'Angola (01). Il faudra diversifier les partenaires et augmenter le nombre de commissions mixtes.

87. Pour ce qui est des bâtiments diplomatiques, les charges locatives sont de 1 925 944 076 francs par an. Si au cours du premier PND, le département a pu se doter de 9 bâtiments (construits ou acquis par achat), pour ce deuxième PND, la conjoncture économique mondiale n'augure pas une performance meilleure. Par ailleurs, le département est confronté à d'innombrables difficultés de fonctionnement dues essentiellement à la faiblesse des allocations budgétaires et à des problématiques de décaissements. Force est de constater qu'il y a encore des missions diplomatiques qui ne disposent pas des structures viables. C'est pourquoi le Gouvernement devra poursuivre l'amélioration de celles-ci.

88. S'agissant des congolais de l'étranger, ce volet vient d'intégrer les attributions du département qui s'attelle encore à sa prise en compte.

### ***a). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

89. Pour relever les défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre son objectif stratégique de positionner le Congo dans le contexte international actuel. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) mettre en œuvre la politique internationale ;(ii) moderniser l'outil diplomatique et le capital humain ; (iii) consolider la diplomatie économique et la coopération internationale ; (iv) mobiliser les congolais de l'étranger.

### ***b). Les stratégies et programmes à moyen terme***

90. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements dont la stratégie consistera à cibler les objectifs généraux suivants :

91. pour le programme mise en œuvre de la politique internationale, il s'agira du rayonnement du Congo sur la scène internationale (la contribution à la lutte contre le terrorisme international, le maintien de la diplomatie de bon voisinage en Afrique centrale; le placement des cadres congolais dans les organisations internationales, régionales et sous-régionales, etc.);

92. pour le programme modernisation de l'outil diplomatique et du capital humain, il s'agira : du renforcement des capacités matérielles et du capital humain (la poursuite de l'équipement du département en TIC ; de la poursuite des acquisitions, réhabilitations, constructions et équipements des bâtiments diplomatiques, consulaires et administratifs ; de l'interconnexion du siège avec les services extérieurs, formation du personnel ; de l'adoption du statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaires etc.);

93. pour le programme consolidation de la diplomatie économique à travers le monde, il s'agira de la mobilisation des partenaires en faveur du développement (la coordination de la politique nationale de coopération, la mise en place d'un fonds d'appui à la coopération, etc.);

94. pour le programme mobilisation des congolais de l'étranger, il s'agira de l'incitation des congolais de l'étranger à participer au développement du pays ( la création d'une banque de données des congolais de l'étranger, l'identification et le développement des relations de partenariat avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales opérant dans le domaine des migrations, l'intégration des congolais de l'étranger et de profiter de leur expertise dans tous les domaines d'activités.).

### ***c). Les projets phares à moyen terme***

95. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Pour de la période 2018-2022, les projets phares identifiés sont: la poursuite de la construction des bâtiments diplomatiques à Addis-Abeba (Ethiopie) ; la réhabilitation et l'équipement du siège du MAECCE ; l'interconnexion du siège avec les services extérieurs ; l'établissement et la délivrance des passeports dans les missions diplomatiques et consulaires ; la création d'une banque de données des congolais de l'étranger ; la réhabilitation de la chancellerie à New York ; la construction des bâtiments diplomatiques à Beijing (Chine) ; la construction du bâtiment annexe ; la réhabilitation du salon diplomatique au Beach de Brazzaville ;

l'acquisition des bâtiments diplomatiques à Londres (Royaume Uni) ; l'acquisition des bâtiments diplomatiques à Ottawa (Canada).

*d). Les besoins de financement des programmes*

96. Les besoins de financement pour la période 2018-2022 du ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger sont estimés à 216,062 milliards de FCFA.

97. Avec une dotation prévisionnelle de 159,172 milliards de FCFA, dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes s'élève à 56,89 milliards de FCFA, représentant 26,33 pour cent des besoins. Ce qui nécessite du Gouvernement un effort de mobilisation additionnelle de ressources pour maintenir le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022.

*e). Les effets attendus*

98. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires dans le cadre du PND 2018-2022, pour le compte du ministère en charge des affaires étrangères, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre des cadres congolais dans les organisations internationales, régionales et sous-régionales ;
- élargir la carte diplomatique de 38 ambassades en 2018 à 42 en 2022 ;
- augmenter le nombre de commissions mixtes ;
- accroître le volume des Investissement Directs Etrangers (IDE) ;
- réduire progressivement les charges locatives de 1 925 944 076 francs CFA à 160 431 141 francs CFA soit de 8,33% en moyenne annuelle ;

99. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Affaires Etrangères – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Moderniser l'outil diplomatique	Nombre de missions diplomatiques et consulaires du Congo [nbre]	48	49	50	51	52	53	5	10%
	Nombre de missions diplomatiques et consulaires accréditées au Congo [nbre]	47	47	49	50	51	52	5	11%
	Nombre des bâtiments acquis, réhabilités et construits [nbre]	41	41	47	53	59	65	24	59%
Développer une diplomatie économique	Nombre de commissions mixtes bilatérales et multilatérales [nbre]	14	14	17	20	23	26	12	86%
Développement de l'appui aux congolais de l'étranger	Effectif de la diaspora congolaise [nbre]								
	Nombre des associations des congolais de l'étranger [nbre]								
	Nombre des organisations internationales, régionales et sous-régionales opérant dans le domaine des migrations [nbre]								
Mettre en œuvre la politique extérieure	Nombre de cadre congolais placés dans les Organisations internationales, régionales et sous-régionales [nbre]								
	Volume d'investissement au Congo des 5 premiers partenaires: Chine, France, chine... [millions de dollars]								

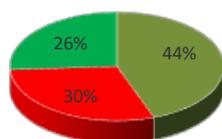
**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N° Actions/ Projets	Montant en millions						2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022		
1 Réhabilitation de la chancellerie de New-York		300	310	340	222		1172
2 Construction des batiments diplomatiques a Addis -Abeba (Ethiopia)	600	500	570				1670
4 Acquisition des bâtiments diplomatiques à Ottawa	700						700
5 Acquisition des bâtiments diplomatiques à Londres		600					600
6 Construction des bâtiments diplomatiques a Beijing		500	500	500	500		2000
7 Construction du bâtiment annexe du Ministère		2650	2000	2400	2000		9050
8 Interconnection du siège avec les services extérieurs		178					178
9 Rehabilitation du salon diplomatique au beach de Brazzaville		69					69
10 Rehabilitation et Equipement du siege du MAECE			500	500	500		1500
11 Creation d'une banque de donnees des congolais de l'étranger			50	50	50		150
<b>Total</b>	<b>1 300</b>	<b>4 797</b>	<b>3 930</b>	<b>3 790</b>	<b>3 272</b>		<b>17 089</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2017-2021					2018-2022	Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022		
Modernisation de l'outil diplomatique et du capital humain	2 300	19 828	19 972	25 611	28 172	95 883	19177
Gestion des missions diplomatiques	10 802	16 874	16 698	7 849	11 856	64 079	12816
Promotion de l'image du Congo	11 000	11 000	11 000	11 000	12 100	56 100	11220
<b>Total</b>	<b>24 102</b>	<b>47 703</b>	<b>47 669</b>	<b>44 460</b>	<b>52 128</b>	<b>216 062</b>	<b>43212</b>

Répartition des financements 2017-2021



- Modernisation de l'outil diplomatique et du capital humain
- Gestion des missions diplomatiques
- Promotion de l'image du Congo

## **B. La gouvernance judiciaire**

### **1. La justice et les droits humains**

#### **a). La situation et les défis actuels**

100. Actuellement la carte judiciaire du Congo dispose de cinq(5) cours d'appel (Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie, Owando et Ouesso) ;de dix- sept (17) tribunaux de grande instance : (Brazzaville, Pointe-Noire ,Dolisie, Owando, Madingou, Ouesso, d'Oyo, Mossaka, Sibiti, Gamboma, Impfondo, Kinkala, Ewo , Kindamba, Mouyondzi, Mossendjo et Djambala) et de vingt- trois (23) tribunaux d'instance (M'filou, Poto-Poto, Bacongo, Talangai, d'Ignié, Tiétié, Tchinouka, Tsamba-N'dzassi, Madingou-N'kayes , Foundou-Foundou, Youloupoungui, N'Kayi, Kimongo, Makabana , Makoua, Sembé, Souanké, Pikounda, Gbala, Epena, Dongou, Bétou, et d'Enyellé ).

101. Cependant, cette carte judiciaire accuse encore quelques faiblesses en ce sens que le ratio nombre d'habitant par tribunal de grande instance, tribunal d'instance et cours d'appel est d'un tribunal pour 102.414 habitants. Depuis l'année 2017 des efforts sont engagés pour développer et équiper le pays en infrastructures de justice. A cet effet, pour rapprocher la justice des justiciables, le parlement congolais a adopté le 11 août 2017 dix (10) projets de loi organique portant création des tribunaux d'instance dans les localités de Mayéyé, de Louingui, de Lissanga, de Madingo-Kayes, de Mbon, de Pokola, de Kimba, de Tchiamba-Nzassi, de Kayes et de Mbinzo. Parallèlement à cette carte judiciaire, le pays s'est doté des logements des magistrats à Oyo et à Owando.

102. S'agissant du personnel judiciaire et des offices de justice, le Congo compte à ce jour sept cent quatre-vingt (780) magistrats dont quatre cent quarante-deux (442) en service et 238 en attente d'affectation, trois cent soixante- six (366) greffiers ; cent soixante- deux (162) avocats ; cent trente-six (136) huissiers et soixante-neuf (69) notaires. Le ratio d'un magistrat par habitant est d'un magistrat pour 9932 habitants. Ce faible ratio engendre la tenue des audiences foraines qui sont d'ailleurs aléatoires par manque des moyens roulants pouvant permettre la couverture des localités éloignées.

103. Concernant l'état de droit, le niveau de perception sur l'état de droit au Congo a connu un recul. En 2017 ce niveau était de -1,3 contre -1,2 en 2016 ; soit un taux de régression de 8%. Les efforts importants ont été matérialisés par le Gouvernement à travers l'adoption et la vulgarisation des textes y relatifs. De même le Congo s'est approprié, non seulement, des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais aussi, dispose d'une Direction Générale des Droits Humains et des Libertés Fondamentales au sein du Ministère. A cet effet, le Ministère s'engage actuellement à pérenniser les acquis sur l'état de droit et à faire évoluer la perception de ce concept au Congo.

104. En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le niveau de la perception de cette lutte au Congo n'apas connu d'évolution entre 2016 et 2017 malgré lesefforts fournis par le ministère et

les institutions mises en place par le Gouvernement notamment la commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et l'observatoire anti-corruption. En effet, le Ministère a intensifié la lutte contre la corruption, la fraude et la concussion en vue de sécuriser les investisseurs et rendre propice le climat des affaires au Congo.

105. Au niveau de la réforme juridique et judiciaire, le ministère s'est engagé à la réforme de certaines dispositions de certains textes et codes pour s'adapter aux évolutions des institutions nationales et internationales et partant, contribuer à la modernisation de la justice.

106. Concernant les conditions de détention des prisonniers, depuis le deuxième trimestre de l'année 2017, le code pénitentiaire qui constitue le fondement juridique de l'action pénitentiaire au Congo a été adopté. Par ailleurs, en ce qui concerne le développement et l'équipement des infrastructures des maisons d'arrêt, en note la réhabilitation de neuf (9) maisons d'arrêt (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Madingou, Owando, Ewo, N'kayi, Impfondo et Ouessou) sur les dix-sept (17) que compte le Congo (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Sibiti, Mossendjo, Madingou, Mouyondzi, Djambala, Gamboma, Kinkala, Kindamba, Oyo, Mossaka, Ewo, Owando, Ouessou, Impfondo), l'acquisition de trois mille sept cent (3700) costumes pénitentiaires audienciers des détenus et la construction et l'équipement à Brazzaville d'un centre de réinsertion sociale disposant de sept (7) modules notamment le module briqueterie, soudure, menuiserie, coupe et couture, et le module coiffure. En dépit de cette amélioration, force est de constater un surpeuplement des prisons par rapport au seuil acceptable de 4 détenus par cellule que projette le PND 2018-2022. En effet, partant d'un échantillon de cinq (5) maisons d'arrêts, on constate que la maison d'arrêt de Brazzaville a en moyenne 42 détenus par cellule ; Pointe-Noire 12 ; Dolisie 11 ; Owando 7 et Ouessou 21.

107. Quant aux peuples autochtones, on constate une avancée significative en ce qui concerne la discrimination dans tous les domaines observée dans le passé. En effet, dans certaines localités du Congo, les bantous et les autochtones se côtoient désormais sans que ceux-ci ne soient systématiquement l'objet d'injures et autres discriminations.

108. Ces efforts sont engendrés principalement par la promulgation de la loi n°5/2011 du 25 février 2011 relative à la protection et la promotion des droits des peuples autochtones, la prise en compte par la constitution du 20 octobre 2015 de la promotion et la protection des droits des peuples autochtones en son article 16, la création d'un ministère, à part entière, chargé de la promotion des peuples autochtones et la vulgarisation des textes.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

109. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtone se fixe trois objectifs stratégiques ci-après : (i) promouvoir une justice équitable pour tous ; (ii) renforcer l'offre de justice ; (iii) améliorer des droits humains et les conditions carcérales sur l'ensemble du territoire. De manière spécifique, il s'agit de : (i) améliorer l'état de droit et lutter contre la corruption, la fraude et l'impunité ; (ii) gérer la réforme juridique et judiciaire ; (iii) renforcer les infrastructures de

justice ; (iv) renforcer les ressources humaines de justice ; (v) renforcer les infrastructures carcérales ; (vi) promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones.

*c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

110. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones repose sur trois axes d'intervention que sont : le renforcement des capacités institutionnelles, le renforcement des capacités d'offres de service et la promotion de la justice.

111. Pour le programme gestion du ministère. Il s'agit de : la gestion des ressources humaines ; la gestion des ressources financières et matérielles ; le renforcement de la planification et de la programmation ; la gestion des systèmes informatique et de communication.

112. Pour le programme développement des infrastructures et des équipements de justice, Il s'agit de : la gestion des infrastructures ; la construction des tribunaux ; la construction des cours ; la réhabilitation des tribunaux ; la réhabilitation des cours ; la dotation de l'appareil judiciaire en équipements de travail plus moderne, plus performant et plus efficace sur l'ensemble du territoire et l'informatisation des services de greffe.

113. Pour le programme développement des infrastructures et des équipements des maisons d'arrêt, il s'agit de : la construction des centres pénitentiaires ; la réhabilitation des centres pénitentiaires ; l'acquisition des équipements des centres pénitentiaires ; l'amélioration de la qualité des services dans les prisons surtout des conditions d'hygiène et l'installation des sanitaires ; la formation du personnel gérant les établissements pénitentiaires.

114. En ce qui concerne le programme gestion de la réforme juridique et judiciaire, il s'agira de : la prise de textes d'application sur les lois existantes ; faire respecter les lois et les règlements par tous les citoyens, à tous les niveaux de la société en faisant sortir le Congo des pays mal classés au rang mondial ; l'éradication de la corruption, de la fraude et de l'impunité sous toutes ses formes tant dans les administrations publiques que privées; accélérer le traitement des dossiers ; réexaminer l'ensemble des textes en vigueur à ce jour en république du Congo puis d'apporter des améliorations en tenant compte des évolutions observées dans la société ; la formation à l'intérieur et à l'extérieur du pays, avec la réouverture de la filière magistrature à l'ENAM ; la formation des ressources humaines dans le domaine de justice.

115. Pour le programme lié au renforcement de la promotion de la qualité des droits humains, il s'agira de : le renforcement de la protection légale de l'enfant ; la vulgarisation et application de la loi sur les populations autochtones.

*d). Les projets phares à moyen terme*

116. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les projets importants identifiés sont notamment : la construction du tribunal d'instance de Ouenze-Talangaï ; la construction des logements de magistrats d'Ewo ; la construction des logements de magistrats de

Kinkala ; la construction de la maison d'arrêt d'Owando ; la construction du tribunal de grande instance de Kindamba ; la construction des logements de magistrats de Mossaka

*e). Les besoins de financement des programmes*

117. Les besoins de financement relatifs à la réalisation des projets du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022, s'élèvent à environ 204,058 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire annuel moyen de 40,8016 milliards de FCFA.

118. Ainsi, 48% de ces ressources seront consacrées aux programmes liés à l'axe du renforcement des capacités d'offres de service, 37% pour ceux relatifs à l'axe de renforcement des capacités institutionnelles et 15% à ceux de l'axe de la promotion de la justice.

119. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 108, 473 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes de justice s'élève à près de 95,585 milliards de FCFA. Ce qui exige du Gouvernement assez d'effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière de justice.

*f). Les effets attendus*

120. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de la justice, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones

- améliorer l'état de droit, le Congo gagnerait 1,2 point en passant de -1,2 en 2017 à 0 point en 2022 ;
- réduire la corruption, la fraude et l'impunité à tous les niveaux de la société. Le Congo gagnerait 1,1 point en passant de -1,1 en 2017 à 0 point en 2022
- augmenter l'offre des tribunaux de grande instance, d'instance et des cours d'appels opérationnels en faisant passer de 45 en 2017 à 60 en 2022.
- améliorer le ratio habitants par tribunal d'instance, de grande instance et cours d'appel en passant de 102.414 habitants en 2017 à 85091 habitants en 2022 ;
- former 420 magistrats entre 2017 et 2022, ce qui augmenterait le nombre de magistrats en service à 1200 en 2022 contre 780 en 2017. Le ratio habitants par magistrat va s'améliorer en passant de 9932 en 2017 à 4255 en 2022.
- renforcer l'offre des cellules de détention dans les prisons afin de faire passer le ratio détenu par cellule de 20 en 2017 à 8 en 2022.

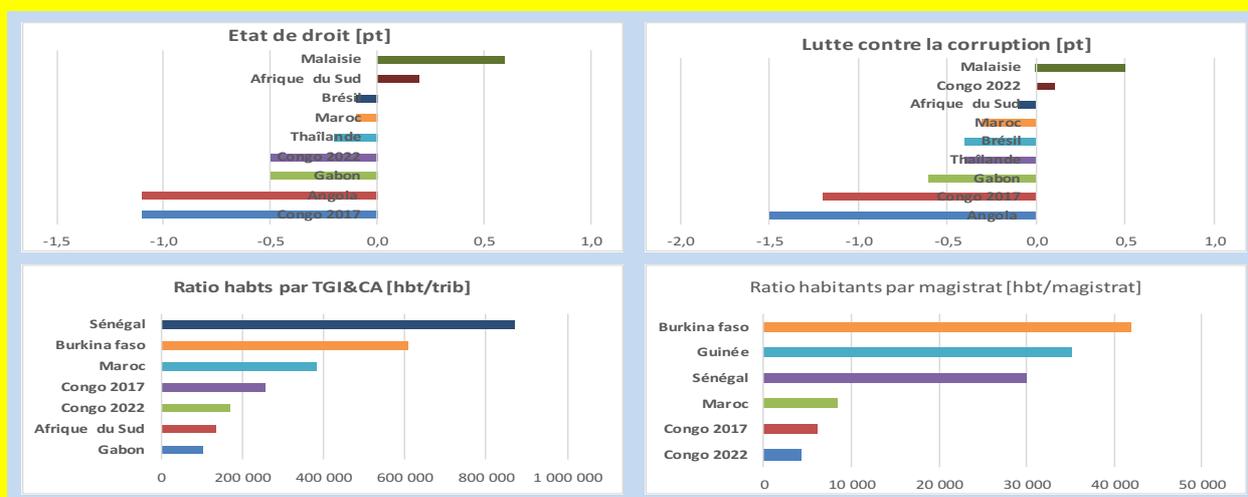
121. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PND 2018-2022 et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Justice et droits humains – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Promouvoir une justice équitable pour tous	Etat de droit [pt]	-1,2	-1,3	-1,2	-1,1	-1,0	0,0	1,2	100,00%
	Lutte contre la corruption [pt]	-1,1	-1,0	-1,0	-0,5	-0,5	0,0	1,1	1,0
	Nombre de magistrats en service [u]	464	680	775	870	965	1200	736,0	158,62%
Renforcer l'offre de justice	Ratio habitants par magistrat [hbt/magis]	9932,0	6925,0	6205,0	5642,0	5189,0	4255,0	5677,0	0,6
	Nombre de tribunaux et cours opérationnels	45	45	50	55	60	65	20	44,44%
	Ratio habitants par Tribunal d'instance, de grande instance et cours d'appel	102414,0	104650,0	96184,0	89247,0	83456,0	78546,0	23868,0	0,2
	Proportion des affaires jugées et terminées par an [%](partielle)	30%	30%	40%	60%	80%	100%	70%	233%
Amélioration des humains et de carcérales	Nombre de textes adoptés en faveur des autochtones [u]	2,0	2,0						
	Ratio détenus/ cellule dans les prisons [détenus/cellule]	17	17,0	14,0	9,0	5,0	2,0	15,0	88,24%
	Nombre de prisons en bon état [u]	9,0	10,0	11,0	12,0	13,0	14,0	5,0	0,6
	Effectif du personnel carcéral [u]	1400	1600	1800	2000	2200	2400	1000,0	71,43%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**

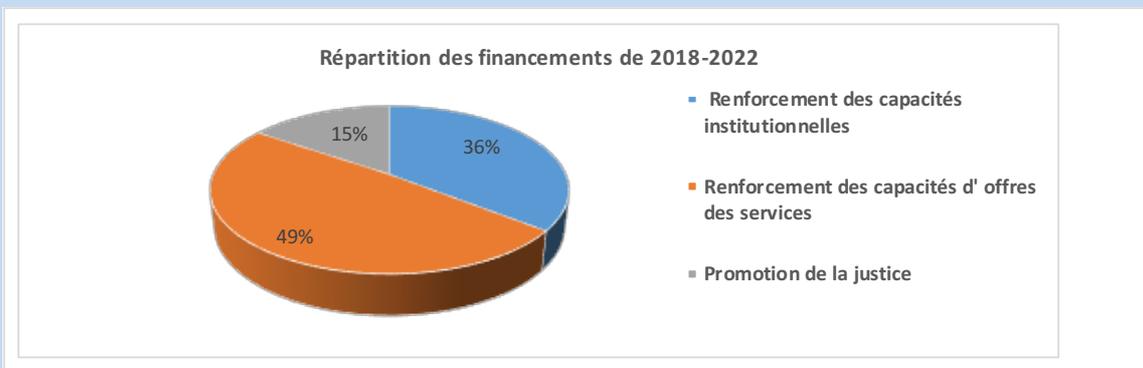


**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N° Actions/ Projets	Montant en millions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
1 Construction du tribunal de grande instance de Kindamba	100	100	100	0	0	300
2 Construction du tribunal d'instance de Ouenze-talangaï	100	100	110	0	0	310
3 Construction Palais de justice d'Owando	100	100	100	100	100	500
4 Construction de la maison d'arrêt d'Ewo	250	250	500	250	250	1 500
5 Construction de la maison d'arrêt d'Owando	500	1 000	1 500	1 500	1 400	5 900
6 Construction du tribunal de Poto-Poto	100	98	0	0	0	198
7 Construction des logements de magistrats d'Ewo	200	200	200	96	0	696
8 Construction des logements de magistrats de Kinkala	200	200	200	115	0	715
9 Construction des logements de magistrats de Mossaka	200	100	100	292	0	692
10 Renforcement des capacités du personnel judiciaire et des services juridiques	1 575	1 500	1 654	1 736	1 823	8 288
<b>Total</b>	<b>3 325</b>	<b>3 648</b>	<b>4 464</b>	<b>4 089</b>	<b>3 573</b>	<b>19 099</b>

*(d). Budgets-Programmes 2018-2022.*

<i>Axes d'intervention/ Programmes</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2018-2022</i>	<i>Moy. annuelle</i>
Renforcement des capacités institutionnelles	9 768	15 339	15 339	15 339	16 872	72 656	14 531
Renforcement des capacités d' offres des services	18 544	24 870	22 037	16 333	18 181	99 966	19 993
Promotion de la justice	6 164	6 164	6 164	6 164	6 780	31 436	6 287
<b>Total</b>	<b>34 476</b>	<b>46 373</b>	<b>43 540</b>	<b>37 835</b>	<b>41 834</b>	<b>204 058</b>	<b>40 812</b>



## C. La gouvernance sécuritaire (sécurité intérieure et défense nationale)

### 1. La sécurité intérieure

#### a). La situation et les défis actuels

122. Les évolutions du contexte actuel sont marquées par la mondialisation dans les rapports économiques, commerciaux, culturels entre les Etats et communautés d'Etats. Cela a induit des nouvelles menaces comme la cybercriminalité dont le vecteur essentiel est l'internet ainsi que les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

123. L'accroissement non maîtrisé des flux migratoires a impacté fortement le dispositif de sécurité aux frontières dont la perméabilité reste jusqu'à présent source de plusieurs fléaux, notamment le terrorisme, l'urbanisation non maîtrisée, la pauvreté, le grand banditisme, le trafic des stupéfiants. Tous ces fléaux sont de nature à déstabiliser la sécurité intérieure du Congo et des Etats de la sous-région.

124. Au regard de toutes ces évolutions, l'outil sécuritaire national a dû être adapté à la menace. Ainsi pour prévenir leurs répercussions sur la gestion de la sécurité et de la sûreté nationale, un accroissement des moyens humains, financiers et de moyens techniques modernes d'intervention ont été mobilisés pour permettre d'optimiser les résultats.

125. La paix civile, si vitale pour le développement intégral du corps social est garantie sur la quasi-totalité du territoire national grâce à l'effort constant de modernisation des structures de police et à l'engagement des personnels habilités à veiller sur elle. Cependant, cet acquis bien qu'indispensable pour l'équilibre social reste toutefois fragile, car tributaire des conditions socio-économiques.

126. Malgré la décentralisation des opérations liées à l'octroi de la carte nationale d'identité et du passeport, la population peine à posséder ces deux pièces. L'octroi de la carte nationale d'identité doit être amélioré en vue du renforcement du sentiment d'appartenance à la Nation congolaise d'une part et la constitution d'une base de données pour l'établissement du passeport biométrique d'autre part.

127. La persistance de la criminalité dans une portion du territoire national, la résurgence des phénomènes comme les « bébés noirs », la consommation de la drogue ainsi que divers autres phénomènes, comme les enfants de la rue sont devenus des maux à contenir et à juguler.

128. L'accroissement anarchique des villes a accru non seulement, la prévalence exponentielle des phénomènes criminogènes, mais aussi un développement accru des effets collatéraux de l'urbanisation, notamment l'intensité de la circulation automobile et son corollaire, les accidents de voie publique. Les efforts, jusque-là entrepris en terme de formation et de redéploiement des personnels, ont permis de juguler ou de circonscrire le développement de ce fléau.

129. En partenariat avec le FNUAP, le ministère de l'intérieur et de la décentralisation vient d'élaborer les directives et le guide de formation des agents de la police en matière de violence basée sur le genre. Deux ateliers de formation des formateurs et des agents de la police vont être organisés en 2018.

130. Par ailleurs, face au développement rapide de la société qui s'accompagne inéluctablement d'une expansion importante des risques et des catastrophes, la direction générale de la sécurité civile a élaboré une stratégie de réponse prompte et efficace en vue de mettre les populations à l'abri de ces catastrophes. En effet, deux nouveaux centres de secours ont été construits à Brazzaville et dix (10) unités de secours ont été positionnées dans les chefs-lieux de départements.

131. Grace à cela, un premier pas a été franchi avec une diminution du délai d'intervention de vingt (20) minutes à quinze (15) minutes dans les communes et les chefs-lieux de département.

132. Plusieurs actions de communication ont été menées dans les places publiques, les administrations et les églises de la place. Des milliers des personnes ont été sensibilisées sur la prévention et la gestion de risques de catastrophes. Cependant, par manque de financement conséquent, ce programme de sensibilisation des populations ne s'est pas poursuivi.

133. Afin de garantir la quiétude des populations au cours des années à venir, les défis suivants sont à relever : l'augmentation des effectifs de la police ; l'amélioration des capacités professionnelles du personnel de police ; la lutte contre la cybercriminalité ; la mise en œuvre des directives sur les violences basées sur le genre ; la réduction du grand banditisme sur l'ensemble du territoire national ; l'amélioration de la sécurité routière ; l'éradication du phénomène des « bébés noirs » ; le renforcement de la sécurité aux frontières en vue de la maîtrise des flux migratoires ; l'amélioration de la délivrance de la carte nationale d'identité et de la carte de séjour ; poursuite de la diminution du délai d'intervention des services de secours ; le renforcement de la vulgarisation des normes de prévention et de secours auprès de la population.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

134. La politique de sécurité intérieure sera mise en œuvre à partir des objectifs stratégiques suivants : (i) améliorer l'efficacité de la protection des personnes et des biens et de leur libre circulation ; (ii) renforcer la gestion du flux migratoire et la sécurisation des frontières ; (iii) Assurer la protection de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes de toute nature

De manière opérationnelle, il s'agira de : (i) maintenir et rétablir l'ordre public ; (ii) améliorer l'identification des populations ; (iii) renforcer les capacités opérationnelles des services de police ; (iv) maîtriser les flux migratoires ; (v) améliorer les conditions d'intervention des secours ; (vi) vulgariser la culture de prévention des risques et des catastrophes ; (vii) assurer le fonctionnement harmonieux de l'administration policière ; (viii) renforcer la planification stratégique.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

135. Pour d'atteindre les objectifs ci-dessus, le PND devra assurer la réalisation des programmes ci-après :

136. Pour le Programme développement des ressources humaines de la police, il s'agira du recrutement de 1000 policiers par an, de la formation et les salaires des personnels de police. Dans le cadre de la gestion des carrières, une attention particulière sera portée sur la programmation des formations adaptées au profit des personnels à faible niveau d'instruction.

137. Pour le Programme gouvernance administrative et financière. Il s'agira d'allouer de moyens de fonctionnement courant aux structures centrales et déconcentrées ainsi que de l'affectation des crédits de transferts qui concernent la mise à disposition des fonds aux centres de secours principaux et secondaires d'une part et le règlement des contributions statutaires auprès des organismes internationaux de sécurité (OIM, INTERPOL), d'autre part.

138. Il s'agira également de la prise en compte de l'acquisition des effets d'habillement, de couchage, de casernement et d'ameublement (HCCA), ainsi que le régime dérogatoire de mise à disposition de soutien logistique (alimentation, formation, entraînement et manœuvre). Pour la santé, un accent particulier sera mis sur la systématisation de la médecine préventive.

139. Pour le Programme développement des équipements et des infrastructures de la police, un effort d'acquisition des équipements sera réalisé afin de renforcer les capacités opérationnelles de l'outil sécuritaire. S'agissant des infrastructures, l'accent sera mis sur la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation en cours.

140. Pour le Programme renforcement de la planification stratégique. Il s'agira de l'amélioration de l'administration de la police à travers l'élaboration des textes administratifs et réglementaires sur la passation des marchés spéciaux, le régime dérogatoire de mise à disposition des fonds d'alimentation, de formation, d'entraînement, de manœuvres et de soutien logistique. Ce programme concerne également la réalisation des études prospectives et le suivi et évaluation des programmes.

141. Pour le Programme politique transversale de la gouvernance, l'exigence de la montée en puissance des services de police exige l'adaptation des services aux nouvelles évolutions de l'environnement sécuritaire international. Un accent sera mis sur la dynamisation de la coopération bilatérale et multilatérale. Le PND devra prendre en compte l'incidence financière des échanges d'expérience et le paiement des contributions aux organismes internationaux auxquels le Congo est affilié. Par ailleurs, des moyens financiers sont indispensables pour la réalisation des actions transversales liées à la lutte contre la pandémie du SIDA au sein de la police. La mise en œuvre des directives sur la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre sera programmée.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

142. La mise en œuvre des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la poursuite des travaux de construction et réhabilitation ainsi que l'acquisition des équipements. Il s'agit des projets phares suivants : construction de l'académie de Yié ; construction et équipement des directions départementales de la surveillance du territoire ; équipement de l'école nationale de la police ; construction infirmerie de la police à Brazzaville ; construction des centres de secours principaux dans les départements ; acquisition des véhicules anti incendie.

En outre, l'atteinte des objectifs sécuritaire du PND nécessite la réalisation de quelques nouveaux projets, notamment la délocalisation et la construction du centre de production de la carte nationale d'identité à Brazzaville, l'acquisition du dispositif du visa biométrique et la construction des postes de police frontaliers.

*e). Les besoins de financement des programmes*

143. Les besoins de financement pour la période 2018- 2022 sont évalués à 236,947 milliards de FCFA avec une moyenne annuelle de 47, 3894 milliards de FCFA.

144. Avec une dotation prévisionnelle de 50,229 milliards de FCFA, dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes s'élève à 186,718 milliards de FCFA, soit près de 78,80% des besoins exprimés. Ce qui demande de l'Etat un effort supplémentaire de mobilisation de ressources pour maintenir le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022.

*f). Les effets attendus*

145. Les effets attendus par la mise en œuvre de ces différents programmes sont les suivants :

- la couverture sécuritaire nationale est améliorée (nombre de commissariats et de casernes opérationnels)
- le ratio policiers/population est améliorée : de 4 pour 1.000 habitants en 2017 à 6 pour 1.000 habitants en 2022 ;
- le taux de criminalité est réduit;
- la durée moyenne de délivrance de la carte nationale d'identité / passeports est réduite: de 15 à 10 jours en 2022 ;
- la sécurisation des frontières est améliorée
- le délai de délivrance de la carte de séjour est améliorée;
- le délai d'intervention des services de secours est réduit : de 15 min en 2017 à 10 minutes en 2022 ;
- la cartographie des zones à risque est réalisée.

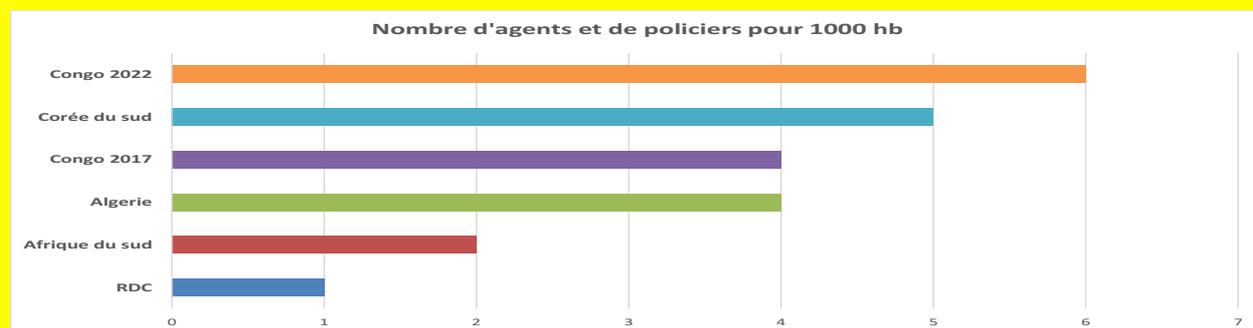
146. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PND 2018-2022 et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Sécurité intérieure – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Garantir la paix civile et la quiétude des populations	Nombre de policiers pour 1000 habitants (nbr)	4	4	5	5	6	6	2	50%
	Délai moyen d'intervention des secours	15	15	14	13	12	10	-5	-33%
	Nombre de localités ayant mis en place une stratégie locale pour la réduction des risques de catastrophe	0	0	2	7	17	32	32	#DIV/0!
	Taux de l'élaboration de la cartographie des zones à risque	0	0	5	20	48	85	85	#DIV/0!

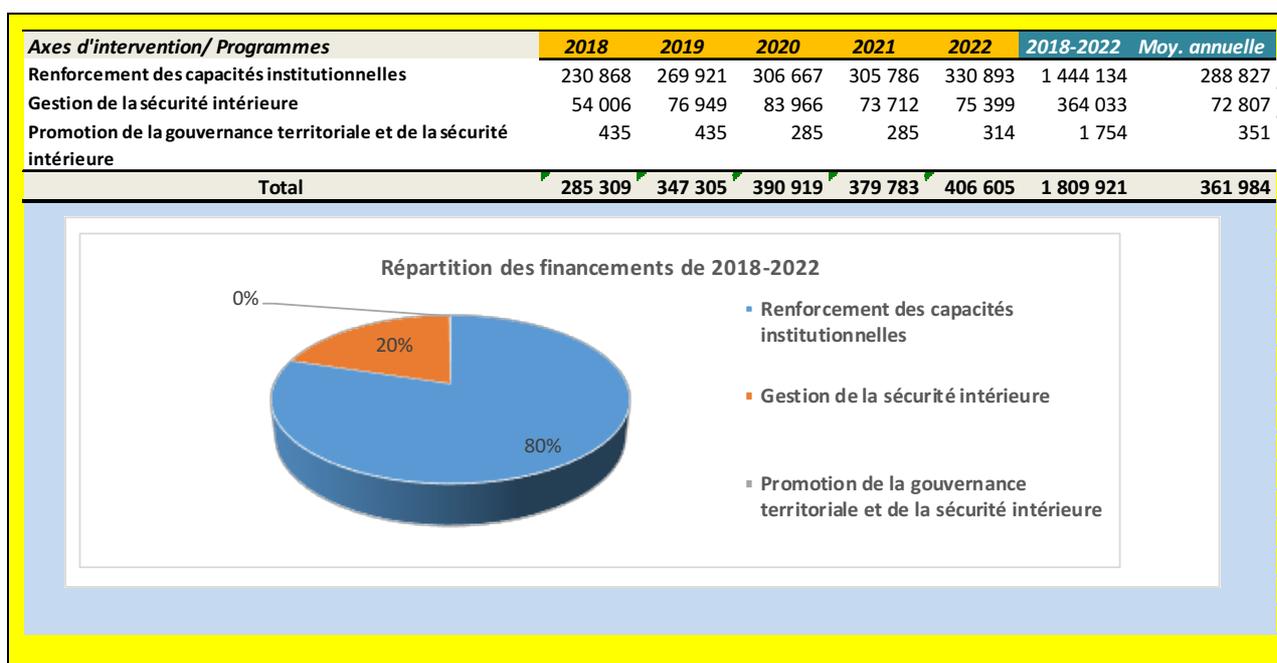
**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



**(c). Actions Phares 2018-2022.**

Sécurité Intérieure		Montant en millions					2018-2022
N°	Actions/ Projets	2018	2019	2020	2021	2022	
1	Construction et équipement des directions départementales de la surveillance du territoire	694	500	571	500	500	2 765
2	Equipements de l'école nationale de la police	500	250	250	0	0	1 000
3	Acquisition du dispositif du visa biométrique	400	400	400	0	0	1 200
4	Construction des postes de police frontaliers	1 000	1 000	1 000	500	500	4 000
5	Construction d'une infirmerie de la police à Brazzaville	200	200	300	0	0	700
6	Construction academie de Police de YIE	500	500	700	500	0	2 200
7	Construction et équipement du centre de formation de Police d'OBOUYA	500	500	500	500	0	2 000
8	Construction du centre de la carte nationale d'identité à BZV	250	250	250	250	250	1 250
9	Construction des centres de secours principaux des sapeurs pompiers dans les départements	300	500	800	500		2 100
10	Acquisition matériel anti-incendie	500	500	500	500	0	2 000
11	Acquisition des véhicules anti-incendie	1 000	1 000	1 000	0	0	3 000
<b>Total</b>		<b>5 844</b>	<b>5 600</b>	<b>6 271</b>	<b>3 250</b>	<b>1 250</b>	<b>22 215</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**



## 2. La défense nationale

### a). La situation et les défis actuels

147. En matière de défense nationale, au plan mondial le Congo occupe la 119<sup>ème</sup> sur 126 pays évalués dans le monde, selon le site <http://www.globalfirepower.com> spécialisé dans les questions de défense, ce classement place le Congo loin derrière certains pays émergents comme le Brésil, la Thaïlande, la Malaisie et l’Afrique du Sud qui occupent respectivement la 15<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 34<sup>ème</sup>, 46<sup>ème</sup> place. Certains pays d’Afrique sont classés de la manière suivante : l’Angola (54<sup>ème</sup>), le Maroc (56<sup>ème</sup>), le Tchad (89<sup>ème</sup>).

148. En ce qui concerne les effectifs de forces armées congolaises, on observe que par exemple le ratio d’un soldat par habitant se situe à environ 460 en 2016. Ce qui revient à dire qu’un soldat assure la sécurité de 460 habitants y compris lui-même. La comparaison avec d’autres pays montre que ce ratio est de 393 pour le Tchad, 229 pour la Thaïlande, 175 pour l’Angola et enfin de 164 pour le Maroc. Pour le cas du Congo, cette valeur peut soulever quelques faiblesses dont celle de la sécurisation de l’intérieur du territoire et des frontières dans tout le territoire national, notamment la sécurisation des personnes et biens face aux phénomènes du banditisme grandissant, du terrorisme international, la présence des bandits armés, la vétusté des infrastructures et des équipements, le manque d’infrastructures de stockage et de parcage, l’absence de capacité en matière de justice militaire, la faiblesse du mécanisme de suivi –évaluation . Afin d’améliorer ce ratio, le ministère de la défense peut recourir, chaque année, au recrutement dans les forces armées.

149. S’agissant du renforcement des capacités des ressources humaines de défense, en 2016, le taux de réussite des militaires (officiers, sous-officiers et hommes de rang) a été très élevé, de l’ordre de 100%. Il sied de rappeler que le résultat des personnels féminins se situe au même

niveau. Bien que le ministère ait organisé des stages de formations en faveur des unités, le besoin en matière de formation y est toujours permanent.

150. Pour ce qui relève de la construction des infrastructures du ministère de la défense nationale, en 2016, le Congo compte vingt-neuf (29) casernes en service grâce aux travaux de réhabilitation et de construction entrepris.

151. On note aussi la réalisation de certaines infrastructures telles que l'extension de l'académie militaire Marien NGOUABI à Brazzaville et la réhabilitation du stade Ornano à Brazzaville. La construction de l'hôpital militaire d'instruction à Brazzaville dont le concept recadré est en cours de réalisation. Par contre la construction du centre de formation et d'application des métiers de la navigation maritime à Pointe –Noire n'est pas encore lancée, ce qui pose le problème d'amarrage des vecteurs nautiques de la marine nationale. Malgré ces réalisations, cela ne résout pas toutes les difficultés liées aux déficits d'infrastructures de défense. Le ministère devrait poursuivre la réhabilitation et la construction à travers le pays afin de doter le secteur d'infrastructures modernes et de qualité.

152. Concernant les équipements de défense, le taux d'acquisition des équipements majeurs a atteint 60% en 2016 et celui de rénovation des équipements n'a pas dépassé 10%. Afin de moderniser nos forces de défense et de sécurité conformément à la marche vers le développement, le ministère devrait absolument renforcer la qualité des équipements et du matériel de défense tout en tenant compte des évolutions technologiques et des nouveaux types de menaces.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

153. Face aux défis, les objectifs stratégiques du PND poursuivis dans le secteur de la défense nationale consistent à : (i) rationaliser et renforcer les ressources humaines au bénéfice de la défense du territoire national et de la consolidation de la paix ; (ii) adapter les infrastructures et les équipements aux besoins de performance et d'appui au développement ; (iii) optimiser la gestion administrative et stratégique.

154. D'un point de vue opérationnel, ces objectifs visent à : (i) assurer la défense du territoire national et la consolidation de la paix ; (ii) renforcer les capacités opérationnelles des personnels des forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale ; (iii) améliorer les conditions de travail et de vie des personnels et structures ; (iv) promouvoir la réflexion stratégique ; (v) assurer une bonne gouvernance de la politique de défense nationale.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

155. La stratégie à moyen termes du secteur de la défense nationale consiste essentiellement à la modernisation de la force publique. Il s'agit principalement de : (i) la sauvegarde des intérêts vitaux et stratégiques de la nation ; (ii) la contribution à la stabilité régionale et continentale ; (iii) la promotion des valeurs universelles de paix et de sécurité pour tous.

156. Afin de mettre en œuvre la stratégie décrite ci-haut, l'axe d'effort principal, sera de doter les forces de défense et de sécurité des capacités permettant d'atteindre ces objectifs, en fonction des contrats opérationnels de chaque composante (Terre, Air, Mer etc.).Au total, cinq (5)

programmes ci-dessous, découlant de cette stratégie sectorielle, serviront de politiques publiques de base du ministère de la défense nationale pour les cinq (05) années à venir, à savoir :

157. Pour le programme défense du territoire et consolidation de la paix, la stratégie du secteur a prévu de renforcer les capacités des composantes terrestre, aérienne, maritime et fluviale en leur apportant un appui logistique, humain, en infrastructure et équipement. Ce programme sera sous la responsabilité du chef d'état-major général des forces armées congolaises assisté des chefs d'état-major de chaque armée (terre, air et marine nationale), du commandant de la logistique, du directeur central des renseignements militaires, du commandant des écoles et du directeur des opérations de l'état-major général.

158. Pour le programme développement des équipements et des infrastructures du ministère de la défense nationale, la stratégie vise à mettre à la disposition des forces des infrastructures et équipements nécessaires à l'accomplissement des missions. La stratégie prévoit de renforcer les capacités des forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale en leur apportant un soutien en infrastructure et équipement. Pour y arriver, le programme piloté par le directeur général de l'équipement (DGE), se fera en appui avec le directeur de l'armement, le directeur des infrastructures et le directeur des matériels de la DGE.

159. Pour le programme amélioration des capacités, de la stratégie, de la recherche et de la justice militaire, la stratégie sectorielle vise à développer les orientations stratégiques du ministère, l'action internationale de la défense nationale en renforçant la coopération militaire et de doter le secteur des instruments juridictionnels internes en apportant un appui logistique et humain. Ce programme sera sous la responsabilité du directeur général des affaires stratégiques et de la coopération militaire assisté du directeur de la stratégie de défense, du directeur des relations internationales et de la coopération militaire et du directeur central de la justice militaire.

160. Pour le programme amélioration des capacités de la gendarmerie nationale, la stratégie du secteur vise à renforcer les capacités opérationnelles de la gendarmerie nationale, en renseignement intérieur, en matière de sécurité routière en soutien des unités en leur apportant un appui logistique, humain, infrastructurel et en équipement. Ce programme sera piloté par le commandant de la gendarmerie nationale, assisté du directeur technique de renseignement judiciaire et de la documentation, du directeur de la logistique et du matériel et du commandant de groupement de sécurité routière.

161. Pour le programme pilotage des politiques de la défense nationale, le programme rassemble les fonctions transverses de direction et de soutien mutualisé au profit du ministère de la défense nationale. Il est sous l'autorité du directeur général de l'administration et des finances appuyé par, le directeur général des ressources humaines, le directeur de l'école génie-travaux, le directeur central du service de santé, l'inspecteur général des forces armées et de la gendarmerie nationale, le contrôleur général des forces armées et de la gendarmerie nationale et la direction des études et de la planification du ministère de la défense nationale.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

162. Afin d'identifier les finalités des politiques publiques à mettre en œuvre au niveau des programmes, les actions répertoriées par programmes préciseront l'information sur la destination des moyens budgétaires. Ainsi, elles se déclinent comme suit pour chaque programme et actions.

163. Pour le programme renforcement des capacités institutionnelles du Ministère : développement de la coopération bilatérale ; développement de la coopération multilatérale.

164. Pour le programme renforcement des capacités des forces de défense : gestion de l'armée de terre ; constructions et réhabilitation des infrastructures ; acquisition des équipements de l'armée de terre ; construction et réhabilitation des infrastructures ; acquisition des équipements de la marine nationale ; réalisation des bases militaires interarmées ; mise en condition opérationnelle des troupes.

165. Pour le programme renforcement des capacités des services de soutien : développement des ressources humaines ; construction de l'hôpital d'instruction des armées à Brazzaville ; réalisation des infrastructures de réserve ministérielle ; constructions et réhabilitations des infrastructures ; acquisition et réhabilitation des équipements ; développement des ressources humaines

166. Pour le programme renforcement de la stratégie et des capacités institutionnelles du ministère : développement de la stratégie de défense ; renforcement de la coopération militaire internationale ; Renforcement de la justice militaire ; construction des tribunaux militaires ; acquisition des véhicules ; conduite et mise en œuvre de la formation locale ; définition et mise en œuvre de la stratégie ministérielle

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

167. Les besoins de financement pour la période 2018-2022 du ministère de la défense nationale sont estimés à 726,131 milliards de FCFA, ce qui dégage une moyenne annuelle de 145,226 milliards de FCFA.

168. Avec une dotation prévisionnelle de 834,407 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, les ambitions du ministère sont inférieures de 108,276 milliards de FCFA aux dotations prévisionnelles.

#### *f). Les effets attendus*

169. Aux termes de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de la défense nationale, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance dudit secteur. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre de postes en équivalent volume horaire travaillé, estimé à 13,343 en 2017 passera à 18,175 en 2022 ;

- accroître le taux de disponibilité technique opérationnelle des équipements, considéré à 50% en 2017, arrivera à 75% en 2022 ;
- améliorer le taux d'admission des femmes aux formations organisées par le ministère de la défense nationale, de 5% en 2017 à 14% en 2022 ;
- augmenter le taux d'implantation des unités de gendarmerie territoriale de 69,5% en 2017 à 84,5% en 2022 ;
- améliorer le taux de mise en œuvre de politiques publiques prévues dans le document de politique générale, de 25% en 2017 à 100% en 2022.

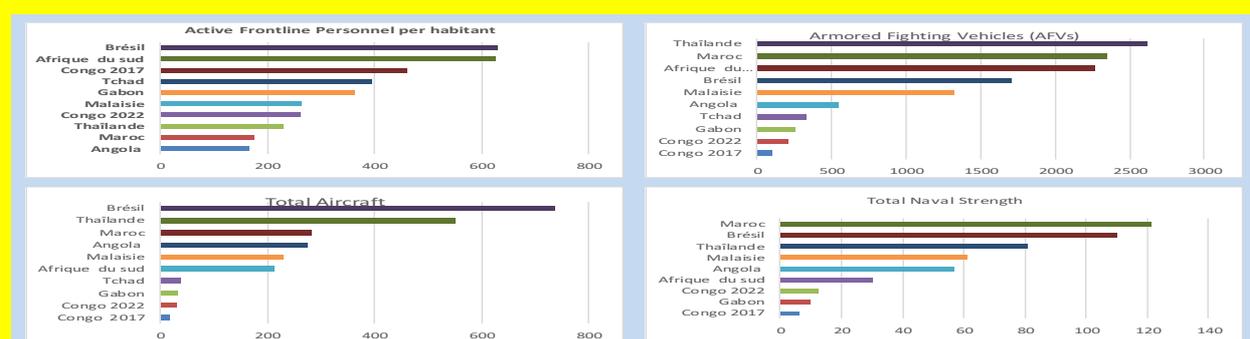
170. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatif

**Encadré : Défense nationale – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						Evolution (2017)-(2021)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
<b>Rationaliser les ressources humaines au bénéfice de la défense du territoire national et de la consolidation de la paix</b>	Nombre de poste en équivalent volume horaire travaillé (EVH)	13,343	14,309	15,276	16,242	17,208	18,175	4,832	0,36213745	
	Taux de réalisation des activités d'instruction et d'entraînement (%)	50	55	60	65	70	75	25	0,5	
	Taux de disponibilité technique opérationnelle des équipements (%)	50	55	60	65	70	75	25	0,5	
	Taux d'admission des femmes aux formations organisées par le ministère de la défense nationale (%)	5	7	9	11	12	14	9	1,8	
	Taux d'implantation des unités de gendarmerie territoriale(%)	72	74,5	77	79,5	82	84,5	12,5	0,17	
	Taux de criminalité (%)	0,1	0,09	0,08	0,07	0,06	0,05	0,05	0,5	
<b>Adapter les infrastructures et les équipements aux besoins de performance et d'appui au développement</b>	Taux d'acquisition des équipements majeurs (%)	50	55	60	65	70	75	25	0,5	
	Taux de réalisation des infrastructures (%)	60	65	70	75	80	85	25	0,42	
<b>Optimiser la gestion administrative et stratégique</b>	Taux de coopération (%)	30	33	36	39	42	45	15	0,5	
	Taux de traitement du contentieux (%)	75	65	55	45	35	25	50	0,67	
	Taux de satisfaction des usagers militaires de l'efficacité des services (%)	60	65	70	75	80	85	25	0,42	
	Taux d'application des dispositions juridiques (%)	30	35	40	45	50	55	25	0,83	
	Taux de mise en oeuvre de politiques publiques prévues dans le document de politique générale (%)	25	50	75	100	100	100	75	3	

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**

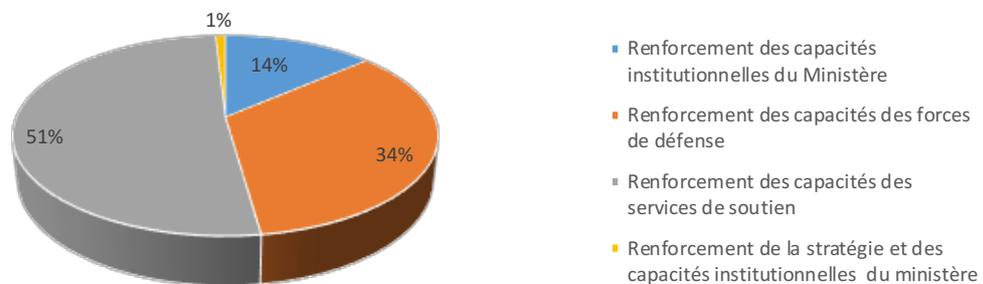


**(c). Actions Phares 2018-2022.**

Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Acquisition des équipements de l'armée de terre	4 641	1 120	952	1 047	1 099	8 859
Redploiement du génie militaire	0	10 495	10 495	10 495	10 495	41 978
Acquisition des équipements de l'armée de l'air	7 000	17 701	15 046	16 551	17 378	73 676
Acquisition des équipements de la marine nationale	800	2 690	2 287	2 515	2 641	10 933
Réalisation des bases militaires interarmées	0	8 641	7 344	8 079	8 433	32 497
Conduite et mise en œuvre des formations locales	739	739	739	739	739	3 694
Construction de l'hôpital d'instruction des armées à Bazzaville	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Mise en condition opérationnelle des troupes	2 134	7 491	7 491	7 491	7 491	32 098
Réalisation des infrastructures de la réserve ministérielle	37 245	37 245	37 245	37 245	37 245	186 224
Acquisition des matériels spécifiques	7 812	32 055	27 246	29 970	31 469	128 552
Acquisition des équipements de protection et de maintien d'ordre	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
Construction des régions de Gendarmerie	800	800	800	800	800	4 000
Construction des tribunaux militaires	340	340	340	340	340	1 700
Acquisition des véhicules	160	160	160	160	160	800
<b>Total</b>	<b>63 370</b>	<b>121 176</b>	<b>111 844</b>	<b>117 131</b>	<b>119 989</b>	<b>546 011</b>

(d). *Budgets-Programmes 2018-2022.*

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère	15 796	22 763	22 763	24 740	12 971	99 034	19 807
Renforcement des capacités des forces de défense	35 998	52 993	52 993	52 493	53 331	247 808	49 562
Renforcement des capacités des services de soutien	73 117	76 580	77 080	73 080	72 993	372 851	74 570
Renforcement de la stratégie et des capacités institutionnelles du ministère	1 238	1 300	1 300	1 300	1 300	6 438	1 288
<b>Total</b>	<b>126 150</b>	<b>153 636</b>	<b>154 136</b>	<b>151 613</b>	<b>140 595</b>	<b>726 131</b>	<b>145 226</b>



## **D. La Gouvernance administrative**

### **1. La fonction publique**

#### **a). La situation et les défis actuels**

171. Conformément au décret 2017-370 du 27 décembre 2017, relatif aux attributions du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, ce dernier couvre le domaine de la gouvernance administrative dont l'objectif est de poursuivre et achever la réforme de la fonction publique congolaise, de renforcer les capacités humaines et les infrastructures administratives, de renforcer les capacités du système statistique national. Il couvre également deux sous-secteurs d'activités que sont : la modernisation de l'administration et la réforme de l'Etat.

172. La situation de l'administration publique congolaise tend à s'améliorer tant du point de vue organisationnel, matériel, technique que financier. Cependant, les effectifs des agents civils de l'Etat restent à maîtriser à cause du non achèvement des opérations liées au recensement et à l'identification physique des agents civils de l'Etat. A cela s'ajoute le manque des locaux décents à Brazzaville et Pointe-Noire, en général, et dans les autres départements en particulier, qui amoindrit le rendement des services publics. De même, l'absence du répertoire interministériel des métiers et des compétences (RIMEC) de l'administration publique bloque la gestion rationnelle des emplois et la formation des cadres aux métiers de la fonction publique. Quant au fichier central physique, il est archaïque et ne permet pas l'accès direct au fond documentaire.

173. Le secteur présente un niveau d'informatisation de l'administration publique de 40% ; le taux d'archivage électronique des dossiers administratifs de 10% ; la durée de traitement des dossiers des agents de l'Etat de 60 jours ; le taux de satisfaction des usagers de l'administration publique de 40%.

174. Pour remplir cette mission le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat doit affronter des défis divers et variés, dans tous les domaines de son champ d'intervention. Ainsi, parmi des défis, il y a lieu de citer :

- achever le recensement physique et l'identification des agents civils de l'Etat en vue d'actualiser le fichier central et maîtriser les effectifs ;
- achever l'informatisation du ministère de la fonction publique avec l'usage des dossiers à codes à barres pour la sécurisation des données ;
- achever les travaux de construction des directions départementales de la fonction publique, en cours de réalisation, et poursuivre la politique de construction des directions départementales ;
- achever l'élaboration du répertoire interministériel des métiers (RIMEC) et du Plan stratégique de la réforme de l'Etat et le valider ;
- réviser et appliquer le statut général de la fonction publique ;

- faire le bilan de compétences et élaborer un plan national de formation des agents civils de l'Etat ;
- définir une politique de la formation continue des agents civils de l'Etat ;
- mettre en œuvre le fichier unique fonction publique-solde.

***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

175. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre son objectif stratégique ***d'instaurer une administration de développement, plus proche de l'utilisateur-client*** sur l'ensemble du territoire. De façon opérationnelle, il s'agira de :

- Gérer rationnellement les ressources humaines de l'Etat ;
- Moderniser et réformer l'administration publique congolaise.

***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

176. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre des programmes ci-après :

- (i) Pour le programme de l'amélioration de la gouvernance et réforme de l'Etat, il s'agira de moderniser et réformer l'administration publique congolaise, développer les TIC pour une meilleure gestion électronique des données ;
- (ii) Pour le programme de valorisation des ressources humaines et rationalisation de la gestion du personnel civil de l'Etat, il s'agira de mettre à jour et moderniser le fichier central des agents civils de l'Etat, d'assurer la gestion prévisionnelle des effectifs et de mettre en place un système de gestion des statistiques des agents civils de l'Etat ;
- (iii) Pour le programme de renforcement des capacités institutionnelles, les priorités concerneront l'amélioration des instruments de pilotage du secteur et le renforcement des infrastructures et équipements du ministère.

***d). Les projets phares à moyen terme***

177. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets identifiés sont notamment :

178. Pour le programme de l'amélioration de la gouvernance et réforme de l'Etat, les actions concerneront : l'informatisation du ministère de la fonction publique avec l'usage des dossiers à codes à barres pour la sécurisation des données ; la révision du statut général de la fonction publique.

179. Pour le programme de valorisation des ressources humaines et rationalisation de la gestion du personnel civil de l'Etat, les actions phares concernent notamment la mise à jour du fichier central des agents civils de l'Etat et la mise en place d'un système de gestion des statistiques des agents civils de l'Etat.

180. Pour le programme de renforcement des capacités institutionnelles, les actions phares concernent : l'achèvement des travaux de construction des directions départementales de la fonction publique, en cours de réalisation.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

181. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur de l'administration publique dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 36,870 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de 7,374 milliards de FCFA. La plus grande partie de ces ressources, 93%, sera consacrée au seul programme de pilotage de la politique du ministère. Les 7% restants sont consacrés aux autres programmes, soit 4% à la gestion des ressources humaines de l'administration publique de l'Etat et 3% pour la réforme et modernisation de l'administration publique de l'Etat.

182. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 1,035 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes s'élève à 35,834 de FCFA. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière de modernisation de l'administration publique.

#### *f). Les effets attendus*

183. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de l'administration publique, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance dudit secteur. En particulier, il s'agira de :

- réduire la durée de traitement des dossiers des agents civils de l'Etat, le faisant passer de 60 jours actuellement à 10 jours en 2022 ;
- augmenter le taux de satisfaction des usagers de l'administration publique, le faisant passer de 40% actuellement à plus de 60% en 2022 ;
- augmenter le niveau d'informatisation de l'administration publique, le faisant passer de 40 actuellement à 100% en 2022 ;
- augmenter le taux d'archivage électronique des dossiers administratifs, le faisant passer de 10 % actuellement à 85% en 2022 ;

184. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

## Encadré : Fonction Publique – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022

### (a). Performances 2018-2022.

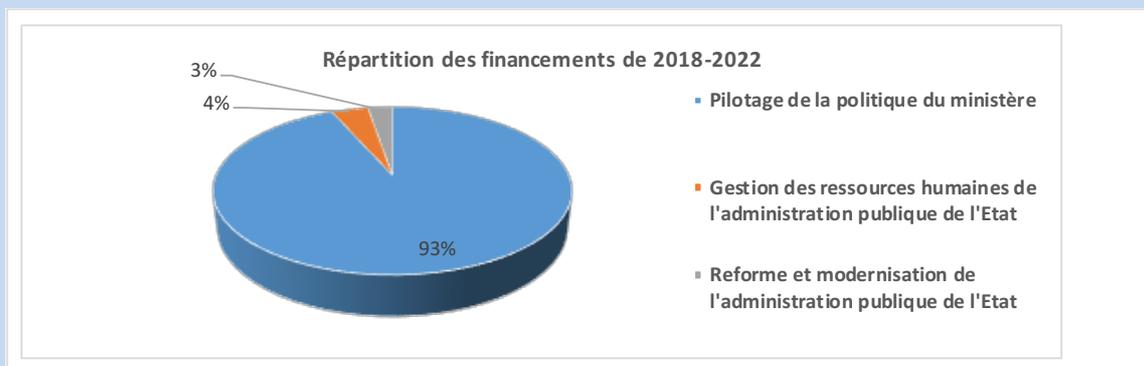
Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles							
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution	
Gérer rationnellement les ressources humaines de l'Etat	Ratio habitants par agent public [hab/ag-pub]							0,00		
	Durée de traitement des dossiers des agents de l'Etat [ jr]	60	50	40	30	20	10	-50,00	-83%	
	Nombre de sessions de conseil de discipline tenues par année [nbre]	0	0	4	4	4	4	4		
	Taux de satisfaction des usagers de l'administration publique [%]	40	44	48	53	59	64	24	60%	
Moderniser et réformer l'administration publique	Niveau d'informatisation de l'administration publique [%]	40	46	57	69	84	99	59	1	
	Taux d'archivage électronique des dossiers administratifs [%]	10	25	40	55	70	85	75	750%	

### (b). Actions Phares 2018-2022.

N° Actions/ Projets	Montant en millions						2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022		
1 Réhabilitation du fichier central des agents civils de l'Etat		200	200	75	80	75	630
2 Mise en place d'un système de gestion des statistiques des agents civils		0	50	64	50	50	214
3 Construction des directions départementales		330	500	1 500	2 300	1 448	6 078
4 Elaboration du plan de formation des agents du ministère		0	150	150	270	212	782
5 Elaboration du document stratégique de développement du secteur Foncti		0	150	175	225	25	575
6 Enquete sur les conditions de travail des agents civils de l'Etat		0	100	163	163	143	569
7 Recensement et identification physique des agents civils de l'Etat		300	300	75	70	75	820
8 Elaboration et validation du PSRE		100	100	120	100	60	480
9 Révision du statut général de la fonction publique		0	20	50	0	0	70
10 Tenue des commissions administratives paritaires		30	50	50	100	80	310
11 Tenue des conseils de discipline		20	20	20	20	20	100
12 Stages et séminaires de formation		20	20	28	28	40	136
13 Informatisation de l'administration publique		320	607	1 000	1 336	1 161	4 424
<b>Total</b>		<b>1 320</b>	<b>2 267</b>	<b>3 470</b>	<b>4 742</b>	<b>3 389</b>	<b>15 188</b>

### (c). Budgets-Programmes 2018-2022.

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Pilotage de la politique du ministère	6 718	6 002	5 739	7 602	8 383	34 443	6 889
Gestion des ressources humaines de l'administration publique de l'Etat	261	286	297	302	307	1 452	290
Reforme et modernisation de l'administration publique de l'Etat	170	185	200	200	220	975	195
<b>Total</b>	<b>7 149</b>	<b>6 473</b>	<b>6 236</b>	<b>8 104</b>	<b>8 910</b>	<b>36 870</b>	<b>7 374</b>



## **2. Les affaires foncières**

### **a). La situation et les défis actuels**

185. L'accès à la terre est depuis des temps immémoriaux, une question vitale pour toute société. Aujourd'hui, cette question se pose avec une urgence nouvelle. La pression sur la terre commence à se faire sentir, des tensions apparaissent ici et là. Le Congo, pays suffisamment vaste et large, au regard de sa superficie (342.000 Km<sup>2</sup>) et du nombre de ses habitants (environ 4.000.000), n'est pas en marge de cette problématique du foncier.

186. Les problèmes d'accès à la terre, l'insécurité des droits fonciers, la persistance des pratiques coutumières et l'occupation irrégulière du domaine de l'Etat constituent des questions d'actualité. Conscient de ces problèmes, le Gouvernement a entrepris en 2004 une réforme foncière adaptée au contexte de notre pays, contrairement à la loi n° 52/83 du 21 Avril 1983, portant régime foncier au Congo, jugée inadaptée.

187. En effet, un nouveau cadre, assis sur une série des textes législatifs et réglementaires, a été élaboré.

Il s'agit notamment des textes suivants :

- La loi n°17-2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la propriété foncière ;
- Les lois relatives à la réforme foncière :
- Loi n°09-2004 du 26 mars 2004, portant code du domaine de l'Etat ;
- Loi n°10-2004 du 26 mars 2004, fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et fonciers ;
- Loi n°11-2004 du 26 mars 2004, portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- la loi n°13-2004 du 31 mars 2004, relative aux activités de promotion immobilière et de construction d'ouvrage de bâtiments.
- Loi n°04-2005 du 11 avril 2005, portant code minier ;
- Loi n°24-2008 du 22 septembre 2008, portant régime foncier en milieu urbain ;
- Loi n°25-2008 du 22 septembre 2008, portant régime agro-foncier ;
- Loi n°21-2018 du 13 juin 2018, fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains.

188. Ces textes constitutifs de la réforme foncière complètent des textes antérieurs spécifiques à certains secteurs non abrogés et ayant une valeur foncière, notamment :

- Loi n°27/81 du 27 août 1981 portant institution, organisation et fonctionnement du cadastre national ;
- Loi n°021-88 du 17 septembre 1988, sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- Loi n°003-91 du 23 avril 1991, sur la protection de l'environnement ;
- Loi n°16-2000 du 20 décembre 2000, portant code forestier ;
- Loi n°13-2003 du 10 avril 2003, portant code de l'eau ;
- Loi n°14-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'électricité.

189. Disposant des textes spécifiques dans tous les principaux volets du foncier, le Congo s'est engagé en 2009 à la mise en œuvre de cette réforme foncière, qui, outre le cadastre et le domaine de l'Etat, s'est dotée en 2011 de trois nouveaux outils notamment : l'Agence Foncière pour l'Aménagement des Terrains (AFAT) ; le Fonds National du Cadastre (FNC) ; le Bureau d'Etudes et de Contrôle des Travaux Cadastraux (BECTC).

190. Ces outils permettent au secteur du foncier d'occuper toute sa place dans la fiscalité foncière de demain ; d'intégrer la terre dans les programmes de réduction de la pauvreté, de gérer les utilisations alternatives de la terre et développer des systèmes effectifs d'administration foncière et domaniale, de planifier l'aménagement foncier et de sécuriser les propriétés foncières.

191. Toutefois, bien que des avancées majeures aient été réalisées, la problématique des surcharges foncières persiste toujours. Elle engendre des différends fonciers qui constituent près de 80% de l'ensemble des affaires portées devant les tribunaux. Ceci s'explique principalement par l'absence du réseau géodésique national.

192. S'agissant de la récupération et de la sécurisation des biens du domaine de l'Etat, plusieurs opérations de réhabilitation foncière et domaniale ont été réalisées dans tous les départements. Elles ont notamment permis le retour au domaine de l'Etat d'un nombre important des biens publics jadis accaparés ou spoliés. Cette situation, loin d'être éradiquée est actuellement maîtrisée.

193. En outre, le Congo est également confronté au problème crucial de déficit de l'offre et la demande de logement, ainsi que de celui de la facilitation de l'accès équitable des populations à la terre.

194. Le défi à relever est : le renforcement de la gouvernance foncière et domaniale dans toutes ses composantes.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

195. Pour relever ce défi, le Gouvernement compte poursuivre l'objectif stratégique suivant : améliorer l'apport de la terre à la formation du produit intérieur brut (PIB). De façon stratégique, il s'agit de : (i) assurer l'accès équitable de la population à la terre et sécuriser les droits fonciers ; (ii) maîtriser le domaine de l'Etat et des collectivités locales ; (iii) moderniser la gestion du foncier et du domaine de l'Etat.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

196. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie consistera à cibler les actions à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du secteur qui se résument en 3 programmes que sont :

197. Pour le programme amélioration de l'accès équitable des populations à la terre et sécurisation des droits fonciers, il s'agira de l'amélioration de l'offre des ressources foncières et de la tenure foncière, de l'application de la loi 21-2018 du 13 juin 2018 qui fixe les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains.

198. Pour le programme maîtrise du domaine de l'Etat et des collectivités locales, il sera question de la constitution, la reconstitution et protection du domaine de l'Etat et des collectivités locales et la gestion concertée des espaces transfrontaliers.

199. Pour le programme modernisation de la gestion du foncier et du domaine de l'Etat, il est question de : l'application de la gestion axée sur les résultats ; l'élargissement de l'assiette fiscale foncière, de l'opérationnalisation du guichet unique foncier ; la prise en compte de la durabilité environnementale dans la gestion foncière et domaniale ; la création des conditions de durabilité institutionnelle ; la réglementation de l'affectation des réserves foncières de l'Etat.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

200. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus énumérés nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets identifiés par programme sont :

201. Pour le programme promotion de l'accès facile et équitable des populations à la terre et sécurisation des droits fonciers, on note : la maîtrise de l'occupation du domaine foncier ; Réglementation de l'affectation des réserves foncières de l'Etat ; l'acquisition des sites et titres fonciers des structures de l'Enseignement Technique

202. Pour le programme maîtrise constitution, reconstitution et protection du domaine de l'Etat et des collectivités locales, il s'agira notamment de : l'identification et récupération et sécurisation du domaine de l'Etat et des collectivités locales ; la maîtrise du domaine public transfrontalier

203. Pour le programme modernisation de la gestion du foncier et du domaine de l'Etat, les actions concernent entre autres : l'acquisition des sites et titre foncier des structures de l'enseignement technique ; l'indemnisation des expropriés de BZV, RN1 Dolisie - BZV, Pool, Plateaux, Lékoumou, Bouenza, Université DSN, complexe sportif de Kintélé ; l'élargissement de l'assiette fiscale foncière ; la constitution des réserves foncières de l'Etat

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

204. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur des affaires foncières et du domaine public dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à plus de soixante-sept milliards cinq cent soixante-sept millions (67 567 000 000) FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 13 513 400 000 milliards de FCFA. Une très grande partie de ces ressources sera consacrée au seul programme de la modernisation de la gestion du foncier et du domaine de l'Etat (63%). Les deux autres programmes nécessitant les ressources budgétaires de l'Etat concernent, la promotion de l'accès facile et équitable des populations à la terre et la sécurisation des droits fonciers (13%) et la constitution, reconstitution et protection du domaine de l'Etat (24%).

205. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 25,31 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes des affaires foncières et du domaine public s'élève à près de 42, 257 milliards de FCFA, représentant un peu plus du tiers des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière des affaires foncières et du domaine public.

### f). Les effets attendus

206. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le PND 2018-2022 dans le secteur des affaires foncières et du domaine public, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance dans ce secteur. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre des agents formés aux métiers du cadastre et de la topographie de 1 en 2017 à 300 en 2022, à raison de 60 agents par année ;
- augmenter la superficie des réserves foncières ; ce qui ferait passer cette superficie de 5000000 (ha) en 2017 à 20 000 000 (ha) en 2022, à raison de 3000000 ha par année ;
- augmenter le nombre des biens du domaine de l'Etat récupérés et sécurisés ; ce qui ferait passer ce nombre de 218 en 2017 à 436 en 2022, à raison de 43,6 par année.

### Encadré : Affaires foncières – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.

#### (a). Performances 2018-2022.

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Assurer l'accès facile et équitable des populations à la terre	Superficie des réserves foncières de l'Etat acquises et cédées en vue du développement socio économique[ha]	5 000 000	8 000 000	11 000 000	14 000 000	17 000 000	20 000 000	15 000 000	300%
Assurer la sécurisation des droits fonciers en vue de favoriser l'investissement	Nombre de textes publiés pour sécuriser les droits fonciers [nbre]	30	31	34	37	41	46	16	53%
Maîtriser le domaine de l'Etat et des collectivités locales	Nombre des biens du domaine de l'Etat et des collectivités locales identifiés et récupérés [nbre]	218	262	305	349	392	436	218	100%
Moderniser la gestion du foncier et du domaine de l'Etat	Nombre des propriétés immobilières immatriculées [nbre]			100	200	300	400	400	

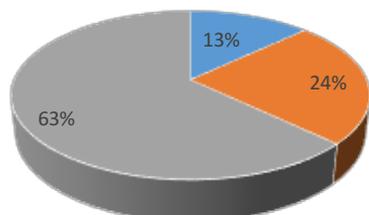
#### (b). Actions Phares 2018-2022.

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Appui à l'opération d'immatriculation d'office ou obligatoire des propriétés et droits réels immobiliers dans les cinq(5) du projet cadastre national	150	700	800	800	800	3 250
2	Développement des systèmes sécurisés de transferts des droits fonciers	250	500	500	500	650	2 400
3	Identification, récupération et sécurisation des biens du domaine de l'Etat et des collectivités locales	1 288	920	920	1 000	1 000	5 128
4	Constitution des réserves foncières de l'Etat	100	100	200	200	200	800
5	Acquisition des sites et titres fonciers des structures de l'enseignement technique	100	100	100	100	100	500
6	Indemnisation des expropriés de BVZ, RN1 Dolisie - BVZ, Pool, Plateaux, Lékoumou, Bouenza, Université DSN, Complexe sportif de Kintélé	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
7	Constitution des réserves foncières de l'enseignement supérieur dans les départements	100	100	100	100	100	500
8	Elargissement de l'assiette fiscale foncière	0	100	100	100	100	400
9	Travaux gadastraux d'aménagement des terrains et équipement	434	434	434	434	434	2 170
10	Mise en place d'un réseau géodésique national	560	560	560	560	560	2 800
<b>TOTAL</b>		<b>4 482</b>	<b>5 014</b>	<b>5 214</b>	<b>5 294</b>	<b>5 444</b>	<b>25 448</b>

#### (c). Budgets-Programmes 2018-2022.

<b>Axes d'intervention/ Programmes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2018-2022</b>	<b>Moy. annuelle</b>
Promotion de l'accès facile et équitable des populations a la terre et sécurisation des droits fonciers	835	2 434	1 999	1 684	1 842	8 794	1 759
Constitution, reconstitution et protection du domaine de l'Etat et des collectivités locales	2 350	3 356	3 356	3 486	3 735	16 283	3 257
Modernisation de la gestion du foncier et du domaine de l'Etat	7 809	9 064	8 574	8 247	8 795	42 490	8 498
<b>Total</b>	<b>10 994</b>	<b>14 854</b>	<b>13 929</b>	<b>13 417</b>	<b>14 372</b>	<b>67 567</b>	<b>13 513</b>

Répartition des financements de 2018-2022



- Promotion de l'accès facile et équitable des populations a la terre et sécurisation des droits fonciers
- Constitution, reconstitution et protection du domaine de l'Etat et des collectivités locales
- Modernisation de la gestion du foncier et du domaine de l'Etat

## **E. La gouvernance économique et financière**

### **1. Les finances et le budget**

#### **a). La situation et les défis actuels**

207. Le Congo a réalisé au cours de la période 2012-2016, un plan national de développement à l'issue duquel le ministère des finances et du budget, a élaboré un PAP-CDMT.

208. Dans ce rapport, le diagnostic montrait une situation caractérisée par une gouvernance administrative et des finances publiques peu crédible, dont principalement :

- l'inexistence d'une stratégie de pilotage du ministère ;
- le manque des textes d'application de la loi organique relative au régime financier de l'Etat ;
- le non-respect du calendrier de la préparation du cadre macroéconomique ;
- les difficultés dans l'élaboration des prévisions fiscales et douanières dues essentiellement à la faible maîtrise de l'assiette fiscale et des données douanières ;
- la résistance à appliquer les réformes structurelles visant l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- l'exécution des marchés publics en règle générale, de gré à gré et l'importance des procédures dérogatoires dans l'exécution ;
- la multiplicité des intervenants dans l'exécution de la chaîne de la dépense.

209. L'évaluation réalisée au terme de ce plan d'une part, et de l'autre, dans le cadre de l'élaboration des budgets programmes, relève la persistance quasi-totale des mêmes maux qui se résument essentiellement à :

- l'absence d'un document de stratégie de politique sectorielle devant indiquer les orientations de pilotage du ministère;
- la faiblesse des mécanismes de coordination administrative et de maîtrise de la gestion financière;
- la lourdeur administrative et la résistance observées dans la mise en œuvre des réformes structurelles visant l'amélioration de la gestion des finances publiques comme entre autre, les procédures de mode de passation de marchés et de transposition des six directives de la CEMAC ;
- l'inefficacité du dispositif de contrôle et de suivi – évaluation des programmes ;
- la gestion irrationnelle de la dette publique (interne et externe) ;
- l'inadéquation de l'offre de formation à celle des emplois aux métiers des finances publiques;
- la faiblesse de déploiement des systèmes d'informatisations entre les administrations, principalement des services des recettes et de dépenses du ministère.

210. De ces menaces, il découle des défis importants à relever dans les différents domaines d'intervention de la gestion des finances publiques.

211. En matière de pilotage de la politique du ministère, on note essentiellement :

- la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un document de politique stratégique globale pouvant orienter la vision de l'exercice des missions au sein du ministère;

- la redynamisation de la coordination administrative et financière ;
- l'automatisation et la dématérialisation effectives des systèmes d'informations ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des réformes pour l'assainissement de la gestion des finances publiques.

212. Dans le cadre de la mobilisation des recettes budgétaires, on devra s'atteler sur la réduction de la dépendance des recettes budgétaires vis-à-vis des recettes pétrolières. De ce fait, il faudra rechercher comment booster les recettes non pétrolières dans le cadre de la diversification économique par :

- le recouvrement des recettes fiscales intérieures ;
- le recouvrement des recettes de la fiscalité de porte (recettes douanières) ;
- la collecte des recettes de services ;
- l'encaissement des revenus du portefeuille public résultant des prises de participations aux entreprises par une amélioration plus accrue, de la gouvernance des sociétés d'Etat y compris celles du secteur pétrolier;
- la mobilisation des recettes résultant de l'exploitation des ressources naturelles ;
- la gestion du « foncier urbain et rural » ;
- le contrôle des échanges extérieurs de marchandises ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- l'orientation d'une fiscalité directe vers une fiscalité indirecte.

213. En matière d'élaboration budgétaire et de gestion de la dépense publique, on constate une gestion peu performante des dépenses publiques renforcée par une faiblesse des contrôles. Ainsi, les défis à relever se traduisent par :

- l'élaboration des projets de loi de finances ;
- la budgétisation des projets d'investissement public ;
- le pilotage de la phase administrative de la dépense ;
- les contrôles administratifs à priori et à posteriori des opérations budgétaires ;
- le contrôle du budget de l'État, des collectivités locales, des établissements publics et des participations de l'État ;
- le suivi régulier des règles de passation des marchés publics ;
- la régulation de la gestion budgétaire ;
- la gestion de la masse salariale civile et militaire ;
- la gestion des dépenses communes interministérielles ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution budgétaire ;
- la tenue de la comptabilité budgétaire.

214. La gestion de la trésorerie, de la dette et de la comptabilité publiques, nécessite une contrainte d'optimisation des actions de ce domaine. A ce niveau, les défis y relatifs sont :

- la nécessité de disposer d'un système de suivi exhaustif des arriérés de paiement ;
- l'élaboration d'un cadre de données cohérentes des recettes et des dépenses pour les établissements publics à caractère administratif (EPA) ;
- l'élaboration d'un cadre de procédure formel pour la gestion prévisionnelle de trésorerie (plan de trésorerie) ;

- la maîtrise à temps réel des informations relatives aux recettes détenues par les administrations publiques ;
- la maîtrise à temps réel des situations des comptes des correspondants du Trésor (situation du guichet unique de dédouanement (GUD) en déphasage avec la Douane) ;
- la réduction des délais de paiement pour freiner l'accumulation des arriérés et le risque de tension de trésorerie à travers le respect du processus du circuit de la dépense ;
- l'élaboration d'un cadre de traçabilité sur l'ensemble des opérations de recouvrement pour le trésor.

215. L'ensemble de ces défis, constitue implicitement, les perspectives à atteindre par le ministère dans les cinq ans à venir, à travers le programme pluriannuel de développement dit, « plan national de développement (PND) 2018-2022 » du ministère.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

216. Le ministère des finances, attend relever les défis énumérés ci-haut, dans le cadre de la poursuite de son objectif stratégique à savoir : « ***améliorer la gouvernance économique et financière en vue d'une croissance soutenue et diversifiée*** ». L'opérationnalisation de cet objectif découle de la mise en œuvre des objectifs spécifiques suivants :

- assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes ;
- accroître la contribution du secteur hors pétrole dans la croissance des recettes budgétaires ;
- améliorer les mécanismes et procédures d'élaboration, d'exécution et de contrôles budgétaires en vue, d'atteindre la performance de la gestion de la dépense publique ;
- concilier la trésorerie avec les engagements financiers de l'État.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

217. L'atteinte de ces objectifs nécessite pour le département, la mise en œuvre des programmes couvrant les politiques allant de (i) la coordination administrative et financière ; (ii) la mise en œuvre des réformes structurelles ;(iii) la mobilisation des ressources ; (iv) la gestion de la dépense à (v) la gestion de la trésorerie, de la dette et de la comptabilité. Ces programmes se déclinent ainsi qu'il suit : pilotage de la politique du ministère ; mobilisation des recettes budgétaires; élaboration budgétaire et gestion de la dépense publique ; optimisation de la gestion de la trésorerie, de la dette et de la comptabilité.

#### ***d). Les projets phares à moyen terme***

218. L'exécution des programmes et stratégies sus cités, implique la réalisation de l'ensemble des projets prioritaires qui ont été identifiés suivants :

219. Pour le programme Pilotage de la politique du ministère, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes : l'élaboration de la politique stratégique et sectorielle du ministère ; la transposition des directives de la CEMAC sur la gestion des finances publiques ; l'élaboration d'un fichier informatisé unique direction de la solde et la direction générale de la fonction publique ; la poursuite des travaux d'extension du siège du ministère ; la poursuite de la construction et équipement des immeubles des directions départementales des services financiers ; le développement de l'administration électronique.

220. S'agissant du Programme Mobilisation des Recettes Budgétaires, les actions concerneront la construction du bâtiment de la direction générale des impôts et du domaine (DGID) ;

l'élaboration du plan de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale dans les services des recettes ; la finalisation et mise en œuvre du budget programme de l'Etat ; la lutte contre les flux financiers illicites, blanchissement d'argent, financement du terrorisme et la dette publique (interne et externe).

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

221. Au cours de la période 2018-2022, l'exécution des programmes prévus dans le plan d'actions prioritaire, nécessite un apport financier qui s'élèverait à la somme de 115,150 milliards de FCFA représentant l'ensemble des autorisations d'engagements (AE) budgétaires correspondants aux crédits des paiements (CP) attendus.

222. La prise en charge des programmes sera couverte, selon les proportions définies comme suit : (i) le pilotage de la politique du ministère consomme 89% du financement prévu et (ii) la mobilisation des recettes budgétaires 11%.

223. Annuellement, ce PAP dégage un coût de 23,030 milliards.

#### *f). Les effets attendus*

224. Pour une mise en œuvre maîtrisée du PAP 2018-2022, le ministère des finances et du budget, devrait se doter d'un dispositif d'indicateurs de suivi-évaluation cohérent, simplifié et capable de mesurer les performances atteintes au cours de chaque observation.

225. Ces indicateurs servant de baromètre du programme à mi-parcours (année) et, à la fin de période, permettront de recourir aux ajustements de pilotage si nécessaires.

226. Ainsi, à terme le ministère envisage :

- atteindre un taux d'exécution technique des programmes à hauteur de 100%, les niveaux actuels atteignant très peu les 50%, il s'agit de résorber le déficit avec l'exécution financière qui atteint parfois les 100%. La réalisation avec efficacité et efficience des programmes, devra l'être en lien avec les crédits ;
- atteindre un taux d'exécution financière des programmes à hauteur de 100%, car très souvent, les décaissements ne reflètent pas l'évolution physique des programmes ;
- réduire le taux de pression fiscale hors pétrole à 25% du PIB, pour encourager le secteur privé, producteur des biens et services dans le cadre de la stratégie du système fiscal au service citoyen;
- augmenter à plus de 75% du PIB, la part des recettes hors pétroles par rapport à l'ensemble des recettes. L'inversion de la tendance actuelle de 75 à 80% de la prédominance des recettes pétrolières serait la réponse adéquate dans le cadre de la diversification de l'économie ;
- augmenter à 100% le taux moyen d'exécution des dépenses publiques. Les tendances annuelles, indiquent traditionnellement, une forte propension aux dépassements d'exécution de plus de 50% pour les dépenses de fonctionnement et des niveaux inférieurs à 15% pour celles d'investissement sur les trois dernières années ;
- réduire le délai de traitement des dossiers de la phase administrative et à la phase comptable de la dépense à 90 jours maximum. Ces délais sont actuellement au-dessus de la norme, allant parfois au-delà de 120 jours ;
- réduire au seuil de 90% les restes à payer par rapport à la dépense globale engagée. Autrement dit, ces crédits sont à reverser aux arriérés, en contradiction avec la norme se

rapportant sur le seuil limite d'accumulation des arriérés du cadre de convergence de la CEMAC.

227. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Finances et Budget – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
		2017	2018	2019	2020	2021	2022			
Objectifs Stratégiques/spécifiques	Indicateurs									
<b>Améliorer la gouvernance économique et financière en vue d'une croissance soutenue et diversifiée</b>										
Assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes	Taux d'exécution technique des programmes (%)	50	100	100	100	100	100	100	50	100%
	Taux d'exécution financière des programmes (%)	111	100	100	100	100	100	100	-11	-10%
Accroître la contribution du secteur hors pétrole dans la croissance des recettes budgétaires	Taux de pression fiscale hors pétrole (%)	30	29	25	25	25	25	25	-5	-17%
	Part des recettes hors pétrole dans les recettes totales (%)	35	40	50	55	75	75	75	40	114%
Améliorer les mécanismes et procédures d'élaboration, d'exécution et de contrôles budgétaires en vue de la performance de la gestion de la dépense publique	Taux moyen d'exécution des dépenses publiques (%)	100	100	100	100	100	100	100	0	0%
	Délai de traitement des dossiers de la phase administrative à la phase comptable de la dépense (nombre de jours)	120	90	90	90	90	90	90	-30	-25%
Concilier la trésorerie avec les engagements financiers de l'État	Pourcentage des restes à payer par rapport à la dépense totale engagée (%)	50	10	5	0	0	0	0	-50	-100%

**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N° Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022	
	2018	2019	2020	2021	2022		
1	Elaboration de la politique stratégique et sectorielle du ministère	90	90	90	90	90	450
2	Transposition des directives de la CEMAC sur la gestion des finances publiques ;	20	20	20	20	20	100
3	Elaboration d'un fichier informatisé unique direction de la solde et la direction générale de la fonction publique ;	200	200	200	200	200	1000
4	Construction du bâtiment de la direction générale des impôts et du domaine (DGID)	1000	1000	1000	1000	1000	5000
5	Poursuite des travaux d'extension du siège du ministère	1400	1400	1400	1400	1400	7000
6	Poursuite de la construction et équipement des immeubles des directions départementales des services financiers	6740	6740	6740	6740	6740	33700
7	Elaboration du plan de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale dans les services des recettes.	20	20	20	20	20	100
8	Finalisation et mise en œuvre du budget programme de l'Etat ;	50	50	50	50	50	250
9	Developpement de l'administration électronique	12000	12000	12000	12000	12000	60000
10	lutte contre les flux financiers illicites, blanchiment d'argent, financement du terrorisme.	1500	1500	1500	1500	1500	7500
11	Audit sur la dette publique (interne et externe).	10	10	10	10	10	50
<b>Total</b>		<b>23 030</b>	<b>115 150</b>				

*(d). Budgets-Programmes 2018-2022.*

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2018-2022					2018 - 2022	Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022		
Pilotage de la politique du ministère	20 450	20 450	20 450	20 450	20 450	102 250	20 450
Mobilisation des recettes budgétaires	2 580	2 580	2 580	2 580	2 580	12 900	2 580
<b>Total</b>	<b>23 030</b>	<b>23 030</b>	<b>23 030</b>	<b>23 030</b>	<b>23 030</b>	<b>115 150</b>	<b>23 030</b>

Répartition des financements de 2018-2022



## 2. Le plan

### a). La situation et les défis actuels

228. Le ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale (MPSIR), a la charge entre autres d'élaborer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des plans ou des programmes de développement ; de concevoir et de piloter les stratégies et les politiques de développement ; d'entreprendre des études prospectives tant au niveau national que sectoriel en vue de définir les

objectifs de développement; participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques économiques, concevoir et proposer la législation en matière de politique d'investissement ; renforcer les capacités d'études et d'évaluation des projets public ; promouvoir le développement de la statistique et veiller à l'application de la loi sur la statistique ; de mettre en œuvre les politiques communautaires sous régionales ; élaborer et contribuer à la mise en œuvre des stratégies et des politiques nationales d'intégration économique, sous régionale et régionale ; œuvrer à la mise en œuvre et au suivi des programmes et projets du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il est structuré en quatre sous-secteurs : plan, statistique, intégration et partenariat.

229. Au terme de la mise en œuvre du dernier plan national de développement 2012-2016, plusieurs avancées ont été enregistrées au niveau des différentes structures du ministère.

- ***Le sous-secteur du plan***

230. Le sous-secteur du plan qui définit les priorités nationales de développement et identifie les projets d'investissement dans la perspective d'assurer une meilleure allocation des ressources budgétaires reste marqué par le manque de documents de stratégies sectorielles et locales.

231. Un progrès significatif est à noter en programmation des dépenses publiques en 2012 avec l'adoption du PND et une forte appropriation du processus de l'élaboration des PAP- CDMT par les directions d'études et de la planification (DEP). Un recul a été observé en 2013, causé par la non poursuite des CDMT et de la non-opérationnalisation de la commission d'identification et de sélection des projets d'investissement public. Ce processus nécessite l'élaboration des documents de planification stratégique par tous les ministères. Actuellement sur une trentaine de ministères, seule une dizaine dispose de document de stratégie.

232. S'agissant des stratégies de développement : (i) il y a eu des revues à mi-parcours 2012-2013, les rapports de l'état de la mise en œuvre du PND de l'année 2014 et de 2015 ; (ii) l'actualisation et la finalisation des PAP- CDMT des ministères;(iii) la revue finale du PND 2012-2016 ;(iv) l'adoption du guide méthodologique d'élaboration et de suivi-évaluation des politiques publiques intégrant les dimensions transversales : emploi, genre , changement climatique et migration; (v) la contextualisation et intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans les documents de politiques nationales (juillet et août 2017).

233. Par ailleurs, on constate que le sous-secteur accuse certaines faiblesses notamment : (i) le retard dans l'opérationnalisation de la directive de la CEMAC sur le passage du budget en mode programme ; (ii) le déficit de qualification des compétences dans les domaines de la prospective, la planification, la programmation, la budgétisation et le suivi-évaluation ; et (iii)l'absence de rapports de contrôle physique et financier des projets d'investissements publics depuis 2014.

234. Fort de ce qui précède, plusieurs défis sont à relever parmi lesquels : (i) la poursuite de l'élaboration des politiques sectorielles avec plan d'action ; (ii) le passage du budget de moyens au budget en mode programme ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation ; (iv) l'organisation des enquêtes pour un meilleur suivi des politiques de développement ; (v) la production régulière des rapports de contrôle physique et financier des projets d'investissements publics ; et (vi) l'adoption d'un nouveau cadre juridique et institutionnel pour le CEPI.

- ***Le sous-secteur de la Statistique***

235. Au niveau de ce sous-secteur, il y a eu notamment : (i) la mutation du Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE) en Institut national de la statistique (INS) par la loi n°8-2009 du 28 octobre 2009 ; (ii) l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2012-2016 mais non validé ; (iii) la production des annuaires statistiques 2011-2012 et 2014 ; (iv) la réalisation de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 5) 2014-2015 ; et (v) la production de la série des comptes nationaux 2005-2015 selon le SCN 93.

236. Malgré ces réalisations, les faiblesses demeurent : (i) le problème des données statistiques est réel dans tous les secteurs ; (ii) l'insuffisance du personnel qualifié ; (iii) la faiblesse de la formation locale ; (iv) la non validation de la stratégie nationale de développement de la statistique ; (v) la difficulté liée à la mobilisation des ressources pour le financement des activités statistiques ; et (vi) l'absence d'un cadre de travail adéquat.

237. Au regard de ces faiblesses, les défis à relever sont les suivants : (i) le financement des enquêtes basiques telles que le RGPH, le RGEC, ECOM, EDS ; (ii) le respect de la périodicité de la réalisation des enquêtes ; (iii) l'élaboration et la validation de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ; (iv) le renforcement de capacités du personnel en matière statistique, recrutement des statisticiens formés ; (v) la dotation d'un cadre de travail adéquat pour l'INS ; (vi) l'amélioration du cadre de formation locale ; (vii) la stabilisation des cadres au niveau des organes du système statistique national ; et (viii) l'adoption d'un nouveau cadre juridique et institutionnel du système statistique national.

- ***Le sous-secteur de l'intégration régionale***

238. En ce qui concerne ce sous-secteur, plusieurs actions réalisées méritent d'être soulignée: (i) la signature de deux conventions pour le financement des projets intégrateurs prévus dans le cadre du programme économique régional (PER) ; (ii) la ratification du traité instituant les organes de la CEMAC (la Cour des Comptes Communautaires, la Cour de Justice Communautaire, le Parlement Communautaire) ; (iii) la mise en circulation du passeport CEMAC en 2014 ; (iv) la mise en place de 4 à 8 postes frontaliers ; (v) l'effectivité de la libre-circulation (depuis 2017) des personnes dans l'ensemble de l'espace communautaire.

239. Nonobstant les actions évoquées, quelques faiblesses persistent notamment : (i) la lenteur dans la transposition des textes communautaires ; (ii) l'absence d'un cadre de concertation dans la gestion des recommandations communautaires ; (iii) les conflits de compétences entre les différentes organisations sous régionales ; (iv) la non tenue et le manque de suivi des engagements pris au niveau sous régional.

240. Les défis à relever dans ce secteur peuvent être ainsi soulignés : (i) poursuivre et opérationnaliser la transposition des textes communautaires ; (ii) créer un cadre de concertation dans la gestion des recommandations communautaires ; (iii) élaguer les conflits de compétences entre les différentes organisations sous régionales ; (iv) honorer aux engagements pris au niveau sous régionale ; (v) suivre l'applicabilité des engagements sous-régionaux, régionaux et continentaux.

- ***Le sous-secteur du partenariat au développement***

241. Des actions menées de 2012 à 2016 sont les suivantes : (i) la signature de toutes les conventions de financement prévues dans le cadre du programme indicatif national (PIN) du 10<sup>ème</sup> FED, (ii) la mise en œuvre de tous les projets du 10<sup>ème</sup> FED, (iii) la signature du PIN 11<sup>ème</sup> FED, (iv) le paiement régulier des contributions statutaires au secrétariat ACP (Afrique Caraïbe Pacifique), (v) le paiement régulier du fonctionnement de l'antenne FED à Bruxelles (Ambassade), (vi) l'approbation par le Conseil d'Administration du PAM à Rome d'un Programme pays République du Congo 200648 (2015-2018).

242. Au nombre des contraintes du sous-secteur , on peut noter : (i) l'absence du cadre de concertation avec les PTF et les organisations de la société civile (OSC) ; (ii) l'absence des mécanismes et des outils fiables pour maîtriser et capter tous les flux de l'aide au développement au profit de la République du Congo ; (iii) les faiblesses dans le pilotage et le suivi des programmes et projets en coopération ; (iv) les faiblesses dans l'appropriation des procédures des PTF ; (v) les faibles capacités d'absorption des allocations prévues au titre du cadre financier pluriannuel du 11<sup>ème</sup> FED ; (vi) le manque de concertation avec les ministères bénéficiaires sur les programmes et projets en cofinancement.

243. Au regard des contraintes susmentionnées, les défis à relever en perspective peuvent se résumer comme suit : (i) renforcer le cadre de concertation avec les PTF et les organisations de la société civile ; (ii) mettre en place des mécanismes et les outils fiables pour maîtriser et capter tous les flux de l'aide au développement au profit de la République du Congo ; (iii) renforcer les mécanismes de pilotage et de suivi des programmes en coopération ; (iv) accroître les capacités en formation des structures sous tutelle (formations orientées sur les procédures respectives des bailleurs de fonds) ; (v) augmenter les capacités d'absorption des allocations prévues au titre du cadre financier pluriannuel 11<sup>ème</sup> FED ; (vi) veiller à une meilleure coordination des programmes et projets en cofinancement.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

244. Pour apporter des réponses adéquates à ces problèmes persistants, le secteur vise à atteindre les objectifs stratégiques suivants : (i) piloter la politique du ministère ; (ii) améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement (iii) promouvoir le développement de la statistique ; (iv) promouvoir l'intégration sous régionale, régionale et continentale ;(v) promouvoir le partenariat pour le développement.

245. De manière spécifique, il s'agit de : (i) assurer la gestion et l'administration du ministère ; (ii) élaborer et mettre en œuvre les stratégies de développement ; (iii) développer la production statistique ; (iv) promouvoir l'intégration sous régionale, régionale et continentale à travers la mise en place des cadres de concertation nationale et l'élaboration de la stratégie nationale d'intégration ; (v) mettre en œuvre des programmes et projets du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

246. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement devra mettre en œuvre des programmes d'investissements pertinents et cohérents avec les problèmes identifiés. La stratégie consistera à cibler les actions prioritaires à fort impact direct et rapide sur les principaux indicateurs de

développement du secteur. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires ainsi qu'il suit :

247. Pour le programme « Gestion et administration du Ministère ». Il s'agit de mener une politique de facilitation de la réalisation des activités des directions générales et des structures opérationnelles (Institut National de la Statistique, le Centre d'Etudes et d'Evaluation des Projets d'Investissement, le Centre d'Application des Statistiques et de la Planification) et d'assurer un suivi régulier des appuis budgétaires convenus avec les partenaires techniques et financiers.

248. Pour le programme « Elaboration et mise en œuvre des stratégies de développement », il est question de planifier, de programmer et de suivre le développement du pays par l'élaboration des politiques de développement, la réalisation des enquêtes légères dont les outputs vont concourir à la programmation du développement. Ce programme concerne aussi l'identification, la sélection, les études des projets, l'élaboration des budgets d'investissement, le suivi et l'évaluation des projets et leur mise en œuvre. Les questions relatives aux objectifs de développement durable (ODD) y sont également traitées.

249. Le programme « Développement de la production statistique » traite de toutes les activités qui concourent à la définition d'un cadre propice et de sa mise en œuvre pour la production et la vulgarisation des statistiques de qualité et à temps réel, permettant la bonne prise de décision par les autorités en matière de politique de développement.

250. Le programme « Appui à l'intégration économique sous régionale » est réservé au suivi de l'intégration sous régionale, régionale et continentale (Programme Economique Régional de la CEMAC, Agenda 2063 de l'UA), de l'application des dispositions de la libre-circulation des personnes en zone CEMAC, de la mise en œuvre du programme frontière de l'UA-CEEAC, de la participation aux activités communautaires (CEMAC, CEEAC, CGG, UA et CEA), de la mise en œuvre des textes communautaires, et fait le suivi des questions d'appui au point focal du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) et aux projets du NEPAD. De même, ce programme visera à opérationnaliser le processus d'évaluation par les pairs à travers les mécanismes du MAEP.

251. Le programme « Partenariat au développement » assure les négociations et le suivi de toutes les conventions et accords de financement (les plans de travail annuel, le programme indicatif régional et national...), aux réunions techniques de haut niveau (accords de partenariat économique, conseils des ministres ACP/UE...). Il relève aussi le suivi de la mise en œuvre des projets en partenariat (du 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>FED, IDA 18...), les appuis permanents aux unités de gestion des projets, au renforcement des capacités des agents sur les procédures des PTF.

252. Le programme « Identification, sélection et évaluation des projets ». La qualité et l'efficacité de l'investissement étant un intrant majeur pour le succès de tout développement, la question de la qualité des structures et des hommes qui les animent est au cœur de ce programme pour permettre de ne retenir dans les différents programmes d'investissement que des projets ayant une forte valeur ajoutée.

253. Le programme « Formation des cadres en statistique et en planification » est celui qui traite de la définition d'un cadre favorable à la formation de base et continue de la ressource humaine

qui sert dans les domaines de la statistique et de la planification, donc utile au développement de la République.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

254. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, le ministère du plan a comme projets phares, notamment :

- l'élaboration de la politique et des stratégies sectorielles du ministère, (ii) la construction du complexe de l'INS et du CASP ;
- le projet de réformes intégrées du secteur public (PRISP) ;
- le suivi des appuis budgétaires ;
- le suivi et la mise en œuvre des ODD ;
- la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PND 2018-2022 ;
- le suivi des projets du PER-CEMAC ;
- l'appui au point focal MAEP et aux projets du NEPAD ;
- la contribution au NEPAD, au MAEP et au Golfe de Guinée ;
- le suivi des projets du NEPAD,
- la mise en œuvre du processus d'évaluation par les pairs du MAEP.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

255. Les besoins de financement pour le Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale s'élèvent à 273,498 milliards représentant un effort budgétaire moyen annuel de 54,700 milliards.

256. Les 23,22% de ces besoins seront consacrés à la réalisation des enquêtes, 17,99% au fonds d'études des projets d'investissement public, 8,64% à la mise en œuvre et le suivi du PND, 7,20% aux infrastructures pour booster la productivité du secteur, 4,70% à la réduction de la pauvreté et la réalisation des ODD et 2,40% à l'appui point focal MAEP. Une autre partie des besoins du ministère sera affectée entre autres à l'élaboration de la politique et des stratégies sectorielles, 0,36%, à l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale développement statistique (SNDS), 1,20%, et au suivi des projets du PER-CEMAC 2,04%.

257. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 79.681 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes du plan, de la statistique et de l'intégration régionale s'élève à 193,817 milliards de FCFA représentant 70,87% des besoins. Cela exige du Gouvernement un grand effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour préserver le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022.

#### *f). Les effets attendus*

258. Aux termes de la mise en œuvre du PND2018-2022, l'amélioration des principaux indicateurs de performance du secteur est attendue. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre de progiciels de programmation des investissements publics passant de 1 en 2016 à 2 en 2022 ;
- augmenter le nombre de documents de stratégies sectorielles adoptées en passant de 30% en 2017 à 100% en 2022 ;
- augmenter le nombre d'enquêtes réalisées de 3 entre 2012-2016 à 8 entre 2018-2022.

259. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Plan, Statistique et Intégration Régionale – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

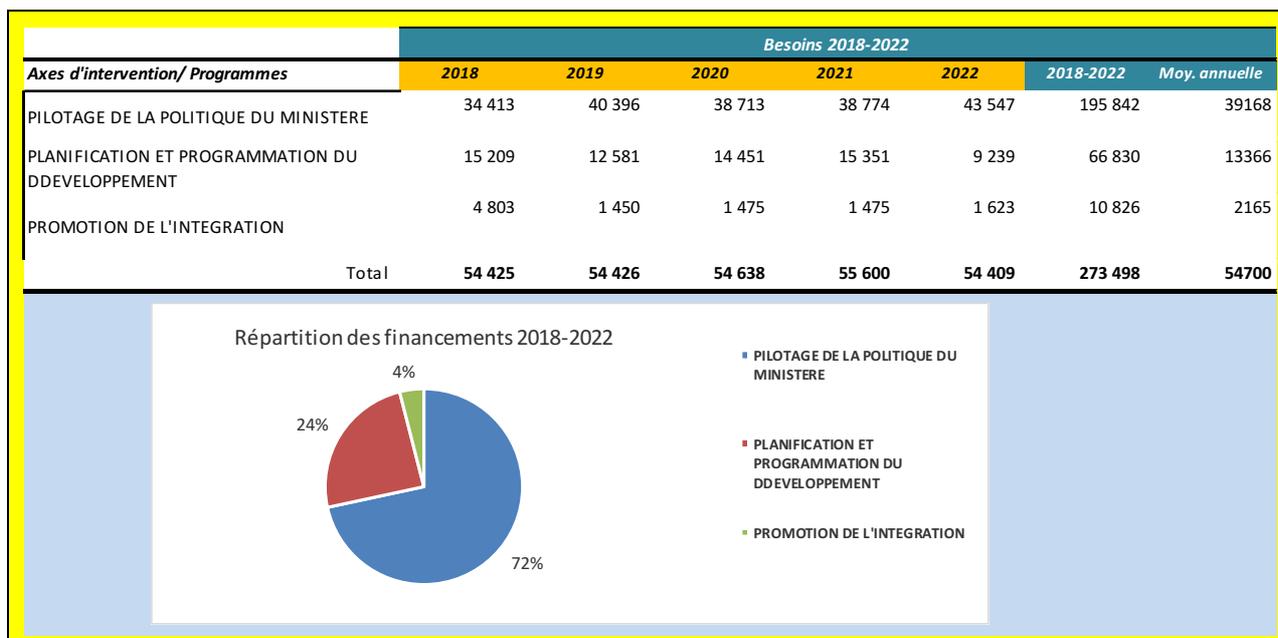
**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles							
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution	
Piloter la politique du ministère	Nombre de documents de stratégies sectorielles validés	10	9	15	24	32	36	27	300,00%	
Améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement	Nombre des progiciels de programmation des investissements publics et du CDMT mis en service	1	1	2	3	4	4	3	300,00%	
Promouvoir le développement de la statistique	Nombre d'enquêtes réalisées	3	3	6	8	9	10	7	233,33%	
Assurer l'intégration économique	Flux de personnes entre le Congo et le reste des pays de la CEMAC									
	Flux de marchandises entre le Congo et le reste des pays de la CEMAC									
	Flux de capitaux entre le Congo et le reste des pays de la CEMAC									
Promouvoir le partenariat pour le développement.	Nombre de convention de coopération signés	21	21	23	25	27	29	12	57,14%	

**(b). Projets /actions phares**

N° Actions/ Projets	Montant en millions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
1 Elaboration de la politique et des stratégies sectorielles du ministère plus les plans d'actions		200	100	0		300
2 Construction du bâtiment de l'Institut National de la Statistique(INS)	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
3 Suivi des appui budgétaires	100	200	200	100		600
4 Appui au PADEC, PSTAT et PRISP	300	600	800	300	200	2 200
5 Fonds d'études des projets d'investissement	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
6 Réduction de la pauvreté et la réalisation des ODD	780	785	785	785	785	3 920
7 Equipement du ministère (mobilier et équipements informatiques)	100	125	125	125	125	600
8 Mise en œuvre et suivi-évaluation du PND 2018-2022	1 440	1 440	1 440	1 440	1 440	7 200
9 Elaboration du document prospectif " Congo Vision 2047"	300	400	200	100	0	1 000
10 Travaux de contrôle des investissements publics	300	300	300	300	0	1 200
11 Mise en œuvre des engagements internationaux	100	100	100	149	150	599
12 Suivi des projets du PER-CEMAC	340	340	340	340	340	1 700
13 Appui au point focal MAEP et aux projets du NEPAD, Contribution au NEPAD, au MAEP et au Golfe de Guinée	400	400	400	400	400	2 000
14 FCT IV, PAON IV, PAM, APV-UE-Congo	200	4000	3000	1800	1000	10 000
15 Projets en partenariat	0	100	100	100	99	399
16 Suivi de la construction du complexe INS CASP	0	100	100	100		300
17 Réalisation des études , analyse et évaluation des projets des ministères par le CEPI	150	400	450	500	500	2 000
18 Elaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale développement statistique (SNDS)	200	200	200	200	200	1 000
19 Réalisation des enquêtes	3 872	3 872	3 872	3 872	3 872	19 360
20 Elaboration des PND décentralisés	0	400	800	500	300	2 000
21 Travaux budgétaires	500	500	500	500	500	2 500
22 Plateforme de gestion au développement	0	100	150	150	100	500
23 Identification et sélection des projets d'investissement public	0	150	200	250	300	900
24 Réhabilitation et équipement du CASP	0	100	150	150	100	500
25 Fonds documentaire CASP	100	0	0	0	0	100
26 Elaboration des politiques sectorielles des ministères	200	300	300	400	300	1 500
<b>Total</b>	<b>13 582</b>	<b>19 312</b>	<b>18 812</b>	<b>16 761</b>	<b>14 911</b>	<b>83 378</b>

**(d). Budgets-Programme 2018-2022**









## Chapitre 2 : La réforme du système éducatif, de la formation qualifiante et professionnelle

### A. L'enseignement moral, civique et physique

#### 1. *La jeunesse et éducation civique*

##### a). *La situation et les défis actuels*

260. Le secteur a pour mission global d'exécuter la politique de la nation dans les domaines de la jeunesse et de l'éducation civique, en favorisant son épanouissement et la réduction sa vulnérabilité à travers son insertion sociale. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes de la jeunesse et de l'éducation civique permettant l'insertion socio-économique des jeunes, en vue de son autonomisation, la promotion et la diffusion de la culture de citoyenneté et de paix, élaboration et mise en œuvre des programmes d'éducation civique et des pédagogies y afférentes, incitation à l'esprit de volontariat et de participation civique ; promotion des valeurs éthiques, le respect des lois et règlement ainsi que des institutions de la République, favoriser la connaissance du droit de l'homme et du développement durable, motivation et encouragement de l'esprit de patriotisme, constituent des tâches exigeantes et laborieuses au regard de la réalité nationale. Tout cela, pour favoriser l'essor d'une jeunesse équilibrée, modérée et ouverte attachée à son identité nationale, enracinée dans sa fidélité à son pays.

261. En effet, l'environnement socio-économique pour la mise en œuvre des programmes du secteur est très défavorable : près de 80% de la population congolaise est constituée de jeunes et la majorité d'entre eux connaissent une situation sociale précaire. Elle constitue en effet la couche sociale la plus frappée par le chômage et ne représente que 19 % de la population active. Le pays manque d'un système organisé et cohérent de récupération pour l'emploi des jeunes issus du système éducatif. Parallèlement, l'assistance publique ou privée auprès des jeunes demeure faible. De ce fait, la jeunesse, par manque d'emploi a un accès limité aux services sociaux de base.

262. Par ailleurs la situation du secteur est caractérisée par une absence importante des offres de structures socio-éducatives et socio-culturelles telles que les salles de cinéma, les parcs, les aires de jeux, les espaces de sports, les bibliothèques, les salles multimédias, les auberges pour les jeunes et autres activités artistiques.

263. De façon globale, la plupart des indicateurs du sous-secteur de la jeunesse n'ont pas connu d'avancées entre 2012 et 2017. Aucun centre de loisir n'a été construit pour trois initialement prévus, seules 2 maisons de jeunes ont été construites sur 10 prévues et 20 animateurs de jeunesse formés sur 100 prévus, 424 enfants ont pris part à la colonie des vacances à Madingou, dans le département de la Bouenza, du 29 juillet au 18 août 2017, 500 jeunes formés en entrepreneuriat, 410 jeunes formés à la formation qualifiante et au développement de l'employabilité

264. En ce qui concernant le sous-secteur éducation civique, 11 campagnes de sensibilisation sur les comportements déviants et deux (02) semaines culturelles ont été organisées, 413 enseignants ont été formés en éducation civique, morale et pour la paix (ECMP), 10 rencontres citoyennes ont été organisées sur tout le territoire national, couvrant 2500 jeunes environs, 10 séances de promotion et de vulgarisation des lois, règlement, valeurs symbole et institutions de la République ont été organisées ?

265. Au plan institutionnel quelques avancées notables ont été enregistrées avec la révision de : (i) la politique nationale de la jeunesse ; (ii) la politique nationale de l'éducation civique, encours de validation et qui a engendré : l'institution du service civique, l'institution du Corps des jeunes la révision de la convention de partenariat avec l'UNFPA, sur la mise en œuvre du projet « appui technique au corps des jeunes volontaires », 198 jeunes sont formés et déployés en volontariat, 50 jeunes congolais formés au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA).

#### *b). Objectifs stratégiques et opérationnels*

266. Pour apporter des réponses adéquates à ces problèmes persistants, et contribuer efficacement à l'amélioration de la situation de la jeunesse et de l'éducation civique dans le contexte actuel de développement durable et inclusif, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique s'est fixé les objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) renforcer les capacités d'offre de service ; (iii) améliorer l'encadrement de la jeunesse et l'éducation civique.

267. De façon opérationnelle, il s'agira de : gérer les ressources humaines ;gérer les ressources financières :renforcer la planification et la programmation des actions du ministère gérer les systèmes informatiques et de communication ; réhabiliter les infrastructures de jeunesse ; construire les infrastructures de l'éducation civique ; construire les infrastructures de jeunesse ; élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de la jeunesse ; renforcer l'éthique morale ; promouvoir les loisirs sains ; renforcer les activités sportives et culturelles ; appuyer les activités productives des jeunes promoteurs ; promouvoir la charte africaine de la jeunesse.

#### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

268. Pour atteindre ces objectifs, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique prévoit au cours de la période 2018-2022, la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes constitués des actions suivantes :

- Pour le programme de renforcement des capacités institutionnelles, il s'agira de : renforcer la gestion du Ministère,
- Pour le programme de renforcement des capacités d'offre de service, il s'agira de construire, réhabiliter et équiper les infrastructures socio-éducatives et de jeunesse.

269. **Pour le sous-secteur jeunesse** : outre les deux programmes ci-dessus cités, le programme spécifique au sous-secteur est : améliorer l'encadrement de la jeunesse dont les actions principales sont :

- révision de la politique nationale de la jeunesse,

- suivi des activités du projet de prévention de la radicalisation de la jeunesse,
- appui aux jeunes entrepreneurs et promoteurs ;
- poursuite de la mise en œuvre du corps des jeunes volontaires du Congo ;
- l'enquête sur le chômage des jeunes ;
- prévision de la radicalisation de la jeunesse congolaise ;
- poursuite de la mise en œuvre du Corps Jeunes Volontaires du Congo (CJVC) ;
- construction des centres de sensibilisation des jeunes à la vie rurale (CSJVR).

270. **Pour le sous-secteur éducation civique** : outre les deux programmes ci-dessus cités, le programme spécifique au sous-secteur est : améliorer l'encadrement de la jeunesse et de l'éducation civique dont les actions principales sont : promotion de l'éthique ;révision de la politique nationale de l'éducation civique ; lutter contre les comportements déviants ; suivi des activités du projet de prévention de la radicalisation de la jeunesse ; appui aux jeunes entrepreneurs et promoteurs ; poursuite de la mise en œuvre du corps des jeunes volontaires du Congo ;promouvoir l'éducation civique, de la charte africaine de la jeunesse ; poursuite de l'installation des clubs civique ; organisation des rencontres citoyenne ; animation des émissions éducatives ; promotion des loisirs sains ; moralisation des citoyens ; édition des programmes et guides pédagogiques en Education Civique et Morale pour la Paix (ECMP).

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

271. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus, nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les projets prioritaires identifiés sont les suivants :

272. Pour le renforcement des capacités d'offre de services : Réhabilitation du Siège de la Direction Générale de l'Education Civique ; Réhabilitation des auberges des jeunes de Pointe-Noire et du Djoué à Brazzaville ; Réhabilitation des bâtiments affectés : maisons de jeunesse et de citoyenneté ; Construction des centres de sensibilisation des jeunes à la vie rurale ; Acquisition des kits pour l'éducation civique ; Poursuite de la mise en œuvre du Corps des Jeunes Volontaires du Congo (CJVC) ; Acquisition du matériel pour l'encadrement de la jeunesse.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

273. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le ministère de la jeunesse et de l'éducation civique dans le cadre du Plan National de Développement (PND) 2018-2022 s'élèvent à 82 milliards 61 millions de F CFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de 16 milliards 412 millions de F CFA. La majorité de ces ressources sera consacrée au seul programme de renforcement des capacités institutionnelles (46%). Les ressources restantes seront réparties entre le renforcement d'offre de services (39%), le programme Améliorer l'encadrement de la jeunesse et de l'éducation civique (15%).

274. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 27,693 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes du secteur Jeunesse et

Education civique s'élève à 54,368 milliards de FCFA. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière d'encadrement de la jeunesse.

*f). Les effets attendus*

275. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation civique, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance de ce secteur. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre d'animateurs formés en le portant de 20 en 2017 à 39 d'ici à 2022 ;
- porter le nombre d'enseignants formés en éducation civique de 413 en 2017 à 801 d'ici à 2022 ;
- construire deux centres de loisir à l'horizon 2022;
- augmenter le nombre de maisons de jeunes en le portant de 2 en 2017 à 4 en 2022 ;
- augmenter le nombre de campagnes de sensibilisation sur les comportements déviants de 11 en 2017 à 19 d'ici à 2022 ;
- augmenter le nombre de semaines culturelles organisées de 2 en 2017 à 4 d'ici à 2022 ;
- porter le nombre de jeunes formés en entrepreneuriat de 500 en 2017 à 750 d'ici à 2022;
- porter le nombre de jeunes formés à la formation qualifiante et au développement de l'employabilité de 400 en 2017 à 795 d'ici à 2022 ;
- porter le nombre de jeunes participant aux rencontres citoyennes de 2500 en 2017 à 3850 d'ici à 2022 .

276. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs

## Encadré : Jeunesse – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.

### (a). Performances 2018-2022.

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Renforcer les capacités institutionnelles	Nombre de cadres et agents formés	47	60	69	79	90	103	56	119%
	Nombre de jeunes volontaires engagés		500	1000	1200	1000	1000	1000	
Renforcer les capacités d'ordre de service	Nombre de bâtiments réhabilités ,construits et équipés	0	3	5	5	5	7	7	
	Nombre de camps de jeunesse réalisés.	1	1	1	2	2	1	0	0%
Améliorer de l'encadrement de la jeunesse et de l'éducation civique	Disponibilité de la politique nationale de la jeunesse	0	1	0	0	0	0	0	
	Nombre de séminaires sur la promotion de l'emploi des jeunes.	0	5	5	5	7	10	10	
	Nombre de séminaires, focus, journées de vulgarisation à l'éthique, à la morale, de la charte africaine de la jeunesse aux comportements déviants et à l'encadrement de la jeunesse	15	12	12	12	12	15	0	0%
	Nombre d'animateurs de jeunesse formés.	30	50	50	50	55	60	30	100%
	Nombre de jeunes formés à l'entrepreneuriat.	0	1000	1500	2000	2500	3000	3000	
	Nombre de jeunes formés aux métiers innovants.	0	1500	2500	4500	5500	6000	6000	

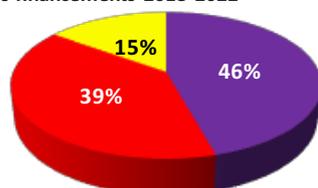
### (b). Actions Phares 2018-2022.

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					
		2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
1	Réhabilitation du Siège de la Direction Générale de l'Éducation Civique.	250	250	250	250	250	1 250
2	Réhabilitation des auberges des jeunes de Pointe-Noire et du Djoué à Brazzaville.	261	261	261	261	261	1 305
3	Réhabilitation des bâtiments affectés : maisons de jeunesse et de citoyenneté.	262	360	300	300	100	1 322
4	Construction des centres de sensibilisation des jeunes à la vie rurale		480	320			800
5	Acquisition des kits pour l'éducation civique.	200	200	200	200	200	1 000
6	Poursuite de la mise en œuvre du Corps des Jeunes Volontaires du Congo (CJVC).	290	290	290	290	290	1 450
7	Acquisition du matériel pour l'encadrement de la jeunesse.	300	300	300	300	300	1 500
<b>Total</b>		<b>1 563</b>	<b>2 141</b>	<b>1 921</b>	<b>1 601</b>	<b>1 401</b>	<b>8 627</b>

### (c). Budgets-Programmes 2018-2022.

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités institutionnelles	2 076	8 875	10 876	5 080	10 588	37 494	7 499
Renforcement des capacités d'offre de service	5 487	7 713	7 027	5 657	6 290	32 174	6 435
Amélioration de l'encadrement de la jeunesse et de l'éducation civique	2 430	2 430	2 430	2 430	2 673	12 393	2 479
<b>Total</b>	<b>9 993</b>	<b>19 017</b>	<b>20 333</b>	<b>13 166</b>	<b>19 551</b>	<b>82 061</b>	<b>16 412</b>

Répartition des financements 2018-2022



- Renforcement des capacités institutionnelles
- Renforcement des capacités d'offre de service
- Amélioration de l'encadrement de la jeunesse et de l'éducation civique

## B. L'éducation de base et l'enseignement général et technique

### 1. L'enseignement général (préscolaire, primaire, et secondaire général)

#### a). La situation et les défis actuels

277. Les questions d'éducation et de formation occupent dans nos sociétés une place centrale dans la transformation qualitative et quantitative des ressources humaines indispensables au développement du pays. Au Congo, la problématique de l'éducation est confiée à trois départements dont le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA).

278. Des nombreux efforts ont permis au Gouvernement d'apporter des solutions aux multiples problèmes de l'éducation et de la formation qui demeurent malencontreusement préoccupants sur toute l'étendue du territoire national.

279. **Au préscolaire**, le taux de couverture nationale demeure faible, se limitant à 20% en 2015 alors que le système vise 30% à l'horizon 2024. L'éducation préscolaire reste réservée aux enfants vivants en milieu urbain soit 83% des effectifs contre 17% en milieu rurale. L'indice de parité fille/garçon est de 1,18 en 2015. Les infrastructures et équipements sont défectueux, d'emprunt, voire inexistantes surtout en zone rurale. On relève également un manque considérable du personnel enseignant, d'équipements de jeux extérieurs et de matériels d'éveil.

280. **Au primaire**, les effectifs en 2015 sont répartis entre les écoles publiques (63,70%), les écoles privées laïc (26,60%) et les écoles conventionnées (9,70%). Le taux brut de scolarisation est structurellement supérieur à 100%, alors que le taux net est l'ordre de 80%. Le taux brut est gonflé artificiellement par la fréquence trop élevée des redoublements (17%), des entrées précoces (16% des enfants âgés de 4 à 5 ans) et tardives. Le taux brut d'admission est de 104,20%, celui d'achèvement de 76% avec un taux de transition du primaire au collège de 42%. En moyenne le ratio élèves/classes pédagogique est à 44,30%. L'indice de parité fille/garçon est de 1 en 2015.

281. **Au collège**, l'accès s'est élargi ces dernières années avec un taux brut de scolarisation qui est passé de 68,40% en 2012 à 94,71% en 2015, soit une variation positive de 26,31%. L'indice de parité fille/garçon est de 0,73. Au cours de ces cinq dernières années, le pourcentage d'admission au BEPC a tourné autour de 50%, passant de 47,64% en 2013 à 55,55% en 2017. Le pourcentage le plus faible a été obtenu en 2015, avec 34,4%. Malgré le faible taux d'admission au BEPC, le taux de transition du collège au lycée connaît un accroissement de 11,4%.

282. **Au lycée**, le taux de couverture a accru de 2012 à 2015 en passant de 30% à 41,18%. Cette augmentation est due aux nombreuses constructions de lycées publics qui ont connu une variation relative de 45,95% entre 2012 et 2015. Le taux d'admission au baccalauréat est au-dessous de 35% entre 2012 et 2017. Le taux le plus élevé a été obtenu en 2014 (30,44%).

283. **L'Alphabétisation** a connu une augmentation des effectifs des apprenants qui sont passés de 8 906 en 2012 à 16 220 en 2015, soit un taux d'accroissement moyen de 21,87%. Ces effectifs

se répartissent ainsi qu'il suit : 39,57% fréquente les centres d'alphabétisation, 35,87% les centres de ré-scolarisation, 21,11% les centres ORA (Observer, Réfléchir, Agir), 1,03% les centres féminins et 2,42% les centres post-alpha. La répartition des centres par secteur montre que 58,11% des effectifs fréquentent le public contre 41,89% dans le privé.

284. L'offre est restreinte par l'absence d'alternatives au modèle unique d'alphabétisation qui consiste à loger les centres dans les écoles primaires et en utilisant les salles de classe existantes en dehors des heures de cours, ou dans des locaux d'emprunt auprès des confessions religieuses, ou encore dans les locaux en matériaux précaires construits par les populations. Les animateurs d'alphabétisation sont majoritairement des bénévoles (90,22% en 2015).

285. Nonobstant les performances non négligeables enregistrées depuis des années, le secteur reste confronté aux mêmes défis divers et variés dans tous les domaines de son champ d'intervention. Il s'agit notamment de : (i) la mauvaise gestion du système scolaire reposant sur une carte scolaire inadaptée et un système d'information défaillant; (ii) la détérioration de la qualité des services et/ou des conditions d'apprentissage ; (iv) l'inexistence des services sociaux, de santé et des aires de sport en milieu éducatif; (v) l'inefficacité dans la gestion des ressources humaines dans toutes ses composantes (recrutements, affectations, gestion de carrière, etc.).

#### *b). Les objectifs stratégiques et opérationnels*

286. Dans la volonté de placer le système éducatif au moins parmi les trois meilleures de la zone CEMAC, le Gouvernement Congolais a élaboré une politique sectorielle de l'éducation qui se repose, pour ce qui concerne le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, sur cinq (05) axes stratégiques et neuf (09) axes de développement, ainsi qu'il suit :

287. Axe stratégique 1 : Offrir une éducation de base de qualité à tous, offrir un enseignement de base étendu à 10 ans. L'objectif est d'universaliser l'achèvement du primaire et de mettre en place progressivement un enseignement de base de 10 ans (primaire + 1er cycle du secondaire) inclusif et de qualité pour tous en (i) construisant et en équipant environ 1000 classes par an (ii) mettant à la disposition des établissements, des enseignants qualifiés en nombre suffisant (iii) améliorant la qualité de l'enseignement par l'amélioration de l'apprentissage dans le primaire et le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (iv) apportant un soutien pédagogique aux écoles et aux enseignants.

288. Axe stratégique 2 : Développer l'éducation de la petite enfance en diversifiant les formules d'offres surtout pour les zones rurales. Il s'agit de développer des aspects sociaux, affectifs, psychomoteurs et cognitifs des enfants pour une meilleure adaptation à l'école primaire en améliorant l'accès et l'équité, la qualité et l'efficacité de l'éducation de la petite enfance.

289. Axe stratégique 3 : Contribuer à l'élévation du niveau d'alphabétisation de la population et offrir une seconde chance aux jeunes déscolarisés ou non scolarisés en rénovant et modernisant l'alphabétisation et l'éducation non formelle. Pour accroître l'offre des services en alphabétisation de base et offrir une seconde chance aux jeunes déscolarisés et non scolarisés, les autorités nationales pensent intensifier leurs efforts sur la mise en place des conditions favorables au développement des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

290. Axe stratégique 4 : Répondre aux besoins en ressources humaines d'une économie émergente : Construire un lycée général de qualité. Il s'agit de construire les infrastructures scolaires et de renforcer les capacités du personnel enseignant dans les filières scientifiques pour permettre aux élèves d'atteindre un niveau minimum requis de connaissances et de compétences pour leur entrée dans l'enseignement supérieur en : (i) construisant et équipant les lycées qui accueilleront les élèves des collèges (ii) améliorant la qualité et l'efficacité du second cycle de l'enseignement général.

291. Axe stratégique 5 : Rendre efficace le pilotage de la gestion du système éducatif : Les mesures de capacitation relatives à la gestion vont porter sur les points suivants : gestion institutionnelle, gestion des ressources humaines, gestion des ressources financières, gestion des statistiques, de l'information et de la planification, renforcement des capacités de l'INRAP, gestion des cantines scolaires, des violences à l'école, de la santé scolaire et la prévention des crises, catastrophes et conflits.

292. Gestion institutionnelle. Il s'agit d'assurer une coordination et une synergie d'actions entre les trois ordres d'enseignement en : (i) alignant les lois et textes réglementaires sur les orientations majeures de la Stratégie Sectorielle de l'Education (ii) développant le programme de capacitation sur le leadership et le management pour tous les managers des ministères (iii) développant un manuel sous forme de cahier de charges et couvrant les procédures, les méthodes et l'organisation du travail pour chaque unité de management y compris les structures déconcentrées des ministères.

293. Gestion des ressources humaines. Améliorer la gestion des ressources humaines du secteur en : (i) recrutant 20 000 enseignants fonctionnaires durant les 5 années du quinquennat pour le primaire et le collège (ii) réduisant le personnel non enseignant dans les collèges en vue de dégager des ressources pour les nouveaux recrutements et pour les dépenses de qualité (iii) créant une DRH unique pour le secteur (iv) prenant les mesures correctives d'affectation et de redéploiement des enseignants sur la base d'un recensement national.

294. Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources financières du secteur. La création d'une direction unique et centrale des affaires administratives et financières constitue un préalable incontournable à une amélioration significative de la situation de gestion financière actuelle. L'élaboration d'un guide de procédures de préparation budgétaire et de préparation à l'engagement des dépenses courantes de biens et services et des dépenses d'investissement.

295. Assurer une gestion efficace des statistiques, de l'information et de la planification. Il s'agit : (i) de la production classique des statistiques (ii) de la production rénovée des informations et de la planification (iii) du Système d'Information pour la Gestion de l'Education-SIGE existant (iv) des ressources humaines (v) du suivi-évaluation.

296. Renforcer les capacités de l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques (INRAP). Les résultats sont obtenus grâce à la gestion (i) des programmes de cantines scolaires (ii) des violences à l'école (iii) de la santé scolaire (iv) prévention des crises, des catastrophes et des conflits.

*c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

297. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissement massifs dans l'éducation tous modes confondus. La stratégie consistera à cibler les actions prioritaires à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires ainsi qu'il suit :

298. Pour la gestion du ministère, il va s'agir : de l'élaboration de la carte scolaire adaptée aux exigences actuelles ; de la construction des directions départementales ; de la réhabilitation des infrastructures relevant du ministère ; de l'équipement en moyens roulants.

299. Pour le programme du développement des infrastructures et équipements, il s'agira : de la réhabilitation des infrastructures de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire ; de la construction des infrastructures de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire ; de l'équipement des infrastructures de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation ; de l'appui du secteur privé.

300. Pour le programme de renforcement de l'accès et de la qualité de l'éducation, les priorités concerneront : la poursuite de la motivation des enseignants dans les zones rurales ; la gestion des ressources humaines du préscolaire, des établissements du primaire au secondaire et de l'alphabétisation ; l'amélioration de la qualité de l'éducation au préscolaire, au primaire, au secondaire et l'alphabétisation ; la sensibilisation sur les IST et le VIH/SIDA, l'organisation des émulations.

301. Les actions prioritaires retenues par le Gouvernement sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

Tableaux des Programmes et actions prioritaires retenus pour le quinquennat

Pour l'Alphabétisation :

Activités retenues	2017	2018	2019	2020	2022	Résultats attendus
Recrutement de 385 animateurs des centres	0	97	96	96	96	385 animateurs recrutés
Construction et équipement des ateliers d'apprentissages	0	10	10	6	6	32 salles équipées
Refondation de la politique d'alphabétisation		EL.TDR				Document élaboré
Etudes, textes réglementaires						Etudes réalisées
Disponibilité des kits professionnels	0	Listes des bénéficiaires	Listes des bénéficiaires	Listes des bénéficiaires	Listes des bénéficiaires	Les apprenants ont reçus les kits
Formation continue des animateurs	0	1ere session	2 <sup>e</sup> session	3 <sup>e</sup> session	4 <sup>e</sup> session	Animateurs formés
Dotation de moyens de déplacement des coordonnateurs et conseillers techniques d'alphabétisation et de ré-scolarisation	0	12 motos et 5 hors-bords	Les coordonnateurs et les conseillers techniques sont dotés			

## Pour le Préscolaire :

Activités retenues	2017	2018	2019	2020	2022	Résultat attendu
Recrutement de nouvelles éducatrices	0	403	403	402	402	1610 éducatrices recrutées
Amélioration de la subvention par le fonctionnement des centres d'éducatrices préscolaires	0					Les centres subventionnés
Construction de salles de classe	0	310	310	310	310	1240 salles de Classe Construites
Construction des Blocs administratifs	0	40	40	40	40	160 B.A sont construits
Construction de latrines et installation de points d'eau	0 0	50 50	30 30	25 25	20 20	125 latrines et 125 points d'eau construits
Equiper des salles de classe en mobilier	0	6250	6250	6250	6250	1000 salles de Cl. Equipées
Construction et équipement des cantines	0	50	30	25	20	Cantines construites et équipées
Dotations des écoles en matériels et équipements didactiques	0	125	125	100	75	425 CEP équipés
Equiper des centres de jeux en plein air et matériel d'éveil	0	214	212	212	212	850 CEP équipés en jeux
Construction des logements pour le personnel du préscolaire	0	64	62	62	62	Logements construits
Moyens de déplacement des inspecteurs et conseillers	0	103	103	103	103	Dotations réalisés
Organisation des sessions de formation continue des éducatrices	0	1ere session	2° session	3° session	4° session	Les éducatrices sont formées
Institutionnaliser l'implication des comités de gestion dans le suivi et l'utilisation des ressources allouées dans les CEP	0	1ere session	2° session	3° session	4° session	Les comités de gestion sont formés

## Pour le Primaire :

Activités retenues	2017	2018	2019	2020	2022	Résultats attendus
Ouverture des cantines scolaires	0	25	25	25	15	85 cantines scolaires ouvertes
Dotations des écoles en manuels scolaires (livres de français et des mathématiques)	0 0	19439 9720	19439 9720	19439 9720	0 0	Les écoles sont dotées
Dotations des écoles en matériels et équipements didactiques	0	30	30	13	12	Les écoles dotées
Constructions des bibliothèques	0	15	15	11	10	51 Bibliothèques construites
Equiper de 51 aires de jeux	0	15	15	11	10	51 Aires de jeux équipées
Construction et électrification de 85 salles de classe informatique dans 51 écoles	0	25	25	20	15	85 Salles construites et équipées
Recrutement des nouveaux enseignants	0	2.500	2.500	1.500	1.500	8.000 enseignants recrutés
Prise en charge des bénévoles	0	225	225	0	0	Plus de bénévoles
Amélioration des subventions pour le fonctionnement des écoles publiques	73.098.000	73.098.000	73.098.000	73.098.000	73.098.000	Les écoles publiques subventionnées

Activités retenues	2017	2018	2019	2020	2022	Résultats attendus
Implication des comités de gestions dans le suivi et l'utilisation des ressources allouées à l'école	0	1ere session	2° session	3° session	4° session	Comités de gestion sont formés
Dotations des inspecteurs et conseillers pédagogiques en véhicules	0 0	12 Véhicules 0	0 30 Motos	0 0	0 0	Inspecteurs et conseillers pédagogiques sont dotés en moyens
L'organisation des sessions de formation continue des enseignants	0	202	201	201	201	Enseignants formés
Formation des enseignants au TIC	0	25	25	20	15	85 enseignants formés en TIC
Construction de salles de classe	0	20	20	20	0	60 salles de classe construites
Construction de 38 Blocs Administratifs.	0	14	12	12	0	38 B.A. Construits
Construction de latrines et installation de points d'eau	0 0	25 25	25 25	25 25	20 20	95 Latrines et 95 points d'eau construits
Equiperment de salles de classe en mobilier	0	749	747	747	747	Salles de classe équipées

### Pour le Collège :

Activités retenues	2017	2018	2019	2020	2022	Résultats attendus
Equiperment en mobilier de salles de classe	0	17	16	16	16	65 salles de classe équipées
Octroi des bourses et aides scolaires aux élèves défavorisés	0	500	500	500	500	2000 Apprenants ont reçu des bourses et des aides scolaires
Construction et équipement d'un internat	0	2	1	1	1	5 internats construits et équipés
Dotation de neuf collèges d'un service de cantine scolaire	0	3	2	2	2	9 Collèges dotés en cantines scolaires
Dotation des collèges en manuels scolaires (Mathématiques, Français, SVT)	0	17.000	17.000	17.000	17.000	68.000 élèves dotés en manuels scolaires
Construction des bibliothèques	0	3	2	2	2	9 Bibliothèques construites
Aménagement et équipement des aires de jeux	0	3	2	2	2	9 Aires de jeux aménagées et équipées
Construction et équipement de neuf salles informatiques	0	3	2	2	2	9 Salles d'informatique construites et équipées
Recrutement des nouveaux enseignants pour répondre aux besoins	0	1000	1000	500	500	3000 Enseignants recrutés
Amélioration de la subvention pour le fonctionnement des collèges publics	0	92418375	92418375	92418375	92418375	Les collèges publics subventionnés
Construction et équipement de neuf salles d'informatiques	0	3	2	2	2	9 salles de classe construites et équipées
L'organisation des sessions de formation continue des enseignants	0	1ere session	2° session	3° session	4° session	5 sessions organisées
Construction de 13 logements du personnel	0	4	3	3	3	13 Logements construits
Renforcement des capacités managériales des membres des conseils d'administration	0	1ere session	2° session	3° session	4° session	5 sessions organisées
Construction de salles de classe	0	3	2	2	2	13 salles construites

Activités retenues	2017	2018	2019	2020	2022	Résultats attendus
Construction de blocs administratifs	0	2	2	2	2	8 B.A construits
Construction de latrines et installation de points d'eau	0 0	2 4	2 4	2 4	2 4	8 latrines et 16 points d'eau construits
Equipelement en mobilier de salles de classe	0	4	3	3	3	13 salles équipées

### Pour le lycée :

Activités retenues	2017	2018	2019	2020	2022	Résultats attendus
Attribution régulière des bourses et aides scolaires aux élèves	0	500	500	500	500	2000 Apprenants ont reçu des bourses et aides scolaires
Construction et équipement des internats	0	2	1	1	1	5 Internats construits et équipés
Construction d'une bibliothèque chaque année	0	2	1	1	1	5 Bibliothèques construites
Construction et équipement des salles informatiques	0	3	2	2	2	9 Salles de classe construites et équipées
Aménagement et équipement des aires de jeux	0	3	2	2	2	9 Aires de jeux aménagées et équipées
Recrutement des nouveaux enseignants pour répondre aux besoins	0	82	79	79	79	319 Enseignants recrutés
Amélioration de la subvention pour le fonctionnement des lycées	0	5	5	5	5	20 lycées subventionnés
Formation continue des enseignants	0	2	1	1	1	Les enseignants sont formés
Renforcer les capacités managériales des membres de comités de gestion	0	2	1	1	1	Les membres de comités de gestion sont formés
Construction de 20 salles de classe	0	5	5	5	5	20 salles de classe construites
Construction de Blocs administratifs	0	1	1	0	0	2 Blocs Administratifs construits
Construction de latrines et points d'eau	0 0	2 2	2 2	0 0	0 0	4 latrines et 4 points d'eau construits
Equipelement des salles de classe en mobilier	0	125	125	125	125	Les salles de classe sont équipées en tables bancs

#### *d). Les projets phares à moyens terme*

302. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure dont les plus remarquables sont :

303. Pour l'amélioration de l'accès et de la rétention à tous les cycles, il s'agira de : Dotation des écoles en matériels et équipements didactiques ; Dotations des écoles en manuels scolaires, (livre en français et mathématiques) ; Construction de salles de classe ; Equipement de salles de classe en mobilier au primaire ; Equipement des centres de jeux en plein air et matériel d'éveil.

304. Pour l'Amélioration de la qualité de l'éducation : Achèvement et équipement du lycée d'Excellence d'Oyo (projet en cours d'exécution à hauteur de 75%).

305. Pour l'amélioration de la gouvernance et de la gestion du Ministère : Organisation des sessions de formation continue des enseignants ; Recrutement de 385 animateurs des centres d'alphabétisation ; Moyens de déplacement des inspecteurs et conseillers

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

306. Les besoins de financement Gouvernementaux des programmes proposés pour le secteur de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 744, 690 milliards de FCFA. 148, 938 milliards de FCFA représentent un effort budgétaire moyen annuel pendant le quinquennat. Ainsi, plus de 632 milliards de FCFA, soit 85% des ressources, sont affectés à l'amélioration de l'accès et de la rétention à tous les cycles, 104 milliards (14%) sont consacrés à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Le programme concernant l'amélioration de la gouvernance et de la gestion du Ministère ne bénéficie que 8 milliards soit 1% des besoins exprimés.

307. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 650 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes d'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation s'élève à près de 95 milliards de FCFA représentant près du quart des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière d'enseignement au préscolaire, au primaire, au secondaire et au niveau de l'alphabétisation.

#### *f). Les effets attendus*

308. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, le Gouvernement attend améliorer significativement les principaux indicateurs de performance dudit secteur dans toutes ses composantes. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le taux d'accès de 7% au préscolaire, de 18% au collège et 29% au lycée ;
- ramener à 100% le taux de scolarisation au primaire, en même temps augmenter celui du collège de 10% et celui du lycée de 15% ceci par les constructions, réhabilitations et l'équipement des infrastructures du secteur;
- augmenter de 48,61% le taux d'admission au BEPC par l'amélioration de la qualité de l'éducation au collège;

- réduire le redoublement au moins de moitié dans tous les cycles du secteur;
- diminuer le ratio élèves/classe pédagogique de 26% au primaire, de 28% au collège et de 16% au lycée ;
- augmenter le pourcentage d'enseignants qualifiés de 7% au collège et 22% au lycée;
- tripler le taux d'admission au bac en l'amenant de 21,26% à 65%.

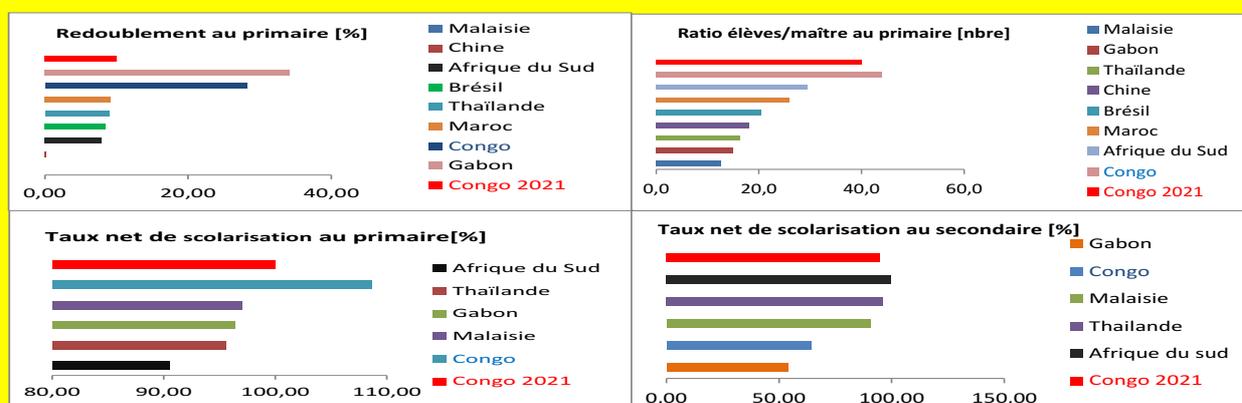
309. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2017)- Taux d'évolution (2021)	
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Renforcer les capacités institutionnelles du ministère	Carte scolaire adoptée et validée [nbre]	0	1	1	1	1	1	1,00	
	Taux d'accès au préscolaire [%]	19	21	23	25	27	30	11	58%
	Taux d'accès au primaire [%]	111	109	107	105	102	100	-11	-10%
	Taux d'accès au collège [%]	61	62	66	70	75	80	19	32%
	Taux d'accès au lycée [%]	29	36	43	50	57	65	36	125%
	Taux de scolarisation au préscolaire [%]	21	23	25	27	29	30	9	43%
	Taux de scolarisation au primaire [%]	109	107	105	103	101	100	-9	-8%
	Taux de scolarisation au collège [%]	87	90	93	96	98	100	13	14%
	Taux de scolarisation au lycée [%]	41	45	49	53	57	60	19	46%
	Renforcer les capacités d'offre à l'éducation	Ratio élèves/maitre au primaire [nbre]	44	43	42	41	40	40	-4
Ratio élèves/classe pédagogique au préscolaire [nbre]		54	48	42	36	30	25	-29	-54%
Ratio élèves/classe pédagogique au primaire [nbre]		80	72	64	56	48	46	-34	-43%
Ratio élèves/classe pédagogique au collège [nbre]		75	68	61	54	47	40	-35	-47%
Ratio élèves/classe pédagogique au lycée [nbre]		60	56	52	48	44	40	-20	-33%
Taux d'achèvement au primaire [%]		76	83	86	89	92	100	24	31%
Taux d'achèvement au collège [%]		28	34	41	47	54	60	32	114%
Taux d'achèvement au lycée [%]		18	22	26	30	35	40	22	121%
Pourcentage des redoublants au primaire [%]		28	24	21	17	13	10	-18	-65%
Pourcentage des redoublants au collège [%]		72	66	59	53	46	40	-32	-44%
Renforcer l'accès et la qualité de l'éducation	Pourcentage des redoublants au lycée [%]	82	78	73	69	64	60	-22	-27%
	Pourcentage d'enseignants qualifiés au collège [%]	91	93	95	97	99	100	9	10%
	Pourcentage d'enseignants qualifiés au lycée [%]	67	73	79	85	91	95	28	42%
	Taux de transition du primaire au collège [%]	42	49	57	64	72	80	38	91%
	Taux de transition du collège au lycée [%]	66	68	70	72	74	75	9	14%
	Pourcentage d'admission au BEPC [%]	46	51	56	61	65	70	24	51%
	Pourcentage d'admission au Bac [%]	21	21	39	48	56	65	44	206%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



(c). Actions Phares 2018-2022.

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Organisation des sessions de formation continue des enseignants	201	201	201	201	201	1 005
2	Recrutement de 385 animateurs des centres d'alphabétisation	96	96	96	96	96	480
3	Moyens de déplacement des inspecteurs et conseillers	103	103	103	103	103	515
4	Dotation des écoles en matériels et équipements didactiques	125	125	100	75	75	500
5	Dotations des écoles en manuels scolaires, (livre en français et mathématiques)	19 439	19 439	19 439	19 439	19 439	97 195
6	Construction de salles de classe	310	310	310	310	310	1 550
7	Equipped de salles de classe en mobilier au primaire	747	747	747	747	747	3 735
8	Equipped des centres de jeux en plein air et matériel d'éveil	212	212	212	212	212	1 060
9	Achevement et équipement du lycée d'Excellence d'Oyo	1 000	1 000				2 000
<b>Total</b>		<b>22 233</b>	<b>22 233</b>	<b>21 208</b>	<b>21 183</b>	<b>21 183</b>	<b>108 040</b>

(d). Budgets-Programmes 2018-2022.

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Amélioration de l'accès et de la rétention à tous les cycles	126 023	127 078	126 768	126 148	126 148	632 166	126 433
Amélioration de la qualité de l'éducation	21 236	21 236	20 236	20 236	21 262	104 205	20 841
Amélioration de la gouvernance et de la gestion du Ministère	1 664	1 664	1 664	1 664	1 664	8 319	1 664
<b>Total</b>	<b>148 923</b>	<b>149 978</b>	<b>148 668</b>	<b>148 048</b>	<b>149 074</b>	<b>744 690</b>	<b>148 938</b>



## ***2. L'enseignement technique et professionnel et la formation qualifiante***

### ***a). La situation et les défis actuels :***

310. Le ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi est l'un des ministères en charge de l'éducation au Congo. Il est composé de l'éducation secondaire du premier et deuxième cycle et gère les domaines de l'enseignement technique et professionnelle, la formation qualifiante et de l'emploi. Ces domaines pris en compte par le PND 2012-2016 connaissent encore de nombreux problèmes.

311. En effet le taux d'accès à l'enseignement technique et professionnel a baissé considérablement avec 50% en 2014 contre 79% en 2013 et 67,54% en 2012, cela malgré les efforts consentis par le Gouvernement sur le plan des infrastructures.

312. Le taux d'achèvement quant à lui a évolué en dents de scie, passant de 51% en 2012 à 39% en 2013 puis 50% en 2014. En ce qui concerne la réforme des programmes d'enseignement, 108 référentiels ont été élaborés et validés mais appliqués partiellement. Le taux de réussite au BAC reste en dessous des prévisions du PND 2012-2016 (70%) avec 40,54% en 2015 contre 27,13% en 2014. Il est également faible au niveau des BET, BTF, BEP qui obtiennent globalement un taux de réussite de 42,84%. Ceci s'explique par les limites constatées au niveau de la qualité et la quantité du personnel enseignant. Par contre, au niveau des examens professionnels (CFEEN, DECS, DCAF, DEMA), les taux de réussite se situent tous au-delà de 90%. Cependant le personnel enseignant utilisé dans les écoles professionnelles est essentiellement composé des vacataires.

313. La Stratégie Sectorielle de l'Education 2015-2025 élaborée en collaboration avec les deux autres ministères en charge de l'éducation et en partenariat avec les PTF définit la part de l'ETP dans l'éducation au Congo. Il sied de noter que, la part de l'enseignement technique dans le secondaire est de 12,13%. Ce pourcentage place le Congo après la Thaïlande (15,4%) et la Chine (20,7%). Par contre, l'Afrique du sud (5,1%), Maroc (6,1%) et le Brésil (6,5%) se retrouvent loin après le Congo.

314. En ce qui concerne le nombre d'élèves dans les filières professionnelles pour 1000 habitants, on constate que le Congo (10,16%) se situe en troisième position après la Chine (14,6%) et la Thaïlande (11%). C'est une bonne place par rapport au Brésil (7,4), la Malaisie (6%) et l'Afrique du Sud (5,1%) qui sont des pays avancés. En considération de ces données, le Congo mène donc une politique d'encouragement dans le domaine de l'Enseignement Technique, Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi bien que de très grands efforts restent à déployer.

315. Le budget du METPFQE a connu une augmentation importante après 2012 où il était de 32, 797 milliards de Francs CFA avec un taux d'exécution de 91,41%. L'année 2013, déclarée année de l'enseignement de base et de la formation qualifiante par le Gouvernement, a vu le budget du METPFQE passer de 32, 797 milliards de Francs CFA en 2012 à 124, 485 milliards Francs CFA, soit un taux d'augmentation de 73,65%. L'investissement qui était à 9, 8 milliards Francs CFA en 2012 est passé à 100 milliards de Francs CFA, donnant ainsi un taux d'augmentation de

90%. Malgré ce fort taux de prévision, le décaissement des fonds n'a pas dépassé 30%. Le budget exercice 2014, financé sur ressources propres internes (en milliards de francs CFA), se chiffre à 114, 172 dont 25,572 pour le fonctionnement et 88,600 pour l'investissement. Le taux d'exécution du budget 2014 était de 51,52% pour le fonctionnement et 13,01% pour l'investissement. En 2015, la loi des finances réajustée a alloué au sous-secteur un budget de 16,934 milliards de FCFA, soit un montant inférieur de 71,59 % aux prévisions du PND. Cette baisse s'explique par la récession économique que connaît le pays.

316. En ce qui concerne les ordonnancements, ils étaient inférieurs de 79,58 % aux allocations budgétaires du PND pour 2015 et n'ont été exécutés qu'à hauteur de 71,85 % des prévisions budgétaires réajustées de cette année.

317. Les prévisions budgétaires de la période couverte par le PND 2012-2016 ont été de 587,563 milliards de Francs CFA. Tandis que les décaissements pour cette même période sont évalués à 408,10 milliards de Francs CFA. Ce taux relativement inférieur aux prévisions budgétaires de la période s'explique par la lourdeur des nouvelles procédures de passation des marchés publics et la lenteur dans la chaîne de dépenses.

318. En ce qui concerne les défis, le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est confronté à : l'inadaptation des programmes d'enseignement aux besoins socio-économiques du pays ; l'absence d'une politique de formation des formateurs ; l'offre de formation peu diversifiée ; l'insuffisance des structures d'accueil ; l'obsolescence des équipements existants ; le sous-équipement en matériel didactique ; l'inachèvement des programmes de formation, le faible partenariat avec le secteur productif et le manque d'un dispositif fiable de production et de publication des statistiques, l'accès limité des bacheliers de l'enseignement technique à l'Université Marien NGOUABI du fait de la faible diversification de l'offre de formation dans cette institution. Au niveau de l'enseignement professionnel, le manque d'enseignants spécialisés, les relations quasi inexistantes avec le secteur productif, l'absence de recyclage du personnel, l'inadéquation formation-emploi et la vétusté du matériel sont toutefois plus préoccupants.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

319. Dans le but d'assurer pleinement ses missions, pour la période 2018-2022, le Ministère compte concentrer ses efforts autour des actions ci-après : le renforcement des capacités institutionnelles, le renforcement des capacités d'offre dans l'enseignement technique et professionnel, l'amélioration de l'accès et de la qualité dans l'enseignement technique et professionnel.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

320. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements relatifs à la construction, réhabilitation et équipement des infrastructures d'une part, la formation du personnel, la poursuite de la réforme des programmes d'enseignement et le renforcement des capacités dans la gestion du ministère. La stratégie consistera à cibler les actions

prioritaires à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du sous-secteur. Ainsi, les différents programmes se focaliseront sur les actions prioritaires suivantes.

321. Comme programmes de renforcement des capacités institutionnelles, on a : (i) le renforcement des capacités des ressources humaines (développement et gestion des ressources humaines) ; (ii) le renforcement des instruments de gestion du sous-secteur (ministère)

322. S'agissant du renforcement des capacités d'offre dans l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante, on a : (i) le développement des infrastructures et équipements de l'enseignement technique (construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de l'enseignement technique,) ; (ii) le développement des infrastructures et équipements de l'enseignement professionnel (construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de l'enseignement professionnel) , (iii) le développement des infrastructures et équipements de la formation qualifiante (construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de la formation qualifiante).

323. Pour ce qui est de l'accès et de la qualité de l'enseignement technique et professionnel, on a : (i) la motivation des enseignants et des élèves ; (ii) le renforcement des inspections pédagogiques ; (iii) le perfectionnement, le recyclage et la formation continue des enseignants.

#### *d). Les projets phares de la période*

324. Pour la période 2018-2022, les interventions du Gouvernement porteront sur les principaux projets ci-dessous.

325. Pour le renforcement des capacités institutionnelles : Equipement de l'internat du LTAAC, LTI 1er mai, CETI D'Oyo et laboratoire du lycée ; Recrutement de 2000 enseignants, construction des écoles paramédicales de Dolisie, Kinkala et Owando

326. Pour le renforcement des capacités de l'offre l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante, il sera question de : Construction de 10 directions départementales dont 7 de l'ETP (Sangha, Cuvette Ouest, Niari, Pool, Cuvette et Likouala) et 3 de la FQ ( Lékoumou, Plateaux et Pointe Noire) ; Construction de dix (10) centres de métiers agricoles (Niari, Lékoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette-Ouest, Cuvette Centrale, Sangha et Likouala) ; Equipement de dix (10) centres de métiers agricoles (Niari, Lékoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette-Ouest, Cuvette Centrale, Sangha et Likouala) ; Equipement de douze (12) CEFA ; Construction de 10 lycées techniques mixtes avec internats dans tous les départements ; Construction des instituts technologiques d'IGNIE et du Kouilou ; Réhabilitation des lycées techniques agricoles (Ewo, Brazzaville, Ouesso et Sibiti) ; Construction de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale à Pointe-Noire ; Equipement de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale à Pointe-Noire ; construction des lycées professionnels spécialisés à Hinda et Impfondo ; Construction de l'institut professionnel et technologique d'Oyo ; Equipement de l'institut professionnel et technologique d'Oyo ; Equipement des internats des lycées techniques mixtes ; Construction de l'école des métiers de la pêche de Mossaka ; Programme d'emploi diplômés (PED) ; Programme d'emploi de types DUAL.

327. En matière de l'amélioration de l'accès et de la qualité, les actions concernent : la poursuite de la réforme des programmes de l'enseignement technique et professionnel ; la révision du cadre juridique d'accès à la formation qualifiante ; l'assurance qualité

*e). Les besoins de financement des programmes*

328. Les besoins de financement dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 474,365 milliards de Francs CFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de 94,873 milliards de Francs CFA. Plus de la moitié de ces ressources sera consacrée au seul axe de renforcement des capacités de l'offre l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante (77%). Les deux autres axes stratégiques bénéficient de 23% pour le renforcement des capacités institutionnelles et moins de 1% pour 'l'amélioration de l'accès et la qualité de l'ETP.

*f). Les effets attendus*

329. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante, le Gouvernement souhaite améliorer significativement les principaux indicateurs de performance dudit sous-secteur. En particulier, il s'agira de :

- augmenter à 50% le taux de réussite au baccalauréat à l'enseignement technique et professionnel ;
- élever le taux d'accès dans les établissements /écoles de l'enseignement technique, professionnel et dans les centre de formation et d'apprentissage pour la formation qualifiante à 60,5%;
- améliorer la part de l'enseignement technique et professionnel dans le secondaire en la faisant passer de 12% à 15% en 2022 ;
- disposer de dix (10) directions départementales fonctionnelles

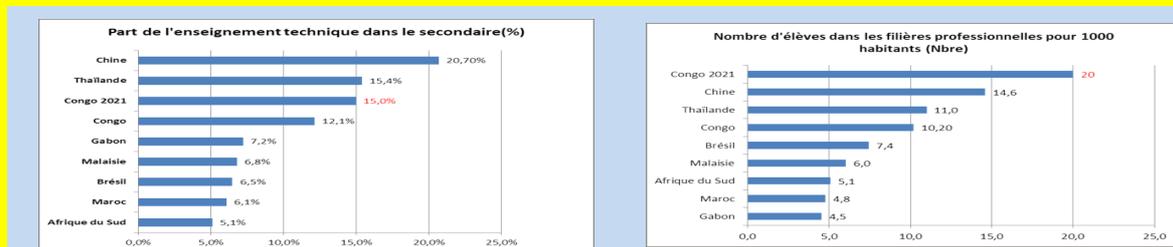
330. Le tableau ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Enseignement Technique et Professionnelle et la Formation Qualifiante – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Axes/ Programmes	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles					Evolution 2018-2022	Taux d'évolution
		2017	2018	2019	2020	2022	2022		
Améliorer l'accès et la qualité de l'Enseignement Technique et Professionnel	Taux de réussite au baccalauréat [%]	35,2	36,2	39,6	43,6	50	56,4	20,2	6%
	Taux d'achèvement dans les établissements de l'Enseignement Technique et Professionnel [%]	56,2	57,8	60,48	64,26	69,1	73,94	16,14	22%
Renforcer les capacités d'offre dans l'enseignement technique et professionnel	Taux d'accès dans les établissements d'Enseignement Technique [%]	50	51,5	54	57	60,5	64	10,5	17,35
	Part de l'enseignement technique dans le secondaire	12	12,5	13,44	14,76	15	15,24	3	20%
Renforcer les capacités institutionnelles	Nombre de directions départementales fonctionnelles	0	2	2	2	2	2	0	100%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



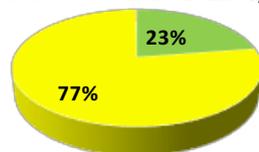
(c). Actions Phares 2018-2022.

		Millions de FCFA					
N°	Actions/ Projets	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
1	Equipement de l'internat du LTAAC, LTI 1er ma, CETI D'Oyo et laboratoire du lycée professionnel Thomas SANKARA	150	150	200	100	0	600
2	Recrutement de 2000 enseignants, construction des écoles paramédicales de Dolisie, Kinkala et Owando	1 000	1 700	3 000	3 000	5 700	14 400
3	Construction de 10 directions départementales dont 7 de l'ETP (Sangha, Cuvette Ouest, Niari, Pool, Cuvette et Likouala) et 3 de la FQ ( Lekoumou, Plateaux et Pointe Noire)	2 500	2 500	5 000	5 000	7 000	22 000
4	Construction de dix (10) centres de métiers agricoles (Niari, Lékoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette-Ouest, Cuvette Centrale, Sangha et Likouala)	4 000	4 000	8 000	4 000	4 000	24 000
5	Equipement de dix (10) centres de métiers agricoles (Niari, Lékoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette-Ouest, Cuvette Centrale, Sangha et Likouala)	0	0	0	3 000	3 000	6 000
6	Equipement de douze (12) CEFA	0	0	0	16 000	24 000	40 000
7	Construction de 10 lycées techniques mixtes avec internats dans tous les départements	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
8	Construction des instituts technologiques d'IGNIE et du Kouilou	0	7 000	7 000	10 000	10 000	34 000
9	Réhabilitation des lycées techniques agricoles (Ewo, Brazzaville, Ouesso et Sibiti)	800	800	1 600	0	0	3 200
10	Construction de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale à Pointe-Noire	0	0	10 500	10 500	0	21 000
11	Equipement de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale à Pointe-Noire	0	0	0	0	4 000	4 000
12	construction des lycées professionnels spécialisés à Hinda et Impfondo	7 000	7 000	14 000	10 000	0	38 000
13	Construction de l'institut professionnel et technologique d'Oyo	400	1 300	1 300			3 000
14	Equipement de l'institut professionnel et technologique d'Oyo			3 000	3 500	3 500	10 000
15	Equipement des internats des lycées techniques mixtes	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
16	Construction de l'école des metiers de la pêche de Mossaka		1 000	2 000	2 000	2 500	7 500
17	Programme d'emploi diplômés (PED)		1 500	2 000	2 000	2 000	7 500
18	Programme d'emploi de types DUAL		500	500	750	0	1 750
<b>Total</b>		<b>31 850</b>	<b>43 450</b>	<b>74 100</b>	<b>85 850</b>	<b>81 700</b>	<b>316 950</b>

(d). Budgets-Programmes 2018-2022.

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités institutionnelles	16 436	26 426	23 696	17 938	22 603	107 098	21 420
Renforcement des capacités de l'offre l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante	18 440	107 847	108 140	67 290	64 940	366 657	73 331
Amélioration de l'accès et la qualité de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi	150	150	100	100	110	610	122
<b>Total</b>	<b>35 026</b>	<b>134 423</b>	<b>131 936</b>	<b>85 328</b>	<b>87 653</b>	<b>474 365</b>	<b>94 873</b>

Répartition des financements 2018-2022 0,20%



- Renforcement des capacités institutionnelles
- Renforcement des capacités de l'offre l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante

## C. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique

### 1. *L'enseignement supérieur*

#### a). *La situation et les défis actuels*

331. A travers le monde, la problématique de l'éducation et de la formation engendre la recherche permanente de la qualité, tant le problème se pose en termes de promotion des connaissances, des valeurs, des attitudes et des aptitudes utiles à la vie en société. Elle reste donc le pivot essentiel de toute action en faveur du progrès. L'accès à l'éducation et aux différentes formes d'apprentissage en est une condition nécessaire.

332. Au-delà de la difficulté pour certains pays d'offrir une solution nationale aux questions de l'insuffisance de l'offre de l'enseignement supérieur, se pose aussi le problème de la contextualisation du processus et du mode de production de connaissance, géographiquement répartis et socialement partagés. Dans un monde reposant de plus en plus sur la connaissance, il revient désormais de faire acte d'inventivité en rendant cette connaissance utile et accessible pour tous.

333. La situation de l'enseignement supérieur au Congo est telle qu'elle exige non seulement qu'on jette un regard rétrospectif sur le chemin parcouru depuis vingt-quatre (24) ans, mais qu'on trace, en toute responsabilité et en connaissance de causes, le schéma possible du renouveau du sous-secteur, les nouvelles bases d'une relance de l'école adaptée aux contextes locaux et aux standards internationaux.

334. En effet, essentiellement dispensé par le passé à l'université Marien NGOUABI qui compte 11 établissements localisés à Brazzaville, l'enseignement supérieur s'est étendu ces dernières années avec la création de 31 établissements privés concentrés à Brazzaville et à Pointe-Noire. Les effectifs des étudiants ont connu une forte progression entre 2013 et 2014, passant de 37 069 à 44 659 (respectivement 23 860 à 29 572 pour l'université Marien N'GOUABI et 13 209 à 15 087 dans les établissements privés).

335. L'Université Denis SASSOU NGUESSO de Kintélé en cours d'achèvement, à vocation scientifique et technologique, viendra contribuer à diversifier et à améliorer l'offre d'enseignement supérieur.

336. Les diagnostics du sous-secteur faits lors des grands colloques et pendant l'élaboration des politiques de développement ont montré de nombreux dysfonctionnements, qui sont encore d'actualité.

337. Ces diagnostics ont révélé :

- l'inégale répartition des structures de formation sur le territoire national ;
- la vétusté des infrastructures, liée à l'absence de politique de maintenance ;
- l'insuffisance en termes quantitatifs des capacités d'accueil ;

- la faiblesse de rendements internes;
- la spirale de l'échec due, d'une part, à une offre de formation réduite qui conduit les apprenants à s'orienter vers des formations inadaptées et, d'autre part, à une mauvaise orientation des étudiants ;
- l'absence de stratégies appropriées de financement du sous-secteur, du fait que les ressources ne proviennent essentiellement que de l'Etat ;
- le faible cadre institutionnel ;
- l'inadéquation croissante entre les ressources disponibles et les missions dévolues à l'université : le budget global de l'université Marien NGOUABI est consacré, à plus de 90% au fonctionnement, contre 10% pour les investissements ;
- l'inadéquation persistante entre l'offre de formation et le marché du travail ;
- mauvaise gestion des flux des apprenants vers l'enseignement supérieur due à l'absence de liens systémiques avec les autres niveaux du système éducatif, en particulier avec l'enseignement secondaire ;
- l'absence d'une structure d'accompagnement des étudiants finalistes en vue de leur insertion socioprofessionnelle ;
- le système de formation ne favorisant pas le rapprochement avec l'appareil productif et la demande sociale, tant au niveau local (département) qu'au niveau national et sous régional, de telle sorte que l'université s'édifie dans un monde à part... ;
- la faible informatisation du sous-secteur ;
- le système d'information et de gestion peu performant ;
- le système d'information et d'orientation peu viable;
- l'insuffisance des enseignants et des agents techniques ouvriers et de service ;
- l'inexistence des grandes écoles.

338. L'enseignement supérieur est structuré en deux (2) composantes, l'enseignement supérieur public et privé.

339. L'enseignement supérieur public est assuré par la seule université publique, l'université Marien NGOUABI. Elle comprend onze (11) établissements localisés à Brazzaville.

340. Actuellement, l'Université Marien NGOUABI est confrontée à de nombreuses difficultés qui se résument en :

- insuffisance et délabrement des infrastructures (amphithéâtres, bibliothèques, laboratoires, salles de cours en nombre insuffisant et sous-équipés) ;
- faible rendement avec des taux élevés de redoublements (13 056 sur 29572 étudiants en 2014) et d'abandons ainsi que les taux faibles d'admissions dus entre autres par la situation sociale précaire de certains étudiants et de l'irrégularité des années académiques ;
- pléthore des effectifs (23860 étudiants en 2013 contre 29 572 étudiants en 2014) ;

- insuffisance des ressources financières, notamment en investissement, entravant le développement de programmes et des activités créatrices de richesses ;
- faible visibilité et compétitivité institutionnelle et individuelle des dispositifs du système d'enseignement supérieur et de recherche ;
- faible capacité institutionnelle de gestion, due au manque d'équipements et d'outils modernes de gestion ;
- programmes de formation inadaptés, parce que essentiellement axés sur les enseignements de type littéraire (les enseignements de lettres, droit et sciences économiques) regroupent plus de 64% des effectifs totaux de l'UMNG en 2013) ;

341. La demande en formation supérieure de l'intérieur du pays est réelle et pressante ; plus de 50% des élèves titulaires d'un baccalauréat par an, qui potentiellement, aspirent à l'enseignement supérieur, proviennent de l'intérieur et se dirigeraient vers Brazzaville.

342. En réponse à cette situation, le Gouvernement a entrepris quelques actions palliatives :

- la construction des amphithéâtres et des nouveaux bâtiments de salles de classe à l'Université Marien NGOUABI ainsi que la création d'une deuxième université publique, Université Denis SASSOU N'GUESSO en cours de construction pour décongestionner l'université Marien NGOUABI. L'université Denis SASSOU N'GUESSO a une vocation scientifique et technologique pour permettre la formation des cadres supérieurs qui répondent aux besoins du marché du travail, aux innovations technologiques, aux nouveaux emplois et aux défis économiques ;
- l'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025 en vue du pilotage du secteur ;
- la réhabilitation et l'équipement de certains restaurants pour l'amélioration des conditions de restauration des étudiants ;
- la formation des enseignants dans le cadre du contrat C2D et le cadre CFID ;
- la formation universitaire des sages-femmes dans le cadre du partenariat entre le ministère de l'enseignement supérieur et l'agence française de coopération (AFD).

343. A côté de l'enseignement supérieur public, se développe l'enseignement supérieur privé. La création des établissements privés d'enseignement supérieur a été actée par la Conférence Nationale Souveraine en 1991 et matérialisée par le décret n°96/221 du 17 mai 1996 portant réglementation de l'exercice privé de l'enseignement. Ainsi l'enseignement supérieur privé enregistre une évolution croissante des effectifs qui sont passés de 13209 à 15087 étudiants entre 2013 et 2014.

344. L'enseignement privé se caractérise entre autres par :

- la création, de plusieurs établissements, souvent sans agrément définitif du ministère de tutelle, essentiellement au niveau des deux (2) grandes agglomérations (Brazzaville et Pointe-Noire) ;
- la non uniformisation de leurs programmes à ceux des enseignements supérieurs publics ;

- l'insuffisance d'enseignants permanents et la faible qualification de nombreux d'entre ;
- l'étroitesse des sites ;
- la faible capacité d'accueil ;
- l'inadaptation des locaux de certains établissements aux normes.

345. Les défis de l'enseignement supérieur sont : (i) l'achèvement de la construction et l'équipement de l'université Denis SASSOU N'GUESSO de KINTELE, (ii) la réhabilitation et l'équipement des établissements de l'Université Marien NGOUABI aux normes internationales ; (iii) l'élaboration des programmes permettant de répondre aux besoins du pays en cadres en adéquation avec le marché du travail ; (iv) le renforcement des filières médicales ; (v) la formation des enseignants ; (vi) l'harmonisation des programmes de formation des établissements publics et privés de l'enseignement supérieur ; (vii) l'amélioration de la gouvernance du pilotage du secteur ; (viii) la création des pôles universitaires départementaux (PUD) et des académies.

***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

346. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre sa modernisation par l'initiation aux métiers, l'acquisition des connaissances et compétences en adéquation avec les impératifs et les besoins de développement. De façon opérationnelle, il s'agira de :

***347. améliorer l'accès et l'équité dans l'enseignement supérieur.***

Pour faire face à l'augmentation de la demande d'éducation, le ministère entend réaliser l'extension et la maintenance des infrastructures par les constructions et les réhabilitations.

***348. améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur.*** Le ministère entend :

- reformer les curricula et améliorer les programmes d'études ;
- développer les équipements et matériels pédagogiques ;
- former les enseignants et le personnel d'encadrement ;
- renforcer les capacités humaines du personnel ;
- introduire et développer le numérique dans l'enseignement supérieur ;
- développer les ressources humaines à travers la formation initiale, le perfectionnement, le recyclage et la formation continue des enseignants (formation des enseignants de la réforme des programmes d'enseignement et la formation du personnel). A ce titre des programmes de formation seront conçus et mis en œuvre pour former des cadres de haut niveau (ingénieurs, techniciens supérieurs) dans les filières liées aux domaines de diversification de l'économie (agriculture, pêche, élevage, foresterie, industrie du bois) ainsi que dans le domaine médical afin d'assurer la maîtrise des hôpitaux départementaux en voie d'achèvement et finalement en privilégiant l'accès aux technologies et équipements numériques pour les étudiants ainsi que les enseignants.

349. **Renforcer les capacités institutionnelles et la gouvernance.** Il s'agit de renforcer la gouvernance au sein du sous-secteur afin de faciliter le pilotage des interventions. Le ministère envisage de :

- renforcer la gestion matérielle, financière, humaine, administrative, de la planification et de la coopération ;
- réformer le sous-secteur enseignement supérieur ;
- optimiser les ressources disponibles et diversifier les sources de financement de l'enseignement supérieur en renforçant les capacités de mobilisation des financements des établissements publics et privés ;
- renforcer la réglementation, des normes, et le suivi et appui au secteur éducatif privé ;
- renforcer de la coopération et de la coordination des actions avec les autres ministères et acteurs, notamment ceux identifiés dans les domaines transversaux,
- mettre en place un système d'information et de gestion du sous-secteur.

*c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

350. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement compte mettre en œuvre des programmes d'investissements avec, d'une part, des projets en cours et, d'autre part, avec des projets nouveaux dans l'enseignement supérieur. La stratégie consistera à cibler les principales actions qui auront un effet significatif sur les principaux indicateurs du secteur. Ainsi, les différents programmes seront centrés sur les actions prioritaires suivantes :

351. Pour le programme renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance. Il s'agira de la promotion de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles, administrative, du renforcement de la planification et de la coopération ;

352. Pour le programme amélioration l'accès et l'équité dans l'enseignement supérieur. Il s'agira de la réhabilitation et la construction des infrastructures ainsi que la création des structures et des offres de formation répondant aux besoins du développement.

353. Pour le programme amélioration de la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur. Il s'agira de l'amélioration de l'environnement d'apprentissage, de la révision des programmes d'enseignement et des curricula ainsi que de la formation du personnel.

354. En formation professionnelle et technique, diverses interventions s'imposent pour accroître la pertinence des formations dispensées : l'implantation de mécanisme d'identification des besoins du marché du travail ; la valorisation de l'offre de formation du secteur informel ; l'assouplissement des dispositifs de formation ; la diversification des programmes ; notamment pour assurer une meilleure intégration de la formation générale et de la formation à caractère professionnel et pour promouvoir la culture entrepreneuriale.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

355. Pour atteindre ces objectifs stratégiques au cours de la période 2018-2022, le Gouvernement entend mettre en œuvre des projets suivants :

356. Pour Renforcement des capacités institutionnelles : Numérisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et des Universités ; Mise en place du système d'information et de gestion pour l'éducation.

357. Pour Renforcement des capacités d'offre de service : Achèvement de la construction et équipement de l'université Denis SASSOU NGUESSO ; Etudes techniques et mise en place des pôles universitaires départementaux (PUD) de Pointe-Noire, du bassin du Niari et du Nord ; Réhabilitation et équipement de l'université Marien NGOUABI ; Développement des technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement supérieur (TIC sup) ; Construction d'une mini imprimerie de l'UMNG ; Construction et équipement des Etablissements et du siège de l'université Inter Etat à Ouesso ; Réhabilitation amphithéâtre ENAM/MESUP ; Construction et équipement du centre national des œuvres universitaires et sociales (CNOUS)

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

358. Les besoins de financement du Gouvernement dans le cadre des mesures et projets proposés pour le secteur de l'enseignement supérieur, au titre du Plan National de Développement 2018-2022, s'élèvent à 648,785 milliards de FCFA. Le programme renforcement des capacités d'ordre de service représente la part la plus importante des besoins en ressources budgétaires de celui-ci (secteur) soit 93%. Le reste des ressources est partagé entre le programme renforcement des capacités institutionnelles, soit 5% et celui de la promotion de l'accès et de la qualité de l'éducation dans l'enseignement supérieur 2%.

359. Avec une dotation prévisionnelle estimée à 207,993 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement du sous-secteur enseignement supérieur s'élève à près de 440,877 milliards de FCFA représentant près de 3/4 des besoins. Par conséquent, le Gouvernement doit fournir de grands efforts de mobilisation des ressources pour maintenir les ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière d'enseignement supérieur.

#### *f). Les effets attendus*

360. Aux termes de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'actions prioritaires de l'enseignement supérieur dans le cadre du PND 2018-2022, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du secteur de l'enseignement supérieur. Il s'agira en particulier de :

- augmenter le taux brut de scolarisation de 13,1% en 2017 à 15,5% en 2022 ;
- augmenter le taux brut d'admission de 20,3% en 2017 à 22,3 en 2022 ;
- augmenter le nombre d'infrastructures universitaires construites de 14 en 2017 à 34 en 2022 ;
- augmenter le nombre d'infrastructures universitaires réhabilitées de 0 en 2017 à 5 en 2022 ;
- augmenter le ratio poste de travail/enseignants de 12,2 en 2017 à 10,7 en 2022 ;

- augmenter le nombre d'étudiants boursiers de 16 332 en 2017 à 20 596 en 2022 ;
- augmenter le nombre d'enseignants recrutés de 2 385 en 2017 à 3 185 en 2022 ;
- augmenter le nombre des structures du ministère numérisées de 0 en 2017 à 8 en 2022 ;
- augmenter le nombre des structures universitaires numérisées de 1 en 2017 à 3 en 2022.

361. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Enseignement supérieur – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des performances d'ensemble		Valeurs de base	Valeurs cibles						
Objectifs stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2018-2022	Taux d'évolution (%)
Améliorer l'offre de service et l'accès dans l'enseignement supérieur	Taux brut de scolarisation	13,1	13,5	14,00-	14,6	15,2	15,5	2	14,81
	Taux brut d'admission	19,9	20,2	20,6	21,4	22,3	22,2	2	9,9
	Nombre d'infrastructures universitaires construites	14	23	27	30	32	34	11	47,82
	Nombre d'infrastructures universitaires réhabilitées	0	0	2	3	4	5	5	
Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur	Nombre d'infrastructures universitaires équipées	14	23	27	30	32	34	11	47,82
	Ratio étudiants/enseignants	12,2	11,3	10,9	10,7	10,6	10,7	-0,6	-5,3
Renforcer les capacités institutionnelles et de la gouvernance	Nombre de filières créées	0	2	3	5	5	8	8	
	Nombre des structures du ministère numérisées	0	0	2	4	6	8	8	
	Nombre des structures universitaires numérisées	0	1	1	2	3	3	3	
	Nombre d'étudiants boursiers	16 332	16 264	17 006	17 958	19 117	20 596	4 332	26,63
	Nombre d'enseignants recrutés	2 185	2 385	2 585	2 785	2 985	3 185	800	33,54

**(c). Actions Phares 2018-2022**

Actions/ Projets	Montant en millions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
Achèvement de la construction et équipement de l'université Denis SASSOU NGUESSO	5000	105 000	95 000	95000	79 000	379 000
Etudes techniques et mise en place des pôles universitaires départementaux (PUD) de Pointe-Noire, du bassin du Niari et du Nord	6156	6156	6156	6156	6154	30 778
Réhabilitation et équipement de l'université Marien Ngouabi	0	27 500	27 500	27 500	27 500	110 000
Développement des technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement supérieur (TIC sup)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Construction d'une mini imprimérie de l'UMNG	50	50	50	50	50	250
Construction et équipement des Etablissements et du siège de l'université Inter Etat à Ouesso	0	1 350	900	0	0	2 250
Réhabilitation amphithéâtre ENAM/MESUP	0	352	235	0	0	587
Construction et équipement du centre national des œuvres universitaires et sociales (CNOUS)	0	360	240	0	0	600
Numérisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et des Universités	2 000	8 000	7 000	7 000	6 000	30 000
Mise en place du système d'information et de gestion pour l'éducation	64	64	64	64	64	320
<b>Total</b>	<b>16 270</b>	<b>151 832</b>	<b>140 145</b>	<b>138 770</b>	<b>121 768</b>	<b>568 785</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités institu	2 095	8 098	7 098	7 098	6 100	<b>30 488</b>	6 098
Renforcement des capacités d'offre	11 812	141 389	130 596	129 171	113 203	<b>526 170</b>	105 234
Promotion de l'accès et de la qualité de l'éducation dans l'enseignement supérieur	300	2 957	2 957	2 957	2 957	<b>12 127</b>	2 425
<b>Total</b>	<b>14 207</b>	<b>152 444</b>	<b>140 650</b>	<b>139 225</b>	<b>122 259</b>	<b>568 785</b>	<b>113 757</b>

Axe d'intervention	Pourcentage
Renforcement des capacités d'offre de service	93%
Promotion de l'accès et de la qualité de l'éducation dans l'enseignement supérieur	5%
Renforcement des capacités institutionnelles	2%

## 2. La recherche scientifique

### a). La situation et les défis actuels

362. Le système national de la recherche scientifique et de l'innovation technologique du Congo s'appuie sur un large éventail d'institutions de recherche et d'appui à la recherche relevant soit du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, soit de l'université Marien N'GOUABI, soit encore du secteur privé. Toutefois, selon la loi 15/95 du 7 septembre 1995 portant orientation et programmation du développement scientifique et technologique, le Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique a, entre autres missions de : (i) coordonner, promouvoir et contrôler les activités de la recherche scientifique et de l'innovation technologique en général et de l'action de recherche des autres ministères ; (ii) contribuer, par les résultats des découvertes scientifiques, à la résolution multidimensionnelle des problèmes vitaux de la communauté nationale.

363. Au cours de la mise en œuvre du PND 2012-2016, quelques actions positives ont été menées pour améliorer l'efficacité de ce secteur. Ces actions ont porté, entre autres, sur des réformes du cadre légal et réglementaire ayant conduit à la création de quatre instituts spécialisés de recherche, par la construction, la réhabilitation et l'équipement de quelques structures de recherche.

364. Malgré les progrès réalisés, de nombreux problèmes majeurs se posent encore dans ce secteur. Il s'agit notamment de : (i) la dégradation et l'obsolescence des infrastructures et des équipements ; (ii) la faible articulation entre la recherche et le monde productif ; (iii) le vieillissement prononcé du corps des chercheurs ; (iv) l'absence de statut du chercheur ; (v) le déficit de relations de coopération scientifique internationale ; (vi) le déficit en chercheurs de haut

niveau ; (vii) l'absence de lisibilité et de la visibilité de la recherche ; (viii) l'absence de politique sectorielle et de stratégie de la recherche et de l'innovation.

365. Il résulte de cette situation une rareté des travaux de recherche aboutis. En effet, seuls quatre (4) brevets de recherche ont été obtenus entre 2012 et 2017 au lieu des huit (8) anticipés et 18 publications faites au lieu de 30 attendues.

#### *b). Les objectifs stratégiques et opérationnels*

366. Afin de répondre aux défis énoncés ci-dessus, le Gouvernement a défini les objectifs stratégiques et opérationnels suivants : (i) accroître la capacité de l'offre de services ; (ii) accroître les capacités de production des connaissances scientifiques et techniques d'utilité ; (iii) accroître le nombre de chercheurs ; (iv) renforcer les capacités institutionnelles.

#### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

367. Pour répondre aux objectifs stratégiques énoncés ci-dessus, le Gouvernement entend mettre en œuvre les programmes suivants : (i) mieux arrimer la recherche aux besoins du développement national, notamment de celui du secteur agro-pastoral, (ii) accroître la visibilité de la recherche, notamment à travers sa pertinence et ses résultats, (iii) améliorer les conditions de recherches, et (iv) et adopter une politique et une stratégie nationale de la recherche et de l'innovation. Ces stratégies seront organisées autour des programmes dont les axes prioritaires sont les suivants :

368. Le programme renforcement des capacités de l'offre de service comprendra les actions suivantes : (i) construire, réhabiliter et équiper des infrastructures de recherche ; (ii) construire et équiper les infrastructures d'appui à l'innovation (technopôle, incubateurs, etc.) ; (iii) acquérir des équipements et du matériel scientifique des laboratoires de recherche ; (iv) former et recruter les chercheurs.

369. Le programme renforcement des capacités de l'offre de connaissances scientifiques et techniques d'utilité comprendra les actions de promotion de la recherche pour : (i) améliorer les semences et le matériel de plantation ; (ii) améliorer la fertilité des sols, les techniques culturales et la productivité des cultures vivrières ; (iii) lutter contre les principaux nuisibles ; (iv) mettre au point des formules d'aliments de bétail à base d'intrants locaux ; (v) produire des sujets d'élevage d'animaux, halieutiques et aviaires ; (vi) caractériser et valoriser les produits forestiers non ligneux ; (vii) mener des investigations phytochimique et pharmacologique des plantes médicinales et aromatiques utilisées dans la pharmacopée congolaise ; (viii) appuyer la surveillance du milieu marin et côtier ; (ix) moderniser le système de cartographie nationale et produire des cartes des zones touristiques du Congo ; (x) développer des stratégies de production et de gestion des forêts de plantations.

370. Le programme renforcement des capacités institutionnelles du ministère comprendra les actions suivantes : (i) élaborer le document de stratégie et de politique sectorielle de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ; (ii) développer le système d'information et de communication ; (iii) restructurer les centres de recherche et d'appui à la recherche ; (iv) adopter le statut particulier de la recherche et de l'innovation.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

371. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les plus importants projets identifiés sont notamment :

372. Le programme de renforcement des capacités de l'offre de service qui comprendra les projets suivants : l'acquisition des équipements et du matériel scientifique des laboratoires de recherche.

373. Pour le programme renforcement des capacités de l'offre de connaissances scientifiques d'utilité de haut niveau, il s'agira de l'étude et la production des semences améliorées ; l'étude sur l'amélioration des cultures vivrières ; projet pilote « Zonage des terres agricoles du Congo » ; la production des sujets d'élevage d'animaux halieutiques et aviaires performants ; appui à la production cartographique des zones touristiques du Congo.

#### *e). Les budgets des programmes*

374. Les budgets des programmes gouvernementaux des projets proposés pour le secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique concernent, entre autres, les constructions et les réhabilitations des infrastructures de recherche telles que les sièges des instituts et des centres de recherche, les constructions des technopoles, l'implantation des laboratoires de recherche, les constructions des structures d'appui à l'innovation comme les incubateurs d'entreprises innovantes, la production des semences améliorées et des aliments de bétail à base d'intrants locaux, la mise en service du laboratoire de production des médicaments contre le paludisme dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à plus de 207,293 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 41,459 milliards de FCFA. Plus de la moitié de ces ressources sera consacrée au seul programme du renforcement des capacités de l'offre de service (65%). Le reste des besoins de financement concerne les programmes de renforcement des capacités de l'offre de connaissances scientifiques d'utilité et de haut niveau, et de renforcement de capacités institutionnelles du ministère, représentant respectivement 20% et 15%.

#### *f). Les effets attendus*

375. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du secteur. En particulier, il s'agira de :

- rendre disponible la base de données statistiques du ministère qui est inexistante jusqu' en 2018 ;
- construire dix (10) sièges des instituts de recherche, des agences et du fonds national de développement de la science et de la technologie ;
- améliorer le nombre de structures ministérielles connectées à l'internet de 15 en 2017 soit 43% à 35 structures soit 100% en 2022 ;

- améliorer le nombre de structures ministérielles interconnectées de 0 en 2017 soit 0% à 35 structures soit 100% en 2022 ;
- augmenter la superficie fonctionnelle de bâtiments construits et/ou réhabilités de en 2017 à 9560 en 2022;
- augmenter le nombre de laboratoires équipés de 3 en 2017 à 20 en 2022 ;
- augmenter le nombre de brevets de recherche de 4 en 2017 à 15 en 2022 ;
- augmenter le nombre de publications des travaux de recherche de 8 en 2017 à 45 en 2022 ;
- augmenter le nombre de directeurs de recherche 0 en 2017 à 20 en 2022 ;
- augmenter le nombre de maîtres de recherche 16 en 2017 à 35 en 2022 ;
- augmenter le nombre de chargés de recherche 24 en 2017 à 55 en 2022 ;
- augmenter le nombre d'assistants de recherche 49 en 2017 à 100 en 2022 ;
- relever le financement de la recherche et de l'innovation à hauteur de 1% du PIB.

376. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Recherche Scientifique – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2021	Evolution 2018-2022	Taux d'évolution
Améliorer la gouvernance du secteur de la recherche et de l'innovation technologique	Nombre de structures connectées à internet (%)	15	15	20	25	30	35	20	133%
	Nombre de structures interconnectées (%)	0	0	10	15	20	35	35	
Améliorer les infrastructures et les installations de recherche infrastructures de transport ferroviaire	Superficie fonctionnelle de batiments construits ou réhabilités (m²)	0	9360	9410	9460	9510	9560	9560	
	Nombre de laboratoires équipés (nbre)	3	3	5	7	15	20	17	567%
Renforcer l'offre des connaissances techniques et scientifiques d'utilité.	Nombre de brevets de recherche attribués (nbre)	4	4	6	8	13	15	11	275%
	Nombre de publications des travaux de recherche (nbre)	8	8	15	25	30	45	37	463%
Renforcer les capacités humaines.	Nombre de directeurs de recherche (nbre)	0	0	5	10	15	20	20	
	Nombre de maîtres de recherche (nbre)	16	16	20	25	30	35	19	119%
	Nombre de chargés de recherche (nbre)	24	24	35	45	50	55	31	129%
	Nombre d'assistants de recherche (nbre)	49	49	60	75	90	100	51	104%

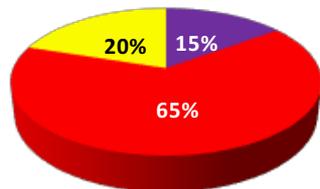
**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Appui au développement de la production semencière	250	250	350	350	250	1 450
2	Appui à l'amélioration de la productivité des cultures vivrières	450	450	450	450	450	2 250
3	Acquisition des équipements et du matériel scientifique des laboratoires de recherche	500	500	500	400	400	2 300
4	Appui à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des bananes et plantains et des produits à base de manioc et autres plantes à racines et tubercules	550	550	550	550	550	2 750
5	Appui à l'amélioration de la productivité des bananes et plantains	450	450	550	550	450	2 450
6	Appui à la production des sujets d'élevages d'animaux, halieutiques et aviaires performants	500	500	500	550	500	2 550
7	Projet pilote "Zonage des terres agricoles du Congo		0	150	200	250	800
8	Appui à la production cartographique des zones touristiques du Congo	150	150	150	0	0	450
9	Appui à la mise au point des formules d'aliments de bétail performants à base d'intrants locaux	150	200	250	250	250	1 100
<b>Total</b>		<b>3 000</b>	<b>3 200</b>	<b>3 500</b>	<b>3 300</b>	<b>3 100</b>	<b>16 100</b>

**(c). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère	2 304	6 999	6 999	6 999	7 699	31 001	6 200
Renforcement des capacités de l'offre de service	26 652	26 552	26 427	26 327	28 835	134 793	26 959
Renforcement de l'offre des connaissances scientifiques et techniques d'utilité et de haut niveau	7 999	8 491	8 239	8 199	8 570	41 500	8 300
<b>Total</b>	<b>36 956</b>	<b>42 043</b>	<b>41 666</b>	<b>41 526</b>	<b>45 104</b>	<b>207 293</b>	<b>41 459</b>

Répartition des financements 2018-2022



- Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère
- Renforcement des capacités de l'offre de service
- Renforcement de l'offre des connaissances scientifiques et techniques d'utilité et de haut niveau

### A. La transformation à travers l'agriculture, le tourisme et l'industrie

#### 1. L'agriculture et l'agroalimentaire

##### a). La situation et les défis actuels

377. Les secteurs agropastoral et halieutique constituent l'un des premiers piliers de la croissance et de la diversification économique qui doivent contribuer significativement à la création d'emplois durables, à la sécurité et à la souveraineté alimentaire. Sur les 10 millions d'hectares de terres cultivables seulement 10% sont exploités, la surface cultivée individuelle moyenne varie entre 0,5 et 1,5 hectare pour les exploitations familiales. Les actifs agricoles représentent un effectif de 514 358 soit 12,86%, sur une population estimée à plus de 4 millions d'habitants, composés essentiellement de femmes (65%)<sup>1</sup>. Celles-ci accèdent difficilement à la terre tandis que leur production avoisine près de 70% de la production agricole.

378. Le taux de croissance de ce secteur en 2016 a atteint 13%. Il emploie environ 40% de la population active, mais ne contribue qu'à raison de 3,6% au PIB et de 1 à 2% aux exportations alors qu'il constituait 30% de la richesse nationale dans les années 1970. La croissance du secteur agricole primaire a également contribué à celle des industries agro- alimentaires, qui ont affiché une croissance annuelle de 8,9% en 2016.

##### • Dans le sous-secteur agriculture :

379. Le Programme manioc mis en œuvre a permis d'améliorer la production de manioc (4 629 222 tonnes de racines tubérisées fraîches en 2016).

Dans le cadre de ce programme, les résultats ci-après ont été obtenus:

- 916,5 hectares de parcs à bois implantés auprès des ménages ;
- 12 665 117 boutures saines de manioc distribuées auprès des producteurs pour renforcer le réseau de distribution ;
- 7 500 vitroplants des écotypes locaux assainis produits en collaboration avec l'Institut national de Recherche Agronomique (IRA).

380. La production du maïs pour soutenir la filière de production de l'aliment de bétail a atteint environ 20 700 tonnes en 2016.

381. En dépit de l'urbanisation accélérée et des difficultés de réinstallation des maraichers délocalisés, le maraîchage emploie au plan national plus de 27 000 actifs agricoles qui occupent une superficie estimée à 5 400 hectares. 222 750 ménages vivent de cette activité. Malgré l'absence

---

<sup>1</sup> Selon le recensement général de l'agriculture (RGA) 2016.

de plateforme logistique appropriée entraînant des pertes post-récolte allant de 30 à 60%, l'offre nationale en produits maraîchers frais est estimée à plus de 360 000 tonnes par an.

382. Pour les cultures de rente, la production du cacao avoisine à peine 892,1 tonnes de fèves. L'exécution à mi-parcours du PND - cacao donne les résultats ci-après :

- 3 millions de jeunes plants de cacaoyers ont été distribués aux producteurs ;
- 1 pépinière de 3 ha d'une capacité de production de 1.400 000 plants a été installée à Pokola dans la Sangha ;
- 460 premiers planteurs ont bénéficié des plants dans 58 villages des départements de la Likouala, de la Sangha et de la Cuvette ;
- 2 800 ha de cacaoyers ont été plantés.

383. Ce sous-secteur assure également :

- la formation et la recherche - développement par le Centre de Démonstration des Techniques Agricoles (CDTA) de Kombé ;
- la vulgarisation des itinéraires techniques performants auprès de 280 bénéficiaires, avec l'expérimentation de 12 Champs écoles de producteurs (CEP) pilotes ;
- la promotion du partenariat actif public-privé-population en collaboration avec International Partnership Human Development (IPHD) au travers des Fermes Communautaires de Production Agricole (FCPA) pour la production et la commercialisation du maïs, du soja et de la pomme de terre ;
- le soutien du dispositif de financement des microprojets agricoles par le biais du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) ;
- l'appui à la mécanisation agricole à travers les Centres d'Exploitation des Machines Agricoles (CEMA).

384. Par ailleurs, un important programme d'incitatifs habilitant en faveur du développement du secteur privé agricole compétitif a abouti à :

- l'implantation des fermes modernes de production agricole (TODDI Farmers Rivers, TOLONA, DAPIL, etc.) ;
- la consolidation des acquis de l'industrie sucrière ;
- la relance des filières agroindustrielles des oléagineux, par les sociétés ATAMA PLANTATION et Eco- Oil Energie ;
- la relance de l'hévéaculture par les sociétés LEXUS AGRIC et Eco- Oil Energie ;
- le démarrage de la production de l'anacardier avec la société Congo CELTS Industries.

• ***Pour le Sous-secteur Elevage,***

385. Le cheptel national en 2016 se présente ainsi qu'il suit :

- Cheptel bovin 37 000 têtes ;
- Cheptel ovin et caprin respectivement 90 528 et 119 633 têtes ;
- Cheptel porcin 54 317 têtes.

386. La filière avicole se développe en zones périurbaines et repose essentiellement sur les exploitations privées et les nouveaux villages agricoles. La production d'œufs de consommation entre 2012 et 2015 a été de 113 400 000 œufs de table et elle a chuté à 72 720 000 œufs de table en 2017 à cause de la pénurie de l'aliment de bétail.

- ***S'agissant du sous-secteur Pêche,***

387. L'enquête congolaise sur les conditions de vie des ménages (ECOM 2005), analysant les sources de revenus, montre que, sur 40% des ménages congolais exerçant les activités agricoles, 1,5% s'adonnent à la pisciculture et 4,2% à la pêche, tous constitués en majorité des personnes vulnérables.

388. Le potentiel de captures est estimé à 180 000 tonnes par an et la demande nationale réelle est de 100.000 tonnes. La production actuelle avoisinant 60 000 tonnes n'arrive pas à couvrir cette demande, d'où le recours aux importations le déficit de l'offre de 40 000 tonnes est couvert par les importations (40% des besoins nationaux).

389. Au titre de l'année 2016, la production de la pêche maritime artisanale et industrielle a été d'environ 50 000 tonnes de poissons, toutes espèces confondues. Au niveau de l'aquaculture, les actifs piscicoles sont au nombre de 2001 exploitants pour 5 902 étangs piscicoles.

390. La construction par le secteur privé d'une usine de fabrication de farine de poisson d'une capacité de 950 tonnes de farine de poisson et de 160 tonnes d'huile de poisson par an, permettra de lever les contraintes liées à la production de l'aliment de poisson.

### **Projets de coopération multilatérale**

391. **Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP) :** Le PDARP qui a clôturé en avril 2017, a donné les résultats suivants :

- 1319 kilomètres de pistes rurales réhabilitées ;
- 446 kilomètres de pistes rurales entretenues dont une partie par la méthode de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ;
- 41 infrastructures de marchés construites en milieu rural et périurbain ;
- 952 groupements financés à travers les micro-projets ;
- 366 500 bénéficiaires directs touchés par le projet ;
- 12000 producteurs appuyés à travers un mécanisme de financements à coûts partagés.

392. Ces résultats ont consolidé la coopération dans le secteur agricole entre la République du Congo et la Banque mondiale qui, à travers un nouvel engagement ont convenu de mettre en place un nouveau Projet d'Appui Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC).

393. **Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) :** Dans le cadre de ce projet, les activités réalisées ont donné les résultats suivants :

- 17 419 producteurs appuyés en technologies appropriées de production agricoles ;
- 353 Groupements d'Intérêt Economique Communautaire (GIEC) encadrés ;

- 240 km des voies navigables secondaires réhabilitées ;
- 41 310 539 boutures distribuées auprès 17 419 des ménages ;
- 4 837 250 boutures distribuées auprès des GIEC.

394. **Projet Recensement General de l'Agriculture (RGA) :** L'exécution des modules structurels, a abouti aux données suivantes :

- 267 419 ménages agricoles ;
- 514 358 actifs agricoles ;
- 3 269 villages dont 55 dirigés par des femmes ;
- 538 villages accessibles par voies bitumées ;
- 64 villages approvisionnés par le réseau de la Société Nationale de Distribution d'Eau ;
- 133 villages alimentés par le réseau de la Société Nationale d'Electricité.

395. **Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC) :** Ce projet qui a démarré ses activités en 2017, a pour objectif d'améliorer durablement les revenus des pêcheurs et pisciculteurs et contribuer à la sécurité alimentaire grâce au développement de la filière des produits halieutiques.

396. **Projets de coopération technique avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) :** Le Congo a conclu les accords de partenariat pour la mise en œuvre des projets suivants :

- appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de renforcement des capacités des organisations de la société civile et des organisations des producteurs du Congo ;
- appui à l'élaboration du schéma directeur sur la valorisation des ressources en eau pour l'agriculture, l'élevage et la pêche.

397. En dépit des atouts considérables liés à des conditions naturelles favorables à l'agriculture (climatiques, pédologiques, végétales, hydrographiques, etc.), et surtout à de vastes terres arables recouvrant un tiers du territoire, le secteur agricole ne parvient pas à satisfaire la demande nationale dont le déficit de l'offre est couvert par le recours aux importations massives des denrées alimentaires estimées en 2017 à plus de 600 milliards de FCFA.

398. Guidé par les Objectifs de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063, le Gouvernement s'engage à relever plusieurs défis de la souveraineté alimentaire du pays. Il s'agira entre autres de : (i) couvrir les besoins alimentaires et nutritionnels de la population ; (ii) couvrir les besoins alimentaires et nutritionnels de la population ; (iii) accroître la productivité agricole, animale et halieutique en associant la petite agriculture en modernisation et les agro-industries ; (iv) améliorer la compétitivité des filières de production ; (v) améliorer l'environnement de la production par des mesures d'accompagnement ; (vi) augmenter les revenus des producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et aquaculteurs) ; (vii) créer les emplois durables pour les jeunes ; (viii) promouvoir les méthodes de production respectueuses de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles ; (ix) faciliter l'intégration dans l'économie de marché des producteurs agropastoraux et halieutiques ; (x) relever la qualité de la formation et de la recherche agricole pour les adapter aux besoins de la production et du marché du travail ; (xi) renforcer la participation

à la croissance des groupes et populations vulnérables par des programmes dédiés ; (xi) stimuler la coordination interministérielle et le partenariat public-privé sur le secteur agricole et rural ; (xii) veiller sur les mesures et politiques de nature à créer un environnement favorable ; (xiii) développer l'entrepreneuriat coopératif agricole.

#### *b). Les objectifs stratégiques et opérationnels*

399. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le PND 2018-2022, fixe comme objectif, d'accroître les capacités de production agricole afin de : (i) participer à la diversification de l'économie et créer des emplois; (ii) contribuer à la sécurité alimentaire ; (iii) contribuer à la réduction de la pauvreté.

400. Les stratégies complémentaires à court et moyen termes proposées reposent sur les objectifs spécifiques suivants : (i) renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du ministère ; (ii) augmenter la production végétale ; (iii) augmenter la production animale ; (iv) augmenter la production halieutique.

401. Pour permettre un développement efficient du secteur agricole, les actions d'accompagnement ci-après devraient être effectuées. Il s'agit, notamment de : (i) encourager l'implantation et le développement de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire à base des investissements privés ; (ii) appuyer le secteur à travers les projets de développement (infrastructures, dessertes de stockage, électrification des bassins de production, etc.) ; (iii) mettre en place des mécanismes de financement adaptés ; (iv) améliorer la gestion de l'agro foncier.

#### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

402. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va encourager toutes les principales formes d'agriculture (l'agriculture paysanne, l'agro-industrie intravertie pour la sécurité alimentaire nationale et « l'agro-business » extravertie ou la grande agriculture d'exportation) de façon à développer l'activité agricole. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires ainsi qu'il suit.

403. Pour le programme renforcement des capacités institutionnelles du ministère, il s'agira de : (i) améliorer le cadre institutionnel et juridique ; (ii) renforcer les capacités des ressources humaines ; (iii) améliorer la communication du ministère ; (iv) améliorer les conditions de travail du personnel ; (v) diversifier les partenaires techniques et financiers ; (vi) maîtriser les données statistiques ; (vii) renforcer les capacités opérationnelles de lutte contre les épizooties et d'épidémiologie.

404. Pour le programme augmentation de la production végétale, il s'agira de: (i) développer la filière des cultures vivrières (manioc et pomme de terre) ; (ii) développer la filière fruitière et du plantain (banane et Plantain, agrume, safoutier, manguiers, avocatier et autres fruits) ; (iii) développer la filière des cultures de rente (cacao, café, hévéa, palmier à huile, anacardier, canne à sucre) ;(iv) développer la filière de cultures maraichères à Brazzaville, Pointe-Noire et dans les autres grands centres urbains ; (v)garantir l'approvisionnement en intrants agricoles ; (vi) réaliser les aménagements agricoles et construire les infrastructures de stockage ; (vii) appuyer les

organisations des producteurs et des coopératives ; (viii) promouvoir la commercialisation et la transformation des produits agricoles ; (ix) renforcer les capacités des structures d'appui à la production végétale ; (x) appuyer la mécanisation agricole ; (xi) appuyer le développement des cultures de provende (maïs, soja et autres).

405. Pour le programme augmentation de la production animale, il s'agira de : (i) développer la filière avicole ; (ii) développer la filière porcine ; (iii) développer la filière bovine ; (iv) développer la filière ovine et caprine ; (v) renforcer les capacités des structures d'appui à la production animale ; (vi) promouvoir la commercialisation et la transformation des produits animaux.

406. Pour le programme augmentation de la production halieutique, il s'agira de: (i) améliorer les filières de pêche ; (ii) améliorer les filières de l'aquaculture ; (iii) promouvoir la commercialisation et la transformation des produits de pêche ; (iv) lutter contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée ; (v) évaluer les ressources halieutiques ; (vi) renforcer les capacités des structures d'appui à la production halieutique et aquacole.

#### *d.) Les projets phares à moyen terme*

407. Pour le programme renforcement des capacités institutionnelles du ministère, il s'agira de : (i) système permanent intégré des statistiques agricoles ; (ii) recrutement et recyclage du personnel ; (iii) agence de l'agriculture et de l'élevage et l'agence de la pêche et de l'aquaculture ; (v) Fonds de soutien à l'agriculture et autres mécanismes adaptés aux crédits de proximité ; (vi) promotion de l'entrepreneuriat coopératif agricole.

408. Pour le programme augmentation de la production végétale, il s'agira de : (i) Acquisition et diffusion du matériel végétal (boutures saines de manioc, rejets de banane, plants de cacao) et des équipements agricoles ; (ii) filière des cultures de provende (maïs et soja) ; (iii) Programme manioc ; (iv) Programme banane et plantain ; (v) Programme cacao ; (vi) palmier à huile en zone de savane ; (vii) cultures maraichères en zones urbaines et périurbaines (Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire) et dans les autres grands centres urbains ; (viii) aménagements hydro-agricoles et infrastructures de stockage, de conditionnement et de conservation ; (vii) développer les infrastructures hydro-agricoles ; (viii) appuyer la mécanisation agricole ;

409. Pour le programme augmentation de la production animale, il s'agira de : (i) Repeuplement des élevages au moyen du métayage et de l'insémination artificielle ; (ii) Réhabilitation des infrastructures d'appui à la production animale ; (iii) Appui à la filière de production d'aliment de bétail ; (iv) Réhabilitation des nouveaux villages agricoles de Nkouo et d'Imvouba ; (iv) Réhabilitation des Centres d'Appui Technique (CAT) ; (v) lutte contre les épizooties et d'épidémio-surveillance ;

410. Pour le programme augmentation de la production halieutique, il s'agira de: (i) Amélioration des techniques de pêche et d'aquaculture ; (ii) Promotion de la chaîne de valeur des produits de la pêche et de l'aquaculture ; ; (iii) Promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes ; (iv) Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC); Acquisition et installation du système VMS – THEMIS pour la surveillance des opérations de pêche ; (v) Réhabilitation des structures d'appui à la production aquacole ; (vi) aménagement des

infrastructures de stockage, de conditionnement et de conservation des produits de la pêche ; (vii) implantation des unités améliorées de salage, séchage et fumage de poisson.

*d). Les besoins de financement des programmes*

411. Les besoins de financement des mesures et projets proposés pour le secteur agropastoral et halieutique dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022, s'élèvent à 1 223,174 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 244,635 milliards de FCFA.

412. Avec une dotation prévisionnelle de 180, 118 milliards de FCFA, dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes s'élève à 1043,056 milliards de FCFA de FCFA, soit près de 85% des besoins. Ce qui nécessite du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire de ressources pour maintenir le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022.

*e). Les effets attendus*

413. Au terme de la mise en œuvre des différents programmes retenus dans le PND 2018-2022, le Ministère entend améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du secteur. Ainsi, les variations de 2017 à 2022 se présenteront de la manière suivante :

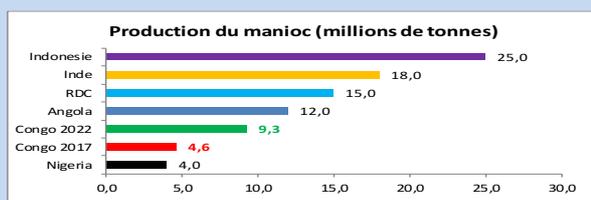
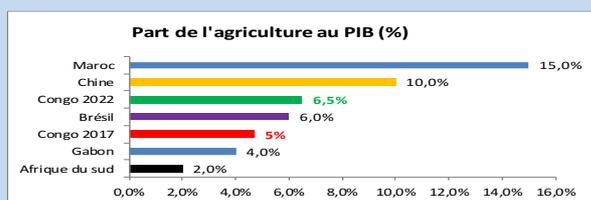
- augmenter le nombre de têtes d'ovins de 90 528 à 123 162 têtes;
- augmenter le nombre de têtes de caprins de 119 633 à 175 155 têtes;
- augmenter le nombre de têtes de porcins de 54 317 à 200 000 têtes;
- augmenter le nombre de têtes de bovins de 37 000 à 43 285 têtes;
- augmenter le nombre de têtes de volailles de 2 000 000 à 4 000 000 têtes;
- accroître le taux de croissance du secteur de 13% à 20%;
- faire accroître la part de l'agriculture au PIB de 4,7% à 6,5%;
- augmenter la production de racines de manioc de 4 629 222 à 7 236 618 tonnes ;
- augmenter la production des cultures maraichères de 360 000 tonnes à 709 500 tonnes;
- augmenter la production de maïs de 20 700 tonnes à 35 000 tonnes;
- augmenter la production du poisson, de 50 000 tonnes en 2016 à 100 000 tonnes.

**Encadré : Agriculture, élevage et Pêche – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Participer à la diversification de l'économie et créer des emplois	Taux de croissance du secteur [%]	15	16	17	18	19	20	5	33,3%
	Part de l'agriculture dans le PIB [%]	4,9	5,0	7,0	10,0	6,5	3,0	-1,9	-38,8%
	Nombre des actifs agricoles								
Contribuer à la sécurité alimentaire	Evolution des importations alimentaires (milliards de FCFA)	400	325	200	225	200	175	-225	-56,3%
	Evolution du cheptel ovin [nbre]	96 684	102 840	108 634	115 152	123 162	131 172	34 488	35,7%
	Evolution du cheptel caprin [nbre]	134 946	150 259	165 572	180 885	191 413	201 941	66 995	49,6%
	Evolution du cheptel porcin [nbre]	65 180	76 044	86 207	97 770	108 634	119 498	54 318	83,3%
	Evolution du cheptel Bovin [nbre]	38 211	39 405	40 256	41 810	43 031	44 252	6 041	15,8%
	Evolution du nombre de tête de volaille [nbre]	2 396 000	2 792 000	3 188 000	3 584 000	3 980 000	4 376 000	1 980 000	82,6%
	Evolution de la production du maïs [tonnes]	23 350	25 999	28 649	31 298	33 948	36 598	13 248	56,7%
Améliorer le pilotage du secteur agricole	Evolution de la production du tubercule de manioc [milliers de tonnes]	5 074	5 520	5 965	6 410	6 856	7 302	2 228	43,9%
	Evolution de la production des cultures maraichères [tonnes]	425 700	491 400	557 100	622 800	688 500	754 200	328 500	77,2%
	Quantité de poisson produit [tonnes]	57 800	65 600	73 400	81 200	89 000	96 800	39 000	67,5%
	Nombre des encadreurs agricoles								

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**

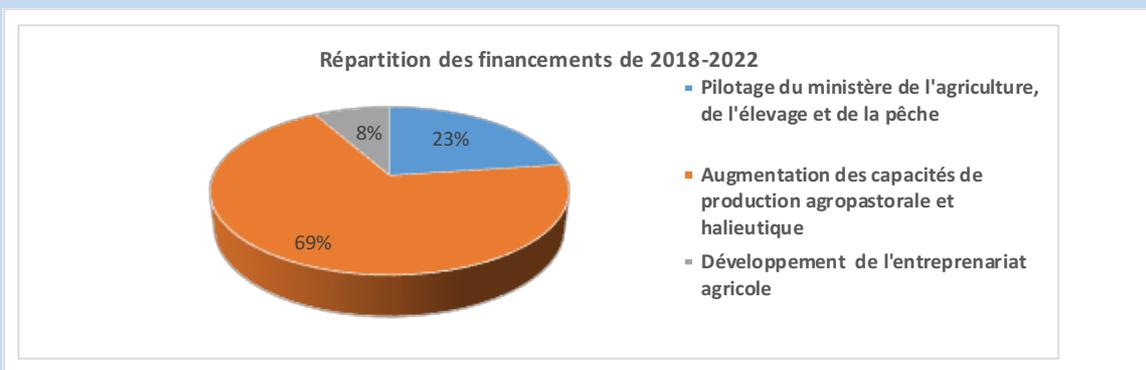


**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N° Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
1 Restructuration du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
2 Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	13 250	13 250	13 250	13 250	13 250	66 250
3 Développement des filières des cultures de provende (maïs,	750	750	750	750	750	3 750
4 Programme banane et plantain	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150	5 750
5 Programme manioc	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	8 750
6 Programme cacao	1 786	1 786	1 786	1 786	1 786	8 930
7 Développement de la filière des cultures maraichères	1 000	500	500	500	500	3 000
8 Promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes	350	350	350	350	350	1 750
9 Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100	10 500
10 Construction et installation des centres de production	600	600	600	600	600	3 000
11 Implantation des unités de fumage, salage et de séchage améliorées	610	610	610	610	610	3 050
<b>Total</b>	<b>26 346</b>	<b>25 846</b>	<b>25 846</b>	<b>25 846</b>	<b>25 846</b>	<b>129 730</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

<b>Axes d'intervention/ Programmes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2018-2022</b>	<b>Moy. annuelle</b>
<b>Pilotage du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche</b>	32 028	73 134	56 765	56 110	61 478	279 515	55 903
<b>Augmentation des capacités de production agropastorale et halieutique</b>	119 411	179 645	162 045	187 233	195 573	843 906	168 781
<b>Développement de l'entrepreneuriat agricole</b>	14 570	17 298	15 685	25 000	27 200	99 753	19 951
<b>Total</b>	<b>166 009</b>	<b>270 076</b>	<b>234 495</b>	<b>268 343</b>	<b>284 251</b>	<b>1 223 174</b>	<b>244 635</b>



## 2. *Le tourisme*

### a). *La situation et les défis actuels*

414. Le Congo a un potentiel écotouristique, balnéaire, culturel et historique important mais qui reste encore sous-valorisé. En effet, le Congo est un vaste jardin naturel relativement vierge, situé au cœur du Bassin du Congo, communément appelé « l'Amazonie africaine » à cause de ses richesses en biodiversité. Son relief et son climat l'ont doté de diverses zones écologiques dont la faune et la flore naturelles constituent une richesse touristique exceptionnelle. La contribution du secteur à la croissance reste encore très faible au regard de ses potentialités. Cette situation résulte notamment d'un manque de sites aménagés, de circuits touristiques bien élaborés et des faibles capacités des structures d'accueil dans les aires protégées. Le secteur touristique connaît également des problèmes de compétitivité, les coûts de transport à destination du Congo et à l'intérieur de celui-ci, demeurent encore élevés, comparativement à d'autres destinations.

415. En effet, les indicateurs de performance d'ensemble nous révèlent que le sous-secteur tourisme et hôtellerie a enregistré une croissance ces cinq dernières années malgré les effets de la crise due à la baisse des prix des matières premières. Le nombre de visiteurs enregistrés au cours de cette période s'est élevé à 1 270 448. Dans la période, le transport aérien a été le mode de transport le plus utilisé par les voyageurs avec environ 58% de part relative aux non-résidents transportés.

416. Le parc hôtelier congolais compte 1 343 établissements avec une capacité d'hébergement de 15 585 chambres et 31 170 lits. Le pays a enregistré au cours du dernier quinquennat, 2 004 666 arrivées dans les établissements hôteliers et le nombre de nuitées s'est établi à 6 074 689. Le nombre de restaurant gastronomique est passé à 534 en 2012 à 815 en 2016. Pour ce qui est du nombre d'agences de voyages et de tourisme, le sous-secteur est nanti de 91 agences. Le taux de satisfaction des visiteurs était de 66% au cours de la même période. La durée moyenne de séjour dans les hôtels est évaluée à environ 3 nuitées et le taux d'occupation des chambres dans la grande hôtellerie s'est fixé à 56,3%. La part du secteur à la croissance économique reste encore faible à 2% du PIB. Le taux de croissance des emplois formels dans le sous-secteur tourisme et hôtellerie est estimé à 2,4%.

417. S'agissant du sous-secteur des loisirs, les structures sont très peu diversifiées. Elles se résument en la présence des débits de boisson, des bars dancing, des night-clubs, des salles de jeux, des casinos et des vidéoclubs.

418. Le secteur touristique génère beaucoup d'emplois directs dans les hôtels, restaurants, débits de boissons et parcs de loisirs et des emplois indirects à travers les activités des services connexes. A cela s'ajoutent l'amélioration des revenus des populations riveraines.

419. Bon nombre de défis dans ce secteur restent d'actualité : (i) l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire ; (ii) l'aménagement des sites touristiques et de loisirs ; (iii) le renforcement des capacités des ressources humaines (iv) le financement du secteur.

### *b). Les objectifs stratégiques et opérationnels*

420. Le Gouvernement compte poursuivre ses objectifs stratégiques, notamment : (i) renforcer les structures des offres touristiques et de loisirs ; (ii) promouvoir le tourisme et les loisirs sains sur l'ensemble du territoire.

### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

421. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va s'atteler à mettre en œuvre des programmes d'investissements massifs pour le développement du tourisme et des loisirs. La stratégie consistera à cibler les actions prioritaires à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, les différents programmes à mettre en œuvre au cours de la période 2018-2022 se présentent comme suit :

422. Programme de renforcement des capacités institutionnelles du ministère, il s'agira du développement des infrastructures et des équipements des services centraux et déconcentrés, du renforcement de l'arsenal juridique et de la production à temps raisonnable des statistiques du secteur ;

423. Programme de développement des structures touristiques et des loisirs, il s'agira notamment du développement et de la gestion des infrastructures et des équipements touristiques ;

424. Programme de promotion du tourisme et des loisirs, il s'agira notamment de la mise en place des mécanismes de promotion touristique et des loisirs et la vulgarisation de la destination Congo-Brazzaville.

### *d). Les projets phares à moyen terme*

425. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets identifiés sont notamment :

426. Pour le programme de renforcement des capacités institutionnelles du ministère ; le recensement des établissements de tourisme et des loisirs ; l'enquête sur les motivations et les dépenses touristiques ; l'élaboration de la politique nationale des loisirs ; appui à la formation continue du personnel des établissements des hébergements touristiques ; inventaire des sites touristiques ; élaboration des monographies touristiques ; mise en place d'un cadre législatif et réglementaire.

427. Pour le programme gestion des structures touristiques et des loisirs : les études d'aménagement des trois zones de développement touristique (Brazzaville et ses environs ; Pointe-Noire et ses environs et le Grand Nord) ; l'aménagement du site touristique de LESIO-LUNA ; la construction des structures touristiques du village Mâh ; la Construction des structures touristiques dans le Parc National Nouabalé-Ndoki ; la construction des structures touristiques dans le Parc National de Conkouati-Douli ; la construction des structures touristiques dans le Parc National d'Odzala-Kokoua ; ; construction des structures d'accostage et aménagement des étapes ;

construction de la réserve communautaire du lac Télé ; construction de la réserve communautaire du haut FOUARI (NYANGA) ; la construction de deux parcs d'attraction (Brazzaville et Pointe-Noire).

428. Pour le programme de promotion du tourisme et des loisirs : l'implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique ; la poursuite de l'implantation des bureaux d'information touristique dans l'ensemble des portes d'entrées du pays ; la création de la Société Congolaise d'Aménagement Touristique (SOCATOUR) ; l'acquisition des panonceaux pour le classement des hôtels ; la participation aux salons, foires et autres manifestations internationales à caractère promotionnel ; la création d'un visa touristique au Congo ; organisation des Eductours ; appui à la navigation touristique

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

429. Les besoins de financement du secteur du tourisme et des loisirs dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à plus de 201,929 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 40,386 milliards de FCFA.

430. Avec une dotation prévisionnelle estimée à 50,090 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes s'élève à près de 196, 92 milliards de FCFA représentant un peu plus 98% des besoins. Cela exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière du tourisme et des loisirs. Le programme gestion des structures touristiques et des loisirs couvrira 71% des besoins de financements. Il est suivi du programme renforcement des capacités institutionnelles du ministère avec 21% des ressources. Les 8% restants seront alloués au programme promotion du tourisme et des loisirs.

#### *f). Les effets attendus*

431. Au terme de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur du tourisme et des loisirs, les évolutions ci-après sont attendues :

- augmenter le nombre de visiteurs enregistrés de 212 840 en 2017 à 660 000 en 2022 tout en prenant en compte les entrées par voies terrestres ;
- augmenter le nombre d'établissements de 1 343 en 2017 à 1500 en 2022;
- augmenter le nombre de chambres de 15 585 en 2017 à 23 250 en 2022;
- augmenter le nombre de places-lit existant dans les hôtels de 31170 en 2017 à 46435 en 2022 ;
- porter le nombre de nuitées de 1 013 700 en 2017 à 1 735 373 en 2022;
- augmenter le nombre de restaurants de 815 en 2017 à 1200 en 2022;
- augmenter le nombre d'agences de voyage et de tourisme de 92 en 2017 à 120 en 2022 ;
- porter le taux de satisfaction des visiteurs de la destination Congo-Brazzaville de 66% en 2017 à 80% en 2022 ;
- porter la durée moyenne de séjour de 2,8 nuitées en 2017 à 5,1 nuitées en 2022 ;

- augmenter le taux d'occupation des chambres dans la grande hôtellerie de 49% à 66% ;
- augmenter le nombre de participation aux foires et salons internationaux de 15 à 25 à la fin de la période 2018-2022 ;
- porter la part du secteur à la croissance économique de 2,3% en 2017 à 5% en 2022 ;
- porter le taux de croissance des emplois formels de 2,4% en 2017 à 4% en 2022 ;
- promouvoir le tourisme interne grâce à l'émergence de la classe moyenne.

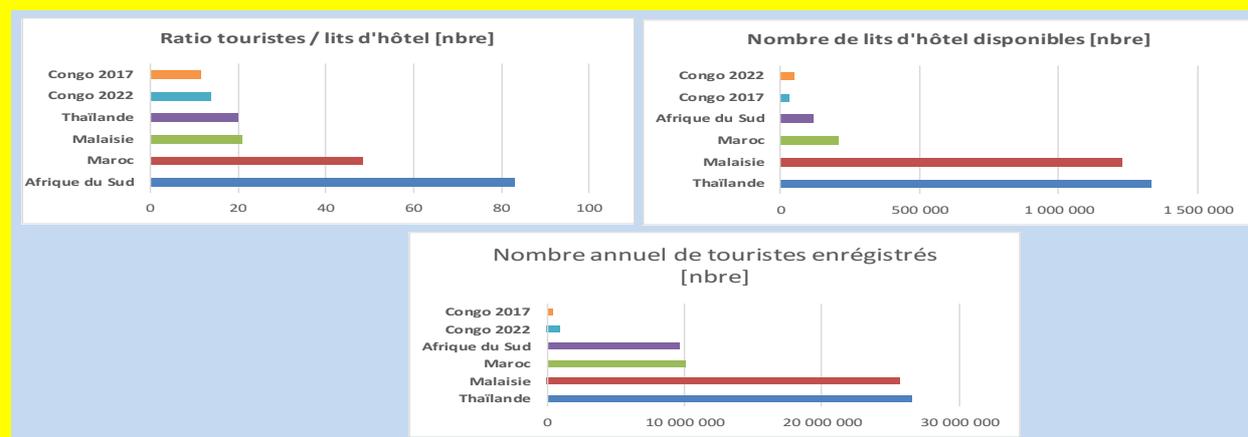
### Encadré : Tourisme – Performances Ciblées et besoins de financement des Programmes 2018-2022

#### (a). Performances 2018-2022.

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Renforcer les structures des offres touristiques et des loisirs	Nombre d'arrivées enregistrés dans les hôtels et établissements assimilés [nbre]	363 553	403 842	464 131	547 420	670 709	930 000	566 447	156%
	Nombre d'hôtels et établissements assimilés [nbre]	1 343	1 343	1 474	1 605	1 736	2 000	657	49%
	Nombre de chambre d'hôtels et établissements assimilés [nbre]	15 585	15 971	16 357	16 743	17 129	23 250	7 665	49%
	Nombre de places-lit existants dans les hôtels et établissements assimilés	30 858	31 623	32 387	33 151	33 915	46 035	15 177	49%
	Nombre de nuitées dans les hôtels et établissements assimilés [nbre]	1 013 700	1 114 381	1 299 062	1 569 744	1 979 425	2 883 000	1 869 300	184%
	Nombre de restaurant	815	892	969	1 046	1 123	1 200	385	47%
	Nombre de visiteurs internationaux enregistrés aux frontières [nbre]	212 840	302 272	391 704	481 136	570 568	660 000	447 160	210%
Promouvoir le tourisme et les loisirs	Nombre d'agences de voyage et de tourisme	92	103	114	125	136	150	58	63%
	Taux de satisfaction des visiteurs de la destination Congo-Brazzaville [%]	66%	69%	72%	75%	78%	80%	14%	21%
	Durée moyenne de séjour [nuitée]	2,8	2,8	2,8	2,9	3,0	3,1	0,3	11%
	Taux d'occupation des chambres dans la grande hôtellerie [%]	49%	52%	57%	63%	68%	66%	17%	35%
	Nombre de participation aux salons et foires internationaux [nbre]	1	3	5	7	9	10	9	900%
	Part du secteur à la croissance économique [%]	2%	2,6%	3,2%	3,8%	4,4%	5%	3%	150%
	Taux de croissance des emplois formels [%]	2%	2,8%	3,2%	3,6%	4,0%	4%	2%	67%

#### P

#### (b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.



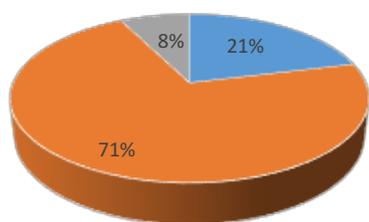
#### (c). Réalisations Phares 2018-2022.

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Recensement des établissements de tourisme	0	100	100	100	100	400
2	Collecte, traitement et analyse des données statistiques du tourisme et des loisirs	0	100	100	100	100	400
3	Enquête sur les motivations et les dépenses touristiques	0	100	100	100	100	400
4	Mise en place d'un cadre législatif et règlementaire	0	100	150	100	250	600
5	Aménagement touristique du lac NANGA (Loufoualeba)	0	430	300	200	200	1130
6	Aménagement du site touristique NOUABALE NDOKI)	0	440	400	300	300	1440
7	Construction des structures touristiques du parc national de CONKOUATI-DOULI	0	800	600	400	350	2150
8	Construction de la réserve communautaire du lac TELE et du mont MFOUARI	0	500	200	200	200	1100
9	Construction des structures de la réserve communautaire de la réserve de PIKOUNDA	0	200	300	100	200	800
10	Construction de la réserve du haut MFOUARI (NYANGA)	0	200	400	350	300	1250
11	Construction des structures touristiques des chutes de LOUFOULAKARI	0	300	250	300	300	1150
12	Construction des structures touristiques du front de fleuve à BRAZZAVILLE	0	700	500	400	400	2000
13	Construction des structures touristiques du site des cataractes à BRAZZAVILLE	0	700	300	300	300	1600
14	Construction des structures touristiques du village MAH (LESIO-LUNA)	50	300	400	200	300	1250
15	Edition et production des supports de promotion touristique et des loisirs	0	100	250	300	200	850
16	Acquisition des panneaux pour le classement des établissements d'hébergement touristique	0	100	200	60	80	440
17	Appui au développement de l'écotourisme	0	100	100	100	100	400
18	Appui à la navigation touristique	0	100	300	300	300	1000
19	Acquisition des stands et du matériel à la participation aux foires	206	440	405	400	379	1830
20	Création et installation de la SOCATOUR	0	100	300	100	100	600
21	Organisation des Eductours	0	150	100	150	210	610
22	Implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique	0	100	200	140	150	590
23	Études d'aménagement des trois zones de développement touristique (Brazzaville et ses environs, Pointe noire et ses environs et le grand nord)	349,4	349,4	349,4	349,4	349,4	1747
<b>Total</b>		<b>605</b>	<b>6 509</b>	<b>6 304</b>	<b>5 049</b>	<b>5 268</b>	<b>23 737</b>

(d). Budgets-Programmes 2018-2022.

<i>Axes d'intervention/ Programmes</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2018-2022</i>	<i>Moy. annuelle</i>
Renforcement des capacités institutionnelles du ministère	5 447	9 246	9 213	9 348	9 496	42 748	8 550
Gestion des structures touristiques et des loisirs	7 531	35 005	34 085	33 235	34 198	144 054	28 811
Promotion du tourisme et des loisirs	1 781	3 115	3 530	3 325	3 377	15 128	3 026
<b>Total</b>	<b>14 759</b>	<b>47 366</b>	<b>46 828</b>	<b>45 908</b>	<b>47 070</b>	<b>201 929</b>	<b>40 386</b>

Répartition des financements de 2018-2022



- Renforcement des capacités institutionnelles du ministère
- Gestion des structures touristiques et des loisirs
- Promotion du tourisme et des loisirs

### **3. L'industrie**

#### ***a). La situation et les défis actuels***

432. Le secteur du développement industriel occupe une place capitale d'autant qu'il est considéré comme l'un des piliers de la diversification de l'économie. Il est un élément moteur de croissance économique et de création d'emplois susceptibles d'inverser les tendances économiques nationales dominées par les apports du secteur pétrolier, représentant près de 80% des recettes d'exportations du pays et près de 60% du PIB, avec encore des très faibles effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie.

433. La situation du secteur industriel hors pétrole continue à rester inquiétante malgré l'amorce de l'amélioration et le renforcement du tissu industriel observés depuis 2012. En effet, le tissu industriel, quasi inexistant avant cette année, a connu une évolution tangible mais laborieuse à cause d'une part, de l'inadéquation significative entre les besoins de financement des projets exprimés et les allocations budgétaires affectées à cet effet, et d'autre part, des dysfonctionnements avérés dans la chaîne des dépenses publiques.

434. Les ambitions industrielles affichées et affirmées par le Gouvernement, au cours de la période 2012-2017, consistent en la mise en capacité du tissu industriel, sa consolidation ainsi que son renforcement. Au cours de l'année 2015, le cliché du tissu industriel fait ressortir des caractéristiques qui sont encore loin des préoccupations socioéconomiques attendues dans la plus part des départements.

435. A ce jour, l'amorce constatée de cette mise en capacité, consolidation et renforcement du tissu industriel, est à mettre essentiellement à l'actif des promoteurs industriels privés. Le Ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public n'a pu assurer que l'accompagnement technique de la création des industries et la réalisation d'un certain nombre d'actions transversales dans le cadre de l'amélioration du développement industriel.

436. Ainsi, la part du secteur industriel hors pétrole dans le PIB est passée de 5% en 2011 à 10% en 2017, pour une valeur cible de 15%. Pour ce qui est du nombre de zones industrielles créées, la zone industrielle de Maloukou reste la seule à avoir vu le jour. S'agissant du nombre d'industries agroalimentaires, il y a eu une évolution de deux (2) industries entre 2011 et 2017, alors que la cible était de douze (12). Par contre, le nombre d'industries implantées a connu une augmentation considérable, de deux (2) en 2011, il est passé à vingt-six (26) en 2017, pour une cible fixée à cinquante (50). Le Nombre des porteurs de projets assistés est passé de 200 en 2013 à 900 en 2017 pour une cible de 1000.

437. Les principaux défis à relever dans ce secteur sont notamment : Le nombre insuffisant des PTF ; un environnement peu favorable du climat des affaires ; Les problèmes récurrents d'énergie et de l'eau ; la faible diversification du tissu industriel ; la faible contribution du niveau des exportations des industries manufacturières qui se situe à moins de 2% des exportations du pays ;

la faible décentralisation des infrastructures industrielles (l'essentiel des industries étant concentrées entre Pointe-Noire, Brazzaville et Ouesso).

### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

438. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre ses objectifs stratégiques formulés comme suit : (i) Renforcer le cadre institutionnel et juridique ; (ii) appuyer la création des unités industrielles ; (iii) améliorer le climat des affaires ; (iv) Promouvoir des véritables « capitaines d'industries », notamment dans la gestion des PME-PMI.

439. Les objectifs opérationnels qui s'y attachent sont : (i) renforcer le cadre législatif et réglementaire existant ; (ii) doter le secteur industriel d'institutions de formation, de recherche adaptées aux besoins ; (iii) appuyer le développement du secteur industriel par la création d'organes techniques et financiers spécialisés ; (iv) renforcer les capacités d'appui à la gestion du secteur industriel existant ; (v) appuyer l'implantation des nouvelles unités industrielles agroalimentaires et des industries de transformation de bois ; (vi) créer des espaces d'accueil et de promotion de l'activité industrielle dans tous les départements ; (vii) améliorer la position du Congo dans le classement Doing business ; (viii) augmenter le volume des investissements privés nationaux et étrangers ; (ix) améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises privées existantes.

### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

440. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements massifs dans le développement industriel. La stratégie consistera à cibler les actions prioritaires à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, les différents programmes sont :

441. Pour le programme renforcement du cadre législatif et réglementaire adapté au développement de l'industrie, il s'agira de : renforcer les capacités matérielles et financières ;

442. Pour le programme réservation et aménagement des espaces d'implantation des industries, il s'agira de : réserver et aménager les zones industrielles et de les rendre opérationnelle.

443. Pour le programme promotion et accompagnement des entreprises industrielles, il s'agira de : Promouvoir et accompagner les industries existantes et les nouvelles entreprises industrielles.

444. Pour le programme promotion des entreprises industrielles exportatrices, il s'agira d'identifier des mécanismes d'appui aux entreprises industrielles à vocation exportatrice.

445. Pour le programme création et/ou renforcement des structures techniques d'appui, il s'agira de : Renforcer les capacités des structures techniques d'appui existantes et de Créer des nouvelles.

446. Pour le programme développement du capital humain, il s'agira de : Elaborer des programmes de formation en adéquation avec les besoins à court, moyen et long terme des entreprises industrielles, initier des formations en interne dans les entreprises pour actualiser les

compétences et maîtriser les technologies, et d'élaborer des programmes de formation pour les centres de métiers de l'industrie

*d). Les projets phares à moyen terme*

447. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets identifiés sont notamment :

448. Pour le programme renforcement des capacités institutionnelles : renforcement du cadre législatif et réglementaire ; gestion des systèmes informatiques, de communication et des NTIC ; renforcement de la planification et de la programmation ; gestion des ressources financières et matérielles.

449. Pour le programme développement du secteur industriel : élaboration d'un cadre juridique et institutionnel cohérent adapté à l'évolution du secteur industriel ; identification et consignation des espaces susceptibles d'accueillir les zones industrielles ; viabilisation des espaces lotis (voirie, électricité, eau, TIC, voies d'accès) ; étude faisabilité pour la création d'un laboratoire de référence pour le contrôle de la qualité des produits industriels.

450. Pour le programme Développement de l'économie nationale : promotion des investissements ; enquête d'analyse conjoncturelle

*e). Les besoins de financement des programmes*

451. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur développement industriel dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 110,535 milliards de FCFA, représentant un effort budgétaire moyen annuel égal à 22,107 milliards de FCFA. La plus grande part de ces ressources sera consacrée au programme développement du secteur industriel (66%), 34% étant consacré au renforcement des capacités institutionnelles.

452. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 16,352 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes de développement industriel s'élève à plus de 94,183 milliards de FCFA des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour maintenir le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière du développement industriel.

*f). Les effets attendus*

453. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur développement industriel, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance. En particulier, il s'agira :

- d'augmenter de 15% la part du secteur hors pétrole dans le PIB, ceci dans le cadre d'inverser les tendances économiques nationales dominées par les apports du secteur pétrolier ; ce qui ferait passer la part du secteur hors pétrole dans le PIB de 10% en 2017 à 15% en 2022 ;
- d'accroître le nombre des zones industrielles créées pour la diversification des unités de production d'une (1) zone en 2017 à six(6) en 2022 ;
- d'augmenter le nombre d'industries agroalimentaires de trois (3) en 2017 à douze (12) en 2022 pour la sécurité alimentaire et la diminution du taux des importations en produits alimentaires ;
- d'augmenter le nombre d'industries implantées de vingt-six(26) en 2017 à cinquante (50) en 2022 ;
- d'assister d'avantage des porteurs de projets de neuf cent (900) en 2017 à mille cinq cents (1500) en 2022.

454. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Industrie – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

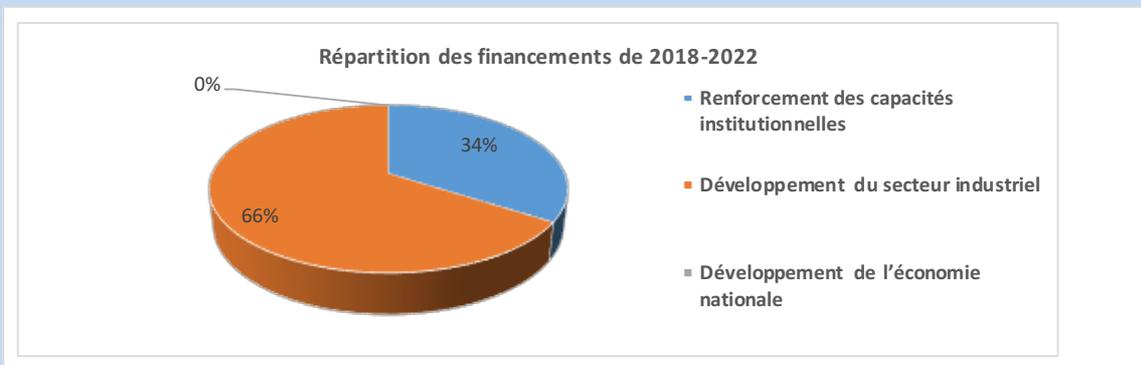
Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution	Taux
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	(2017)-(2021)	d'évolution
Renforcement des capacités institutionnelles	Site web opérationnel	0	0	1	1	1	1	1	#DIV/0!
	Part du secteur industriel hors pétrole dans le PIB [%]	10%	10,10%	10,20%	11,8	13,8	15%	5%	50%
Développement du secteur industriel	Nombre de zones industrielles créées [U]	1	1	2	2	3	4	3	300%
	Nombre d'industries agro-alimentaires [U]	3	3	5	6	8	10	7	233%
	Nombre d'industries implantées [u]	26	30	30	34	39	40	14	54%
	Nombre de porteurs de projets ayant bénéficiés d'une assistance [u]	900	1000	1200	1300	1400	1500	600	67%

**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Axes d'intervention/ Programmes	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Elaboration d'un cadre juridique et institutionnel cohérent adapté à l'évolution du secteur industriel	100	100	100	100	100	500
2	Suivi et contrôle de l'activité industrielle	100	100	100	100	100	500
3	Identification et consignation des espaces susceptibles d'accueillir les zones industr	80	80	80	80	80	400
4	Acquisition et sécurisation des espaces réservés (bornage, titre foncier, clôture)	200	200	200	200	200	1 000
5	Viabilisation des espaces lotis (voirie, électricité, eau, TIC, voies d'accès)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
6	Construction des zones industrielles dans les départements retenus	0	15 000	10 000	0	0	25 000
7	Détermination des modèles de gestion des zones industrielles	200	200	200	200	200	1 000
8	Elaboration et mise en œuvre du plan de promotion des zones industrielles	100	100	100	100	100	500
9	Enquête pour l'identification des besoins/formes d'accompagnement des entreprises industrielles existantes	20	20	20	20	20	100
10	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour l'accompagnement des entreprises industrielles existantes et l'amélioration de leur compétitivité.	40	40	40	40	40	200
11	Etudes sur les opportunités d'investissement pour la valorisation des ressources naturelles et des produits locaux (Industries du bois ; industries du maïs/soja ; Industries bananes ; Industries manioc ; Industries cacao ; Industries du fer ; Industries des engrais ; Industries de la canne à sucre ; Industries des emballages)	40	40	40	40	40	200
12	Enquête auprès des investisseurs potentiels sur les mesures d'accompagnement avant et après la création des entreprises industrielles	40	40	40	40	40	200
13	Elaboration et mise en œuvre des plans d'action des mécanismes d'accompagnement des industries ciblées.	40	40	40	40	40	200
14	Mise en place du comité d'organisation.	25	25	25	25	0	100
15	Elaboration des TDR du programme de sensibilisation	2	2	2	2	2	10
16	Elaboration du programme d'actions pour la sensibilisation.	20	20	20	20	20	100
17	Sensibilisation des investisseurs potentiels et des partenaires techniques et financiers.	40	40	40	40	40	200
18	Suivi et évaluation du programme.	50	50	50	50	50	250
19	Etude pour la détermination des formes de soutien spécifiques aux entreprises industrielles exportatrices	40	40	40	40	40	200
20	Mise en place des statuts particuliers des entreprises industrielles exportatrices hors ZES.	40	40	40	40	40	200
21	Etude de faisabilité pour la création d'un fonds d'aide aux entreprises industrielles exportatrices.	100	100	100	100	100	500
22	Elaboration et mise en œuvre des plans d'action de soutien aux entreprises industrielles à vocation exportatrice	40	40	40	40	40	200
23	Evaluation des structures techniques existantes pour identifier leurs besoins en formation, infrastructures et équipements.	90	90	90	90	90	450
24	Elaboration et mise en œuvre des plans de formation.	20	20	20	20	20	100
25	Dotation, réhabilitation ou construction des bâtiments devant abriter ces structures.	600	600	600	600	600	3 000
26	Acquisition et installation des équipements.	200	200	200	200	200	1 000
27	Suivi et évaluation de l'opérationnalisation des structures ciblées	50	50	50	50	50	250
28	Etude faisabilité pour la création d'un laboratoire de référence pour le contrôle de la qualité des produits industriels.	30	30	30	30	30	150
29	Etude faisabilité pour la création de trois centres pilotes des métiers de l'industrie (pétrole, bois, agro-industrie).	30	30	30	30	30	150
30	Création de l'office congolais pour la propriété industrielle.	40	40	40	40	40	200
31	Identification des sites devant abriter les structures ciblées.	20	20	20	20	20	100
32	Construction et équipement du laboratoire.	0	6 000	4 000	0	0	10 000
33	Construction et équipement des centres pilotes des métiers de l'industrie.	0	3 600	2 400	0	0	6 000
34	Construction et équipement de l'office congolais pour la propriété industrielle.	0	3 000	2 000	0	0	5 000
35	Etude de faisabilité pour l'implantation des incubateurs pépinières d'entreprises	20	20	20	20	20	100
36	Création des incubateurs pépinières d'entreprises	600	600	600	600	600	3 000
37	Suivi et validation de l'opérationnalisation des structures ciblées.	50	50	50	50	50	250
38	Mise en place d'un dispositif institutionnel permanent de concertation industries-institutions de formation en vue de la maîtrise de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	50	50	50	50	50	250
39	Etat des lieux des institutions spécialisées en techniques industrielles pour identifier les besoins de capacités opérationnelles	20	20	20	20	20	100
40	Formation des formateurs	50	50	50	50	50	250
41	Equipped des institutions de formation	150	150	150	150	150	750
42	Evaluation du programme de renforcement des capacités	50	50	50	50	50	250
43	Plan d'action	400	400	400	400	400	2 000
44	Suivi et évaluation du plan d'action	150	150	150	150	150	750
45	Réalisation par les entreprises des bilans des compétences	50	50	50	50	50	250
46	Elaboration par les entreprises industrielles des plans de formation	50	50	50	50	50	250
47	Suivi et évaluation de la mise en œuvre des plans de formation par des organes habilités	50	50	50	50	50	250
48	Création d'un comité de pilotage	40	40	40	40	40	200
49	Mise en place des partenariats avec les entreprises cibles en vue de la définition du contenu des programmes	100	100	100	100	100	500
50	Mobilisation des entreprises industrielles ciblées et des partenaires techniques et financiers pour l'appui fonctionnel des centres pilotes de métiers de l'industrie	100	100	100	100	100	500
51	Création d'une entité chargée de la mise en œuvre et de suivi des programmes de formation et de leur impact	40	40	40	40	40	200
<b>Total</b>		<b>5 367</b>	<b>32 967</b>	<b>23 767</b>	<b>5 367</b>	<b>5 342</b>	<b>72 810</b>

*(c). Budgets-Programmes 2018-2022.*

<b>Axes d'intervention/ Programmes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2018-2022</b>	<b>Moy. annuelle</b>
Renforcement des capacités institutionnelles	0	22 575	15 150	0	0	37 725	7 545
Développement du secteur industriel	5 342	32 992	23 792	5 342	5 342	72 810	14 562
Développement de l'économie nationale	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 342</b>	<b>55 567</b>	<b>38 942</b>	<b>5 342</b>	<b>5 342</b>	<b>110 535</b>	<b>22 107</b>



#### 4. La promotion du secteur privé

##### a). La situation et les défis actuels

455. La République du Congo est à la croisée des chemins en termes de développement économique. L'Etat qui était jusque-là très présent dans la majorité des secteurs économiques, mise désormais sur la dynamisation accrue du secteur privé, et s'est progressivement désengagé de la gestion des activités productives. L'entreprise et le secteur productif privé se situent au premier rang de la stratégie globale de développement économique du Gouvernement comme moteur de la croissance. Dans le souci de garantir la pérennité de leurs investissements et favoriser leur émergence, une grande attention est accordée depuis plusieurs années, au cadre général dans lequel se déroulent les activités productives. Le Congo est en face d'un défi majeur, l'amélioration du climat des affaires et partant la diversification de l'économie.

456. Pour ce faire, l'accent a été mis en particulier sur l'amélioration du climat des affaires, en créant des conditions institutionnelles, juridiques, fiscales et douanières favorables à l'investissement direct étranger (IDE), en vue de promouvoir le secteur privé national.

457. La nécessité d'améliorer l'environnement des affaires a deux enjeux majeurs. Elle vise d'une part, la diversification de l'économie nationale en vue de garantir de manière harmonieuse et durable le développement économique et social en assurant la croissance économique et la création d'emplois en parfaite cohérence avec les aspirations du programme de société la « marche vers le développement – allons plus loin ensemble » de Son Excellence, le Président Denis SASSOU N'GUESSO et d'autre part, l'extension de la taille du marché au plan interne et externe en améliorant la compétitivité de l'économie nationale et l'attractivité du pays.

458. C'est ainsi que le Gouvernement avait adopté par décret n°2011 – 259 du 25 mars 2011, un plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires. La mise en œuvre de ce plan s'est illustrée entre autre par : i) la création des structures d'appui telles que l'Agence de la Promotion des Investissements « API » et la Maison de l'Entreprise du Congo « MEC » (en cours de réalisation ; ii) en 2014, l'adoption de quelques textes de réformes pour la simplification des procédures administratives, la réduction de leurs délais et coûts pour impulser la diversification de la base productive et attirer les investisseurs.

459. En dépit de ces efforts, six (6) ans après, les résultats en matière d'assainissement de l'environnement des affaires ne sont pas probants. Le climat des affaires au Congo est relativement peu attrayant et moins favorable aux opérateurs locaux et investisseurs étrangers comme l'illustrent les différents rangs occupés par le Congo selon les derniers rapports Doing Business de la Banque mondiale :

DB 2012	DB 2013	DB 2014	DB 2015	DB 2017	DB 2017
181	183	185	178	176	177

460. Face aux multiples plaintes des opérateurs et investisseurs ainsi que les observations des partenaires techniques et financiers au développement, le Gouvernement vient de créer une

nouvelle institution publique dénommée le comité interministériel pour l'amélioration du climat des affaires.

461. Créé par décret n°2017-42 du 28 mars 2017, et en vue de pallier aux insuffisances et dysfonctionnements qui entravent l'environnement des affaires, ledit comité a pour mission de :

- analyser et proposer les mesures administratives et juridiques relatives à l'amélioration du climat des affaires ;
- promouvoir et accompagner toutes les actions permettant d'améliorer le climat des affaires ;
- assurer la coordination de toutes les actions des ministères en matière d'amélioration du climat des affaires ;
- veiller à la bonne mise en œuvre de toutes les mesures susceptibles d'améliorer le climat des affaires ;
- interpellier et contraindre les structures qui n'appliquent pas les mesures visant à améliorer le climat des affaires ;
- veiller à l'amélioration de la position du Congo dans les classements internationaux en rapport avec les bonnes pratiques des affaires.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

462. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre quatre objectifs stratégiques à savoir :

- Accroître la part de la production du secteur privé dans les filières à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement notamment : l'agro-industrie, les matériaux de construction, les mines, les BTP et le bois ;
- Aménager et viabiliser les zones économiques spéciales, les zones industrielles et les zones commerciales ;
- Formaliser et simplifier les processus et procédures de création, développement d'entreprise, autorisations d'investissement, paiement de taxes et impôts et autres processus associés à l'exercice d'une activité privée au Congo ;
- Promouvoir l'entreprenariat national.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

463. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements massifs dans le développement et la promotion du secteur privé. La stratégie consistera à cibler des politiques et projets basés sur les acquis révélés c'est-à-dire les filières où le Congo possède déjà des avantages comparatifs ou d'excellentes perspectives à booster la croissance, la création d'emplois, des revenus et la réduction de la pauvreté. Ainsi, les différents programmes sont :

464. le programme de développement du potentiel d'attractivité des investissements directs étrangers ;
465. le programme de promotion de l'entrepreneuriat national ;
466. le programme de simplification des procédures pour l'amélioration du climat des affaires.

*d). Les projets phares à moyen terme*

467. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets identifiés sont notamment :

Pour le programme de développement du potentiel d'attractivité des investissements directs étrangers : l'élaboration du cadre juridique des partenariats public-privé (PPP) ; élaboration de la loi d'orientation du secteur privé ; élaboration du cadre juridique de développement et promotion du secteur privé national ; mise en œuvre de l'accord contrat Singapour.

Pour la promotion de l'entrepreneuriat national : accompagnement des PME/PMI, de l'artisanat et à l'entrepreneuriat coopératif

*e). Les besoins de financement des programmes*

468. Les besoins de financement Gouvernemental des mesures et projets proposés pour la promotion du secteur privé dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 39,457 milliards de FCFA, représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 7,891 milliards de FCFA. Le seul programme retenu est développement du potentiel d'attractivité des investissements directs étrangers.

469. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 4,866 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement de la promotion du secteur privé s'élève à près de 34,591 milliards de FCFA représentant presque 88% des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour maintenir le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière de promotion du secteur privé.

*f). Les effets attendus*

470. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le sous-secteur promotion du secteur privé, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance. En particulier, il s'agira de:

- formaliser environ 80 procédures identifiées au sein d'un manuel de procédures ;
- modéliser 80 procédures de création ;
- proposer des solutions à court et moyen terme des 80 procédures identifiées en s'inspirant des meilleures pratiques en vigueur ;
- créer au moins un CGA dans chaque département du pays ;
- publier chaque année au moins trois notes de conjoncture sur le climat des affaires ;
- fluidifier l'information dans tous les secteurs de la vie économique.

471. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Secteur privé – Performances Ciblées et besoins de financement des Programmes 2018-2022**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution	Taux
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	(2018)- (2022)	d'évolution
Participation accrue du secteur privé dans la production	Nombre de procédures identifiées et simplifiées [nbre]	10	10	30	20	18	18	8	80%
	Nombre de porteurs de projets ayant bénéficiés d'une assistance [nbre]	900	1000	1200	1300	1400	1400	500	56%

**(b). Réalisations Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Mise en œuvre de l'accord contrat Singapour Coopération I	45	45	45	45	45	225
2	Elaboration du cadre juridique des partenariats public-priv	100	100	100	100	100	500
3	Elaboration du cadre juridique de développement et prom	135	135	135	135	135	675
4	Elaboration de la loi d'orientation du secteur privé	50	50	50	50	50	250
5	Elaboration du cadre juridique instituant les Centres de Gestion Agréés (CGA)	50	50	50	50	50	250
6	Appui à la création de l'institut d'appui à l'entrepreneuriat	600	600	600	600	600	3 000
7	Appui à l'association Pointe-Noire Industrielle	520	520	520	520	520	2 600
8	Appui au programme de simplification des procédures pou	200	200	200	200	200	1 000
9	Elaboration de la note de conjoncture sur le climat des affaires	250	250	250	250	250	1 250
<b>Total</b>		<b>1 950</b>	<b>1 950</b>	<b>1 950</b>	<b>1 950</b>	<b>1 950</b>	<b>9 750</b>

**(c). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Développement du potentiel d'attractivité des investissements directs étrangers	7 969	7 994	7 919	7 919	7 656	39 457	7 891
<b>Total</b>	<b>7 969</b>	<b>7 994</b>	<b>7 919</b>	<b>7 919</b>	<b>7 656</b>	<b>39 457</b>	<b>7 891</b>

## **Deuxième Partie: LES SECTEURS D'ACCOMPAGNEMENT**

### A. Le développement des infrastructures de transport

#### 1. Les infrastructures de transport routier

##### a). La situation et les défis actuels

472. Le réseau routier congolais a connu ces dix dernières années une évolution sans précédent. L'avancée est tellement notable qu'il est désormais possible de joindre tous les chefs-lieux de départements par route. Sur 23 234 km de route, 3 111 km soit 13,4% en 2017 de routes sont désormais bitumées alors qu'on ne disposait en 2011 que de 1976 km soit 8,5% de route bitumées. La densité surfacique est quant à elle de 9,1 pour 1000 km<sup>2</sup> et la densité routière par habitant est actuellement de 0,80 km pour mille (1000,) habitants. Ce réseau est classifié comme suit : 15 routes nationales (RN) soit 5 604 km; 33 routes départementales (RD) soit 2650 km et les routes d'intérêt local (RIL) ou de desserte agricole (RDA) soit 14 980km.

473. Cependant, bien qu'importante, la sensible amélioration de ces indicateurs est encore loin d'être satisfaisante. La problématique de l'entretien régulier des routes se pose également avec beaucoup d'acuité. Cet entretien s'inscrit dans le PND 2018-2022 avec son extension dans les zones agropastorales et dans les corridors afin de renforcer la diversification économique.

474. Les routes en cours de construction durant ces cinq (5) dernières années constituent des atouts indéniables pour l'impulsion économique souhaitée. Nous citons : (i) Les travaux d'aménagement de la route Tchizalamou-Noumbi-Nzambi-frontière Gabon (92 km) ; (ii) les travaux d'aménagement de la route Tandou-Youmbi-Tchizalamou-Kakamoeka-Malele : lot 3 au tronçon Malele-Sounda-Mandzi-Kakamoeka ; (iii) les travaux de réhabilitation de la route Nyanga-Divenié et la bretelle village Kitsembe-bac Dimany ; (iv) l'entretien de la route Sibiti-Mayéyé-bac Makaka et bretelle Sibiti-Matoto ; (v) l'entretien de la route Owando-Ngoko-Kemvouomo; et (vi) l'entretien de la route Enyellé-Dongou.

475. Pour ce qui concerne les ouvrages de franchissement, on recense actuellement 12 ponts et 1 300 ouvrages de franchissement de type dalots et 08 ouvrages encours de réalisation.

476. Les défis à relever au cours des années futures sont notamment : l'imprégnation ou la stabilisation de toutes les routes aménagées (chaussées construites en matériaux sélectionnés) aux produits stabilisants des sols, tout comme le remplacement de tous les bacs par des ponts et les entretiens courants des routes en terre ; le renforcement du cadre juridique et réglementaire, aux moyens des projets de lois, de décrets et arrêtés. A ces premiers défis, s'ajoutent d'autres notamment l'appui dans l'intervention du secteur privé dans la construction, la réhabilitation et l'entretien du réseau routier national.

### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

477. Afin de faire face efficacement aux différents défis qui persistent encore dans le secteur, le Ministère envisage densifier et améliorer le réseau routier national. De façon stratégique, il s'agit de : (i) renforcer les capacités institutionnelles et administratives du ministère ; (ii) améliorer et développer le réseau routier inter urbain ; (iii) améliorer et développer les infrastructures urbaines.

478. De manière opérationnelle, il sera question pour le secteur de : (i) assurer un entretien régulier du réseau routier ; (ii) assurer la protection efficace du patrimoine routier interurbain ; (iii) reconstituer le patrimoine routier fortement dégradé ; (iv) développer le réseau routier interurbain ; (v) assurer la continuité du réseau routier par les ouvrages de franchissement et ouvrages spéciaux ; (vi) assurer la mobilisation des ressources pour le Fonds routier.

### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

479. Tenant compte du rôle central joué par le secteur de l'équipement et de l'entretien routier dans le processus de diversification économique, la stratégie du Gouvernement portera sur la priorisation d'actions de nature à booster l'activité économique en fluidifiant les échanges. Pour se faire, les différents axes seront concentrés sur les programmes ainsi qu'il suit :

480. Pour le renforcement des capacités institutionnelles et administratives du Ministère. Cet axe est constitué exclusivement du programme : la gestion administrative du Ministère.

481. Pour l'amélioration et le développement du réseau routier inter urbain, il sera question des programmes ci-après : l'entretien du réseau routier interurbain ; la protection du patrimoine routier interurbain ; la réhabilitation du réseau routier interurbain ; l'aménagement du réseau routier interurbain ; la construction des ouvrages de franchissement et ouvrages spéciaux ; l'entretien du réseau routier national (Fonds routier).

482. Pour l'amélioration et le développement des infrastructures urbaines, il s'agira de : l'entretien des voiries urbaines ; la réhabilitation des voiries urbaines ; la construction des voiries urbaines ; l'aménagement des canalisations d'évacuation des eaux usées ; le financement du Projet Eau Electricité et Développement Urbain (PEEDU).

### ***d). Les projets phares à moyen terme***

483. Afin de mettre en œuvre chacun des programmes et stratégies ci-dessus, la construction et la réhabilitation des axes routiers suivants sont jugés prioritaires. Il s'agit :

- Construction du pont sur la Megnie
- Construction du pont sur la rivière Douo à Inkala Matiba (axe Kindamba-Kingoué)
- Construction du pont sur la Vouma (axe Linnengué-Boua)
- Réhabilitation du pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)
- Construction du pont sur la rivière Louamba (axe Nkayi-Sonnel)
- Construction du pont sur la rivière Foula à Komono (axe Mossendjo-komono)
- Construction du pont sur la rivière Mpoukou (axe komono-Mossendjo)
- Construction du pont sur la Louessé à Ngouélé (axe Mossendjo-komono)
- Réhabilitation de la voie d'accès au pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)

- Entretien de la route bitumée Makoua-Etoundi
- Entretien de la route bitumée Bouansa-Mouyondzi
- Entretien de la route bitumée Loudima-Sibiti-Ibe
- Entretien de la route bitumée Dongou-Impfondo-Epena
- Traitement des ravins
- Corridor 2 : Brazzaville-Yaoundé (tronçon Ketta-Djoum)
- Corridor 5 : Brazzaville-Libreville (tronçon Dolisie-Ndendé)
- Renforcement de la RN2, tronçon Brazzaville-Owando
- Achèvement de la route Mouyondzi-Moukoulou
- Achèvement de la route Sibiti-Ibé-Zanaga
- Latérisation de 5000 km et le traitement de 500km des routes aux produits stabilisants 3S
- Achèvement de la route Boundji-Ewo ;
- Achèvement de la route Etoundi-Mbomo-Mboko ;
- Achèvement de la route Ngo-Djambala-Lekana ;
- Achèvement de la route Edou-Bokouélé ;
- Achèvement de la route Ollombo-Abala ;
- Achèvement de la route Oyo-Tchikapika-Tongo ;
- Achèvement des voiries urbaines de Brazzaville et de Pointe Noire ;
- Achèvement du pont sur la rivière Mpama à Mingo ;
- Achèvement de la route Mila Mila- Mossendjo-Mbinda( frontière Gabon) ;
- Achèvement de la route Ouessou-Pokola ;
- Achèvement de la route Dolisie-Mila Mila-Kibangou ;
- Achèvement de la route Ngoko-Voulangoulou-Mouagni ;
- Achèvement de l'installation d'un bac sur la rivière l'Alima à Okoyo;
- Achèvement de la route Akou-Mbon ;
- Achèvement de la route Louingui-Loumo;
- Achèvement de la route Bokondza-Makotipoko ;
- L'entretien de la réhabilitation de la route Zanaga-Bambama-frontière Gabon ;
- Achèvement de la route Makoua-Etoundi ;
- L'entretien de la route Makoua-Mambili-Ouessou ;
- L'entretien de la route Makoua-Owando.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

484. Pour financer de manière efficace les mesures et projets retenus dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022, les besoins de financement du secteur de l'équipement et de l'entretien routier se chiffrent à 1 826, 631 milliards de FCFA, ce qui représente une dotation moyenne annuelle de 365, 326 milliards. Plus des deux tiers de ces ressources sont affectées au seul programme d'amélioration et développement du réseau routier interurbain, soit 84% ; 10% à l'Amélioration et Développement des infrastructures, et le reste, c'est-à-dire 6%, au renforcement des capacités institutionnelles et administratives.

485. La dotation prévisionnelle est estimée à 194,336 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, soit un gap de 1 826, 436 milliards de FCFA, soit 99,99% par rapport aux besoins exprimés. Il s'agira donc pour le Gouvernement de maintenir un niveau annuel satisfaisant.

*f). Les effets attendus*

486. Aux termes de la mise en œuvre du programme d’actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur des infrastructures routières, le Ministère entend améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du secteur infrastructure. En particulier, il s’agira de :

- augmenter la part du réseau routier bitumé sur le réseau global en l’emmenant de 13,4% actuellement à 22% à l’horizon 2022 ;
- faire évoluer la densité surfacique en l’emmenant de 9,1 pour 1000 km<sup>2</sup> aujourd’hui à 15 pour 1000 km<sup>2</sup> en 2022 ;
- augmenter le nombre de km de route pour 1000 habitants (la densité par habitant) en la faisant passer de 0,8 km/1000hab actuellement à 2km/1000hab ;
- doubler le nombre de ponts construits, de 12 réalisés actuellement à 20 ponts opérationnels ;

487. L’encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées au terme du PAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Infrastructures Routières – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

*(a). Performances 2018-2022.*

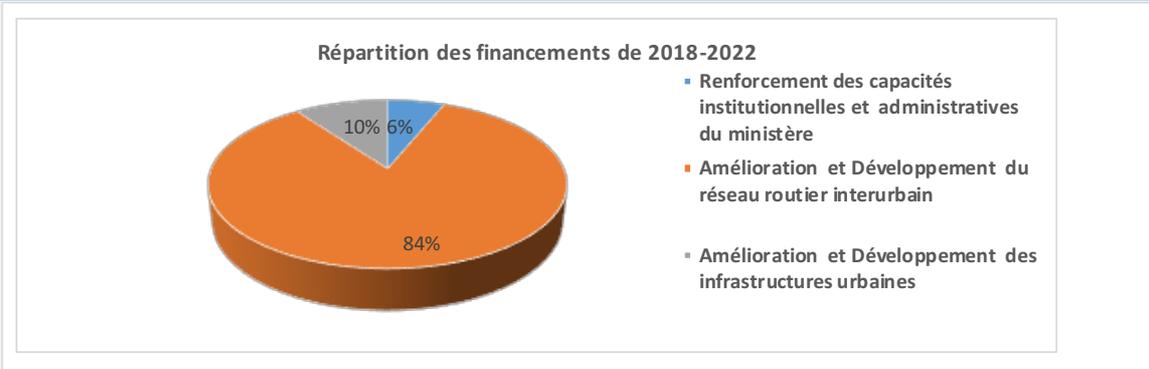
Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution	Taux
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	(2018)-(2022)	d'évolution
<b>Densifier et Améliorer le réseau routier national</b>	Linéaire du réseau bitumé [km]	3111	3488,8	3867	4244	4622	5000	1889	61%
	Part du réseau routier bitumée [%]	13,40	15	17,00	18,00	20,00	22	8,60	64%
	Densité surfacique [km pour 1000km <sup>2</sup> ]	9,1	11,50	12,50	13,00	14,50	15	5,9	65%
	Densité par habitant [nombre de km de route/1000 hab]	0,8	0,8	1,0	1,2	1,4	1,6	0,8	100%
	Nombre de ponts construits [Nbr]	12	14	16	18	20	20	8,00	67%
	Linéaire de routes en terre entretenues [km]	52	110	1000	1162	1231	3555	3503	6737%
	Linéaire de routes bitumées [km] entretenues	1700	0	1020	1030	1061	3111	1411,00	83%

*(b). Actions Phares 2018-2022.*

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	construction du pont sur la Megnie	0	300	200	0	0	500
2	Achèvement de la route Boundji-Ewo	0	100	0	0	0	100
3	Achèvement de la route Etoumbi- Mbomo-Mboko	0	350	0	0	0	350
4	Achèvement de la route Ngo-Djambala-Lekana	0	500	500	200	100	1 300
5	Achèvement de la route Edou-Bokouélé	0	100	0	0	0	100
6	Achèvement Ollombo-Abala	0	350	250	250	250	1 100
7	Oyo-Tchikapika-Tongo	0	500	500	500	200	1 700
8	Voiries Urbaines de Brazzaville et de PNR	0	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
9	Achèvement du Pont sur la rivière Mpama à Mingo	200	500	500	250	250	1 700
10	Mila Mila —Mossendjo- Mbinda (Frontière Gabon)	0	500	500	250	250	1 500
11	Route Ouesso-Pokola (CBAD)	0	1 000	500	250	250	2 000
12	Route Dolisie-MilaMila-Kibangou	500	500	500	250	250	2 000
13	Route Ngoko-Voulangoulou-Mouagni	0	350	350	250	250	1 200
14	Installation d'un bac sur l'Alima à Okoyo	200	350	250	250	0	1 050
15	Route Akou-Mbon	0	350	350	250	100	1 050
16	Route Louingui-Loumo	500	500	350	250	250	1 850
17	Route Bokondza-Makotipoko	0	250	350	250	250	1 100
18	Route Pilkondi-Bilala-Banga-Frontière Cabinda	300	300	250	250	250	1 350
19	Entretien et réhabilitation de la route Zananga-Bambama-Frontière Gabon	300	300	250	250	250	1 350
20	construction du pont sur la rivière Douo à Inkala Matiba (axe Kindamba-Kingoué)	0	480	320	0	0	800
21	construction du pont sur la Vouma (axe Linnengué-Boua)	0	90	60	0	0	150
22	réhabilitation du pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)	0	150	100	0	0	250
23	construction du pont sur la rivière Louamba (axe Nkayi-Sonnel)	0	60	40	0	0	100
24	construction du pont sur la rivière Foula à Komono (axe Mossendjo-komono)	0	240	160	0	0	400
25	construction du pont sur la rivière Mpoukou (axe komono-Mossendjo)	0	300	200	0	0	500
26	construction du pont sur la Louessé à Ngouélé (axe Mossendjo-komono)	0	840	560	0	0	1 400
27	réhabilitation de la voie d'accès au pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)	0	390	260	0	0	650
28	entretien de la route bitumée Makoua-Etoumbi	70	70	140	150	70	500
29	entretien de la route bitumée Makoua-Ouesso	200	200	200	200	200	1 000
30	entretien de la route bitumée Makoua-Owando	0	300	0	250	250	800
31	entretien de la route bitumée Bouansa-Mouyondzi	0	210	140	0	0	350
32	entretien de la route bitumée Loudima-Sibiti-lbe	120	120	120	120	120	600
33	entretien de la route bitumée Dongou-Impfondo-Epena	146	146	146	146	146	730
34	Traitement des ravins	100	100	100	100	100	500
35	Corridor 2 : Brazzaville-Yaoundé (tronçon Ketta-Djoum)	20 200	20 200	20 200	20 200	20 200	101 000
36	Corridor 5 : Brazzaville-Libreville (tronçon Dolisie-Ndendé)	14 200	14 200	14 200	14 200	14 200	71 000
37	Renforcement de la RN2, tronçon Brazzaville-Owando	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
38	Achèvement de la route Mouyondzi-Moukoulou	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
39	Achèvement de la route Sibiti-lbé-Zanaga	400	400	400	400	400	2 000
40	Latérisation de 5000 km et le traitement de 500km des routes aux produits stabilisants 3S	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
<b>Total</b>		<b>78 436</b>	<b>87 596</b>	<b>84 946</b>	<b>81 466</b>	<b>80 586</b>	<b>413 030</b>

(c). Budgets-Programmes 2018-2022.

<i>Axes d'intervention/ Programmes</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2018-2022</i>	<i>Moy. annuelle</i>
Renforcement des capacités institutionnelles et administratives du ministère	16 652	23 052	24 052	25 052	23 512	112 319	22 464
Amélioration et Développement du réseau routier interurbain	308 244	317 404	314 684	313 379	277 002	1 530 712	306 142
Amélioration et Développement des infrastructures urbaines	36 000	36 000	36 000	36 000	39 600	183 600	36 720
<b>Total</b>	<b>360 896</b>	<b>376 456</b>	<b>374 736</b>	<b>374 431</b>	<b>340 114</b>	<b>1 826 631</b>	<b>365 326</b>



## ***2. Les infrastructures de transport aérien, ferroviaire, fluvial et maritime***

### ***a). La situation et les défis actuels***

488. Le Congo dispose d'un réseau de transport bien diversifié. En effet, tous les modes de transport sont concernés, allant du transport routier au transport par voies d'eau en passant par les transports ferroviaire et aérien. Toutefois, la répartition et la densité de ce réseau pose encore quelques problèmes pour désenclaver totalement le territoire et fluidifier la circulation des personnes et des biens.

489. S'agissant par exemple du réseau de transport routier, le PND 2012-2016 a permis d'augmenter significativement la part du réseau bitumé, passant de 12% en 2011 à 17% en 2017. Mieux encore, il a permis de relier par la route la capitale économique du pays Pointe-Noire à la capitale politique Brazzaville. Cependant, la longueur de cette route Pointe-Noire-Brazzaville, de plus de 500 km, suscite d'autres besoins d'exploitation, notamment l'aménagement des aires de repos et des gares routières le long de cet axe.

490. Pour ce qui est du sous-secteur ferroviaire, le linéaire de chemin de fer opérationnel stagne à 691 km depuis longtemps. Les travaux de réhabilitation de certaines sections au cours du dernier plan n'ont pas permis d'augmenter le linéaire global du réseau. Ce linéaire place le Congo loin derrière les pays comparables de la sous-région (Cameroun et Gabon notamment) en termes de densité du réseau ferroviaire : le Congo est actuellement à 0,20 km pour 100 km<sup>2</sup> contre 0,24 et 0,25 respectivement pour le Gabon et le Cameroun.

491. Le poids moyen de rail par mètre reste aussi très bas, ne permettant pas d'augmenter les charges utiles par wagon attelé sur les rails.

492. Dans le domaine de transport aérien, le Congo compte 8 aéroports secondaires et 3 aéroports internationaux. La mise en œuvre du PND 2012-2016 a permis de renforcer la capacité de plusieurs de ces aéroports, notamment avec la modernisation des aéroports à l'instar de celles de Brazzaville Maya-Maya et de Pointe-Noire. Des pistes ont été également renforcées et modernisées avec des équipements de pointe, en particulier dans les deux principaux aéroports internationaux du pays. Toutefois, les tours de contrôle font encore défaut sur certains des aéroports congolais, car il n'en existe que 7 opérationnelles sur les 13 aéroports que compte le pays.

493. Pour ce qui est du transport fluvial, 8 ports desservent le territoire tout le long du fleuve Congo et de ses affluents. Ce qui représente un ratio d'un port fluvial pour 150 km de cours d'eau navigable, un ratio bien faible en rapport avec les potentialités et facilités qu'offrent les différents cours d'eau du pays. De plus, l'ensablement continu des ports existants exige un travail de dragage régulier qui fait parfois défaut, réduisant ainsi le volume de trafic sur ces ports.

494. Enfin, s'agissant du transport maritime, le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) est en sous-capacité en termes d'entrepôts de stockage et d'entreposage de marchandises : actuellement, seuls 100 entrepôts sont disponibles au PAPN, ce qui limite sa capacité de stockage. Dans le registre, le faible nombre de portiques de manutention (3 au total) ralentit également la cadence de

chargement et déchargement de marchandises. Ce qui réduit les performances et la compétitivité du PAPN par rapport à ses potentialités. Les défis auxquels ce secteur fait face sont les suivants : (i) le vieillissement du personnel technique de tous les cinq modes de transport ; (ii) l'insécurité qui empêche le fonctionnement de la chaîne du multimodal ; (iii) la vétusté du réseau ferroviaire ; (iv) la non identification des très petites entreprises du secteur des transports routiers ; (v) l'existence des faux titres de propriétés des véhicules et des permis de conduire ; (vi) l'insuffisance du matériel d'aide à la sécurité et la sûreté de la navigation aérienne et la maintenance des équipements ; (vii) la levée des blocages au Beach de Brazzaville et PABPS ; (viii) les conditions déplorable de la navigabilité, (ix) l'insécurité de la navigation sur le réseau inter-Etats et le réseau intérieur ; (x) la vétusté des équipements du PABPS et des unités navigantes ; (xi) la faiblesse opérationnelle du PAPN ; (xii) la non régularisation des entreprises et auxiliaires du secteur maritimes déjà identifiés ; (xiii) les barrières non physiques dans le processus de facilitation des transports maritimes.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

495. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre son objectif stratégique de renforcer et moderniser le réseau de transport multimodal sur l'ensemble du territoire. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) renforcer et moderniser les infrastructures de transport ferroviaire ; (ii) renforcer et moderniser les infrastructures connexes de transport routier ; (iii) renforcer et moderniser les infrastructures de transport aérien ; (iv) renforcer et moderniser les infrastructures de transport fluvial ; (v) renforcer et moderniser les infrastructures de transport maritime.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

496. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements massifs dans les infrastructures de transport, tous modes confondus. La stratégie consistera à cibler les actions prioritaires à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires ainsi qu'il suit :

497. Pour le programme de renforcement du transport ferroviaire, il s'agira : (i) du renforcement et du renouvellement de l'équipement ; (ii) de la modernisation complète de la voie ferrée, en la faisant passer de 30 kg au mètre aujourd'hui à 54 kg en 2022 ; (iii) du rajeunissement du personnel du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO).

498. Pour le programme de renforcement d'infrastructures connexes de transport routier, il s'agira, hormis la poursuite de l'aménagement du réseau pris en compte dans les programmes routiers : (i) de la multiplication des aires de repos sur les grands axes routiers (RN1, RN2 et RN4 notamment) ; (ii) du renforcement du maillage des gares routières modernes dans les grandes villes du pays.

499. Pour le programme de modernisation des infrastructures aéroportuaires, les priorités concerneront : (i) la poursuite de la modernisation des aéroports de Brazzaville et Pointe noire ;

(ii) l'installation d'une tour de contrôle opérationnelle dans chaque aéroport (secondaire ou international).

500. Pour le programme de développement des infrastructures dans les ports fluviaux, les stratégies seront centrées sur : (i) le renforcement de la cadence de dragage dans les différents ports fluviaux du pays ; (ii) la densification de l'espace balisé autour des installations portuaires congolaises ; (iii) l'accroissement de l'offre de service des transports fluviaux.

501. Pour le transport maritime, il s'agira : (i) du renforcement du matériel de manutention, notamment par l'augmentation du nombre de portiques sur les différents quais du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) ; (ii) de la modernisation et de l'équipement des plateformes logistiques de transports (entrepôts au PAPN, construction du port sec de Dolisie) ; (iii) assurer l'autorité de l'Etat en mer.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

502. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets identifiés sont notamment :

503. Pour le renforcement d'infrastructures ferroviaires du CFCO : la réhabilitation de la voie et la consolidation des ouvrages d'art sur l'ancien tracé entre Bilala-Bilinga, Dolisie et Mantsendé ; l'achèvement de la réhabilitation du tunnel long ; la réhabilitation du CFCO.

504. Pour le développement des infrastructures connexes de transport routier ; la construction des gares routières dans les chefs-lieux de départements ou elles n'existent pas (localités à définir) ;

505. Pour le développement du secteur aérien : l'équipement de la navigation aérienne et acquisition des kits complets de balisage solaire de Maya Maya ; ; acquisition des avions, construction de l'hydrant d'Impfondo ;

506. Pour le développement et la modernisation du transport fluvial ; la réhabilitation des unités fluviales de la SOCOTRAF (pousseurs, barges et ateliers de maintenance) ; la réhabilitation de la navigabilité sur les rivières de l'Alima, Likouala Mossaka et Likouala aux herbes,

507. Pour le développement et la modernisation du transport maritime : la construction des magasins d'entreposage au PAPN ; la dotation du PAPN en portiques supplémentaires de fortes capacités en volume et en débit ; construction du port sec de Dolisie ; construction du siège du conseil Congolais des chargeurs ; acquisition des équipements sécurité et sûreté maritime ; acquisition des infrastructures PKI et de géolocalisation pour le GUOT et Pour la gestion et administration du ministère : la formation à long terme des agents techniques aux métiers des cinq modes de transports.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

508. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur des infrastructures de transport autres que les routes dans le cadre du Plan National de

Développement 2018-2022 s'élèvent à plus de 1 447, 393 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 289, 479 milliards de FCFA.

509. Plus de 2/3 de ces ressources seront consacrées au seul axe développement des structures de transports soit (94%). Les deux autres axes nécessitant le plus de ressources budgétaires de l'Etat concernent le renforcement des capacités administratives du ministère (6%) et la promotion de l'activité de transport (moins de 1%).

510. Avec une dotation prévisionnelle estimée à 41, 653 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des axes de transport autres que le réseau routier s'élève à près de 1 405,740 milliards de FCFA, soit 97%. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière d'infrastructures de transport.

#### *f). Les effets attendus*

511. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur des transports, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du réseau de transport dans tous les modes. En particulier, il s'agira de :

- augmenter de 200 km le linéaire de chemin de fer opérationnel, ceci dans le cadre de la mise en service de certains sites d'exploitation de minerais de fer ; ce qui ferait passer la densité du réseau ferroviaire de 0,20 km pour 100 km<sup>2</sup> en 2017 à plus de 0,26 km pour 100 km<sup>2</sup> ;
- renforcer le poids moyen de rail par mètre, en la faisant passer de 30 kg au mètre aujourd'hui à 54 kg par mètre en 2022 ;
- densifier le maillage des grands centres urbains en gares routières modernes opérationnelles, et augmenter en rase campagne la superficie d'aires de repos sur les routes nationales ;
- augmenter le nombre d'aérogares secondaires opérationnels de deux unités, au rythme des travaux de municipalisation qui vont se poursuivre, et doter ainsi le pays de 15 aéroports fonctionnels contre 13 actuellement ;
- doter chaque aéroport congolais d'une tour de contrôle opérationnelle, ce qui revient à doubler le nombre de tours de contrôle d'ici à 2022, le faisant passer de 7 actuellement à 15 en 2022 ;
- doubler le nombre de ports fluviaux opérationnels, le faisant passer de 8 ports actuellement à 16 en 2022 et le démarrage effectif des activités de la SOCOTRAF ;
- augmenter de plus d'un quart les capacités de stockage et d'entreposage de marchandises au PAPN, les faisant passer de 100 entrepôts en 2017 à 127 en 2022.
- construire des plateformes logistiques de transport ;
- assurer l'autorité de l'Etat en mer.

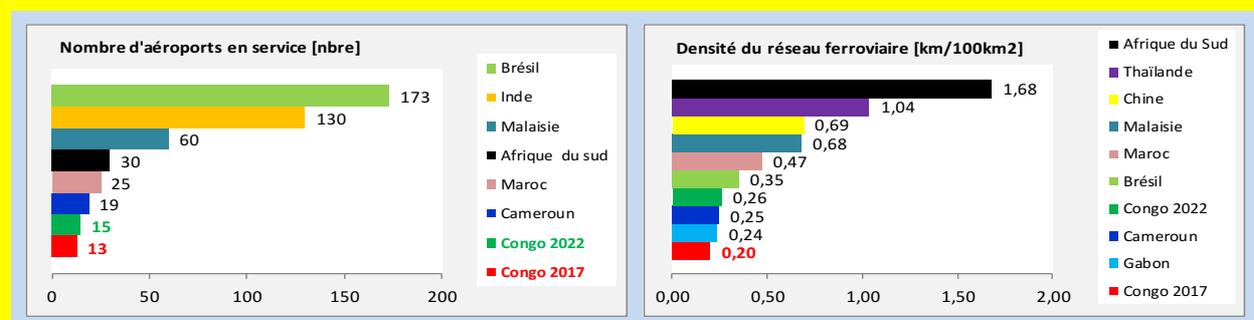
512. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Autres Infrastructures de Transport – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Renforcer et moderniser le réseau de transport multimodal	Densité surfacique du chemin de fer [km/100 km <sup>2</sup> ]	0,20	0,20	0,22	0,23	0,25	0,26	0,06	28%
Renforcer et moderniser les infrastructures de transport ferroviaire	Linéaire de chemin de fer opérationnel [km]	691	691	741	791	841	886	195	28%
	Poids moyen de rail par mètre [kg]	30	35	40	45	50	54	24	80%
Renforcer et moderniser les infrastructures connexes de transport routier	Nombre de gares routières modernes opérationnelles [nbre]	20	23	28	30	35	40	20	100%
	Superficie d'aires de repos sur les routes nationales [m <sup>2</sup> ]	5 000	6 000	7 000	8 000	9 000	10 000	5 000	100%
Renforcer et moderniser les infrastructures de transport aérien	Nombre d'aéroports secondaires et internationales opérationnels [nbre]	13	13	13	14	14	15	2	15%
	Nombre de tours de contrôle dans les aéroports congolais [nbre]	7	7	9	11	13	15	8	114%
Renforcer et moderniser les infrastructures de transport fluvial	Nombre de ports fluviaux opérationnels [nbre]	8	9	11	13	14	16	8	100%
	Longueur de balises fonctionnelles dans les installations portuaires	24	27	39	46	56	64	40	167%
Renforcer et moderniser les infrastructures de transport maritime	Nombre de portiques opérationnelles au PAPN [nbre]	6	6	8	10	12	14	8	133%
	Nombre d'entrepôts de stockage/entrepasage de marchandises au PAPN [nbre]	100	103	110	115	120	127	27	27%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**

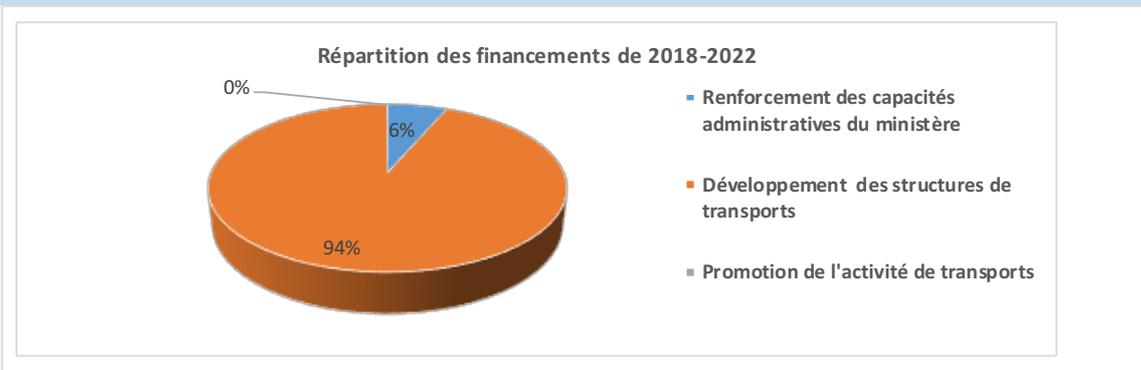


**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Formation à long terme des agents techniques aux métiers des cinq modes de trans	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
2	Construction des gares routières	460	460	460	460	460	2 300
3	Réhabilitation du CFCCO.	0	9 500	7 000	7 000	2 565	26 065
4	réhabilitation et modernisation du tunnel long	1 411	1 411	1 411	1 411	1 411	7 053
5	Réhabilitation de la voie et consolidation des ouvrages d'art sur l'ancien tracé entre	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000
6	réhabilitation des unités fluviales de la SOCOTRAF	2 062	2 062	2 062	2 062	2 062	10 310
7	construction de l'hydrant d'Impfondo	120	120	120	120	120	600
8	Réhabilitation de la navigabilité sur les rivières Alima, Likouala-Mossaka, Likouala :	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
9	Construction des entrepôts au PAPN	0	4 200	2 800	0	0	7 000
10	acquisition des équipements de sécurité et de sureté maritime	600	600	600	600	600	3 000
11	construction du siège du conseil congolais des chargeurs	0	1 200	800	0	0	2 000
12	acquisition des portiques supplémentaires pour le PAPN	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	7 000
13	acquisition des infrastructures PKI et de géolocalisation pour le GUOT	800	800	800	800	800	4 000
14	construction du port sec de Dolisie	0	8 400	5 600	0	0	14 000
15	acquisition des aéronefs	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	16 000
16	acquisition des kits complets de balisage solaire	200	200	200	200	200	1 000
<b>Total</b>		<b>17 253</b>	<b>40 553</b>	<b>33 453</b>	<b>24 253</b>	<b>19 818</b>	<b>135 328</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

<b>Axes d'intervention/ Programmes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2018-2022</b>	<b>Moy. annuelle</b>
<b>Renforcement des capacités administratives du ministère</b>	18 558	18 558	18 558	17 059	20 263	92 995	18 599
<b>Développement des structures de transports</b>	190 510	346 970	311 260	242 700	262 296	1 353 736	270 747
<b>Promotion de l'activité de transports</b>	130	130	130	130	143	663	133
<b>Total</b>	<b>209 198</b>	<b>365 658</b>	<b>329 948</b>	<b>259 889</b>	<b>282 702</b>	<b>1 447 393</b>	<b>289 479</b>



## **B. Le développement des infrastructures de télécommunications et postales**

### **1. Les infrastructures de télécommunication**

#### **a). La situation et les défis actuels**

513. Le sous-secteur des télécommunications et des TIC est celui dont les performances ont réellement porté les activités du ministère. Bien qu'étant essentiellement le fait des opérateurs privés, le sous-secteur a connu une évolution significative malgré quelques problèmes qui subsistent.

- ***Pour le sous-secteur des télécommunications***

514. Il est à noter que, concernant le sous-secteur télécommunications, la mise en place des institutions de réglementation et de régulation, notamment l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE), la Direction Générale des Postes et Télécommunication (DGPT) et l'Inspection des Postes et Télécommunication (IPT), a permis au secteur d'avoir un arsenal juridique propice à l'investissement et à la croissance économique.

515. Les actions menées par le Ministère ont permis d'atteindre un certain nombre de résultats probants qui sont notamment le fait des opérateurs privés. En effet, le marché congolais enregistre plus de 4,4 millions d'abonnés en 2017, répartis entre ces différents opérateurs. Le taux moyen de pénétration du marché de la téléphonie mobile a été de 100,7% entre 2012 et 2017.

516. Au deuxième trimestre 2017, les trois opérateurs évoluant dans la branche de la téléphonie mobile (MTN, Airtel, AZUR) totalisent plus de 4,7 millions d'abonnés au deuxième trimestre 2017 (T2-17) et ont généré un revenu total de 48,8 milliards de FCFA, dont près de 38,9 milliards sur le trafic sortant. L'ensemble des opérateurs a généré au T2-17 un trafic voix de 1,03 milliards de minutes dans les deux sens (sortant et entrant) ; tandis que le volume des SMS est de 1,28 milliards. Les tarifs pondérés sortants de la téléphonie mobile s'établissent, au T2-17, à 44 F/min pour la voix, contre 2 F pour les SMS.

517. En outre, le nombre d'abonnés entre T2-16 et T2-17 a augmenté de 8,2%. Comparé au T1-17, le nombre d'abonnés au T2-17 a baissé de 0,8%. Le marché de la téléphonie mobile est composé à 99,4% d'abonnés prépayés contre 0,6% d'abonnés post payés. Le taux de pénétration du marché de la téléphonie mobile est de 98,5% au deuxième trimestre 2017, contre 100,0% au premier 2017.

518. Par contre le taux de pénétration de la téléphonie fixe reste très bas, car seul 4% des ménages congolais sont équipés en fixe. Mais ce marché a encore un potentiel latent en termes de croissance, car la tarification du fixe reste moins chère que celle du mobile. Cette faiblesse s'explique par le coût d'accès aux offres du fixe qui reste plus élevé, l'engagement, le manque d'offre concurrente sur le marché

519. Cependant, la mauvaise qualité des services fournis par les opérateurs du sous-secteur vient obscurcir ce tableau reluisant. Le Ministère s'est attelé au cours des quatre dernières années à la mise en œuvre du Projet Couverture Nationale en Télécommunication (PCN), par la connexion du Congo à la fibre optique au large des côtes de Pointe-Noire (MATOMBI), l'acquisition des équipements pour l'extension, la modernisation et la densification du réseau téléphonique des villes de Brazzaville, de Pointe-Noire, d'Oyo, d'Owando, d'Ouessou et d'Ewo.

520. En outre, pour une bonne redondance et une quasi présence du Congo sur le marché des TIC et des Télécommunications, le Gouvernement à travers le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique tient à mettre en œuvre le Projet African Coast to Europe dit ACE, c'est-à-dire avoir une deuxième connexion de câble sous-marin de l'opérateur Français ORANGE ; câble installé entre la France et l'Afrique du Sud longeant la côte Ouest-Africaine.

- *Pour le sous-secteur de l'économie numérique*

521. La tâche reste autrement plus ardue concernant le sous-secteur des technologies de l'information et de la communication car, avec un taux de 11%, la couverture internet reste très en deçà des prévisions tant en termes de couverture (nombreuses zones blanches) qu'en termes de qualité (saturation du réseau qui limite fréquemment le débit de connexion) et de coûts encore prohibitifs. Ainsi, on constate que la proportion des ménages ayant un accès internet mobile n'est que de 12%, malgré le fort taux de possession de téléphone mobile (98,5%).

522. A travers le projet Central African Backbone (projet CAB), le département a également réalisé l'interconnexion à fibre optique avec les pays de la sous-région tels que le Gabon (100%). Plus de 513 km ont ainsi déjà été posés. Pour rendre plus visible la fibre optique et avoir le haut débit, le département envisage d'acquérir et d'installer les équipements de dernière génération afin de « brûler ladite fibre ».

523. La réhabilitation des réseaux téléphoniques et le déploiement de la fibre optique à Brazzaville et à Pointe-Noire ont été réalisés à hauteur de 80%. L'étude du passage de l'analogie au numérique par la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) est en cours de réalisation. Les projets de texte de lois sur : la cyber criminalité, la sécurisation des données à caractère personnel, la création d'une société nationale de patrimoine (SNP), la création d'une Agence de développement des TIC sont en cours d'élaboration et de validation...

524. Dans le domaine de la réglementation, le Ministère par l'entremise de la Direction Générale des Postes et Télécommunications va élaborer un recueil des textes réglementaires de référence en matière des TIC et des Postes. Ce projet va permettre de mettre à disposition de tous les investisseurs étrangers et locaux, les textes de loi en vigueur dans ce secteur stratégique, qui vont fournir des indicateurs pertinents sur l'avancement des grands travaux de déploiement des infrastructures.

525. La mise en œuvre de plusieurs projets n'a malheureusement pas pu se poursuivre, notamment : la création des technopoles, la construction des classes internet, la construction des

médiathèques, le schéma directeur de la politique nationale de développement ; ceci faute des allocations budgétaires conséquentes.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

526. Les objectifs stratégiques concernant le sous-secteur des télécommunications et des TIC, formulés pour répondre aux défis qui subsistent dans ce secteur sont les suivants : développer et moderniser le secteur des télécommunications et promouvoir les technologies de l'information et de la communication.

527. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) développer les infrastructures de télécommunications ; (ii) réhabiliter et moderniser les infrastructures de télécommunications ; (iii) vulgariser l'usage de l'outil informatique ; (iv) créer les technopôles et les centres d'innovation ; (v) appuyer l'activité de l'économie ; (vi) valoriser le patrimoine national.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

528. Compte tenu de la place de plus en plus importante qu'occupent les télécommunications et les TIC dans l'économie et l'intégration internationale, de grands investissements seront consentis dans le développement infrastructurel (interconnexion régionale, densification des réseaux), vecteur de croissance et d'emplois. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires suivantes :

529. Pour le programme développement et modernisation du secteur des télécommunications, il s'agira de : la construction des infrastructures de télécommunications ; la réhabilitation et modernisation des infrastructures de télécommunications.

530. Pour le programme de promotion des technologies de l'information et de la communication, il sera question de : la vulgarisation de l'usage de l'outil informatique ; la création des technopôles et les centres d'innovation ; l'appui à l'activité des nouvelles technologies et la valorisation du patrimoine national.

#### ***d). Les projets phares à moyen terme***

531. Pour le programme développement et modernisation du secteur des télécommunications, il s'agira de :

- extension, raccordement, modernisation et densification du réseau téléphonique à fibre optique (Kinkala, Madingou, Oyo, Owando, Ouesso) ;
- Projet de Couverture Nationale en fibre optique (phase II, III et IV) avec la contribution de la partie chinoise (HUAWEI) et la Banque Chinoise d'Import-Export ;
- Poursuite du projet Central African Backbone (CAB 3 & 4), avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Internationale de Développement (AID) ;
- Projet Dorsale à fibre optique d'Afrique centrale (CAB-BAD) ; Connexion du Congo au câble sous-marin de l'opérateur Français ORANGE (Projet African Coast to Europe (ACE) ;

532. Pour le programme développement de l'économie numérique, il s'agira de :

- Réalisation du réseau numérique du Gouvernement (Intranet) ;
- Création des technopôles et centres d'innovation ;
- introduction du numérique dans les curricula de formation (du primaire au supérieur)

*e). Les besoins de financement des programmes*

533. En vue de l'exécution du programme d'actions dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022, les besoins de financement exprimés, pour le sous-secteur des télécommunications s'élèvent à un peu plus de 468,069 milliards de FCFA, soit une dotation d'environ 93,614 milliards par année. La plus grande part, 80 %, concernera le Développement et modernisation des télécommunications, 16% pour le Renforcement des capacités institutionnelles du ministère et la Promotion des technologies de l'information et de la communication représente 4%.

534. Cependant, la dotation prévisionnelle est d'un peu plus de 29,481 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, d'où un écart non négligeable de 376,495 milliards avec les besoins exprimés, soit 99,99%. Ce qui exige du Gouvernement un effort supplémentaire pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière de télécommunication.

*f). Les effets attendus*

535. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le sous-secteur des télécommunications, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du réseau des télécommunications dans tous les modes. En particulier, il s'agira de :

- faire passer la proportion des ménages ayant un téléphone mobile de 95 à 100% ;
- améliorer l'accès des ménages à l'internet mobile en l'augmentant de 12% à 75% ;
- augmenter le taux d'accès à internet fixe de 11% à 40% ;
- augmenter le linéaire de la fibre optique posée de 513 kilomètres à 1225 kilomètres ;
- augmenter le nombre d'emplois du secteur TIC, l'emmener à 5 000 au lieu de 3 580 actuellement enregistrés ;
- faire croître le nombre de ménages ayant un ordinateur, atteindre 50.000 ménages contre 25 500 actuellement ;
- augmenter le nombre de ménages ayant une ligne téléphonique fixe,
- augmenter la proportion des ménages ayant un accès internet fixe ;
- réduire la télé-densité du téléphone mobile pour mille habitants ;
- augmenter la proportion des ménages ayant un accès internet mobile, l'emmenant de 12% à 20% ;
- augmenter la capacité de la bande passante internationale pour atteindre 1024 Kbps au lieu de 780 Kbps actuellement ;
- augmenter la capacité de la bande passante résidentielle pour atteindre 1024 Kbps au lieu de 780 Kbps actuellement ;

- augmenter le nombre d'abonnés de la téléphonie fixe, l'emmenant de 420 à 1750.

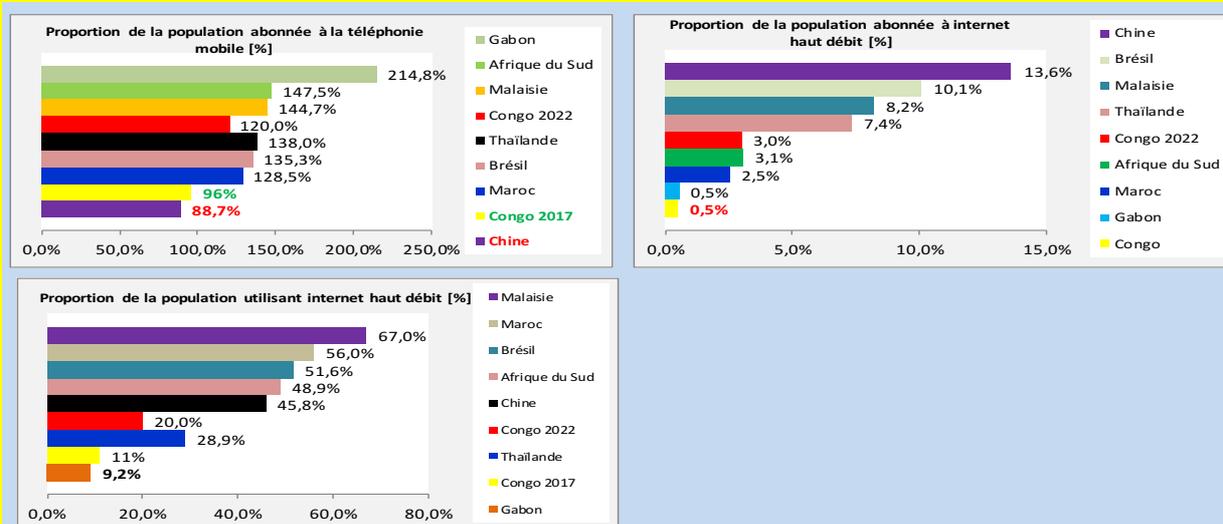
536. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Autres Infrastructures de Télécommunications – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018-2022)	Taux d'évolution
Développer et moderniser le secteur des télécommunications	La proportion des ménages ayant un téléphone mobile (%)	95	96	97	98	99	100	5,00	5%
	La proportion des ménages ayant un accès internet mobile (%)	12	13	14	16	18	20	8	67%
	Capacité de la bande passante résidentielle (Kbps)	780	829	878	927	976	1024	244	31%
	capacité de la bande passante internationale	780	829	878	927	976	1024	244	31%
	Taux d'accès à Internet [%]	11	12	14	16	18	20	9	82%
	Nombre d'abonnés de la téléphonie fixe	420	445	1200	1240	1652	1750	1330	317%
	Part du secteur des télécommunications dans le PIB								
réhabiliter et moderniser les infrastructures de télécommunications	Nombre d'abonnés de la téléphonie mobile	4 400 000	4 700 000	4 800 000	4 900 000	5 000 000	5 100 000	700 000	16%
	Le nombre d'écoles disposant d'un accès à Internet [nbr]	38	80	120	175	267	400	362	953%
	Nombre de kilomètre de fibre optique posée	513	720	850	940	1020	1225	712	139%
	Le nombre d'emplois du secteur TIC (ou proportion de la main d'œuvre totale du secteur commercial présente dans le secteur TIC [nbr]	3 580	3 864	4 148	4 432	4 716	5 000	1 420	40%
	Le nombre de ménages ayant un ordinateur [U]	25500	30400	35300	40200	45100	50000	24500	96%

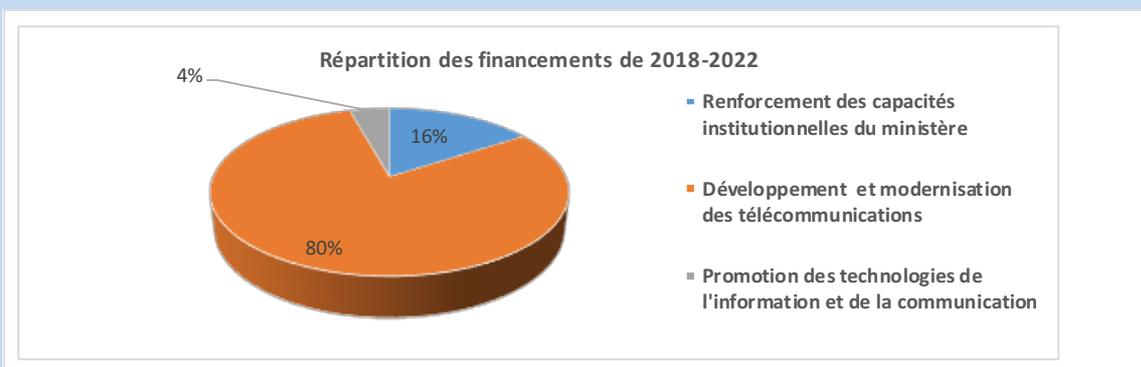
**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Extension, raccordement, modernisation et densification du réseau téléphoniques à fibre optique (Kinkala, Madingou et Sibiti) : acquisition des équipements	280	280	280	280	280	1400
2	Extension, raccordement, modernisation et densification du réseau téléphoniques à fibre optique ( Oyo, Owando, Ouesso, et Ewo) : acquisition des équipements	200	200	200	200	200	1000
3	Poursuite du projet Central African Backbone (CAB 3 & 4), avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Internationale de Développement (AID)	890	890	890	890	890	4450
4	Organisation d'un observatoire des TIC	200	200	200	200	220	2000
5	Réalisation du réseau numérique du Gouvernement (Intranet)	70	70	70	70	70	350
6	Création des technopôles et centres d'innovation	1510	1510	1510	1510	1661	300
7	Introduction du numérique dans les curricula de formation (du primaire au supérieur)	40	40	40	40	40	200
<b>Total</b>		<b>3150</b>	<b>3190</b>	<b>3190</b>	<b>3190</b>	<b>3361</b>	<b>9700</b>

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
<b>Renforcement des capacités institutionnelles du ministère</b>	6 961	17 621	16 610	14 941	17 570	73 703	14 741
<b>Développement et modernisation des télécommunications</b>	47 100	51 250	52 250	106 350	117 335	374 287	74 857
<b>Promotion des technologies de l'information et de la communication</b>	3 490	4 090	4 090	4 090	4 319	20 079	4 016
<b>Total</b>	<b>57 552</b>	<b>72 961</b>	<b>72 950</b>	<b>125 381</b>	<b>139 224</b>	<b>468 069</b>	<b>93 614</b>



## **2. Les infrastructures du réseau postal**

### **a). La situation et les défis actuels**

537. L'état général du secteur des Postes reste préoccupant. Malgré les efforts consentis par les autorités, plusieurs pesanteurs altèrent encore sa croissance l'empêchant ainsi de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu. Soumis à une concurrence accrue avec la venue des opérateurs privés, dans les segments postaux à valeur ajoutée, il tarde encore à s'arrimer à la nouvelle donne.

538. Les résultats majeurs de sous-secteur des postes peuvent se lire à travers les réalisations suivantes: la poursuite de la mise en œuvre du Plan Intégral de Développement de la Poste (PIDEP), la mise en service des Centres de Distribution du Courrier (CDC) à Brazzaville et à Pointe-Noire, l'adaptation des services postaux aux technologies de l'information et de la communication, la mise en service des nouveaux produits de la poste tels que le mandat flash, le chrono cash avec le concours des partenaires privés, la réhabilitation de dix (10) bureaux de postes, l'acquisition de quelques vélos moteurs pour la distribution du courrier.

539. Sur le plan institutionnel, la création de la Banque postale du Congo (BPC) a porté un coup d'arrêt au développement de l'opérateur public postal SOPECO en lui imputant d'un service majeur, les Chèques Postaux (CCP) pourvoyeur des recettes.

540. En vue de lever les contraintes entravant son évolution, plusieurs défis se posent encore au secteur, les principaux sont les suivants : (i) la finalisation du cadre légal ; (ii) la poursuite du programme de modernisation de l'opérateur public ; (iii) le renforcement des capacités du personnel technique ; (iv) l'absence d'un système d'information ; (v) l'amélioration de la couverture nationale.

### **b). Les objectifs stratégiques et opérationnels**

541. *"Rétablir et moderniser le secteur postal"* constitue l'objectif stratégique autour duquel se déclinera l'ensemble des activités retenues dans la mise en œuvre du PND 2018-2022 au sein du sous-secteur des Postes.

542. Sur le plan opérationnel, il s'agira de : (i) redéployer la poste à travers le pays ; (ii) moderniser la poste et promouvoir les nouveaux produits ; (iii) renforcer le cadre juridique et institutionnel de l'activité postale.

### **c). Les stratégies et programmes à moyen terme**

543. Pour redynamiser le secteur postal, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre, à travers des programmes judicieusement sélectionnés, un ensemble d'actions prioritaires bien cibles, de nature à améliorer à moyen terme l'efficacité des services postaux. Ainsi, il s'agira de :

544. Pour le programme de redéploiement du réseau postal national, il s'agira de : la construction et l'équipement de cinq (5) bureaux de poste ; la réhabilitation de six (6) bureaux de Poste ; la transformation de dix (10) bureaux de poste en centre d'intérêt communautaire.

545. Pour le programme de modernisation de la poste et promotion de nouveaux produits, les actions se concentreront sur : la réalisation des travaux d'implémentation du courrier hybride ; l'informatisation des services de transfert de fonds ; la mise en place d'un système d'information.

546. Pour le programme de renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'activité postale, il sera question de : la finalisation de la concession du Service Postal Universel (SPU) ; la prise des textes d'application de la loi postale ; la constitution d'un fonds du SPU ; l'adoption des nouveaux statuts pour l'opérateur public.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

547. Pour la période 2018-2022, la mise en œuvre des programmes et stratégies suscités devra se faire à travers la réalisation des projets pertinents et porteurs, formulés tels qu'il suit :

548. Pour le sous-programme redéploiement du réseau postal national : la construction et équipement des bureaux de poste à Tongo, Ewo, Kinkala, Zanaga, Kintélé ; la transformation de dix (10) bureaux de poste ciblés en centre d'intérêt communautaire.

549. Pour le sous-programme modernisation de la poste et promotion de nouveaux produits : l'implémentation du courrier hybride (Phase I et II) ; l'acquisition des logiciels et équipement pour le développement des services de transfert électronique d'argent et du courrier ; la mise en place d'un Système d'Information Intégré de Management POSTAL-SIMPOST ; réhabilitation du réseau d'acheminement du courrier ; redynamisation des services mandats ; création d'un réseau d'informations postales ; extension du réseau cyber poste ; acquisition des équipements et matériel d'exploitation ; Construction et modernisation des bureaux de postes (des départements et arrondissements)

550. Pour le sous-programme de renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'activité postale il s'agira du projet Système national d'adressage et de codes postaux.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

551. Pour mener à bien tous les programmes et projets épinglés par le secteur des postes dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022, les besoins de financement ont été estimés à plus de 43,969 milliards de FCFA, soit en moyenne un effort budgétaire annuel de 8,794 milliards. Le programme relatif au redéploiement du réseau postal national mobilise près de 46% des ressources sollicitées, tandis que les deux autres, modernisation de la poste et promotion de nouveaux produits et renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'activité postale, représentent respectivement 45% et 6% desdites ressources.

Cependant, la dotation prévisionnelle est d'un peu plus de 29,481 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, d'où un écart non négligeable de 13,488 milliards avec les besoins exprimés représentant 31%.

552. Le Gouvernement envisage, à travers la mise en œuvre du PND 2018-2022, de redynamiser l'activité postale en améliorant significativement les principaux indicateurs de performance du secteur, conformément aux standards de l'Union Postale Universelle (UPU). Ainsi, il compte :

- amener le nombre de bureaux opérationnels à 50, au lieu de 32 ;
- réduire le nombre d'habitants desservis par un bureau de poste, le ramener à 76.923 hab./bureau contre 125.000 hab./bureau actuellement ;
- améliorer la distribution du courrier à domicile : augmenter le nombre des facteurs postaux de 16 à 50 ;
- améliorer les délais de distribution du courrier de : 75% du courrier international distribué à J+5 et 75% du courrier national distribué J+7 actuellement à 85% du courrier international distribué à J+5 ; 85% du courrier national distribué à J+3 ;
- réduire la superficie moyenne couverte par bureau sédentaire de 6.577 km<sup>2</sup> au lieu de 10.688 km<sup>2</sup> actuellement ;
- augmenter le volume de trafic des envois postaux de 20550 à 52687 ;
- augmenter le nombre d'emplois directs créés dans le secteur de 20 à 55.

553. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Postes – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Rétablir et moderniser le secteur postal	Nombre de bureaux Opérationnels	30	32	37	40	45	50	20	67%
	Nombre de facteurs	16	20	30	35	45	50	34	213%
	Nombre moyen d'habitants desservis par bureau	133 333	125 000	108 108	100 000	88 889	80 000	-53333	-40%
	Proportion de la population desservie	3,3%	5,3%	7,3%	9,3%	11,5%	13,7%	10,4%	315%
	Nombre des envois postaux	20550	25687	32187	38687	45687	52687	32137	125%
	Pourcentage des emplois direct créé dans le secteur	20	25	30	35	45	55	35	140%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**

	Brazzaville	Pointe Noire	Autres communes	Localités rurales
% de population	37,17%	22,92%	5,38%	34,53%
Nbre moyen d'hab/bureau de poste	130 461	149 428	94 070	118 291

A titre comparatif, voici le même tableau pour 26 pays d'Afrique subsaharienne

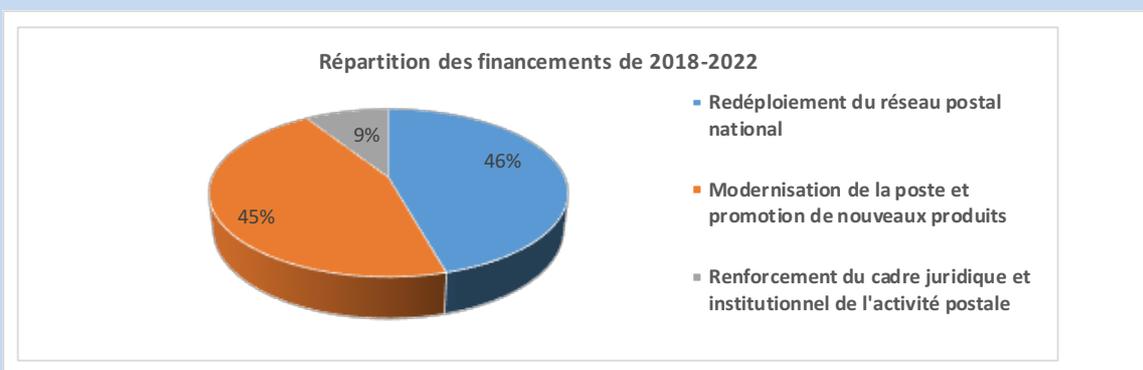
	Ville la + peuplée	2e ville la + peuplée	Autres villes	Localités rurales
% de population	9,30%	2,50%	1,20%	82,50%
Nbre moyen d'hab/bureau de poste	100000	77077	57500	151222

**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Implémentation du courrier hybride (Phase I et II)	550	550	550	550	550	2 750
2	Construction et équipement de bureau de poste (Tongou, Madingou, Ewo, Kinkala, Zanaga, Ngoko)	0	1620	1080	0	0	2 700
3	Mise en place d'un Système d'Information Intégré de Management POSTAL-SIMPOST	520	520	520	520	520	2 600
4	Acquisition des logiciels pour le développement du Service de transfert électronique d'argent	530	530	530	530	530	2 650
5	Construction et modernisation des bureaux de postes (des départements et arrondissements)	0	1605	1070	0	0	2 675
6	Réhabilitation du réseau d'acheminement du courrier	530	530	530	530	530	2 650
7	Création d' un réseau d'informations postales	550	550	550	550	550	2 748
8	extension du réseau cyber poste	525	525	525	525	525	2 625
9	Acquisition des équipements et matériel d'exploitation	525	525	525	525	525	2 625
<b>Total</b>		<b>1600</b>	<b>6955</b>	<b>5880</b>	<b>3730</b>	<b>3730</b>	<b>24023</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

<i>Axes d'intervention/ Programmes</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2018-2022</i>	<i>Moy. annuelle</i>
Redéploiement du réseau postal national	2 263	3 933	3 393	7 617	2 870	20 075	4 015
Modernisation de la poste et promotion de nouveaux produits	3 515	5 070	4 435	3 415	3 490	19 924	3 985
Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'activité postale	900	800	800	700	770	3 970	794
<b>Total</b>	<b>6 677</b>	<b>9 802</b>	<b>8 627</b>	<b>11 732</b>	<b>7 130</b>	<b>43 969</b>	<b>8 794</b>



## C. Le développement des infrastructures électriques et hydrauliques

### 1. Les infrastructures d'électricité

#### a). La situation et les défis actuels

554. Le Congo, riche en cours d'eau, dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 22000 MW et aussi d'importantes réserves en gaz. Il possède un parc national de production d'électricité composé des barrages hydroélectriques : Djoué (15MW), Moukoulou (74MW), Imboulou (120MW) et Liouesso (19,2MW) ; des centrales thermiques à gaz Djéno (50MW), Centrale Electrique du Congo (300MW) ; des centrales thermiques à fioul : Brazzaville (32,5MW), et tous les chefs-lieux de département qui ont été dotés pendant les travaux de la municipalisation accélérée.

555. Le diagnostic du secteur révèle, entre autres, que : (i) la demande d'électricité est sur une trajectoire de croissance plus forte que celle de l'offre, (ii) la maintenance du patrimoine mis à la disposition de cette société est approximative, faisant encourir au pays le risque d'une perte soudaine de capacité, (iii) le mix énergétique est dominé par les énergies non renouvelables, (iv) le taux d'accès à l'électricité est faible, (v) la qualité des prestations fournies aux usagers n'est pas satisfaisante, (vi) la Société Nationale d'Electricité (SNE) qui évoluait en situation de quasi-monopole dans un environnement pourtant libéralisé depuis 2003, a été dissoute par la loi n°22-2018 du 13 juin 2018.

556. Pour ce qui est du développement des infrastructures, 230 postes de transformation MT/BT sur 307 ont été reçus par la SNE pour Brazzaville et Pointe-Noire, et plusieurs localités proches des zones de production ont été connectées au réseau. Mais le taux d'accès à l'électricité, en pourcentage de la population totale, est de 44 % pour une consommation moyenne par habitant de 417 kwh. La capacité d'énergie produite a atteint 2 512 335 MWH, sur les 2 656 189 MWH escomptés pour 2017. Le réseau a enregistré en moyenne 24,7 coupures par mois. Le taux de pertes globales d'énergie (techniques et commerciales) a été de 54% en 2017 (Revue PND 2012-2017). La forte fréquence des délestages oblige les clients à acquérir des groupes électrogènes souvent polluants ou des panneaux solaires onéreux, pour une puissance estimée à 34,5 % de l'offre nationale.

Au regard de ce qui précède, la réforme engagée du secteur de l'électricité doit se poursuivre.

#### b). Les objectifs stratégiques et opérationnels

557. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre son objectif stratégique de renforcer les capacités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.

558. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) approvisionner le pays en électricité en quantité et qualité suffisantes et à des coûts accessibles pour tous, (ii) promouvoir les énergies renouvelables, (iii) contribuer à la réalisation de l'interconnexion sous régionale dans le cadre du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC), (iv) améliorer la gouvernance du sous-secteur de l'électricité.

#### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

559. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre des programmes d'investissement prioritaires, en encourageant le secteur privé à s'impliquer fortement. La stratégie consiste à mettre en œuvre des actions à fort impact direct et rapide sur les principaux indicateurs de développement du secteur.

560. Pour le programme de gouvernance du secteur, il s'agira de poursuivre la réforme sectorielle, et de mettre en œuvre les schémas directeurs de production, de transport et de distribution.

561. Pour le programme de développement des infrastructures énergétiques, il s'agira de : (i) la réalisation des études pour la construction des centrales hydroélectriques à fort potentiel de rentabilité, (ii) la réhabilitation ou le renforcement des capacités existantes, (iii) l'installation des capacités nouvelles par des acteurs publics ou privés en recourant à toutes les sources d'énergie alternative (solaire, éolienne, biomasse), (iv) l'amélioration de la performance du réseau de transport THT, (v) la révision tarifaire.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

562. Pour le développement des infrastructures électriques : contribution au programme d'investissement de la SNE par AFD ; Etudes de faisabilité de la centrale hydroélectrique de Sounda (puissance estimée à 800 MW) ; Etudes et Construction du barrage hydroélectrique de Mourala sur la Louessé (puissance estimée à 101MW) ; Etudes et construction du barrage hydroélectrique de Chollet (puissance estimée à 600 MW) sur la rivière Dja (Sangha), Projet d'Electrification rurale au Congo (PERCO/INDIEN) ; Réhabilitation de la ligne THT Brazzaville-Pointe/Noire ; Construction de la deuxième ligne Brazzaville-Pointe/Noire ; Construction de la ligne THT Loango-Inga-Pointe/Noire-Cabinda ; Plan d'urgence SNE (C2D) AFD ; Projet de réhabilitation du CFPP SNE (C2D) AFD, Construction de la ligne THT Boundji –Ewo ; Construction de la ligne THT Loango-Inga-Pointe/Noire-Cabinda ; Construction de la ligne THT Liouesso ; électrification de la zone industrielle de Maloukou ; Construction d'une centrale solaire (3MW) à Impfondo ; électrification des districts de Makotipoko et Bokoma

563. Les effets escomptés seront notamment l'augmentation à 90 % du taux de desserte en milieu urbain et à 50% en milieu rural, d'ici à 2022, la fourniture d'électricité aux principales zones d'exploitation minière et aux zones d'industrialisation ; et la réalisation de l'interconnexion des réseaux électriques nationaux et sous régionaux.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

564. Les besoins de financement pour la période 2018-2022 concernant le programme support et le programme opérationnel de l'électricité s'élèvent à environ 376,525 milliards de FCFA, soit une moyenne annuelle de plus de 75,305 milliards de FCFA. 74 % de ces ressources seront consacrées au développement des ressources énergétiques et 26 % au renforcement des capacités institutionnelles du ministère.

565. Les partenaires au développement financent déjà des projets à plus de 128 milliards de francs CFA sur la période allant de 2017 à 2022 (Cf. Lettre de politique sectorielle de l'énergie 2017, annexe IV : investissements publics, page 12).

#### *f). Les effets attendus*

566. Le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du réseau électrique au cours de la période 2018-2022. Il s'agit notamment de :

567. la réduction des pertes globales (techniques et commerciales) de 54 % actuellement à 26,4 % en 2022 ;

- l'augmentation de la puissance installée de 650 MW à 1400 MW ;
- l'augmentation de la production;
- l'augmentation de la quantité d'énergie fournie à la distribution (MWh) ;
- l'augmentation du taux d'accès de la population à l'électricité de 44 % à 60 %.

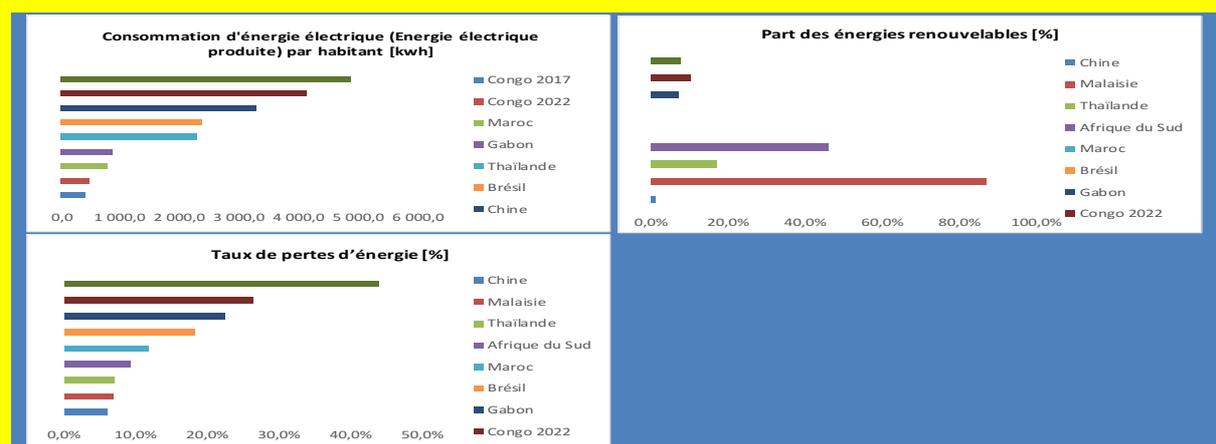
568. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Infrastructures d'électricité – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Intensifier le niveau de l'électrification	Taux d'accès à l'électricité [%]	37,8	43,5	52,2	67,8	75,0	82,2	44,39	117%
	Energie produite (MWh)	3 231 000	3 731 000	4 231 000	4 731 000	5 231 000	5 731 000	2500000	77%
Renforcer les capacités de production de transport et de distribution d'énergie électrique	Energie fournie à la distribution [MWh]	1 798 269	2 048 269	2 298 269	2 548 269	2 798 269	3 048 269	1250000	70%
	Taux de perte d'énergie [%]	54	47	43	39	35	26	-28	-52%
	Energie vendue [MWh]	1 728 269	1 928 269	2 128 269	2 328 269	2 528 269	2 728 269	1 000 000	58%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



**(c). Actions Phares 2018-2022**

N° Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
1 Projet d'Electrification rurale au Congo (PERCO/INDIEN)	2 189	2 189	2 189	2 189	2 189	10 943
2 Construction de la ligne THT Boundji -Ewo	400	400	400	400	400	2 000
3 Construction d'une centrale solaire (3MW) à Impfondo	600	600	600	600	600	3 000
4 Etudes et construction du barrage hydroélectrique de Chollet	5 200	5 200	5 200	5 200	5 200	26 000
5 Réhabilitation de la ligne THT Brazzaville-Pointe/Noire	200	200	200	200	200	1 000
6 Construction de la deuxième ligne Brazzaville-Pointe/Noire	0	1 020	680	0	0	1 700
7 Etudes et Construction du barrage hydroélectrique de Mourala sur la Louessé	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	23 500
8 Construction de la ligne THT Loango-Inga-Pointe/Noire-Cabinda	0	600	400	0	0	1 000
9 Etudes de faisabilité de la centrale hydroélectrique de Sounda	200	200	200	200	200	1 000
10 Construction de la ligne THT Liouesso	0	15 900	10 600	0	0	26 500
11 Electrification de la zone industrielle de Maloukou	900	900	900	900	900	4 500
12 Projet de contribution au programme d'investissement de la SNE (AFD)	4 020	10 020	9 020	9 020	8 020	40 100
13 Plan d'urgence SNE (C2D) AFD	645	645	645	645	645	3 225
14 Projet de réhabilitation du CFPP SNE (C2D) AFD	1 040	1 040	1 040	1 040	1 040	5 200
15 Electrification des districts de Makotipoko et Bokoma	0	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
<b>Total</b>	<b>20 094</b>	<b>44 614</b>	<b>37 774</b>	<b>26 094</b>	<b>25 094</b>	<b>153 668</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités institutionnelles du ministère	20 222	20 222	20 222	19 992	15 821	96 479	19 296
Développement des ressources énergétiques	40 636	65 156	58 316	66 424	49 516	280 046	56 009
<b>Total</b>	<b>60 858</b>	<b>85 378</b>	<b>78 538</b>	<b>86 416</b>	<b>65 337</b>	<b>376 525</b>	<b>75 305</b>

Répartition des financements de 2018-2022

Programme	Pourcentage
Renforcement des capacités institutionnelles du ministère	26%
Développement des ressources énergétiques	74%

## 2. Les infrastructures hydrauliques

### a). La situation et les défis actuels

569. Le Gouvernement de la République a fait du secteur de l'eau potable, de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène une priorité pour la réduction de la pauvreté.

570. Domaine de l'eau : malgré des ressources en eaux très abondantes et en dépit des investissements lourds engagés par l'Etat au cours de cette décennie, la capacité de production installée demeure faible. Le taux de pertes globales est de plus de 50 %, en raison de l'insuffisance de la maintenance, de la vétusté et de la dégradation des équipements ainsi que du réseau de distribution. A peine 56,5 % de la population a un accès direct à l'eau potable. Le taux d'accès en eau potable en milieu urbain est encore faible (66 % en 2017, revue PND 2012-2017). Par contre, en milieu rural, ce taux a atteint 47,3% en 2015 contre 27 % en 2014, grâce notamment au projet « Eau pour tous », lancé en 2013. Ainsi, plus de 50 % des villages ayant une population supérieure à 100 habitants ont un accès direct à l'eau potable.

571. Le diagnostic du secteur révèle, entres autres: (i) une production globalement insuffisante, (ii) une insuffisance de la maintenance des ouvrages et équipements d'exploitation, et une insuffisance des moyens de contrôle de la qualité de l'eau, (iii) un faible taux d'accès et un faible niveau de desserte en eau potable, (iv) un tarif de vente de l'eau inchangé depuis 1994 (135 FCFA/m3 en 2015), contre des coûts d'exploitation élevés (383 FCFA/m3), (v) une vétusté des équipements et du réseau de distribution d'eau potable, (vi) une insuffisance des points d'eau aménagés en milieu rural, (vii) une insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières, (viii) des pertes globales supérieures à 50 % de l'eau produite occasionnées, entre autres, par des nombreuses fuites non détectées sur le réseau.

572. Ainsi, plusieurs défis majeurs restent à relever, notamment la poursuite de la réforme du secteur de l'eau. En milieu urbain, il s'agira de : (i) l'amélioration et la sécurisation de la

production, (ii) la réhabilitation et l'extension du réseau, et (iii) la réduction des pertes. En milieu rural, la définition d'un modèle de gestion et d'appui logistique à l'exploitation et à la maintenance des ouvrages. Les interventions publiques dans le secteur de l'eau pour 2018-2022 seront axées sur la poursuite de la réforme engagée. Elles visent aussi la sécurisation et la préservation des ressources en eau, la continuité du service public de l'eau et le développement du patrimoine.

573. Domaine de l'assainissement : En milieu urbain, les services améliorés représentent 76,2 %. Toutefois, il subsiste encore un nombre important de latrines non couvertes (34,1 %), et la défécation à l'air libre n'a pas disparu (1,7 %). Par ailleurs, 10,6 % seulement des ménages utilisent un système approprié d'évacuation des eaux usées, dont 15,4 % en milieu urbain et 1,5 % en milieu rural (ECOM II). On estime à 27 % le taux d'assainissement en milieu rural.

574. Dans le cadre du projet « Assainissement des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire », d'importantes opérations ont été réalisées, notamment la construction de : (i) 4 383 latrines individuelles dans les ménages, (ii) 353 latrines publiques dans les établissements scolaires, les marchés et les centres de santé, (iii) 4 stations de traitement de matières de vidanges et, (iv) la construction/réhabilitation de 11,5 km de réseau de drainage des eaux pluviales à Pointe-Noire.

575. Cependant, beaucoup de défis restent à relever dans ce domaine. Il s'agit principalement de la gestion des eaux usées et pluviales, de même que les déchets solides. Le Gouvernement mettra aussi en œuvre des programmes à grande échelle pour atteindre les objectifs nationaux en assainissement et en hygiène.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

576. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre son objectif stratégique d'améliorer la qualité de vie des populations, en assurant un accès équitable à l'eau potable dans un cadre de gestion durable de la ressource en eau et à des coûts optimisés.

577. De manière opérationnelle, il s'agit de : (i) améliorer l'offre et l'accès à l'eau potable, (ii) améliorer les conditions d'hygiène et d'environnement des centres urbains principaux et secondaires, (iii) améliorer la gouvernance du secteur eau et assainissement, (iv) garantir la disponibilité de l'eau en qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau, (v) optimiser les coûts pour l'Etat et les populations en renforçant l'efficacité et les capacités des différents acteurs.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

578. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre un programme d'investissement dans les infrastructures de l'eau et d'assainissement avec l'appui du secteur privé. La stratégie consiste à mettre en œuvre les actions prioritaires, à fort impact direct et rapide sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, le programme d'amélioration de l'offre et de l'accès en eau potable et assainissement sera concentré sur: (i) l'amélioration des performances techniques et financières du secteur de l'eau, (ii) l'extension et le renforcement du service public de l'eau potable dans les grandes villes du pays, (iii) la mise en place du cadastre et

de la balance hydraulique, (iv) la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire de gestion par bassin versant, (v) la mise en place des agences de gestion de bassin, (vi) la participation et le suivi des activités de la CICOS, (vii) la traduction des directives CICOS/CEEAC dans la planification nationale, (viii) la promotion des pratiques d'hygiène améliorée et d'assainissement dans les centres urbains.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

450. La mise en œuvre des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les projets importants identifiés sont notamment :

579. Pour le programme d'amélioration de l'offre et de l'accès en eau potable et assainissement : (i) projet « Eau pour tous », (ii) Projet d'appui à la SNDE (cofinancement AFD), (iii) construction d'une usine d'eau potable à Pointe-Noire, (iv) réhabilitation de l'usine d'eau de Dolisie, (v) Adduction d'eau de la zone industrielle de Maloukou, (vi) alimentation en eau potable et assainissement de la ville de Loudima, (vii) Construction de l'unité compacte de production de Ngabouissi à Pointe-Noire.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

580. Les besoins de financement pour la période 2018-2022 s'élèvent à environs de 263, 270 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 52, 654 milliards de FCFA.

581. Toutes ces ressources seront consacrées à l'amélioration de l'offre et de l'accès des populations en eau potable.

#### *f). Les effets attendus*

582. Au terme de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement pour la période 2018-2022, le Gouvernement envisage d'améliorer significativement les principaux indicateurs de performance de ce secteur. En particulier, il s'agit de :

- augmenter la capacité de production de 44 650 m<sup>3</sup>/h actuellement à 90.000 m<sup>3</sup>/h à l'horizon 2022 ;
- faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 66 % actuellement à 98 % en 2022 ;
- faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 47,3 % aujourd'hui à 82 % en 2022 ;
- faire évoluer le taux d'utilisation d'un système commode d'évacuation des ordures ménagères de 35 % actuellement à 38 % en 2022 ;

- faire passer le taux d'utilisation d'un système approprié d'évacuation eaux usées de 17 % actuellement à 24 % en 2022 ;

583. amener le taux d'utilisation des latrines améliorées à 73 % en 2022, contre 68 % actuellement.

**Encadré : Hydraulique – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Améliorer l'offre et l'accès à l'eau potable	Capacité de production [m3/h]	68 122	72 498	76 874	81 250	85 626	90 000	21878	32%
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain[%]	66	72	78	84	90	95	29	44%
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural[%]	47,3	52	57	62	67	70	23	48%
Gérer les ressources en eau et assainissement	Taux d'utilisation d'un système commode d'évacuation des ordures ménagères [%]	22,6	30	37	44	51	60	37	165%
	Taux d'utilisation d'un système approprié d'évacuation des eaux usées [%]	10,6	15	19	23	27	30	19	183%
	Taux d'utilisation des latrines améliorées	76,2	80,2	84,2	88,2	92,2	95	19	25%

**(b). Actions Phares 2018-2022**

		Montant en millions					
N°	Actions/ Projets	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
1	Construction d'une usine d'eau potable à P/N	0	10 800	7 200	0	0	18 000
2	Alimentation en eau potable et assainissement de la ville de Loudima	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	13 500
3	Projet "EAU POUR TOUS"	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
4	Réhabilitation de l'usine d'eau de Dolisie	560	560	560	560	560	2 800
5	Construction de l'unité compacte de production de Ngabouissi à P/N	0	3 000	2 000	0	0	5 000
6	Projet d'Appui à la Société nationale de distribution d'eau (SNDE)	13 009	13 009	13 009	13 009	13 009	65 044
7	Adduction d'eau de la zone industrielle de Maloukou	400	400	400	400	400	2 000
<b>Total</b>		<b>17 669</b>	<b>31 469</b>	<b>26 869</b>	<b>17 669</b>	<b>17 669</b>	<b>111 344</b>

**(c). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Montants en millions de FCFA							
Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Amélioration de l'offre et de l'accès des populations à l'eau potable.	47 300	61 100	58 727	47 300	48 843	263 270	52 654
Gestion des ressources en eau et assainissement							
<b>Total</b>	<b>47 300</b>	<b>61 100</b>	<b>58 727</b>	<b>47 300</b>	<b>48 843</b>	<b>263 270</b>	<b>52 654</b>

### A. La protection du capital humain

#### 1. La santé

##### a). La situation et les défis actuels.

584. L'analyse de l'état de santé des congolais, a mis en exergue de prime abord que depuis plusieurs décennies, le Congo enregistre une baisse du nombre de décès annuels pour 1000 personnes toutes causes confondues. Ce taux est passé de 17,09‰ en 1960 à 7,56‰ en 2015. Soit une régression de la mortalité globale de 56% en 55 ans. Le taux de mortalité est légèrement plus élevé chez les femmes (5,4‰) comparées aux hommes (4,4‰).

585. Quant à l'espérance de vie des congolais, elle a connu une légère amélioration au cours des deux dernières décennies, en passant de 55,1 ans en 1990 à 61,7ans en 2013, soit une augmentation de 6,6 ans en 23 ans. Toutefois, cette espérance de vie est encore, à l'image de nombre de pays en développement, relativement faible. La population congolaise meurt en définitive encore assez jeune.

586. En ce qui concerne la mortalité maternelle, le taux de mortalité a enregistré une réduction significative entre 1990 et 2012, passant de 890 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes à 426 en 2012. Toutefois, ce taux de mortalité a connu une légère augmentation entre 2012 et 2015, passant de 426 à 436. Tenant compte de ce qui précède, le Congo n'a pas atteint la cible de la feuille de route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile de 2015 (390 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes) ni celle de l'OMD5 (223 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes). La mortalité néonatale est restée stationnaire entre 2012 et 2015 (22‰ à 21‰ naissances vivantes) en dépit de la baisse observée entre 2005 et 2012 (33‰ naissances vivantes en 2005 à 22‰ naissances vivantes à 2012). La mortalité infantile a enregistré une légère baisse entre 2012 et 2015 (39‰ à 36‰ naissances vivantes) comparativement à la forte baisse observée entre 2005 et 2012 (75 ‰ en 2005 à 39‰ en 2012). La mortalité juvénile quant a été réduite entre 2012 et 2015 de 30‰ à 17‰ naissances vivantes entre 2012 et 2015 confirmant ainsi la tendance observée les années antérieures.

587. En ce qui concerne la morbidité, il ressort de cette analyse les différents constats ci-après :

588. Le paludisme constitue encore un véritable problème de santé publique au Congo. Sa charge épidémiologique est très importante pour le système de soins, puisqu'il constitue la première cause des consultations (54%), d'hospitalisation (40 %) et de mortalité (42%). Les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans constituent les groupes les plus vulnérables face au paludisme.

589. La morbidité proportionnelle du paludisme a augmenté, passant de 47,9% en 2012 à 54% en 2016 et la mortalité imputable au paludisme a également augmenté pour passer de 18% en 2012 à 42% en 2016.

590. Le taux de séroprévalence du VIH dans la population générale en 2009 était de 3,2% avec des disparités d'un département à l'autre. Sur la base de cette prévalence, on estime à environ 76 030 personnes vivant avec le VIH dont 28 997 ayant besoin d'un traitement antirétroviral. Dans les populations clés, de 2012 à 2018, la prévalence du VIH est passée de 26,1% à 41,2% chez les HSH, de 7,5% à 8,1% chez les professionnels du sexe et de 8,3% à 3,7% dans la population carcérale. Chez les femmes enceintes, la prévalence du VIH est passée de 6% 2003 à 3,6% en 2011.

591. Le nombre de cas de tuberculose pour 100000 habitants a enregistré une légère baisse passant de 382 en 2014 à 379 cas pour 100000 habitants en 2016. Au cours de la même période le taux de dépistage de la tuberculose est passé de 63 à 88%. En ce qui concerne la coïnfection, le taux de dépistage du VIH chez les malades tuberculeux est en nette progression passant de 12,9% en 2014 à 29% en 2015 et 38% en 2016. Concernant la tuberculose multi résistante, le nombre de nouveaux cas de tuberculose multi résistante est passé de 2,2% en 2015 à 3,2% en 2016.

592. Les maladies diarrhéiques constituent encore un important facteur de morbidité parmi les enfants.

593. La prévalence globale de l'hypertension artérielle (HTA) et des maladies cardiovasculaires hors AVC est de l'ordre de 32,5%. Quant aux AVC, ils représentent la première cause d'admission dans le service de neurologie, avec une prévalence estimée à 40% entre 2014 et 2017 et une létalité de 27,72%.

594. Les cancers de la prostate et du sein demeurent respectivement les premiers cancers chez l'homme (43,1%) et chez la femme (50,5%).

595. S'agissant du diabète, le taux de prévalence se situe autour de 16,2% en 2017.

596. En ce qui concerne la santé mentale des congolais, en 2016, les principaux diagnostics observés en hospitalisation au CHU sont les psychoses délirantes aiguës (43,5%), les schizophrénies (22,3%), les troubles bipolaires essentiellement en phase maniaque (16,1%), et les Psychoses Hallucinatoires Chroniques (8,8%). La prévalence de la drépanocytose homozygote est de 1,25% ; tandis que celle de la forme hétérozygote est de 25%.

597. Quant aux Maladies à potentiel épidémique, à savoir : le Choléra, maladie à virus Ebola, la Rage, le Chikungunya, le Monkeypox et les différentes catégories de Gripes, le constat qui se dégage est que le dispositif national de suivi et de riposte a toujours permis de contenir leurs effets potentiellement dévastateurs.

598. S'agissant des maladies évitables par la vaccination, à savoir : la Poliomyélite, la Rougeole, la Fièvre jaune, le Tétanos maternel et néonatal et enfin la Coqueluche, l'analyse situationnelle a permis de dégager les conclusions ci-après : Depuis 2000, le Congo a réalisé des progrès considérables vers l'éradication de la poliomyélite ; en 2011, on note une recrudescence des flambées épidémiques de rougeole.

599. Concernant les Maladies tropicales négligées (MTN), à savoir : Onchocercose, Filariose lymphatique, Schistosomiase, Géo-helminthiases, Trachome, Trypanosomiase humaine africaine,

Lèpre, Pian et Ulcère de Buruli, il ressort que ces dernières sont favorisées par, entre autres, l'absence d'eau salubre, les mauvaises conditions d'hygiène et assainissement. Il se dégage aussi le constat que les quelques programmes mis en place pour lutter contre ces maladies présentent des faibles performances par manque de moyens humains, matériels et financiers.

600. En ce qui concerne les déterminants :

- Sur le plan socio-économique, la proportion de la population vivant avec moins de 1,90 USD est passée de 40,9% en 2011 à 31,1% en 2015. Concernant l'éducation, au cours de la même année, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans était de 83,9% chez les femmes contre 88,8% chez les hommes.
- A propos de l'eau, de l'hygiène et l'assainissement, la qualité de l'eau de boisson des ménages n'est pas satisfaisante. En 2011, plus de 7 ménages sur 10 consomment de l'eau contaminée par E. coli. Le pourcentage de membres des ménages utilisant des installations sanitaires améliorées non partagées est de 23,7%.
- Concernant les déterminants climatiques, les effets du changement climatique s'observent entre autres à travers les inondations qui peuvent occasionner l'augmentation des maladies diarrhéiques et vectorielles comme le paludisme.
- Sur le plan comportemental, la consommation d'alcool est de 61,7% chez les hommes contre 47,0% chez les femmes en 2015. Au cours de la même année, le taux de prévalence du tabagisme dans la population a été estimé à 8%, la consommation de tabac chez les 15-49 ans était de 2,7% chez les femmes et de 18,7% chez les hommes.

601. Notons, qu'au cours de ces dernières années, le Gouvernement a entrepris, dans le cadre de l'amélioration de la couverture universelle en santé, une série d'actions et d'initiatives. Pour cela des efforts financiers importants ont été consenti pour mailler le pays d'infrastructures, notamment ceux du troisième échelon de la pyramide sanitaire. Aussi, les initiatives de gratuité pour les populations, des soins pour certaines pathologies.

602. Concernant la carence des ressources humaines en santé, l'Etat a consentit également des efforts significatifs pour pallier à ce défis. En effet, la République du Congo a conclu une coopération médicale avec la République de Cuba et l'Egypte, dans la disponibilité des équipes médicales au Congo. Par ailleurs, une liste d'environ 2108 étudiants a bénéficié au cours de la période allant de 2013 à 2015 des bourses d'études à Cuba pour les métiers de la santé. En même temps le Congo ne produit qu'en moyenne 45 médecins par an. Dans le même temps près de la moitié des médecins fonctionnaires feront valoir leur droit à la retraite d'ici deux ans, alors qu'ils ne sont qu'à peine 500 environ.

603. En ce qui concerne le financement, le budget alloué au secteur de la santé et le niveau de décaissement demeurent largement en deçà des engagements pris, en avril 2001, par les chefs d'Etat lors du sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA à Abuja (Nigeria), sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes. En effet, les Chefs d'Etat se sont engagés à porter le budget du secteur de la santé à au moins 15% du budget global. Au Congo,

le budget alloué à la santé a certes connu une évolution croissante entre 2011 et 2015, passant de 6,47% à 13,7%. Cependant, il connaît une chute drastique depuis 2016 pour s'établir à 5,46% en 2017.

461. En résumé, des défis importants restent encore à relever pour renforcer le système de santé au Congo et donc améliorer la situation sanitaire des populations dans toutes ses dimensions.

604. La persistance du niveau élevé de la mortalité maternelle ;

- Le niveau élevé de la mortalité néonatale, infantile et juvénile ;
- La persistance de la mortalité élevée liées aux maladies transmissibles ;
- La fréquence élevée des comportements à risque chez des adolescents et jeunes ;
- La prévalence croissante des maladies non transmissibles ;
- La persistance des maladies tropicales négligées.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels.***

605. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre son objectif stratégique d'*améliorer l'état de santé de la population* sur l'ensemble du territoire.

606. De façon opérationnelle, il s'agira de :

- renforcer la gouvernance et le pilotage du secteur de la santé ;
- améliorer quantitativement et qualitativement l'offre des soins et services de santé ;
- améliorer l'utilisation des services de santé ;
- mettre en place un environnement favorable à l'amélioration de l'état de santé de la population.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme.***

607. Le Gouvernement entend renforcer les efforts consacrés à la couverture universelle en santé, ceci aux fins de promouvoir le développement du capital humain et partant, le développement socioéconomique du Congo. L'objectif stratégique majeur affiché est d'améliorer l'état de santé de la population sur l'ensemble du territoire. Les actions à mettre en œuvre dans ce cadre relèvent des 4 axes suivants.

608. Programme de renforcement de la gouvernance et le pilotage du secteur de la santé. Ce programme vise (i) la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement sectoriel, (ii) le fonctionnement des structures de santé (Toutes les formations sanitaires et autres structures d'appui), (iii) la réforme du secteur de la santé, (iv) la mobilisation et la sécurisation du financement, (v) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement des ressources humaines en santé, (vi) le développement du système national d'information sanitaire y compris l'informatisation du secteur, (vii) la coopération, (viii) l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle et (ix) la production des données sur les politiques et les actions multisectorielles présentant un bon rapport coût/efficacité.

609. Programme d'amélioration de l'accès équitable des populations à des paquets de services essentiels et de qualité en vue d'atteindre la Couverture Sanitaire Universelle. Ce programme vise : (i) l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les vaccins, les produits sanguins, les autres produits de santé ainsi que les technologies sanitaires, (ii) la revitalisation des districts sanitaires, (iii) la prévention et la prise en charge des aspects nutritionnels, (iv) la poursuite de la construction des 14 hôpitaux généraux dans les différents départements et le maintien aux normes des autres hôpitaux généraux, (v) la mise en œuvre de l'approche communautaire dans la disponibilité des soins et services de santé, (vi) promotion des soins centrés sur la personne et (vii) l'amélioration de la qualité des soins à tous les niveaux, notamment la santé de la mère des enfants et des adolescents.

610. Programme de sécurité sanitaire et gestion des situations d'urgences selon l'approche englobant l'ensemble des menaces. Ce programme vise à (i) le renforcement des capacités du pays à se préparer à faire face aux urgences sanitaires et à les prévenir conformément au règlement sanitaire international (RSI), (ii) l'amélioration de la disponibilité des services et systèmes de santé essentiels dans les départements en conflit et/ou fragiles et (iii) le renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies et des événements de santé publique à tous les niveaux y compris les capacités de diagnostic (laboratoire).

611. Programme de la promotion d'un meilleur état de santé et de bien-être de la population. Ce programme vise (i) le développement et la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre les maladies transmissibles, les maladies tropicales négligées et promotion de l'approche multisectorielle dans la lutte contre les maladies non transmissibles, y compris la santé mentale et les soins palliatifs, (ii) le développement et la mise en œuvre des plans de communication pour l'acquisition des comportements favorables à la santé, (iii) le développement et la mise en œuvre des stratégies pour atteindre les populations marginalisées et défavorisées, (iv) l'amélioration de la participation et l'engagement de la population en faveur de la réduction des facteurs de risque par la promotion de la santé et l'éducation sur les droits de la personne et (v) l'engagement des acteurs privés et les secteurs connexes dans la réduction des facteurs de risque.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

612. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les projets les plus importants sont notamment :

613. Pour le programme pilotage de la politique de la santé et de la population, les projets phares sont (i) le pilotage de la politique de la santé et de la population ; (ii) le fonctionnement des structures ; (iii) le fonctionnement des structures de pilotage au niveau central ; (iv) le fonctionnement des structures opérationnelles ; (v) le fonctionnement des structures au niveau départemental ; (vi) la réforme du secteur ; (vii) la formation continue, le recrutement et le redéploiement des ressources humaines, (viii) le système national d'information sanitaire et (ix) Opérationnalisation de l'Assurance Maladie Universelle.

614. Pour le programme offre de soins de santé et accès aux services de soins, les projets phares sont (i) la revitalisation des districts sanitaires ; (ii) la santé de la mère, du nouveau-né, des enfants et des adolescents ; (iii) la lutte contre les maladies ; (iv) la disponibilité des médicaments, vaccins et autres produits de santé ; (v) la nutrition ; (vi) la poursuite de la construction des 12 Hôpitaux Généraux et le maintien des autres Hôpitaux généraux ; (vii) la construction de deux (2) centres d'Hémodialyse à Brazzaville et à Pointe Noire.

615. Pour le programme lutte contre les maladies transmissibles et non transmissible, les projets phares sont (i) l'appui au renforcement des capacités du pays selon le RSI ; (ii) la surveillance épidémiologique des maladies et événements de santé publique et (iii) l'appui au système de santé essentiels dans les départements fragiles et/ou en conflits. ; (iv) la promotion des comportements favorables à la santé et (v) l'action sur les autres déterminants de la santé

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

616. Les besoins de financement Gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur de santé et population dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 853,155 milliards de FCFA, représentant un effort budgétaire moyen annuel de 170,631 milliards de FCFA. En effet, les 32% de ces ressources seront consacrées au programme de pilotage de santé et de la population, 57 % au programme de l'offre de soins de santé et accès aux services de soins et les 11% restants au programme de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles.

617. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 708, 069milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes de santé et population s'élève à 145,086 milliards de FCFA. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière d'amélioration de la santé de la population

#### *f). Les effets attendus*

618. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de la santé et population, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance de ce secteur. En particulier, il s'agira de :

- porter l'espérance de vie de la population à 65 ans en 2022 contre 62,3 ans actuellement ;
- porter le taux de couverture en CPN 4 de 83 à 95% entre 2018 et 2022 ;
- augmenter la couverture vaccinale de 67% actuellement à 90% en 2022 ;
- porter le taux d'accouchement assisté par partogramme de 43 à 90% entre 2018 et 2022 ;
- augmenter la prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME) de 21 à 98% entre 2018 et 2022 ;
- réduire la mortalité générale de 13 décès à 9 décès pour 1000 habitants entre 2018 et 2022 ;

- faire passer le taux de mortalité maternelle de 436 à 210 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2018 et 2022 à raison de la réduction de 40 décès pour 100 000 naissances vivantes par année ;
- réduire la mortalité néonatale de 21 à 17 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2018 et 2022 ;
- réduire la mortalité infantile de 39 à 24 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2018 et 2022 ;
- diminuer la mortalité infanto-juvénile de 68 à 50 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2018 et 2022 ;
- réduire le taux des nouvelles infections liées au VIH de 1,03 à 0,3 pour 1 000 habitants de 2018 à 2022 ;
- réduire l'incidence du paludisme de 143 à 86 pour 1 000 habitants entre 2018 et 2022 ;
- réduire la mortalité liée au paludisme de 100 à 60 pour 100 000 habitants entre 2018 et 2022 ;
- réduire l'incidence de la tuberculose de 379 en-dessous de 300 pour 100 000 habitants entre 2018 et 2022 ;
- réduire l'incidence des hépatites B de 7% à 2% pour 100 000 habitants entre 2018 et 2022 ;
- porter le nombre de médecins spécialistes de 0,04 à 1 pour 10 000 habitants entre 2018 et 2022 ;
- porter le nombre d'infirmiers de 0,76 à 1 pour 5 000 habitants entre 2018 et 2022 ;
- porter le nombre de sages-femmes de 0,24 à 2 pour 5 000 femmes en âges de procréer entre 2018 et 2022 ;

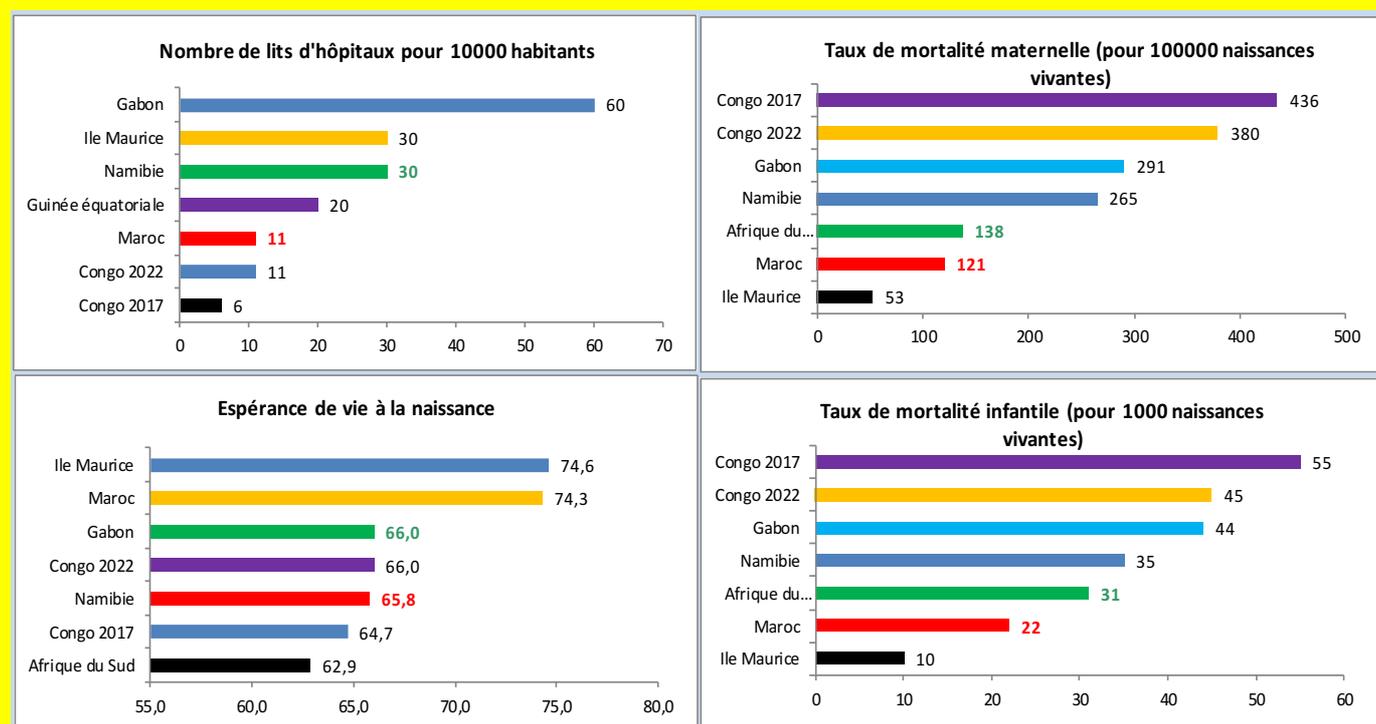
619. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Santé – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-	Taux d'évolution
Renforcer la gouvernance et le pilotage du secteur de la santé	Nombre de conseil national de santé et des départementaux et municipaux de santé tenus	2,00	0,04	0,05	0,06	0,07	0,08	-1,92	-96,00%
	Taux de complétude du SNIS	80	80	82	82	85	90	10	13%
	Niveau de fonctionnalité de l'assurance maladie universelle	0	0	15	22	24	25	25	
Améliorer l'accès équitable des populations à des paquets de services essentiels et de qualité en vue d'atteindre la couverture sanitaire universelle	Nombre de districts sanitaires revitalisés	0	0	4	6	8	12	12	
	Nombre d'hopitaux fonctionnels	1	1	0	0	0	0	0	0%
	Taux de prévalence de malnutrition chronique par rapport aux malnutris	21	21,3	21	20	19,5	19	0	0%
	Taux de couverture CPN4	83	84	85	90	92	95	0	0%
	Taux d'accouchement assisté par partogramme	43	43	45	50	60	70	0	0%
	PTME	21	21	45	59	70	98	0	0%
Assurer la sécurité sanitaire et la gestion des situations d'urgences selon l'approche englobant l'ensemble des menaces	Taux de couverture vaccinale	66	67	70	79	85	90	0	0%
	Etat de mise en œuvre du RSI	0,04	0,04	0,039	0,038	0,037	0,03	-0,01	-25%
Promouvoir un meilleur état de santé et de bien être de la population	Niveau de fonctionnalité de la surveillance nombre de départements fragiles et/ou en conflit (Lékoumou, Cuvette-Ouest, Likouala et South)	4	4	4	3	2,5	2	-2,00	-50,0%
	Nombre de plan de communication mis en œuvre	0,0	0,0	3,0	5,0	7,0	9,0	9,00	

**(b). Indicateurs de comparaison internationale.**



**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Système national d'information sanitaire	670	670	670	670	670	3 350
2	Opérationnalisation de l'assurance maladie universelle	860	860	860	860	860	4 300
3	Revitalisation des districts sanitaires	6 200	12 200	11 200	11 200	10 200	51 000
4	Santé de la mère, du nouveau-né, des enfants et des adolescents	16 920	16 920	16 920	16 920	16 920	84 600
5	Nutrition	300	1 500	1 500	1 500	1 500	6 300
6	Poursuite de la construction des 12 Hôpitaux Généraux et le maintien des autres Hôpitaux généraux	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
7	Promotion des comportements favorables à la santé	2 840	2 840	2 840	2 840	2 840	14 200
8	Action sur les autres déterminants de la santé	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	11 500
9	Appui au renforcement des capacités du pays selon le RSI	6 730	6 730	6 730	6 730	6 730	33 650
10	Surveillance épidémiologique des maladies et événements de santé publique	370	370	370	370	370	1 850
11	Appui au système de santé essentiels dans les départements fragiles et/ou en conflits	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	45 000
12	Construction de deux (2) centres d'hémodialyse à Brazzaville et à Pointe-Noire	2 500	2 500	2 500			7 500
<b>Total</b>		<b>30 790</b>	<b>37 990</b>	<b>36 990</b>	<b>36 990</b>	<b>35 990</b>	<b>278 250</b>

(c). Budgets-Programmes 2018-2022.

Axes d'intervention/ Programmes	Montant en millions						Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	
Pilotage de la politique de la sante et de la population	53 365	53 365	53 365	53 365	58 462	271 924	54 385
Offre de soins de santé et accès aux services de soins	103 151	109 151	108 151	105 651	59 871	485 976	97 195
Lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles	18 993	18 993	18 993	18 993	19 282	95 254	19 051
<b>Total</b>	<b>175 510</b>	<b>181 510</b>	<b>180 510</b>	<b>178 010</b>	<b>137 616</b>	<b>853 155</b>	<b>170 631</b>

Répartition des financements 2018-2022



## **2. Les affaires sociales**

### **a). La situation et les défis actuels**

620. Le domaine des ASAH couvre un secteur clé dans le processus de développement du pays. Il vise en effet à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités sociales, à assurer la diminution des risques de catastrophes et leurs effets néfastes. Les aides apportées aux ménages et individus vulnérables garantissent la dignité humaine et permettent de promouvoir le développement du capital humain.

621. La charge du secteur est portée par le Ministère des Affaires sociales et de l'Action Humanitaire, Solidarité créé selon le décret n° 2009-400 du 13 octobre 2009. Le ministère a pour mission tant, d'initier et évaluer les politiques et les stratégies globales en matière de solidarité nationale au profit des populations vulnérables ; que de promouvoir la politique de prévention, de gestion et de réhabilitation dans le domaine de l'action humanitaire ; aussi bien d'organiser et promouvoir des actions de protection, de promotion et de réadaptation en faveur des personnes vivant avec handicap en situation de précarité ou de marginalisation ; que de renforcer la famille (et son rôle dans l'encadrement et l'épanouissement de l'enfant), la protection des droits humains au plan économique, social et culturel et vulgariser le droit humanitaire. Puis, de mobilisation de ressources.

622. La stratégie sectorielle du ministère retient trois domaines de compétence à savoir : (i) l'action sociale et la solidarité ; (ii) l'action humanitaire ; et (iii) le renforcement des capacités institutionnelles.

623. Des nombreux efforts ont permis au Gouvernement de mettre en place un programme de transferts sociaux monétaires et alimentaires ainsi qu'un projet d'appui à la refondation de la formation en travail social. Ainsi, le nombre des ménages ayant bénéficié des transferts monétaires à travers le projet Lisungi s'élève à 3 400. Par ailleurs, 27 284 ménages ont bénéficié des aides ponctuelles en espèces, en nature ou sous forme de services dont 5 000 bénéficiaires des filets alimentaires (FSA).

624. D'autre part, 152 étudiants ont bénéficié ces dernières années d'une formation à l'Institut National du Travail Social (INTS).

625. Le secteur des ASAH est confronté à une série des contraintes qui sont : (i) faible couverture des services d'action sociale par rapport aux besoins ; (ii) une insuffisance du personnel d'action sociale ; (iii) une faible capacité d'accueil des infrastructures ; (iv) un manque de mécanismes de suivi et évaluation des interventions et leurs impacts ; une forte dépendance aux PTF des aides de court terme sur les cas imprévisibles ; (v) le chevauchement des responsabilités et des actions entre le MASAH et d'autres ministères par manque d'un cadre législatif, juridique et organisationnel unique de l'action humanitaire, en raison de la nature multisectorielle des causes des catastrophes.

626. Nonobstant les performances enregistrées ces dernières années, le secteur reste confronté à plusieurs défis. Il s'agit notamment de : (i) renforcer le système de protection sociale par

l'extension des mécanismes de non contributifs protection ; (ii) atténuer les effets néfastes de catastrophes par des actions préventives et la préparation aux catastrophes ; (iv) renforcer le cadre juridique de l'action sociale par la promulgation de la loi d'orientation du système d'action sociale et adoption des textes d'application.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

627. Afin de répondre aux défis énoncés ci-dessus, le Gouvernement a défini pour le secteur, les objectifs stratégiques et opérationnels suivants : Fournir à l'ensemble de la population un socle de protection sociale non contributive ; Réduire les risques de catastrophes naturelles ou d'origine humaine et leurs effets néfastes ; renforcer les capacités institutionnelles notamment par l'élaboration et l'adoption d'un cadre juridique adéquat ainsi que le développement des ressources humaines

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

628. Pour l'atteinte les objectifs stratégiques ci-dessus, le Gouvernement entend mettre en œuvre les programmes suivants :

629. Programme d'action sociale : il s'agit des prestations des services d'action sociale en faveur des groupes sociaux vulnérables et de l'inclusion et l'autonomisation des personnes vulnérables à travers les transferts sociaux et autres mesures ;

630. Programme relatif à l'action humanitaire : il s'agit de la prévention et de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires ;

631. Programme relatif au renforcement des capacités : il s'agit du renforcement du cadre juridique et institutionnel, du développement des systèmes techniques et des capacités administratives et des ressources humaines.

#### ***d). Les projets phares à moyen terme***

632. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les projets importants identifiés sont notamment : le projet des filets de sécurité alimentaires ; le projet Lisungi ; les actions sociales en faveur de l'enfance et des femmes ; et la poursuite du projet d'appui à la refondation de la formation en travail social.

#### ***e). Les besoins de financement des programmes***

633. Les besoins de financement Gouvernemental des projets proposés pour le secteur des affaires sociales et de l'action humanitaire, dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022, s'élèvent à 549,409 millions de FCFA, représentant un effort budgétaire moyen annuel de 109, 882 millions de FCFA. En effet, les 73 % de ces ressources seront consacrés au programme de l'Action sociale, 21% au programme de l'Action Humanitaire et le restant, 6%, au programme de renforcement des capacités.

### f). Les effets attendus

634. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur des affaires sociales le Gouvernement espère l'améliorer significativement les principaux indicateurs de performance. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre de ménages bénéficiant du revenu de solidarité et d'insertion pour les ménages pauvres et vulnérables de 10 707 en 2017 à 15 000 en 2022 ;
- augmenter le nombre de bénéficiaires à l'appui de l'inclusion productive de 10 707 en 2017 à 13 000 en 2022 ;
- augmenter le nombre de personnes âgées bénéficiant de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées dépendantes (ASPA) de 2574 en 2017 à 4000 en 2022 ;
- augmenter les effectifs des personnes vivant avec handicap formés dans les institutions spécialisées de 195 en 2017 à 284 en 2022 ;
- augmenter le nombre d'enfants autochtones scolarisés de 257 en 2017 à 412 en 2022 ;
- augmenter le nombre de ménages bénéficiaires des prestations sociales de 5000 en 2017 à 4000 en 2022

#### Encadré : Affaires Sociales – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.

##### (a). Performances 2018-2022.

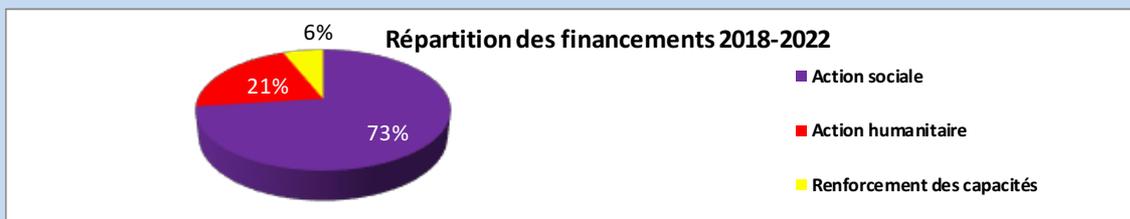
Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Fournir à l'ensemble de la population un socle de protection sociale non contributive, comprenant des transferts sociaux et des services d'action sociale	Effectif des handicapés formés dans les institutions spécialisées [nbre]	195	212	230	248	266	283	88	45%
	Nombre des enfants autochtones scolarisés [nbre]	283	308	334	360	386	411	129	45%
	Nombre des ménages inscrits dans le registre unique pour le transfert monétaire [nbre]	37.426	40.829	44.231	47.634	51.036	54.438	17.012	45%
	Nombre des ménages et personnes bénéficiaires des prestations sociales [nbre]	5.500	6.000	6.500	7.000	7.700	8.400	2.900	53%
Réduire les risques de catastrophes et leurs effets néfastes par des actions préventives et autres	Nombre de ménages et des personnes sensibilisés sur les risques de catastrophes [nbre]	1.500	2.000	2.500	3.000	3.500	4.000	2.500	167%
	Nombre de victimes de catastrophes et crises humanitaires pris en charge [nbre]	2.136	2.136	2.136	2.136	2.136	2.136	0	0%
Renforcer les capacités institutionnelles du ministère	Nombre des structures de protection sociales et de réadaptation équipées [nbre]	79	89	99	109	119	129	50	63%

##### (b). Actions Phares 2018-2022.

N° Actions/ Projets	Montant en millions					
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
1 Projet des filets de sécurité alimentaire	4256	4256	4256	4256	4256	21280
2 Projet Lisungi	6032	6032	6032	6032	6032	30160
3 Actions sociales en faveur de l'enfance et des femmes	1206	1206	1206	1206	1206	6030
4 Poursuite du projet d'appui à la refondation de la formation en travail social	2145	2145	2145	2145	2145	10725
<b>Total</b>	<b>13 639</b>	<b>13 639</b>	<b>13 639</b>	<b>13 639</b>	<b>13 639</b>	<b>68 195</b>

*(c. Budgets-Programmes 2018-2022.*

Axes d'intervention/ Programmes							
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Action sociale	60 430	49 690	92 713	100 180	97 922	400 933	80 187
Action humanitaire	21 026	21 941	22 971	23 970	25 003	114 910	22 982
Renforcement des capacités	6 469	6 529	6 282	6 803	7 483	33 565	6 713
<b>Total</b>	<b>87 925</b>	<b>78 160</b>	<b>121 965</b>	<b>130 952</b>	<b>130 407</b>	<b>549 409</b>	<b>109 882</b>



### **3. Les sports**

#### **a). La situation et les défis actuels**

635. Le secteur des sports et de l'éducation physique a connu des avancées majeures au Congo au cours du quinquennat passé. En effet, à la faveur de la mise en œuvre de la politique de la « municipalisation accélérée » tournante, le Gouvernement a doté chaque chef-lieu de département de quelques infrastructures sportives nouvelles en particulier d'un stade moderne. Par ailleurs, dans le cadre de l'accueil à Brazzaville en 2015 des 11èmes Jeux Africains (Jeux du cinquantenaire), les pouvoirs publics ont lancé un vaste programme d'investissements massifs visant à renforcer les capacités d'offre d'activités sportives à Brazzaville et dans le reste du pays. Ainsi, pour la pratique du sport, le secteur bénéficie des infrastructures modernes et de bonne qualité dont le complexe sportif de la Concorde de Kintélé, les gymnases Maxime MATSIMA de Makélékélé, Nicole OBA de Talangaï, Henri ELENDE du Stade MASSAMBA-DEBAT, Etienne MONGHA de Mpila et celui du stade Michel D'ORNANO. Quelques structures de l'éducation dont le Lycée Chaminade, le Lycée Technique Industriel du 1er mai et l'Institut National de la Jeunesse et des Sports ont bénéficié également de quelques plates-formes sportives.

636. Les efforts consentis ont permis au pays d'avoir aujourd'hui une visibilité au niveau international du point de vue de la qualité de ses infrastructures de sport. Le Congo dispose de 11 complexes sportifs d'une capacité d'accueil totale de près de 171 000 places, 6 gymnases modernes d'une capacité totale de près de 35 000 places. Le nombre de plates-formes sportives est de 20 tandis que 24 établissements scolaires ont été équipés. Le nombre de piscines olympiques est de 2. Le nombre d'enseignants d'EPS recrutés ces cinq dernières années est de 622.

637. Cependant, on note encore des faiblesses dans la promotion du sport et de l'éducation physique à cause de l'insuffisance des plateformes sportives dans les arrondissements, districts, villages et dans les établissements scolaires et universitaires. La pratique du sport dans ces entités n'est ni organisée, ni appuyée. L'implication des collectivités locales dans l'organisation des activités sportives est très faible ; d'où les difficultés à ouvrir la pratique du sport au grand nombre et le désintérêt des sports par la population.

638. Le secteur des sports et de l'éducation physique dont la stratégie sectorielle est en cours d'adoption est miné aussi par une faiblesse de la formation, d'encadrement des formateurs, la carence des moyens de travail et de financement des compétitions sportives. D'où les difficultés rencontrées au niveau du secteur pour dénicher les meilleurs talents ; ce qui explique les contreperformances enregistrées par les athlètes congolais dans les compétitions internationales.

#### **b). Les objectifs stratégiques et opérationnels**

639. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte focaliser son action sur les deux axes 'interventions que sont : le développement du sport et la promotion de l'éducation physique et sport scolaire et universitaire.

640. De façon opérationnelle, il s'agira de :

641. Renforcer les capacités d'offre de service de sport ;
- Promouvoir le développement du sport et de l'éducation physique ;
  - Renforcer les capacités institutionnelles.

*c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

642. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des programmes d'investissement ci-dessous dans le secteur du sport et de l'éducation physique :

(i) Programme de Développement du sport : il s'agira d'achever les projets engagés depuis le PND 2012-2016 ; d'entretenir et maintenir en état les installations sportives bâties au cours du PND 2012-2016.

(ii) Programme de promotion du développement du sport et de l'éducation physique : les stratégies seront centrées sur le développement de l'éducation physique et le renforcement des équipements dans les établissements scolaires et universitaires ;

(iii) Programme de pilotage des politiques du ministère : les priorités concerneront l'organisation du pilotage de la politique de sport, le recyclage des formateurs du secteur aux nouvelles normes et standards internationaux.

*d). Les projets phares à moyen terme*

643. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2017-2021, les projets les plus importants sont notamment :

644. Pour le Développement du sport : l'entretien du complexe sportif olympique de Kintélé ; la construction du complexe omnisport de type 1 à Impfondo ; la construction d'un gymnase à Pointe Noire ; Construction de la maison des Diabes Rouges à Ignié ; Construction d'un complexe omnisport de type 1 à Pointe-Noire ; Construction des plates-formes sportives dans les chefs-lieux de districts et dans les communautés urbaines ; réhabilitation des infrastructures sportives existants dans les départements ; réhabilitation des infrastructures des 11<sup>ème</sup> jeux africains ; aménagement des académies de football dans les 12 départements ; revêtement pelouse synthétique du stade annexe de Alphonse MASSAMBA-DEBAT ; aménagement des installations du stade Michel ORNANO ; réhabilitation de la piscine Alphonse MASSAMBA-DEBAT ; Revêtement des pistes d'athlétisme en matière synthétique des 5 stades des départements ; Réhabilitation du complexe A. MASSAMBA-DEBAT.

645. Pour la promotion de l'éducation physique et sport scolaire et universitaire : construction d'une plate-forme sportive à l'institut national de la jeunesse et des sports et au centre sportif de Makélékélé ; construction des plates-formes sportives dans les établissements scolaires et universitaires.

646. Pour le pilotage des politiques du ministère : modernisation de la gouvernance de sport ; l'immatriculation des propriétés foncières du ministère.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

647. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur du Sport et l'éducation physique dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à plus de 231,740 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de 46,348 milliards de FCFA. Les programmes (i) développement du sport et de l'éducation physique, (ii) éducation physique, sport scolaire et universitaire et (iii) pilotage des politiques du ministère recevront respectivement 78 %, 12% et 10% des besoins budgétaires du secteur.

648. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 69,053 milliards de FCFA dans le cadre du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes de sport et éducation physique s'élève à 162,687 milliards de FCFA représentant moins du tiers des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2017-2021 en matière d'amélioration du sport et de l'éducation physique.

#### *f). Les effets attendus*

649. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2017-2022 dans le secteur du sport et de l'éducation physique, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance de ce secteur. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre de complexes sportifs en le portant de 11 en 2017 à 13 en 2022 ;
- augmenter le nombre de gymnases de 6 en 2017 à 7 en 2022;
- augmenter le nombre de plateformes sportives scolaires de 5 en 2017 à 24 en 2022 ;
- porter le nombre d'établissements scolaires dotés d'équipements sportifs à 60 en 2022 contre 24 actuellement.

650. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Sports – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles							
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution	
Renforcer les capacités d'offre de service de sport	Nombre de complexes sportifs opérationnels	11	11	13	14	14	16	5	45,5%	
	Nombre de gymnases opérationnels	7	7	8	9	9	10	3	42,9%	
Promouvoir le développement du sport et de l'éducation physique	Nombre de plates formes sportives scolaires opérationnelles	7	7	8	9	10	12	5	71,4%	
	Pourcentage d'établissements scolaires dotés d'équipements sportifs	0,04	0,04	0,05	0,06	0,06	0,07	0,03	75,0%	

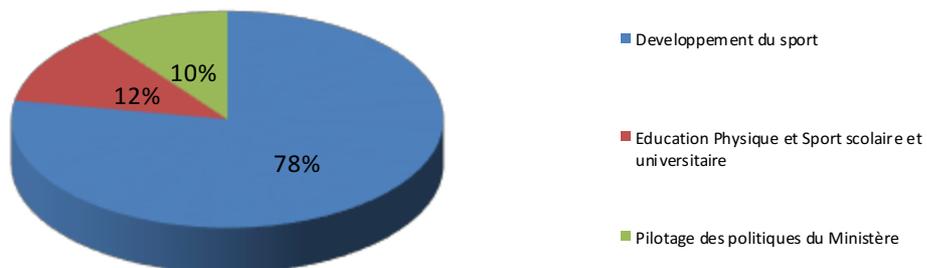
**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N° Actions/ Projets	Montant en millions						2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022		
1 Construction des plates formes sportives dans les chefs lieux des districts et dans les communautés urbaines		0	4 536	3 024	0	0	7 560
2 Construction du complexe sportif de Kintélé		0	4 008	2 672	0	0	6 680
3 Construction d'un Complexe Omnisport de type 1 à Imphondo et Pointe-Noire		0	14 774	9 850	0	0	24 624
4 Construction et équipement des Gymnases à Pointe-Noire et du stade Michel d'Ornano		0	2 709	1 806	0	0	4 515
5 Entretien des complexes sportifs et des gymnases		527	527	527	527	527	2 635
6 Construction et équipement des écoles spécialisées de sport à Brazzaville et Pointe-Noire		0	1 071	714	0	0	1 785
7 Construction de trois centres préformation sportive et de trois écoles de formation sportive à Owando, Dolisie et Pointe-Noire		0	1 731	1 154	0	0	2 885
8 Construction de trois centres médico sportifs à Brazzaville, Owando et Pointe-Noire		0	945	630	0	0	1 575
9 Construction d'un laboratoire de recherche sur l'antidopage à Brazzaville		0	158	105	0	0	263
10 Aménagement des terrains de jeu de proximité et de loisirs dans les quartiers et localités		0	1 575	1 050	0	0	2 625
11 Réhabilitation des installations sportives dans 6 lycées		0	2 268	1 512	0	0	3 780
12 Réhabilitation de la piscine du stade Alphonse MASSAMBA-DEBAT		0	1 326	884	0	0	2 210
13 Réhabilitation du complexe Alphonse MASSAMBA-DEBAT (Batiments et		0	882	588	0	0	1 470
14 Revêtement des pistes d'athlétisme des stades en matière synthétique		683	683	683	683	683	3 413
15 Construction des plates-formes sportives dans 28 lycées et 50 collèges		0	14 742	9 828	0	0	24 570
<b>Total</b>		<b>1 210</b>	<b>51 935</b>	<b>35 026</b>	<b>1 210</b>	<b>1 210</b>	<b>90 590</b>

**(c). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins					
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
Developpement du sport	7 310	75 118	51 849	30 572	15 390	<b>180 238</b>
Education Physique et Sport scolaire et universitaire	4 620	5 500	5 170	5 770	6 347	<b>27 407</b>
Pilotage des politiques du Ministère	30	1 567	1 667	9 920	10 912	<b>24 096</b>
<b>Total</b>	<b>11 959</b>	<b>82 185</b>	<b>58 686</b>	<b>46 262</b>	<b>32 649</b>	<b>231 740</b>

Répartition des financements 2018-2022



## **B. L'inclusion économique et sociale des groupes vulnérables et de lutte contre la pauvreté**

### **2. La promotion de la femme**

#### **a). La situation et les défis actuels**

651. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement couvre deux sous-secteurs d'activités : le sous-secteur promotion de la femme et le sous-secteur intégration de la femme au développement.

652. Ce secteur transversal, œuvre principalement à l'amélioration du statut de la femme ; assure l'égalité entre les hommes et les femmes ; favorise la participation de la femme à la vie politique, économique, sociale et culturelle ; élabore les textes juridiques qui garantissent les droits et liberté de la femme, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Gouvernementale en matière de promotion de la femme et de l'Intégration de la Femme au Développement.

653. Par ailleurs la mise en œuvre du PND 2012-2016 a permis la réalisation des missions d'appuis au profit des groupements agricoles et de maraichage, des centres de formations, salons et ateliers en coiffure et couture, l'acquisition des terrains dans les départements de la Lékoumou (Sibiti) et de la Sangha (Ouesso) pour la construction des Maisons de la Femme.

654. Au plan institutionnel quelques avancées notables ont été enregistrées avec l'élaboration d'une nouvelle politique nationale genre assortie de son Plan d'Action de mise en œuvre pour la période 2017-2021 dont le but est la poursuite de ses objectifs. Malgré ces efforts consentis, la situation de la femme demeure encore préoccupante.

#### **b). Objectifs stratégiques et opérationnels**

655. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, et contribuer efficacement à la Promotion de la Femme et à l'Intégration de la Femme au Développement, le Ministère s'est fixé des objectifs stratégiques et opérationnels ci-après :

- Le renforcement des capacités institutionnelles. Il s'agit d'améliorer la gouvernance et le pilotage de la politique du ministère ;
- La promotion de la femme. Il s'agit d'améliorer le pouvoir politique, social et culturel de la femme ;
- L'intégration de la femme au développement. Il s'agit d'assurer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles.

#### **c). Les stratégies et programmes à moyen terme**

656. Pour atteindre ces objectifs, le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement prévoit au cours de la période 2018-2022 la mise en œuvre par sous- secteur d'un certain nombre de programmes constitués des actions suivantes :

657. **Sous-secteur promotion de la femme** : Pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes, il s'agira de :

658. contribuer à l'accroissement de la participation civique et politique des femmes et des filles ;

- appuyer la mise en œuvre de la parité constitutionnelle ;
- contribuer à l'accès accru des femmes et des filles aux services sociaux ;
- contribuer à la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ;
- renforcer les capacités techniques des femmes (habiletés, aptitudes) en politique et dans la vie publique ;
- mener les plaidoyers pour des réformes favorables à la promotion de la femme.

659. **Sous-secteur de l'intégration de la femme au développement** : Pour l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles, il s'agira de :

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles autant que pour des hommes et des garçons par l'appui aux services de base ;
- rendre la main-d'œuvre féminine, en particulier, celle rurale et autochtone, visible et porteuse de la diversification de l'économie nationale ;
- faciliter l'insertion socioprofessionnelle des femmes et de jeunes filles ;
- promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

660. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies susmentionnés, nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les projets prioritaires identifiés sont les suivants :

- appui aux activités génératrices de revenus au profit des femmes et des filles mères dans les 12 Départements ;
- appui aux caisses féminines d'épargne et de crédits mutuels ;
- appui au genre, promotion du leadership féminin et la prévention du VIH/SIDA ;
- construction de la maison de production de la femme ;
- mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution 1325 ;

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

661. Les besoins de financement Gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à plus de 44,081 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel environ de 8,816 milliards. 72% des ressources seront consacrées au seul programme de l'accroissement du pouvoir économique de la femme, 22% pour le programme de renforcement des capacités institutionnelles, 6% pour le programme de l'accroissement du pouvoir politique et socio-culturel de la femme.

*f). Les effets attendus*

662. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2017-2022 dans le secteur de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance de ce secteur. En particulier, il s'agira de :

- le nombre moyen annuel de femmes sensibilisées sur le leadership en politique et dans la vie politique passera de 2 000 en 2016 à 20 000 en 2022.
- le nombre moyen annuel de femmes sensibilisées sur le VIH/SIDA passera de 2 000 en 2016 à 6 000 en 2022.
- le nombre moyen annuel de femmes et hommes sensibilisés sur les violences faites aux femmes passera de 4 500 en 2016 à 45 000 en 2022.
- le nombre moyen annuel de femmes et filles mères formées aux différents métiers durables passera de 26 650 en 2016 à 31 200 en 2022.
- le nombre moyen annuel de femmes et filles mères formées ayant développé des activités génératrices de revenu passera de 14 400 en 2016 à 72 400 en 2021
- le pourcentage des femmes à l'assemblée nationale passera de 8,75 % en 2016 à 9,27 % en 2022.
- le pourcentage des femmes au Gouvernement passera de 21,05 % en 2016 à 30 % en 2022.
- le pourcentage des femmes aux conseils départementaux passera de 13,9% en 2016 à 30 % en 2022.
- le pourcentage des femmes aux conseils communaux passera de 15 % en 2016 à 30% en 2022.

663. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Promotion de la femme – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

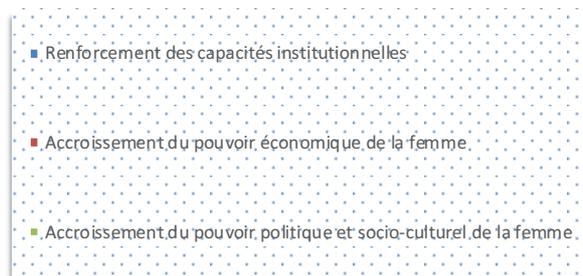
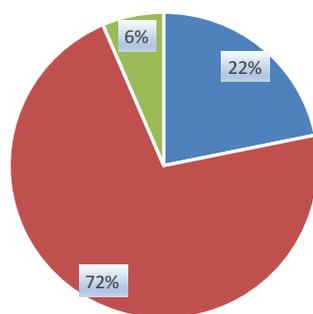
Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles	Nombre de femmes sensibilisées sur le leadership féminin en politique et dans la vie publique (nbre)	7200	8000	9200	11000	12.500	13.800	6.600	92%
	Nombre de femmes et jeunes filles sensibilisées sur le VIH/SIDA (nbre)	3.500	5.000	5.500	6.000	6.500	7.000	3.500	100%
	Nombre de femmes et hommes sensibilisées sur les violences faites aux femmes (nbre)	12500	13000	16500	18300	21.200	23.500	11.000	88%
Rendre la main-d'œuvre féminine, en particulier, celles rurale et autochtone, visible et porteuse de la diversification de l'économie nationale	Nombre des femmes et jeunes filles formées (nbre)	27.950	28.000	29.250	29.900	31.200	32.500	4550	16%
	Proportion de groupements féminins appuyés (% sur 765 groupements)	10	12	14	16	18	20	10	91%
	Nombre de femmes formées ayant développé des AGR (nbre)	15.840	17.200	18.800	20.400	22.400	24.400	8560	54%
Appuyer la mise en œuvre de la parité constitutionnelle	Pourcentage des femmes au parlement (%)	20	20	20	20	20	20	0	0%
	Pourcentage des femmes au gouvernement (%)	24	24	26	28	30	40	16	67%
	Pourcentage des femmes dans les conseils départementaux (%)	40	40	40	40	40	40	0	0%
	Pourcentage des femmes dans les conseils communaux (%)	50	50	50	50	50	50	0	0%

**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Appui aux activités génératrices de revenus au profit des femmes et des filles mères dans les 12 Départements	960	960	960	960	960	<b>4 800</b>
2	Appui aux caisses féminines d'épargne et de crédits mutue	0	300	300	400	400	<b>1 400</b>
3	Mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution :	240	240	240	240	240	<b>1 200</b>
4	Appui au genre, à la promotion du leadership féminin et à la prévention du VIH/Sida	650	650	700	600	600	<b>3 200</b>
5	Construction de la maison de production de la femme	0	1 188	594	594	594	<b>2 970</b>
<b>Total</b>		<b>1 850</b>	<b>3 338</b>	<b>2 794</b>	<b>2 794</b>	<b>2 794</b>	<b>13 570</b>

**(c). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2017-2021						2018-2022	Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022			
Renforcement des capacités institutionnelles	1 756	2 056	2 006	1 806	1 987	9 612	1 922	
Accroissement du pouvoir économique de la femme	6 314	9 486	9 286	2 986	3 557	31 629	6 326	
Accroissement du pouvoir politique et socio-culturel de la femme	674	474	440	632	620	2 840	568	
<b>Total</b>	<b>8 744</b>	<b>12 016</b>	<b>11 732</b>	<b>5 424</b>	<b>6 164</b>	<b>44 081</b>	<b>8 816</b>	



### **3. L'habitat**

#### ***a). La situation et les défis majeurs du secteur 2018-2022***

664. La République du Congo présente la double particularité d'être l'un des pays les plus urbanisés et d'avoir l'une des densités de population les plus faibles de l'Afrique au sud du Sahara. Le pays compte actuellement plus de 65% de population urbaine, soit 2 congolais sur 3. Cependant, la majorité de cette population citadine vit dans des quartiers précaires.

665. La forte croissance urbaine entraîne une occupation anarchique de l'espace, à telle enseigne que l'urbanisation incontrôlée qui en découle constitue véritablement une question dont les effets néfastes remettent en cause les fondements même de la vie sociale. La question urbaine se trouve aujourd'hui à la jonction de quatre préoccupations majeures : l'économie et le social, le logement, le cadre de vie et l'environnement.

666. Le Gouvernement par le biais du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat s'attèle depuis quelques années à la recherche de réponses adéquates à la problématique de l'urbanisation. Il a fait de l'amélioration des conditions de vie et d'accès à l'habitat décent des populations l'un de ses défis majeurs.

667. C'est dans ce cadre que la mise en œuvre d'un ambitieux programme de construction de logement a permis, à travers tout le pays, l'édification de près de 3000 logements sociaux.

668. Sur le plan institutionnel on note la création de la Société de promotion immobilière (SOPRIM), en remplacement de la Société de promotion et de gestion immobilière (SOPROGI) et de la Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré (SN-HLM).

669. D'autres défis à relever existent, parmi lesquels : (i) l'actualisation et ou l'élaboration des documents de planification urbaine (schémas directeurs et plans directeurs d'urbanisme détaillés des différentes villes du Congo avec des réseaux d'assainissement, des voiries urbaines, de transport, d'éclairage public et des plans de restructuration des quartiers précaires) ;(ii) la poursuite des constructions des logements sociaux à un coût abordable pour les populations à revenu économiquement vulnérable et l'accélération de leur exécution ;(iii) l'accélération de la mise en place des instruments d'accession au logement ; (iv) le vieillissement des logements datant d'avant l'indépendance et la volonté de requalifier progressivement certains lotissements insalubres des quartiers anciens dans les grandes villes (principalement Brazzaville et Pointe-Noire), et ce, dans la perspective d'améliorer la qualité de vie et la viabilité des zones concernées ; (v) le désenclavement des quartiers précaires par la construction des voiries urbaines ; le coût encore prohibitif des matériaux de construction ;(vi) la publication des textes juridiques et institutionnels relatifs à la construction, l'habitat et l'urbanisme.

#### ***b). Objectifs stratégiques et opérationnels à l'horizon 2022***

670. Dans le cadre de l'atteinte de ses objectifs, le département s'est engagé dans la création des conditions visant l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des

villes à la lutte contre la pauvreté pour permettre ainsi au plus grand nombre de disposer d'un cadre de vie et d'un logement décent.

671. Ainsi, les objectifs stratégiques et opérationnels ci-après ont été retenus : (i) renforcer la capacité institutionnelle du ministère (ii) renforcer la promotion de l'habitat et du logement décents ;(iii) améliorer la gestion du développement urbain.

#### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

672. Trois programmes sont retenus pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels ci-dessus mentionnés. Il s'agit de :

673. Pour le programme renforcement des capacités institutionnelles : Il s'agit de la réforme de cadre juridique et institutionnel du secteur.

674. Pour le programme promotion de l'habitat et du logement décents : Il s'agit de poursuivre la construction des logements sociaux à un coût abordable pour les populations à revenu économiquement vulnérable et l'accélération de leur exécution.

675. Pour le programme gestion du développement urbain : Il s'agit de l'actualisation et ou de l'élaboration des documents de planification urbaine (schémas directeurs d'urbanisme et plans directeurs d'urbanisme détaillés des différentes villes du Congo avec réseaux d'assainissement, de voiries urbaines, de transport, d'éclairage public et des plans de restructuration des quartiers précaires).

676. Quant aux performances du secteur, celles-ci ne se lisent presque essentiellement qu'au travers des activités menées dans le l'axe 2, « promotion de l'habitat et du logement ». A cet effet, plusieurs terrains ont été acquis en vue de la réalisation de dix (10) projets immobiliers à travers le Congo.

#### *d). Actions ou projets phares à moyen terme*

677. Au cours de la période 2018-2022, les projets importants identifiés sont les suivants : (i) Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURquaP), de quatre (4) quartiers : deux (2) à Brazzaville et deux (2) à Pointe-Noire ; (ii) Réalisation de la phase opérationnelle du projet d'amélioration de deux (2) autres quartiers précaires à Pointe-Noire, dans le cadre du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) d'ONU-Habitat ; (iii) Réalisation de la deuxième phase du projet de drainage des eaux pluviales et aménagement progressif des exutoires naturels à Brazzaville

#### *e). Les budgets des programmes*

678. Les Gouvernements précédents ont consenti des efforts avec de nombreux projets urbains portés par plusieurs ministères. Cette démarche n'a pas permis d'atteindre les résultats attendus. La mise en place du ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dont la principale mission est de créer un meilleur cadre de vie assure de nos jours la gestion de tous les projets urbains. C'est à ce titre que les besoins financiers globaux du secteur de la construction, de l'urbanisme et de

l'habitat dans la programmation du PND 2018-2022 sont évalués à 11,835 milliards FCFA, soit un budget moyen annuel de près de 2,367 milliards FCFA.

*f). Les effets attendus :*

679. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, le Gouvernement espère améliorer à 55% les conditions de vie, de sécurité et de mobilité urbaine des populations, renforcer la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté pour permettre ainsi au plus grand nombre de disposer d'un cadre de vie et d'un logement décent.

570 Enfin, le Congo pourra faire usage de ses villes des pôles de croissance durable et inclusive, moteur de développement économique du pays.

680. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Urbanisme et habitat – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
<b>Promotion de l'habitat et du logement décent et bâtiments</b>	Nombre de logements construits [nbre]	1557	1845	2133	2421	2709	3000	1443	93%
	Taux d'accès au logement [%]	11	15	20	23	25	27	16	145%
<b>Gouvernance urbaine</b>	Nombre de textes juridiques et réglementaires élaborés [nbre]	10	5	5	5	5	5	-5	-50%
<b>Planification urbaine</b>	Nombre de Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) élaborés et ou actualisés [nbre]	2	8	2	2	2	2	0	0%
	Nombre de schémas directeurs des réseaux élaborés [nbre]		4	4	4	4	4	4	#DIV/0!
<b>Voiries urbaines et assainissement</b>	Nombre de km de réseaux collectifs d'assainissement des eaux usées construits en milieu urbain [nbre]	0	6	6	10	10	10	10	#DIV/0!
	Nombre de quartiers précaires restructurés et désenclavés en zones urbaines [nbre]	2	2	2	2	2	2	0	0
	Volume de déchets collectés et traités [en m <sup>3</sup> ]	584410	701292	841550	1009860	1211832	1413804	829394	1,4191989
	Nombre de toilettes publiques construites dans les principales villes [nbre]	7	10	13	16	18	20	13	186%
	Nombre de luminaires LED fournis et installés en milieu urbain [nbre]	0	400	400	400	400	400	400	#DIV/0!

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURquaP), de quatre (4) quartiers : deux (2) à Brazzaville et	0	400	300	250	200	750
2	Réalisation de la phase opérationnelle du projet d'amélioration de deux (2) autres quartiers précaires à Pointe-Noire, dans le cadre du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) d'ONU-Habitat	0	250	200	123	100	673
3	Réalisation de la deuxième phase du projet de drainage des eaux pluviales et aménagement progressif des exutoires naturels à Brazzaville	0	250	200	200	150	800
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>900</b>	<b>700</b>	<b>573</b>	<b>450</b>	<b>2 223</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

<i>Axes d'intervention/ Programmes</i>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2018-2022</b>	<i>Moy. annuelle</i>
Renforcement des capacités	1875	1900	1920	1995	1922	9 612	1 922
Gestion du Développement Urbain	445	445	445	445	445	2 223	445
<b>Total</b>	<b>2 320</b>	<b>2 345</b>	<b>2 365</b>	<b>2 440</b>	<b>2 367</b>	<b>11 835</b>	<b>2 367</b>



## 4. L'emploi

### b) La situation et les défis actuels

681. La responsabilité des questions de l'emploi relève du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi. Il se charge notamment de la gouvernance du marché de l'emploi en concertation avec les entreprises dans le cadre du partenariat public-privé ; de la fluidification des liens entre les demandeurs et les offreurs d'emploi ; du renforcement des capacités des acteurs et de leur environnement compétitif.

682. Malgré toutes ces multiples stratégies, la situation de l'emploi en République du Congo a connu une évolution très irrégulière et assez contrastée par rapport aux potentialités de richesse du pays. Le taux de chômage global en 2011 est de 6,9% (source ECOM 2) et de 53,0% en 2012 selon le BIT avec un taux de chômage de 23,5% chez les jeunes hommes et 26,4% chez les filles (source BIT). Ce taux global, n'est pas déterminé ces dernières années, faute d'enquête.

683. L'analyse des caractéristiques du chômage montre que celui-ci touche particulièrement les jeunes. En effet, le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans est de 30,5% avec une forte proportion dans le milieu urbain 39% que dans le milieu rural 11,7% selon les résultats de l'enquête sur la transition vers la vie (ETVA 2015). En plus, le chômage qui touche les jeunes est un chômage de longue durée car, il ressort de la même enquête que 31% des jeunes sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 2 ans et que la majorité des jeunes au chômage (58%) sont victimes d'un chômage de longue durée, puisqu'ils recherchent un emploi depuis au moins un an.

684. Les jeunes femmes sont les plus touchées par ce chômage de longue durée puisqu'elles sont concernées à hauteur de 61,5% contre 54,6% pour les hommes. La répartition des jeunes selon la phase de transition montre que seulement 23,9 % de jeunes accèdent à un emploi stable après leur scolarité, dont 26,9% des hommes et 20,9% de femmes. Par ailleurs, Le taux de chômage des jeunes ayant un niveau secondaire technique est deux fois plus élevé (48,8%) que celui des jeunes ayant un niveau secondaire général (22,5%).

685. Ces chiffres sont une indication des limites qualitatives des formations et/ou de l'inadéquation formation/emploi. La persistance du chômage des jeunes illustre également les capacités limitées du système productif congolais à la création d'emploi, et constitue un facteur de vulnérabilité chez cette couche de la population surtout par le fait du non financement des programmes (PED, PADER, DOJETIP) en 2012, 2013, 2014 et 2015.

686. Au niveau du secteur public on compte, 128 946 agents en 2012, 129 656 en 2013 et un léger recul en 2014 avec 128 819 agents soit -0,64% de variation. Ceci montre que ce secteur n'a nullement contribué à réduire le chômage très galopant. Cependant, la masse salariale est passée en milliards de 327 068 en 2012 à 406 801 en 2014. Cette augmentation s'explique simplement par l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

687. La faible diversification de l'économie congolaise induite par la prépondérance de l'Etat et du secteur pétrolier a contribué à l'étroitesse du marché du travail auquel font face les jeunes au Congo. La dépendance de l'économie congolaise au secteur pétrolier (56% du PIB, 75% des

recettes de l'Etat et 80% des exportations en 2013) est un des facteurs du niveau important du taux de chômage. Les performances en matière d'emploi restent moindres. Cette situation exige donc la poursuite dans la détermination des stratégies conséquentes, audacieuses, appropriées et efficaces de la part du Ministère afin de créer le maximum d'emplois qui permettront de réguler le chômage. Le caractère figé du code du travail (manque de flexibilité) qui constitue un facteur de rigidité du marché du travail, notamment en ce que certaines dispositions de ce code (conditions de licenciements et d'embauche) ne sont pas incitatives pour l'embauche.

688. Les défis majeurs à relever dans le secteur de l'emploi sont : (i) la prise des mesures d'incitation fiscale à l'investissement, à la création et au développement d'activités ; (ii) la prise des mesures fiscales directes en faveur de l'emploi ; (iii) la mise en place des mécanismes de promotion de l'employabilité, de l'entrepreneuriat et des programmes/projets d'insertion professionnelle ; (iv) la validation du document de Politique Nationale de l'Emploi.

### *c) Objectifs stratégiques et opérationnels*

689. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre les objectifs stratégiques suivants : améliorer l'organisation du marché du travail ; accroître les opportunités d'emploi en favorisant la création et le développement des entreprises privées et l'auto emploi ; développer les compétences de la main d'œuvre locale.

De façon opérationnelle :

690. Pour améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail, il s'agira de : (i) améliorer le cadre législatif et réglementaire, adaptation des textes réglementaires et législatifs du travail aux conventions internationales ratifiées par le Congo ; (ii) actualiser le code du travail ; (iii) renforcer le fonctionnement des structures intervenant sur le marché du travail et (iv) élaborer et publier les textes juridiques sur les bureaux privés de placement ; (v) réformer l'ONEMO.

691. Pour accroître les opportunités d'emploi en favorisant la création et le développement des entreprises privées et l'auto emploi, il s'agira de (i) créer des centres d'incubation et d'hébergement des entreprises dans les principales villes du pays ; (ii) assurer la promotion des TPE et PME et TPI/PMI ; (iii) promouvoir de façon volontaire l'accès des congolais aux emplois les plus décents et les mieux rémunérés

692. Pour développer les compétences de la main d'œuvre congolaise, il s'agit de (i) améliorer l'accès et la qualité de l'emploi par la mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi (SIME) ; (ii) assurer le financement régulier des projets en partenariat avec les PTF et les étendre sur l'ensemble du territoire.

693. Pour accroître les opportunités d'emploi en favorisant la création et le développement des entreprises privées et l'auto-emploi, il s'agira de (i) de créer des centres d'incubation et d'hébergement des entreprises dans les principales villes du pays ; (ii) Assurer la promotion des TPE et PME et TPI, PMI ; (iii) Promouvoir de façon volontaire l'accès des congolais aux emplois les plus décents et les mieux rémunérés.

694. Pour développer les compétences de la main d'œuvre congolaise, il s'agit de : (i) améliorer l'accès et la qualité de l'emploi par la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail (SIME) ; (ii) assurer le financement régulier des projets en partenariat avec les PTF et les étendre sur l'ensemble du territoire.

#### *d) Les stratégies et programmes à moyen terme*

695. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement compte mettre en œuvre des programmes d'investissements permettant l'élaboration des stratégies appropriées et efficaces afin de créer le maximum d'emplois et réguler le chômage. Ainsi, les différents programmes à mettre en œuvre sont :

696. Programme d'amélioration de l'organisation du marché du travail. Il s'agit de : (i) adaptation des textes réglementaires et législatifs du travail aux conventions internationales ratifiées par le Congo ; (ii) actualisation du code du travail, afin d'intégrer les nouvelles exigences du marché, y compris l'intégration de nouvelles branches d'activités économiques (l'exemple des TIC et des services d'internet) et renforcer le fonctionnement des structures intervenant sur le marché du travail ; (iii) élaboration et publication des textes juridiques sur les bureaux privés de placement et (iv) réforme de l'ONEMO.

697. Programme d'accroissement des opportunités d'emploi pour favoriser la création et le développement des entreprises privées et l'auto emploi. La stratégie consiste à : (i) construire et équiper deux centres d'incubation et d'hébergement des entreprises à Brazzaville et Pointe-Noire ; (ii) faciliter l'accès au capital ; (iii) renforcer les systèmes d'information sur les opportunités d'affaires; (iv) améliorer l'environnement juridique et sécuritaire ; (v) adapter des filières et les profils d'emplois aux besoins du marché du travail pour le futur ; (vi) améliorer la qualification de la main d'œuvre nationale surtout dans les métiers qui présentent un déficit structurel en main œuvre ; (vii) renforcer les capacités d'autonomisation des groupes défavorisés ; (viii) développer les programmes de qualification et de requalification des ressources humaines avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

698. Programme de développement des compétences de la main d'œuvre locale, il s'agit de : (i) mettre en place un système de veille sur le marché de l'emploi ; (ii) évaluer le marché de l'emploi ; (iii) développer les compétences pour l'employabilité et les ressources humaines.

#### *e) Les projets phares à moyen terme*

699. La mise en œuvre des programmes sont: l'adaptation des textes règlementaires et législatifs aux conventions internationales ratifiée par le Congo ; l'actualisation du code du travail, afin d'intégrer les nouvelles exigences du marché, y compris l'intégration de nouvelles branches

d'activités économiques (l'exemple des TIC et des services d'internet) et renforcer le fonctionnement des structures intervenant sur le marché du travail ; adapter les filières et les profils d'emplois aux besoins du marché du travail pour le futur; développer les programmes de qualification et de requalification des ressources humaines avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux ; élaboration, adoption, publication et vulgarisation des textes juridiques sur les bureaux privés de placement ; application des recommandations sur la réforme du service public de l'emploi ; construction et équipement de deux (2) centres d'incubation et hébergement des entreprises ; mise en place d'un système d'information du marché de l'emploi (SIME) ; projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) ; programme pluriannuel de développement des compétences ; projet de développement des compétences en ressources humaines (PDCRH) ; facilitation de l'accès au capital ; programmes d'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés sans emploi et les déflatés des entreprises.

***f) Les besoins de financement des programmes :***

700. Les besoins de financement du secteur de l'emploi dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 84,53 milliards de F CFA de l'emploi et le renforcement des structures intervenants sur ce secteur un effort budgétaire moyen annuel de 16,90 milliards de FCFA. Le programme de l'Amélioration de l'organisation du marché du travail aura 21,62% de l'ensemble des besoins. Celui de l'accroissement des opportunités d'emploi occupera 34,49% tandis que les besoins du programme de développement des compétences de la main d'œuvre congolaise sont de l'ordre de 43,88.

701. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 46,75 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes du secteur Emploi s'élève à 37,78 milliards de FCFA. Ce qui exige du Gouvernement un effort supplémentaire de mobilisation des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière d'emploi.

***g) Les effets attendus***

702. Les effets attendus par la mise en œuvre de ces différents programmes sont les suivants :

703. la réduction du taux de chômage des jeunes de 30,5% à 23,2% d'ici 2022 ;

- la réduction du taux de chômage global de 53% à 42,9% d'ici 2022.

704. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Améliorer l'organisation du marché du travail	Taux de chômage global [%]	53,0	53,0	51,9	49,8	46,6	42,9	-10,1	-19,0
Accroître les opportunités d'emplois en favorisant le développement des entreprises privées et l'auto emploi	Taux de chômage des jeunes [%]	30,5	30,5	29,6	28,1	25,9	23,2	-7,3	-24,0
Développer les compétences de la main d'œuvre congolaise	Taux de sous emploi des actifs [%]								

**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
1	Adapter les filières et les profils d'emplois Aux besoins du marché du travail pour le futur	60	60	60	60	60	300
2	Améliorer la qualification de la main d'œuvre nationale surtout dans les métiers qui présentent un déficit structurel en main œuvre	1500	1500	1500	1500	1500	7 500
3	Développer les programmes de qualification et de requalification des ressources humaines avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux	1500	1500	1500	1500	1500	7 500
4	Application des recommandations sur la réforme du service public de placement	50	50	0	0	0	100
5	Facilitation de l'accès au capital	3000	3000	3000	3000	3000	15 000
6	Construction et équipement de deux (2) centres d'incubation et hébergement des entreprises	4500	4500	0	0	0	9 000
7	Mise en place d'un système d'information du marché du travail (Collecte, traitement, analyse, publication et diffusion des données sur l'emploi)	100	100	100	100	100	500
8	Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)	1000	1000	3000	1000	0	6 000
9	Programme pluriannuel de développement des compétences	3000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
10	Projet de développement des compétences en ressources humaines (PDCRH)	3000	3000	3000	3000	3000	15 000
	Total	17 710	17 710	15 160	13 160	12 160	75 900

<b>Axes d'intervention/ Programmes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2018-2022</b>	<b>Moy. annuelle</b>
Amélioration de l'organisation du marché du travail	2 539	3 750	3 890	3 855	4 241	18 275	3 655
Accroissement des opportunités d'emploi	4 500	5 990	6 050	6 273	6 350	29 163	5 833
Développement des compétences de la main d'œuvre congolaise	5 400	6 252	7 990	8 655	8 795	37 092	7 418
<b>Total</b>	<b>12 439</b>	<b>15 992</b>	<b>17 930</b>	<b>18 783</b>	<b>19 386</b>	<b>84 530</b>	<b>16 906</b>

**Répartition des financements 2018-2022**

- Amélioration de l'organisation du marché du travail
- Accroissement des opportunités d'emploi
- Développement des compétences de la main d'œuvre congolaise

## **5. Le travail et la prévoyance sociale**

### **a). La situation et les défis actuels**

705. Les missions du ministère du travail et de la sécurité sociale ont été définies par le décret n° 2009- 469 du 24 décembre 2009. Elles consistent essentiellement à assurer l'organisation et le fonctionnement des services du travail et de la sécurité sociale et à élaborer la législation et la réglementation dans le domaine du travail et de la sécurité sociale. Le diagnostic du secteur d'activités du ministère fait ressortir un certain nombre d'insuffisances dans l'action publique en faveur du travail et de la sécurité sociale

706. Pour le sous-secteur travail, la loi n° 45 75 du 15 mars 1975 instituant un code du travail de la République Populaire du Congo, ainsi que la loi 006 -96 du 6 mars 1996 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 45-75 du 15 mars 1975 Constitue le cadre légal dans le domaine du travail. Cependant une refonte et une appropriation des déficits actuels sont nécessaires. La médecine du travail, qui devrait aider à la réduction des risques professionnels, n'est pas organisée. En ce qui concerne le dialogue social, il y a à déplorer la floraison de plusieurs structures de négociation entre les employeurs (y compris l'Etat) et leur personnel. Ce qui pose bien souvent le problème de la légitimité des interlocuteurs dont la représentativité peut être contestée. Toutefois, des avancées significatives peuvent être observées notamment avec l'élaboration d'un projet de code du travail. L'objectif étant de le rendre plus souple et attractif de manière à encourager davantage les investissements tant privés que publics tout en garantissant une juste protection des travailleurs.

707. De même, plusieurs textes concernant le cadre juridique du sous-secteur sont en cours d'élaboration. Dans le souci permanent d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique ayant des bas salaires, le salaire minimum de ceux-ci a atteint 105 000 FCFA. Pour les travailleurs du secteur privé, les conventions collectives sont révisées régulièrement.

708. Pour le sous-secteur sécurité sociale la faiblesse de la couverture sociale témoigne de l'absence d'un système cohérent de sécurité sociale dans le pays. En effet, le domaine d'application des mesures de protection sociale est limité aux seuls fonctionnaires et aux agents du secteur privé malgré l'élaboration et l'adoption d'une loi-cadre de refondation de la sécurité sociale et les autres lois créant de nouveaux régimes de sécurité sociale. Les caisses de sécurité sociale connaissent un déséquilibre financier dû à l'inadéquation entre le nombre insuffisant des emplois et des revenus et le niveau élevé de prestations à prendre en charge. Ce déséquilibre risquera à terme de compromettre la viabilité desdits régimes et par conséquent, celle des organismes de sécurité sociale. Le nombre des travailleurs du secteur privé pris en charge par la caisse nationale de sécurité sociale a évolué de 40 558 en 2014 à 41 904 en 2017. En ce qui concerne le secteur public, le nombre d'agents pris en charge par la caisse de retraite des fonctionnaires pour la même période a évolué de 24 995 en 2014 à 26 810 en 2017.

709. Dans la poursuite de ses nombreuses missions, le ministère a identifié les principaux défis a relevé parmi lesquels : (i) l'installation de nouvelles caisses de sécurité sociale : la Caisse des Pensions des Agents de l'Etat (CPAE) ; la Caisse des Risques Professionnels et des Pensions des

Travailleurs du Secteur Privé (CRPP) ; la caisse de la famille et de l'enfance en difficulté (CFED) et la Caisse de l'Assurance Maladie Universelle (CAMU) ; (ii) l'effectivité de l'automatisation de la retraite et des droits à pensions ; (iii) la redynamisation de l'inspection du travail ; (iv) la prise en charge de certaines branches d'activités non couvertes par les conventions collectives ; (v) la prise en charge des travailleurs du secteur informel et leurs familles par le système de sécurité sociale ; (vi) la mise en place des régimes complémentaires de pension et (vii) l'organisation de la médecine du travail.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

710. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre ses objectifs stratégiques à savoir : (i) renforcer les capacités institutionnelles et administratives ; (ii) promouvoir la législation, la réglementation du travail et de la sécurité sociale ; (iii) assainir le climat social et améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs.

711. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) renforcer les infrastructures et les ressources humaines du ministère ; (ii) améliorer la gestion des systèmes informatiques de communication et rendre automatique la retraite ; (iii) améliorer le cadre législatif et réglementaire du travail et de la sécurité sociale ; (iv) poursuivre la mise en œuvre de nouveaux régimes de sécurité sociale ; (v) maintenir un climat social serein dans le monde du travail et améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

712. Pour l'atteinte des objectifs, le Gouvernement mettra en œuvre les programmes d'investissements ci-après :

- (i) programme de renforcement des capacités institutionnelles et administratives ; il s'agira d'améliorer la gestion des ressources financières, matérielles et administratives du ministère ;
- (ii) programme de promotion de la législation, de la réglementation du travail et de la sécurité sociale ; il s'agira d'élaborer, de réviser et d'adopter les textes permettant la modernisation du cadre du travail et de la sécurité sociale ;
- (iii) programme d'assainissement du climat social et d'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs ; il s'agira de maintenir un climat social serein et améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs.

#### ***d). Les projets phares à moyen terme***

713. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets identifiés sont notamment :

714. Dans le domaine du Renforcement des capacités institutionnelles, (i) réhabiliter et équiper les sièges des directions départementales du travail et de la sécurité sociale ; (ii) achèvement de la construction du mur de clôture du siège du service public de santé au travail ; (iii) achèvement de la construction du siège de la direction départementale du travail de la Lékoumou ; (iv) achèvement

de la résidence et de la case de passage de la direction départementale de la cuvette (Makoua) ;  
(vi) réhabilitation et équipement du siège des directions départementales.

715. Pour la promotion de la sécurité sociale et du travail : (i) Elaboration des textes législatifs et juridiques du travail ; (ii) Promotion de la sécurité sociale ; (iii) Amélioration de la gouvernance des structures de protection sociale ; (iv) Renforcement de la prévention.

*e). Les besoins de financement des programmes*

716. Les besoins gouvernementaux de financement des mesures et projets proposés pour le secteur travail et sécurité sociale, dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à un peu plus de 118,858 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 23, 771 milliards de FCFA. 80% des ressources seront consacrées au programme de Renforcement des capacités institutionnelles et 20% à la promotion de la sécurité sociale et du travail.

*f). Les effets attendus*

717. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans ce secteur, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du secteur travail et sécurité sociale dans tous les domaines. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre des travailleurs du secteur privé pris en charge par la caisse nationale de sécurité sociale de 48 500 à 68 500;
- procéder à l'achat des terrains de trois (3) directions départementales du travail
- achever, réhabiliter et équiper trois (3) sièges des directions départementales du travail ;
- augmenter le nombre des pensionnés affiliés de 41 904 à 44 959 ;
- relever le salaire minimum interprofessionnel garanti de 50.400 F CFA à 90.400 F CFA et le salaire minimum des agents de la fonction publique de 105 000 à 150 000 F CFA.
- prendre en charge 108.553 affiliés à l'assurance maladie universelle ;
- réduire d'une année à un (1) mois le délai de prise en charge des nouveaux pensionnés.

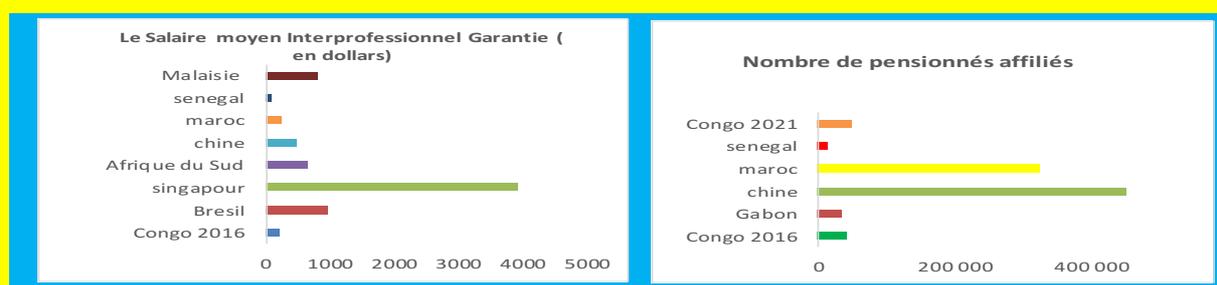
718. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Travail et Sécurité Sociale – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (2017)- (2021)	Taux d'évolution
Renforcement des capacités institutionnelles et administratives du ministère	Travailleur du secteur privé pris en charge	2 000	2 181	2 363	2 544	2 725	3 000	1 000	50%
	départementales du travail construire, réhabiliter et équiper les sièges	2	3	4	4	5	6	4	200%
Amélioration du cadre législatif et réglementaire du travail et de la	Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garantie (SMIG)	105 000	107 000	109 000	111 000	113 000	150 000	45 000	43%
Promotion de la sécurité sociale et du travail	Nombre de pensionnés affiliés	67 609	68 087	68 565	69 044	69 522	70 000	2 391	4%
	Nombre de personnes couverte par assurance maladie	0	0	0	0	0	0	0	0%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



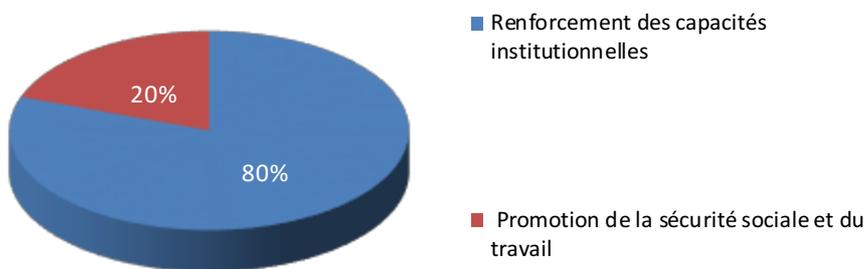
**(a). Projets /actions phares**

N° Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
1 Réhabilitations et équipement des sièges des directions départementales	0	100	120	80	75	375
2 Achevement de la construction du mur de clôture du siège du service public de santé au travail	0	90	0	0	0	90
3 Acquisition des terrains pour la construction des sièges des directions départementales du travail et de la sécurité sociale	0	1000	1000	1000	750	3750
4 Achèvement de la construction du siège de la direction départementale du travail de la Lékoumou	0	300	300	300	0	900
5 Achevement de la construction de la résidence et de la case de passage de la direction départementale de la Cuvette (Makoua)	0	500	250	250	0	1000
6 Réhabilitation et équipement du siège de la direction départementale du travail de la sangha	0	500	250	250	0	1000
7 Validation et publication du code du travail	0	150	150	150	0	450
8 Validation et publication du code de sécurité sociale	0	150	150	150	0	450
9 Tenue des sessions du comité national du dialogue social	0	300	300	300	300	1200
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3 090</b>	<b>2 520</b>	<b>2 480</b>	<b>1 125</b>	<b>9 215</b>

**(c). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
	Renforcement des capacités institutionnelles	14 443	22 686	22 185	17 310	19 026
Promotion de la sécurité sociale et du travail	5 150	4 480	4 380	4 380	4 818	23 208
<b>Total</b>	<b>19 593</b>	<b>27 166</b>	<b>26 565</b>	<b>21 690</b>	<b>23 844</b>	<b>118 858</b>

### Besoins 2018-2022



### A. Le développement équilibré à travers les régions

#### 1. *L'aménagement du territoire*

##### a). *Situation et défis actuels*

719. Le secteur aménagement du territoire s'est longtemps caractérisé par l'absence d'une coordination de l'action interministérielle, avec pour conséquences : (i) les affectations anarchiques de diverses portions du territoire national par les administrations sectorielles et (ii) les nombreux cas de superposition conflictuelle d'usages des terres prévalant entre les administrations clés, opposant le plus souvent le ministère en charge des forêts et les ministères en charge de l'agriculture, des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, du tourisme et des transports.

720. La politique nationale et les outils d'aménagement du territoire sont désormais prescrits par la loi 43-2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, promulguée le 10 octobre 2014. En effet, celle-ci fixe le cadre légal de la politique d'aménagement du territoire, dans le respect des objectifs et principes de base du développement durable. Cependant, n'ayant pas été jusqu'ici effective, la vulgarisation de cette loi doit être inscrite au cours de la période 2018-2022 au nombre des priorités du secteur aménagement.

721. La politique d'aménagement du territoire se conduit sur trois axes stratégiques qui sont (i) le renforcement des capacités institutionnelles du ministère, (ii) le renforcement de la politique d'aménagement et de développement du territoire, et (iii) l'organisation et l'aménagement du territoire national.

722. Le « **renforcement des capacités institutionnelles du ministère** » permet au ministère d'une part, de consolider ses capacités en termes d'administration et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières, et d'autre part, d'améliorer son cadre de travail par la construction des structures administratives et l'acquisition des équipements.

723. Le « **renforcement de la politique d'aménagement et de développement du territoire** » vise à renforcer la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, au travers de l'élaboration et l'application des documents d'aménagement du territoire. Le Congo a élaboré en 2005 son premier schéma national d'aménagement du territoire (SNAT). N'ayant pas eu d'assise légale, celui-ci s'est avéré non opposable à tous les acteurs au développement tant publics que privés et donc ne fut pas appliqué. A présent, il est essentiel d'actualiser le SNAT 2005 pour le conformer aux prescriptions de la loi 43-2014 et à la vision de la stratégie nationale REDD+, de manière à ce qu'il serve de tremplin à l'élaboration du plan national d'affectation des terres (PNAT).

724. En tant que stratégie ultime de planification spatiale intersectorielle, appelée à assurer l'aménagement intégré du territoire national, la protection des écosystèmes naturels et de la biodiversité, la gestion rationnelle des ressources naturelles, le PNAT représente l'enjeu majeur du secteur de l'aménagement du territoire.

725. Concernant les schémas départementaux d'aménagement du territoire, 6 sur les 10 prévus ont été élaborés et validés en 2015, soit un taux d'élaboration de 60%. Les quatre autres restants concernent les départements de la Cuvette, la Cuvette-Ouest, les Plateaux et le Pool.

726. La mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire est sous-tendue par des outils institutionnels et financiers à savoir les organes de concertation et les contrats de plan Etat-départements.

727. Les organes de concertation sont fonctionnels aux niveaux national et interministériel, et en cours d'installation au niveau local. Lancé en 2006 pour contribuer à la consolidation du processus de décentralisation, le programme "contrats de plan Etat-Départements (CED)" a permis aux collectivités locales d'enclencher une forte dynamique de développement local à travers la construction de nombreuses infrastructures, notamment scolaires, sanitaires, hydrauliques (puits et fontaines), routières (dalots, pistes agricoles, etc.) et la dotation en équipements de base. L'exécution annuelle des CED s'est avérée par la suite très contraignante pour les collectivités locales, et assez complexe pour le suivi-évaluation. Ainsi, en 2012, le programme fut suspendu. Un nouveau contrat de programmes triennaux est en cours de préparation.

728. S'agissant de « **l'organisation et de l'aménagement du territoire national** », il sied de rappeler, qu'à la faveur de la célébration tournante de la fête de l'indépendance dans les départements, il a été lancé en 2004 un programme d'implantation d'infrastructures et d'équipements socioéconomiques à l'échelle nationale intitulé « municipalisation accélérée ». Cependant, un certain nombre de ces projets dits « projets préfectoraux non-grands travaux » ne sont pas achevés.

729. Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre des grands travaux, les contraintes budgétaires n'ont pas permis d'achever un certain nombre de projets grands travaux. Au cours du quinquennat 2018-2022, il sera question de procéder à l'achèvement desdits projets.

730. S'agissant de la revitalisation du tissu villageois, 15 grands villages du premier périmètre disposent désormais chacun d'un plan de revitalisation. Parmi eux, seul le village Tongo, dans la Lékoumou, avait été retenu pour servir d'expérience pilote de revitalisation. Au cours du quinquennat 2018-2022, il importe d'étendre l'expérience à deux autres villages, à savoir Tongo et Engana dans la Cuvette.

731. En ce qui concerne la restructuration des quartiers précaires, il s'agit principalement des quartiers Moukoundzi-Ngouaka et Soukissa, à Brazzaville, Mboukou et Tchiniambi, à Pointe-Noire. Ces projets, dont les études sont disponibles, seront réalisés en partenariat avec la Banque mondiale.

732. De ce qui précède, les défis suivants sont à relever dans les prochaines années : (i) la vulgarisation de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ; (ii) l'actualisation du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) 2005 ; (iii) l'élaboration du plan national d'affectation des terres (PNAT) ; (iv) l'élaboration de quatre schémas départementaux : Cuvette, Cuvette-Ouest, Plateaux et Pool ; (v) l'achèvement des projets préfectoraux non-grands travaux des municipalisations accélérées ; (vi) l'achèvement des projets grands travaux ; (vii) la restructuration de quatre quartiers précaires (Moukoundzi-Ngouaka et Soukissa, à Brazzaville, Mboukou et Tchiniambi, à Pointe-Noire); (viii) la revitalisation des trois (3) grands villages ; (ix) l'élaboration d'un nouveau contrat de plan Etat-Départements (CED) et des textes d'application ; (x) la mise en place des organes de concertation sur la politique d'aménagement du territoire ; et (xi) la mise en place d'un système intégré de gestion de l'information du cadre de travail.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

733. Afin de répondre efficacement aux défis qui se dressent sur le chemin de l'aménagement et du développement du territoire, le secteur aménagement du territoire est appelé à poursuivre ses objectifs stratégiques qui sont : (i) renforcer les capacités institutionnelles du ministère, (ii) renforcer la politique d'aménagement et de développement du territoire et (iii) organiser et aménager le territoire national.

734. D'une façon opérationnelle, il s'agira de : (i) la gérer les ressources financières et matérielles du ministère (ii) gérer les ressources humaines, (iii) élaborer les documents d'aménagement du territoire ; (iv) élaborer les outils institutionnels et financiers de la politique d'aménagement du territoire ;(v) restructurer les quartiers précaires de Brazzaville et Pointe-Noire ; (vi) achever les projets préfectoraux non grands travaux des municipalisations accélérées ; (vii) assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre des grands travaux ; (viii) revitaliser le tissu villageois.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

735. L'atteinte des objectifs susmentionnés passe par l'exécution des différents programmes à travers des actions suivantes :

(i) pour le programme gestion des ressources financières et matérielles du ministère,

Action 1 : gestion des ressources financières et matérielles du cabinet ;

Action 2 : gestion des ressources financières et matérielles de la DGATP ;

Action 3 : gestion des ressources financières et matérielles de la DGDL ;

Action 4 : gestion des ressources financières et matérielles de la DGTT ;

Action 5 : mise en place d'un système de gestion de l'information des projets.

(ii) pour le programme gestion des ressources humaines,

Action 1 : tenue des commissions administratives paritaires des avancements (CAPA) ;

Action 2 : formation du personnel.

(iii) pour le programme élaboration des documents d'aménagement du territoire,

Action 1 : l'actualisation du schéma national d'aménagement du territoire ;

Action 2 : élaboration des schémas départementaux ;

Action 3 : élaboration du plan national d'affectation des terres (PNAT) ;

Action 4 : production cartographique ;

Action 5 : vulgarisation de la loi d'orientation et des documents d'aménagement du territoire.

(iv) pour le programme élaboration des outils institutionnels et financiers de la politique d'aménagement du territoire,

Action 1 : mise en place des organes de concertation ;

Action 2 : élaboration d'un nouveau contrat de plans Etat-départements (CED).

(v) pour le programme municipalisations accélérées

Action 1 : achèvement des projets préfectoraux non grands travaux ;

Action 2 : suivi des projets préfectoraux non grands travaux.

(vi) Pour le programme restructuration des quartiers précaires de Brazzaville et Pointe-Noire,

Action 1 : restructuration des quartiers précaires Moukoudzi-Ngouaka et Soukissa, à Brazzaville, et des quartiers Mboukou et Tchiniambi, à Pointe-Noire.

(vii) pour le programme maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre des grands travaux,

Action 1 : l'exécution des projets grands travaux (structurants et préfectoraux) ;

Action 2 : suivi des projets des projets grands travaux (structurants et préfectoraux).

(viii) pour le programme revitalisation du tissu villageois,

Action 1 : dotation de trois grands villages en infrastructures et équipements de base ;

Action 2 : renforcement des capacités en vue de la dynamisation des économies locales.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

736. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les projets importants identifiés sont notamment :

- la mise en place d'un système de gestion de l'information des projets ;
- la formation de 50 cadres et agents ;
- l'actualisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2005 ;
- l'élaboration du plan national d'affectation des terres (PNAT) ;

- l'élaboration des schémas départementaux d'aménagement de la cuvette ouest, des plateaux et du pool ;
- la production cartographique ;
- l'élaboration d'un nouveau contrat de plan Etat-Département (CED) ;
- la mise en place des organes de concertation ;
- l'achèvement des projets préfectoraux non- grands travaux dans les départements ;
- le Suivi des projets préfectoraux non grands travaux dans les départements ;
- la restructuration des quartiers précaires de Moukoudzi-Ngouaka et Soukissa à Brazzaville et Mboukou et Tchiniambi à Pointe-Noire.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

737. Les besoins gouvernementaux en financement des projets proposés par le secteur en charge de l'aménagement du territoire dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 40,375 milliards de FCFA, représentant un effort budgétaire moyen annuel d'environ 8,067 milliards de FCFA. En effet, plus de la moitié de ces ressources, soit 73%, sont consacrées au programme de l'Organisation et l'aménagement du territoire national., 16% au Programme de renforcement des capacités Institutionnelles du Ministère, et 11% au programme de la Politique d'Aménagement de développement et du territoire.

738. Avec une dotation prévisionnelle estimée à 27,985 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes de l'aménagement du territoire s'élève à près 12,390 milliards de FCFA. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées dans le cadre du PND 2018-2022 en matière d'aménagement du territoire.

#### *f). Les effets attendus*

739. Au terme de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires du PND 2018-2022 dans le secteur Aménagement du territoire, les effets attendus sont les suivants :

- le système de gestion de l'information des projets est mis en place ;
- le nouveau schéma national d'aménagement du territoire est disponible ;
- le plan national d'affectation des terres (PNAT) est disponible ;

740. le nombre de schémas départementaux d'aménagement du territoire est passé de 6 à 10 ;

- 20 projets préfectoraux sont achevés ;

741. le nombre de quartiers précaires restructurés à Brazzaville et Pointe-Noire est passé de 0 à 4 ;

- 20 projets grands travaux sont achevés.

742. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs

**Encadré : Aménagement du Territoire – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

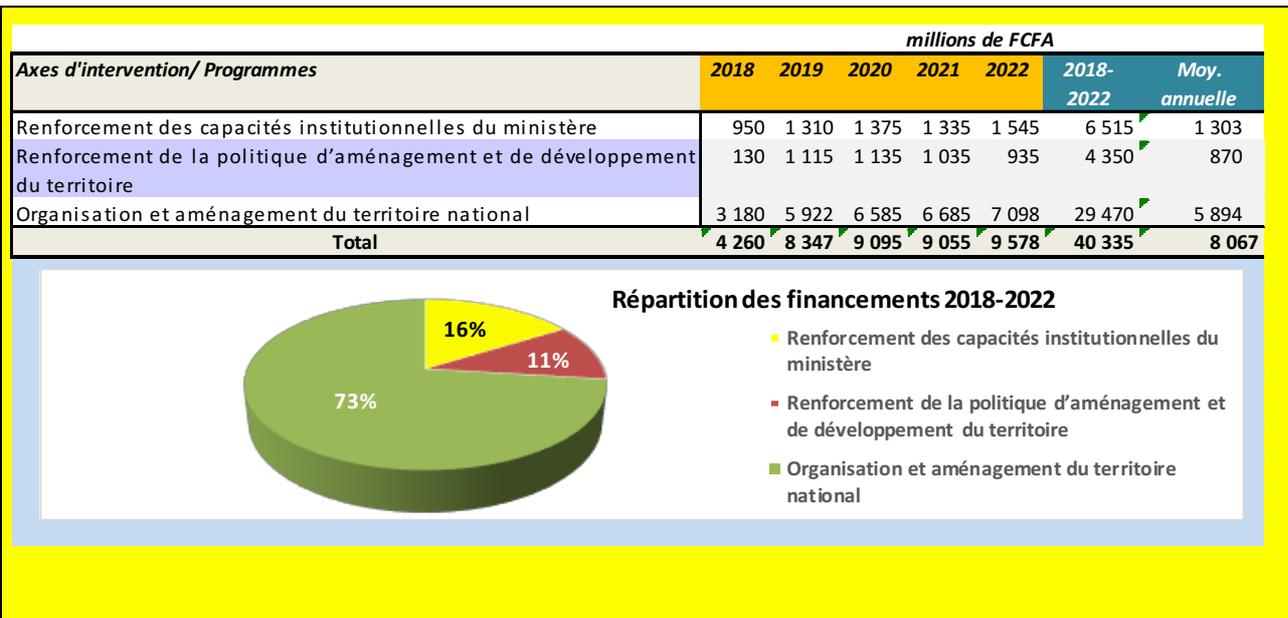
**(a). Performances 2018-2022.**

PERFORMANCES 2018-2022		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Renforcement des capacités institutionnelles du ministère	Nombre de cadres et agents formés	50	55	65	80	90	100	50	100%
Renforcer la politique d'aménagement et le développement du territoire	Nombre de documents d'aménagement du territoire élaborés	2	3	7	10	15	20	18	900%
	Nombre des organes de concertation installés	2	4	10	14	20	22	20	1000%
Organiser et aménager le territoire national	Nombre des projets préfectoraux non grands travaux achevés	40	45	50	55	60	70	30	75%
	Nombre des projets grands travaux achevés	50	55	60	65	70	75	25	50%
	Nombre de grands villages revitalisés [nbre]	0	0	1	2	3	3	3	#DIV/0!
	Nombre de quartiers précaires restructurés [nbre]	0	0	1	2	3	4	4	#DIV/0!

**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N° Actions/ Projets	Montant en millions						2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022		
1 Mise en place d'un système de gestion de l'information des projets	0	135	100	0	0		235
2 Formation de 50 cadres et agents							495
3 Actualisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2005 ;	80	80	0	0	0		160
4 Elaboration du plan national d'affectation des terres (PNAT)	0	100	100	100	0		300
5 Elaboration des schémas départementaux d'aménagement de la cuvette ouest, des plateaux et du pool	0	100	100	0	0		200
6 Production cartographique	0	50	50	50	50		200
7 Elaboration d'un nouveau contrat de plan Etat-Département (CED)	0	650	750	750	750		2900
8 Mise en place des organes de concertation	0	100	100	100	100		400
9 Achèvement des projets préfectoraux non- grands travaux dans les départements	0	1637	2000	2000	2000		7637
10 Suivi des projets préfectoraux non grands travaux dans les départements	0	20	20	20	20		80
11 Restructuration des quartiers précaires de Moukoudzi-Ngouaka et Soukissa à Brazzaville et Mboukou et Tchiniambi à Pointe-Noire	3000	3800	4100	4200	4613		19713
12 Suivi des projets grands travaux (structuraux et préfectoraux)	0	250	250	250	250		1000
13 Révitalisation des villages Tongo dans la Lékoumou, Engana et Tongo dans la Cuvette	180	200	200	200	200		980
<b>Total</b>	<b>3 080</b>	<b>6 787</b>	<b>7 470</b>	<b>7 470</b>	<b>7 783</b>		<b>34 300</b>

**(c). Budgets-Programmes 2018-2022.**



## *2. Le développement des zones économiques spéciales*

### *a). La situation et les défis actuels*

743. Dans le souci de diversifier son économie, le Congo a choisi comme mode de développement la création des zones économiques spéciales. Le ministère des zones économiques spéciales, créé par le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement, est l'organe de conception et d'exécution de la politique du Gouvernement dans le domaine des zones économiques spéciales.

744. L'objectif global de développement des zones économiques spéciales est, d'une part de faire de ces zones, des entités polyvalentes, ultramodernes ouvertes sur le monde et d'autre part de permettre au Congo de devenir à la fois un centre financier et commercial, un centre d'industries d'exportation et un centre de recherche sur les hautes technologies.

745. Ces zones permettront la transformation structurelle tant souhaitée et d'accéder aux flux d'investissements directs étrangers. Elles vont aussi favoriser l'installation des industries privées de transformation des ressources naturelles que regorge le pays en biens de consommation ou d'équipement créant ainsi de la valeur ajoutée et de l'emploi.

746. Du bilan fait du département, il ressort que le ministère en charge des zones économiques spéciales, tarde à mettre en œuvre sa stratégie. Cependant, l'identification et la délimitation des sites potentiels devant abriter les différentes zones économiques spéciales ont été faites mais l'indemnisation des populations à exproprier prend du retard. Ainsi il a été réalisé ce qui suit :

- pour la zone économique spéciale de Pointe-Noire une superficie de 2790 hectares (ha) soit 27,9 km<sup>2</sup> ;
- pour la zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo une superficie de 760 318 hectares soit 7 603,1 km<sup>2</sup> ;
- pour la zone économique spéciale de Ouesso une superficie de 64 520 hectares soit 645,2 km<sup>2</sup> ;
- et pour la zone économique spéciale de Brazzaville une superficie de 164 100 hectares soit 1641 km<sup>2</sup>.

747. Des quatre zones économiques spéciales, la zone économique de Pointe-Noire est la seule à connaître les opérations cadastrales et de bornage. A ce jour, les résultats des études de faisabilité des quatre (04) zones économiques spéciales sont disponibles. Un protocole d'accord pour la réalisation des études de faisabilité, du mode d'investissement et de financement du projet de la zone économique spéciale de Pointe-Noire et des infrastructures de développement a été signé à Pékin le 05 juillet 2016. Un contrat-cadre de partenariat et de coopération entre la République du Congo et le Fonds de Développement Sino-Africain sur les études de faisabilité, du mode d'investissement et de financement du projet de la zone économique spéciale de Pointe-Noire et des infrastructures de développement a été signé le 28 juillet 2016 à Pékin.

748. Plus récemment un contrat-cadre de développement du projet de quai multifonction du port autonome de Pointe-Noire et de l'autoroute d'accès à la zone économique spéciale de Pointe-Noire

a été signé à Pékin, le 3 août 2017, entre COIDIC (organisme chargé de la planification de la zone économique spéciale de Pointe-Noire) et le Gouvernement congolais.

749. Un cadre juridique et institutionnel sur les zones économiques spéciales à savoir :

- la loi n°19-2018 du 05 juin 2018 portant création de la zone économique spéciale de Pointe-Noire ;

750. la loi n°24/2017 du 09 juin 2017 relative à la création des zones économiques spéciales, à la détermination de leur régime et de leur organisation ;

- la loi n°25/2017 du 09 juin 2017 portant création de l'agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales ;
- le décret n°2018-213 du 05 juin 2018 fixant les conditions d'attribution et de retrait de l'agrément des investisseurs au régime des zones économiques spéciales ;
- le décret n°2018-214 du 05 juin 2018 portant approbation des statuts de l'agence de planification, de promotion, de développement des zones économiques spéciales ;
- le décret n° 2017-459 du 4 décembre 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national d'orientation des zones économiques spéciales ;

751. A l'heure actuelle il se dresse face au Ministère des zones économiques spéciales les défis suivants :

- rendre disponible le site de la zone économique spéciale de Pointe-Noire en accélérant les enquêtes parcellaires et les expropriations ;
- aménager et construire les infrastructures de la zone économique spéciale de Pointe-Noire ;
- poursuivre les travaux d'arpentage et d'aménagement progressifs des zones économiques spéciales de Ouesso, de Brazzaville et de Oyo-Ollombo ;
- promouvoir la politique des zones économiques spéciales par l'organisation des forums nationaux et internationaux, en vue d'attirer les investisseurs potentiels ;
- vulgariser la loi portant création des zones économiques spéciales ;
- élaborer les avant-projets de loi portant création des zones économiques spéciales de Brazzaville, de Ouesso et d'Oyo-Ollombo ;
- créer un fonds de soutien pour l'imprégnation des investisseurs nationaux en matière de l'entreprenariat ;
- créer un cadre de formation pour les investisseurs nationaux

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

752. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte : (i) créer les zones économiques spéciales ; (ii) promouvoir les zones économiques spéciales. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) piloter la politique des ZES ; (ii) viabiliser les zones économiques spéciales ; (iii) industrialiser par les ZES ; (iv) promouvoir les ZES.

### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

753. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements appropriés. La stratégie consistera à cibler les actions prioritaires à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires comme suit :

- Pour le pilotage de la politique des ZES, il s'agira : (i) de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle ; (ii) de la coordination administrative ;
- Pour la viabilisation des zones économiques spéciales, il s'agira de : (i) l'aménagement des zones économiques spéciales ; (ii) la gestion du patrimoine infrastructurel des zones économiques spéciales ;
- Pour l'industrialisation par les ZES, il s'agira de : (i) industrialiser par les ZES et (ii) industrialiser par les « clusters » ZES ;
- Pour la promotion des ZES, il s'agira : (i) de la promotion des zones économiques spéciales sur le plan national et international ; (ii) du contrôle des ZES.

### *d). Les projets phares à moyen terme*

754. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les projets importants identifiés sont notamment : (i) Elaboration d'une Stratégie de Communication internationale ; (ii) Acquisition des logiciels SIG ET GPS de précision ; (iii) Acquisition des équipements techniques de la direction départementale d'Oyo-Ollombo ; (iv) Acquisition du matériel SIG ; (v) Acquisition du matériel informatique du cabinet ; (vi) Acquisition du matériel informatique de la IGZES ; (vii) Acquisition du matériel informatique de la ZES de Pointe –Noire ; (viii) Acquisition du matériel informatique de la DGAZES ; (ix) Acquisition du matériel informatique de la DGAI ; (x) Etudes Géotechnique des ZES ; (xi) Aménagement de la ZES de Pointe-Noire ; (xii) Equipement de l'agence de planification, de promotion et de développement en matériel informatique et bureautique ; (xiii) Construction de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES ; (xiv) Travaux d'arpentage de la ZES d'Oyo-Ollombo ; (xv) Actualisation des études de faisabilité des ZES de Brazzaville, Ouesso et Oyo-Ollombo ; (xvi) Construction des infrastructures de la ZES de Pointe-Noire ; (xvii) Etudes des impacts environnementaux et sociaux ; (xviii) Travaux d'arpentage de la ZES de Brazzaville ; (xix) Etudes Géotechnique de la ZES de Pointe-Noire ; (xx) Etudes Géotechnique de la ZES de Brazzaville ; (xxi) Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de Pointe-Noire ; (xxii) Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de Brazzaville ; (xxiii) Travaux d'arpentage de la ZES de Ouesso ; (xxiv) Equipement des directions générales, du cabinet de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES en matériels informatiques ; (xxv) Organisation d'un forum à Brazzaville sur les ZES ; (xxvi) Campagne de vulgarisation de la loi instituant les ZES

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

755. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur des zones économiques spéciales dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 52,530 milliards de FCFA, représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 10,506 milliards de FCFA. En effet, 91% de ces ressources seront consacrées au programme de création des zones économiques spéciales, 7% au programme de renforcement des capacités institutionnelle du ministère et 2% au programme de promotion des zones économiques spéciales.

756. Par contre, les dotations financières sont fixées à 3,347 milliards de F CFA dans le cadrage du PND, ce qui représente un gap de 54,84 milliards de F CFA. Le Gouvernement est donc tenu de fournir des efforts supplémentaires s'il veut atteindre les ambitions poursuivies dans le secteur.

#### *f). Les effets attendus*

757. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du domaine. En particulier, il s'agira de :

- finaliser les travaux de délimitation des zones économiques spéciales en passant d'une zone en 2016 à quatre zones en 2021 ;
- finaliser les travaux de cadastrage des zones économiques spéciales en passant de zéro en 2016 à quatre zones en 2021 ;
- aménager les zones économiques spéciales de xxx km<sup>2</sup> d'ici 2021 ;
- rendre disponible le réseau d'infrastructures garanties en matière de transport routier, aérien, fluviaux, de poste et télécommunication, d'énergie dans la ZES de Pointe-Noire ;
- valoriser les ZES pour y installer xxx potentiels investisseurs d'ici 2021;
- rendre opérationnelle la zone économique spéciale de Pointe-Noire d'ici 2021;
- l'existence d'une plate-forme institutionnelle et structurelle pour une gestion efficace et efficiente des zones économiques spéciales.

758. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs

**Encadré : Zones économiques spéciales – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

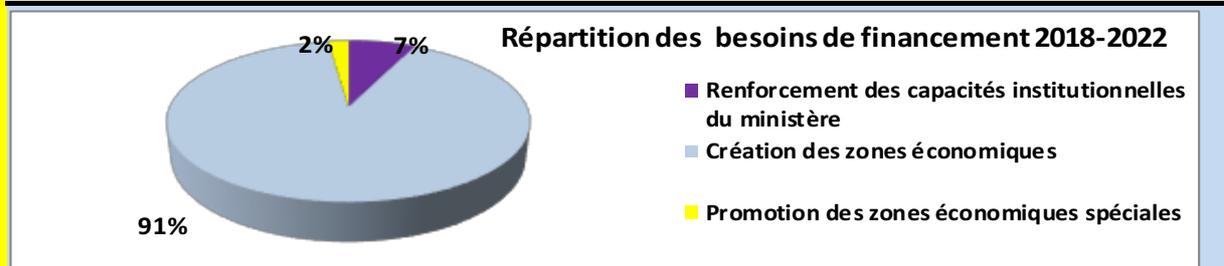
Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère	Nombre d'agents des ZES formés	60	70	90	110	130	150	90	1,5
	Nombre de formations participées	14	15	16	17	18	19	5	0,36
Créer les Zones Economiques Spéciales	Nombre de lois instituant les ZES Promulguées	0	2	4	5	6	7	7	
	Nombre de ZES délimitées	1	1	2	3	4	4	3	3
	Nombre de ZES cadastrées	1	1	2	3	4	4	3	300%
	Surface des ZES aménagées [ Km <sup>2</sup> ]	0	2	4	6	8	10	10	
	Pourcentage d'espace aménagé (%)	0,00	7,41	14,81	22,22	29,63	37,04	37	
	Nombre de Zones Economiques Spéciales créées [nbre]	0	0	1	1	1	1	1	1
	Nombre d'emplois directs créés dans la ZES de Pointe-Noire [U]	0	0	1 000	2 000	3 000	3 000	3000	
Valeur de la Production industrielle de la ZES de Pointe-Noire [Mds CFA]	0	0	0	0	0	638	638		
Promouvoir les Zones Economiques Spéciales	Nombre de Forums organisés (internationaux/nationaux) [U]	0	0	1	2	3	3	3	
	Nombre d'investisseurs implantés dans les ZES [U]	0							0

**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N° Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
1 Elaboration d'une Startégie de Communication internationale	80	80	80	80	80	400
2 Acquisition des logiciels SIG ET GPS de précision	15	15	15	15	15	75
3 Acquisition des équipements techniques de la direction départementale d'Oyo-Ollombo	78	78	78	78	78	390
4 Acquisition du materiel SIG	20	20	20	20	20	100
5 Acquisition du materiel informatique du cabinet	15	15	15	15	15	75
6 Acquisition du materiel informatique de la IGZES	15	15	15	15	15	75
7 Acquisition du materiel informatique de la ZES de Pointe -Noire	30	30	30	30	30	150
8 Acquisition du materiel informatique de la DGZES	16	16	16	16	16	80
9 Acquisition du materiel informatique de la DGAI	15	15	15	15	15	75
10 Etudes Géotechnique des ZES	90	90	90	90	90	450
11 Aménagement de la ZES de Pointe-Noire	100	150	250	0	0	10000
12 Equipement de l'agence de planification, de promotion et de développement en matériel informatique et bureautique	80	80	80	80	80	400
13 Construction de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES	0	900	600	0	0	1500
14 Travaux d'arpentage de la ZES d'Oyo-Ollombo	134	134	134	134	134	670
15 Actualisation des études de faisabilité des ZES de Brazzaville, Ouessou et Oyo-Ollombo	150	150	150	150	150	750
16 Construction des infrastructures de la ZES de Pointe-Noire	0	8625	8625	8625	8625	34500
17 Etudes des impacts environnementaux et sociaux						600
18 Travaux d'arpentage de la ZES de Brazzaville	30	30	30	30	30	150
19 Etudes Géotechnique de la ZES de Pointe-Noire	30	30	30	30	30	150
20 Etudes Géotechnique de la ZES de Brazzaville	24	24	24	24	24	120
21 Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de Pointe-Noire	30	30	30	30	30	150
22 Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de Brazzaville	30	30	30	30	30	150
23 Travaux d'arpentage de la ZES de Ouessou	134	134	134	134	134	670
24 Equipement des directions générales, du cabinet de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES en matériels informatiques	80	80	80	80	80	400
25 Organisation d'un forum à Brazzaville sur les ZES	60	60	60	60	60	300
26 Campagne de vulgarisation de la loi instituant les ZES	30	30	30	30	30	150
<b>Total</b>	<b>1 286</b>	<b>10 861</b>	<b>10 661</b>	<b>9 811</b>	<b>9 811</b>	<b>52 530</b>

**(c). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités institutionnelles c	3 720	0	0	0	0	3 720	744
Création des zones économiques	6 921	9 605	10 154	10 468	10 531	47 680	9 536
Promotion des zones économiques spéciales	518	612	0	0	0	1 130	226
<b>Total</b>	<b>11 159</b>	<b>10 217</b>	<b>10 154</b>	<b>10 468</b>	<b>10 531</b>	<b>52 530</b>	<b>10 506</b>



## **B. Le développement durable et l'environnement**

### ***1. Le développement durable***

#### ***a). La situation et les défis actuels***

759. Ce sous-secteur traite de la problématique du changement climatique ainsi que de la protection de la nature. Le Congo se trouve au cœur du bassin du Congo qui charrie d'importants enjeux climatiques du fait de sa grande réserve en puits de carbone constituée par un immense massif forestier tropical. La lutte contre le réchauffement climatique et la déforestation constituent donc des programmes majeurs pour ce sous-secteur, tout comme l'exploitation durable des ressources naturelles (pétrole, gaz, mines, barrages d'eau, etc.).

760. Le sous-secteur développement durable et environnement a été confronté à une série des contraintes qui sont autant de défis à relever. Parmi les principales contraintes auxquelles le développement durable est confronté, figurent l'acquisition de terres pour le reboisement et l'intensification de la lutte contre le braconnage, l'insuffisance de collaboration entre l'administration de l'environnement et les autres institutions concernées.

761. Les principaux défis sont donc : (i) la disponibilité de terres pour l'intensification du reboisement ; (ii) l'intensification de la lutte contre le braconnage ; (iii) la création de synergies entre les différentes entités ministérielles (Ministère des Hydrocarbures, Ministère des Finances, Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable, Ministère du Tourisme et de l'Environnement et le Ministère des Mines et de la Géologie) et le secteur privé ; (iv) l'opérationnalisation du Conseil Supérieur de l'Environnement.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

762. Pour apporter des réponses adéquates à ces problèmes persistants, le sous-secteur développement durable et environnement vise à : (i) mettre en œuvre le cadre stratégique national du développement durable ; (ii) Renforcer les capacités en matière de développement durable ; (iii) Gérer durablement l'environnement.

763. Les objectifs spécifiques associés sont : (i) renforcer le cadre législatif ; (ii) promouvoir l'éducation environnementale ; (ii) gérer efficacement les zones humides et les aires protégées ; (iii) conserver les espèces fauniques et floristiques ; (iv) lutter contre toutes sortes de pollution de la nature.

#### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

764. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements dans le domaine de l'environnement. La stratégie consistera à mettre en œuvre les programmes ci-après :

765. Programme de renforcement des capacités en matière de développement durable. Il s'agira (i) du renouvellement des équipements ; (ii) de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable; (iii) de l'appui à la mise en œuvre des mécanismes de développement

durable ; (iv) de l'actualisation et de l'harmonisation des principaux textes juridiques en matière d'environnement afin qu'ils forment un ensemble cohérent qui couvrirait tous les domaines de l'environnement.

766. Programme de conservation de la biodiversité. Il s'agira : (i) des inventaires des ressources naturelles ; (ii) des activités de reboisement national et de la gestion des zones humides ;

767. Programme de lutte contre la pollution. La priorité concernera le contrôle de la qualité de l'eau, de l'air et du sol en renforçant les inventaires des polluants organiques persistants. Par ailleurs, les aspects transversaux vont être examinés : agriculture-environnement, urbanisme-environnement, santé-environnement, énergie-environnement, éducation en matière d'environnement. Ainsi, il s'agira (a) d'amener les autorités à prendre en compte les dimensions socio-économiques et écologiques des PFNL dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement du pays, (b) de viser l'implication effective de tous les acteurs dans les processus d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques, (c) d'améliorer les conditions de vie des populations en luttant contre la pollution de l'environnement et en réduisant le taux de prévalence de certaines maladies, (d) d'assurer un approvisionnement durable aux populations urbaines en énergie domestique, (e) de contribuer à la réduction de la déforestation et enfin (f) de renforcer la prise de conscience des populations sur la connaissance de l'environnement, la nécessité de le protéger et de lutter contre sa dégradation.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

768. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets sont identifiés, notamment :

- promotion de l'éducation au développement durable ;
- réalisation des inventaires fauniques et floristiques nationales
- édition des supports sur le développement durable ;
- cartographie des zones de tourbillères ;
- collecte des données sur les normes sectorielles ;
- cartographie des terres dégradées ;
- cartographie des zones mangroves ;
- cartographie des zones humides ;
- étude sur la vulnérabilité des écosystèmes face aux changements climatiques.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

769. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour les aspects de développement durable et environnemental dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 4,945 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de 989 milliards de FCFA ; dont 28% pour le renforcement des capacités en matière de Développement durable et 72% pour le cadre stratégique national en matière de Développement durable.



770. Avec une dotation prévisionnelle estimée à seulement 1,239 milliards de francs CFA, le gap de financement des programmes de l'environnement s'élève à 3,706 milliards représentant 75 % des besoins de financement. Ce qui exige du Gouvernement de grands efforts de mobilisation des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière d'environnement.

*f). Les effets attendus*

771. Dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022, le Gouvernement compte améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du secteur du développement durable et de l'environnement. En particulier, il s'agira de :

- augmenter la superficie des forêts plantées en république du Congo passant de 130 000 ha en 2017 à 180 000 ha en 2022 ;
- augmenter la superficie des forêts aménagées, passant de 10 177 000 ha en 2017 à 16 500 000 ha en 2022 ;
- augmenter la superficie des aires protégées de 5 100 000 ha en 2017 à 6 100 000 ha en 2022.

**(a). Budgets-Programme 2018-2022**

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités en matière de Développement durable	155	355	305	255	310	1 380	276
Cadre stratégique national en matière de Développement durable	50	1 000	920	800	795	3 565	713
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>1 355</b>	<b>1 225</b>	<b>1 055</b>	<b>1 105</b>	<b>4 945</b>	<b>989</b>

**Répartition des financements de 2018-2022**

Programme	Pourcentage
Renforcement des capacités en matière de Développement durable	28%
Cadre stratégique national en matière de Développement durable	72%

**(b). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Promotion de l'éducation au développement durable	0	200	150	100	150	600
2	Realisation des inventaires phanogéniques et floristiques nationales	0	100	100	100	100	400
3	Edition des supports sur le développement durable	0	100	100	100	90	390
4	Cartographie des zones de tourbillères	0	100	100	100	100	400
5	Collecte des données sur les normes sectorielles	0	150	150	100	100	500
6	Cartographie des terres dégradées	0	100	120	100	100	420
7	Cartographie des zones mangroves	0	150	150	100	100	500

8	Cartographie des zones humides	0	200	100	100	100	<b>500</b>
9	Etude sur la vulnérabilité des ecosysteme face aux changements climatiques	0	100	100	100	100	<b>400</b>
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 200</b>	<b>1 070</b>	<b>900</b>	<b>940</b>	<b>4 110</b>



## **2. La protection de l'environnement**

### **a). La situation et les défis actuels**

772. Ce sous-secteur traite de la problématique de la protection de l'environnement face aux activités anthropiques et aux aléas du changement climatique. Au Congo l'état de l'environnement est préoccupant, car celui-ci continue à se dégrader, en dépit des efforts encourageants consentis par le Gouvernement dans la gestion durable des écosystèmes naturels, de la prévention ou de réduction des pollutions. Les écosystèmes forestiers subissent une pression croissante. Les écosystèmes marins font l'objet de dégradation du fait des pollutions locales et sous régionales, résultant du trafic maritime, de l'exploitation du pétrole et des eaux usées, du reste chargées des produits chimiques, déversées directement sans traitement préalable, dans des cours d'eaux qui se jettent dans la mer. La lutte contre dégradation de l'environnement, la pollution et le réchauffement climatique constituent donc des programmes majeurs de ce sous-secteur.

773. Le sous-secteur environnement a été confronté à une série des contraintes qui sont autant de défis à relever. Parmi les principales contraintes auxquelles l'environnement est confronté, figurent le renforcement des capacités, la lutte contre les érosions, la lutte contre les pollutions.

774. Les principaux défis sont donc : (i) éducation et sensibilisation de la population ; (ii) réduction de la dégradation de l'environnement; (iii) lutte contre la pollution ; (iv) conservation des écosystèmes naturels.

### **b). Les objectifs stratégiques et opérationnels**

775. Pour apporter des réponses adéquates à ces problèmes persistants, le sous-secteur environnement vise à : (i) mettre en œuvre le plan national d'action environnemental ; (ii) renforcer les capacités en matière d'éducation environnementale ; (iii) gérer durablement les écosystèmes naturels.

776. Les objectifs spécifiques associés sont : (i) renforcer le cadre législatif et réglementaire ; (ii) promouvoir l'éducation environnementale ; (ii) gérer efficacement les zones humides et les aires protégées ; (iii) conserver les espèces fauniques et floristiques ; (iv) lutter contre toutes les sources de pollution de la nature ; (V) lutter contre les érosions.

### **c). Les stratégies et programmes à moyen terme**

777. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements dans le domaine de l'environnement. La stratégie consistera à mettre en œuvre les programmes ci-après :

778. Programme de renforcement des capacités environnementales, il s'agira de : (i) l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de prévention et d'atténuation de l'érosion hydrique dans les principales villes du Congo ;(ii) l'élaboration de la Stratégie nationale en matière d'éducation environnementale ; (iii) l'édition des supports sur l'environnement ; (iv) la collecte des données sur l'environnement

779. Programme de lutte contre la pollution, il s'agira de : (i) gérer les eaux usées et les déchets dans les départements ; (ii) lutter contre la pollution marine ;(iii) l'acquisition du matériel pour le contrôle de la qualité de l'eau, de l'air et du sol ;

780. Programme sur la conservation sur la conservation de la biodiversité, il s'agira de : (i) faire les inventaires des sites dégradés ; (ii) réaliser le projet d'adaptation aux changements climatiques ; (iii) gérer durablement les tourbières.

#### *d). Les projets phares à moyen terme*

781. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les plus importants projets sont identifiés, notamment : édition des supports sur l'environnement ; développement des mécanismes de veille environnementale ; économie de système de gestion et de traitements des déchets solides déversés dans les cours d'eau ; développement de l'économie de l'eau et de l'assainissement ; collecte des données sur l'environnement ; élaboration des procédures des études d'impact environnemental ;acquisition du matériel pour le contrôle de la qualité de l'eau, de l'air et du sol ; inventaires des sites dégradés ; projet d'adaptation aux changements climatiques ;gestion durable des tourbières.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

782. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour les aspects de développement durable et environnemental dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 12, 549 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de 2, 510 milliards de FCFA ; dont 42% pour le programme de renforcement des capacités environnementales, 9% pour le programme de conservation de la biodiversité et 49% pour le programme de lutte contre les pollutions.

783. Avec une dotation prévisionnelle estimée à seulement 1,3 milliards de francs CFA, le gap de financement des programmes de l'environnement s'élève à 11,249 millions représentant 90% des besoins de financement. Ce qui exige du Gouvernement de grands efforts de mobilisation des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière d'environnement.

#### *f). Les effets attendus*

784. Dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022, le Gouvernement compte améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du secteur de l'environnement. En particulier, il s'agira de :

- l'éducation et sensibilisation de la population;
- l'intégration de l'environnement dans les programmes scolaires et universitaires ;
- la conservation des écosystèmes naturels ;
- la prévention et réduction de la pollution ;
- la réduction de la dégradation environnementale.

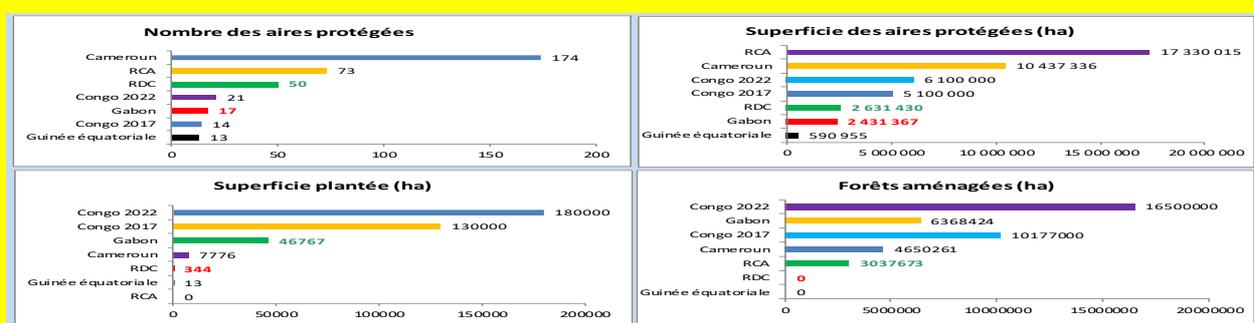
785. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Environnement-Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Renforcer les capacités en matière de développement durable	Superficie plantées [ha]	130000	130 000	145000	160000	180000	200000	70000	53,85%
Mettre en œuvre le cadre stratégique du développement durable	Forêt aménagée [ha]	10177000	10177000	12000000	14000000	16500000	19000000	8823000	86,70%
	Aires protégées [u]	17	17	18	19	21	23	6	35%
	Superficie des aires protégées [ha]	5 100 000	5 100 000	5 400 000	5 900 000	6 100 000	6 300 000	1200000	23,53%

**(b). Indicateurs de comparaison internationale.**



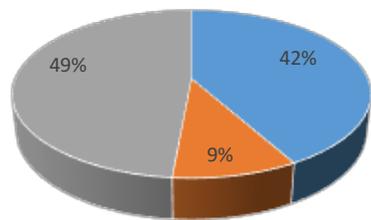
**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Collecte, traitement et analyse des données environnementales	0	300	200	100	100	700
2	Edition des supports sur l'environnement	0	200	200	200	285	885
3	Elaboration des procédures des études d'impact environnemental	0	200	100	100	100	500
4	Inventaires des sites dégradés	0	150	150	150	150	600
5	Développement de veille environnementale	0	200	100	100	100	500
6	Economie des systèmes de gestion et de traitements des déchets solides déversés dans les cours d'eau	0	150	100	100	100	450
7	Développement de l'économie de l'eau et de l'assainissement	0	100	100	100	100	400
8	Acquisition du matériel pour le contrôle de la qualité de l'eau, de l'air et du sol	0	300	100	100	100	600
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1 600</b>	<b>1 050</b>	<b>950</b>	<b>1 035</b>	<b>4 635</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités environnementales	669	1 169	1 069	969	1 382	5 258	1 052
Conservation de la biodiversité	117	267	267	267	277	1 195	239
Lutte contre les pollutions	715	1 665	1 215	1 215	1 287	6 097	1 219
<b>Total</b>	<b>1 501</b>	<b>3 101</b>	<b>2 551</b>	<b>2 451</b>	<b>2 945</b>	<b>12 549</b>	<b>2 510</b>

Répartition des financements de 2018-2022



- Renforcement des capacités environnementales
- Conservation de la biodiversité
- Lutte contre les pollutions

## **Troisième Partie: LES AUTRES SECTEURS D'INTERVENTION**

## Chapitre 7 : Les autres secteurs de diversification et de transformation structurelle de l'économie

### A. Le développement de l'économie forestière

#### 1. L'économie forestière

##### a). La situation et les défis actuels

786. Le secteur forestier a été longtemps le moteur de l'économie congolaise. L'exploitation forestière a constitué la principale source de devise jusqu'en 1974, en contribuant jusqu'à 85% aux recettes d'exportation et environ 10% au PIB (Etude de faisabilité du Projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts du Congo, Septembre 2007).

787. Aujourd'hui, deuxième secteur du pays, la forêt contribue à 5,6 % à la formation du PIB avec près de 12 000 emplois directs et environ 5 000 emplois induits. Ce secteur dégage un chiffre d'affaires d'environ 100 milliards de francs CFA par an et contribue pour 20 milliards de FCFA aux recettes fiscales de l'Etat.

586. Le sous-secteur forêt a été confronté à une série des contraintes qui sont autant de défis à relever, à savoir : (i) la déficience de la chaîne de transport, obligeant les sociétés forestières installées dans la partie nord du pays à évacuer leurs produits par le Sud du Cameroun, ce qui pose le problème de ravitaillement des industries de transformation installées à Pointe-Noire ; (ii) la faiblesse dans l'application du code forestier ; (iii) l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal de produits forestiers et fauniques ; (iv) le développement insuffisant de la filière de transformation, un taux industriel encore faible et essentiellement focalisé sur la première transformation ; (v) une méconnaissance des ressources de la forêt (essences ligneuses, produits forestiers non ligneux, etc.) ; (vi) un taux élevé de gaspillage dans l'exploitation du bois avec un taux de valorisation de seulement 20 à 30%.

788. En matière de lutte contre les changements climatiques, le Congo a adhéré depuis 2008 au processus « Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris la gestion durable et la conservation de la biodiversité, l'accroissement des stocks de carbone (REDD+) ».

789. Le principal défi à relever dans le secteur est l'application effective du code forestier, le développement de la filière de transformation et de la chaîne des valeurs.

##### b). Les objectifs stratégiques et opérationnels

790. Pour apporter des réponses adéquates à ces problèmes persistants, le secteur vise à : (i) renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) conserver la biodiversité et valoriser la filière

faune ; (iii) favoriser la gestion durable des ressources forestières et lutter contre les changements climatiques; et (iv) appuyer les organismes sous tutelle et le secteur privé.

791. Les objectifs spécifiques consistent à : (i) renforcer le cadre juridique et institutionnel du secteur ; (ii) aménager les forêts de production ; (iii) valoriser économiquement la filière bois ; (iv) reboiser et régénérer les ressources forestières ; (v) conserver la biodiversité en aménageant la faune et les aires protégées.

### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

792. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement mettra en œuvre dans le sous-secteur forestier les programmes d'investissements ci-après :

793. Programme de renforcement des capacités institutionnelles. La mise en œuvre de ce programme permettra le renforcement de la gouvernance et l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur ;

794. Programme de la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Ce programme permettra la poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissement de la stratégie nationale REDD + portant sur (i) : l'amélioration de la gouvernance ; (ii) : la gestion durable des forêts ; (iii) : l'amélioration des systèmes agricoles ; (iv) : la rationalisation de la filière bois-énergie ; (v) : le développement d'un secteur minier vert ;

795. Programme de développement de l'économie forestière. Les principales stratégies de ce programmes consisteront à : (i) renforcer les infrastructures industrielles et logistiques de la filière bois et l'appui au secteur privé, afin de développer les chaînes de valeur de la filière bois pour générer plus de valeur ajoutée dans le secteur ; (ii) appuyer le développement des PME/PMI dans la filière commerciale des bois artisanaux et les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ; (iii) renforcer la concertation public/privé ; (iv) aménager et valoriser les aires protégées ; (v) aménager les forêts de production et valoriser des produits forestiers ; (vi) poursuivre l'aménagement des concessions forestières et le développement des plantations forestières et agroforesterie.

### *d). Les projets phares à moyen terme*

796. Parmi les projets retenus pour le développement du secteur forestier, l'on peut noter : le Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance sectorielle Forêt/Bois (PACIGOF) ; le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) phase II ; le Projet réhabilitation du Parc Zoologique et Botanique de Brazzaville ; le projet création des centres de formation aux métiers de la forêt et du bois ; le projet OIBT/FC PC 364/05 Rev 4 (1) « Développement des filières de commercialisation des huiles essentielles d'eucalyptus citriodora).

797. Concernant la réduction des émissions des gaz à effet de serre, les projets prioritaires du plan d'investissement de la REDD+ sont ceux pour lesquels certains mécanismes de financement multilatéraux ont déjà annoncé leur contribution pour leur réalisation. Il s'agit des projets suivants :

projet agroforesterie communautaire et bois-énergie Pool-Plateaux ; aménagement du territoire ; appui à la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau de la République du Congo dans le domaine de l'utilisation des terres et la forêt.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

798. Les besoins de financement Gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur forestier dans le cadre du plan national de développement 2018-2022 s'élèvent à 197,661 milliards de FCFA représentant une moyenne annuelle de 39,532 milliards de FCFA. Le programme de « renforcement des capacités administrative du ministère » est le plus représenté avec 66% des besoins de l'ensemble du secteur. Celui de « Economie forestière » occupe 34% des demandes.

799. Avec une dotation prévisionnelle de 44,381 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes de l'économie forestière s'élève à 158,129 milliards de FCFA représentant 80% des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation très important des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 pour le secteur de l'économie forestière.

#### *f). Les effets attendus*

800. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur forestier, le Gouvernement espère l'améliorer significativement des principaux indicateurs de performance. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre d'emplois directs générés par le secteur de 12 000 en 2017 à 18 000 en 2022 ;
- augmenter la production des grumes de 1 700 000 m<sup>3</sup> en 2017 à 3 000 000 m<sup>3</sup> en 2022 ;
- augmenter le taux de transformation locale du bois de 50% en 2017 à 85% en 2022 ;
- baisser les exportations des grumes au profit du volume de bois transformé en les portant de 650 000 m<sup>3</sup> en 2017 à 100 000 m<sup>3</sup> en 2022 ;
- faire passer la contribution du secteur au PIB national de 5,6% en 2017 à 10% en 2022 ;
- augmenter la superficie des forêts plantées en République du Congo passant de 80 000 ha en 2017 à 180 000 ha en 2022 ;
- augmenter la superficie des forêts aménagées, passant de 5 888 592 ha en 2017 à 16 500 000 ha ;

801. augmenter la superficie des aires protégées de 4 350 418 ha en 2017 à 16 500 000 ha en 2022 ;

- augmenter le nombre des aires protégées de 17 en 2017 à 20 en 2022.

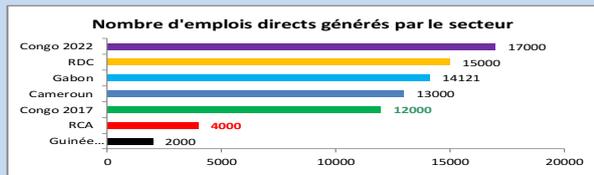
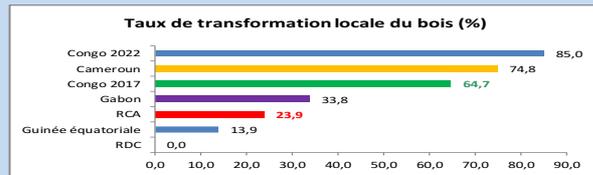
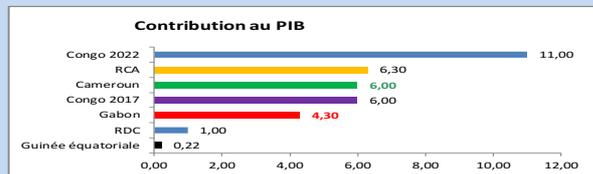
802. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Economie Forestière – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Appuyer les organismes sous tutelle et le secteur privé	Emploi direct généré par secteur [ u ]	12 000	14 000	15 000	16 000	17 000	18 000	6 000	50%
	Production des grumes (m3)	1 647 349	2 062 000	2 262 000	2 462 000	2 600 000	3 000 000	1 352 651	82%
Favoriser la gestion durables des ressources	Contribution du secteur au PIB (%)	6	7	8	9	9	10	4	79%
	Taux de transformation locale du bois(%)	50	55	60	75	80	85	35	70%
	Exportations des grumes [ m3]	564 000	387 000	230 000	200 000	160 000	100 000	-464 000	-82%
	Superficie des forêts aménagées(ha)	5 888 592	10 177 000	10 177 000	12 000 000	14 000 000	16 500 000	10 611 408	18%
Lutter contre les changements climatiques	Superficie plantée(ha)	80 000	120 000	135 000	145 000	150 000	180 000	100 000	125%
	Potentiel de réduction (tonne équivalent carbone)	1 250 000	1 250 000	4 000 000	10 945 032	10 945 032	10 942 032	9692032	775%
Conserver la biodiversité	Superficie des aires protégées(ha)	4 350 418	4 350 418	4 350 418	5 400 000	5 900 000	6 100 000	1749582	40%
	Nombre des aires protégées (u)	17	17	17	18	19	20	3	18%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.ss**



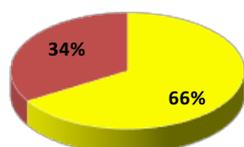
**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Projet Forêt et Diversification Economique(PFDE)	1500	900	850	850	1800	5900
2	Projet Paysage Forestiers Nord -Congo	200	800	900	900	600	3400
3	Programme National d'Afforestation et de Reboisement(ProNAR)	900	1500	800	800	600	4600
4	Appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois (PACIGOF)	720	720	720	720	720	3600
5	Projet Réhabilitation du Parc Zoologique et Botanique de Brazzaville	900	500	250	50	50	1750
6	Projet création des centres de formation aux métiers de la forêt et du bois	0	500	350	100	50	1000
7	Projet Inventaire Forestier National (IFN)	300	300	300	300	300	1500
8	Programme de réduction des émissions Nord-Congo	580	500	500	500	500	2580
9	Projet agroforesterie communautaire et bois -énergie Pool-Plateaux	500	350	350	350	350	1900
10	Aménagement du territoire	400	400	400	400	400	2000
11	Appui à la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau de la République du Congo dans le domaine de l'utilisation des terres et la forêt	500	300	300	200	200	1500
12	Projet Apiculture Paysanne	100	50	50	45	35	280
13	Projet OIBT/FC PC 364/05 Rev4(1) "développement des filières de commercialisation des huiles essentielles d'eucalyptus citriodora"	100	30	25	25	25	205
TOTAL		6 700	6 850	5 795	5 240	5 630	30 215

*(d). Budgets-Programmes 2018-2022.*

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2018-2022						Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	
Renforcement des capacités administratives du ministère	6 352	27 203	28 769	30 821	37 980	131 125	26 225
Economie forestière	13 153	13 718	13 615	12 779	13 271	66 536	13 307
<b>Total</b>	<b>19 505</b>	<b>40 921</b>	<b>42 384</b>	<b>43 600</b>	<b>51 251</b>	<b>197 661</b>	<b>39 532</b>

Répartition des financements 2018-2022



- Renforcement des capacités administratives du ministère
- Economie forestière

## B. Le développement des industries extractives

### 1. Les hydrocarbures

#### a). La situation et les défis actuels

803. Le secteur des hydrocarbures couvre deux sous-secteurs qui sont le sous-secteur amont pétrolier et le sous-secteur aval pétrolier. Il est marqué par une insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines, accentués par le départ massif à la retraite des cadres du ministère. L'étroitesse des ressources budgétaires allouées au ministère rend difficile le fonctionnement du ministère, le financement des priorités au regard des défis et des enjeux du secteur et détériore les conditions de travail du personnel. A cela, s'ajoutent l'absence d'un document de stratégie de développement du secteur et l'inadéquation organisationnelle entre les structures institutionnelles existantes et les enjeux du secteur.

804. Le sous-secteur amont pétrolier est caractérisé par le vieillissement des champs en exploitation (phase de maturité), qui provoque la baisse de la production constatée ces dernières années. Le volume de la production de pétrole est passé de 300 000 barils par jour en 2011 à environ 235 000 barils par jour en 2017, soit une chute de près de 22%. La part de la production revenant à la République du Congo se maintient autour de 54% (50%). Avec la mise en application du nouveau code des hydrocarbures, plus attractif en termes d'investissements directs étrangers, la valeur ajoutée économique et sociale devrait augmenter sensiblement dans l'avenir. La contribution du pétrole dans le PIB est actuellement de 60,4%. Les réserves pétrolières probables sont estimées à 3 milliards de barils dans les zones libres du domaine minier (bassin côtier et de la Cuvette congolaise). Ce niveau de réserves pourrait augmenter avec les nouvelles prospections, ce qui donne au secteur pétrolier des perspectives encore intéressantes dans les années à venir.

805. Quant au gaz naturel, les réserves prouvées sont estimées à 268 milliards de Sm<sup>3</sup> tandis que les réserves possibles peuvent aller jusqu'à 3 000 milliards<sup>2</sup> de Sm<sup>3</sup>. Malgré un fort potentiel en réserves, la production gazière (essentiellement du gaz associé) est très insignifiante, 40 (4) milliards de Sm<sup>3</sup> actuellement, dont 61% sont réinjectés dans les champs pétroliers, 23% sont torchés dans l'atmosphère et 16% sont destinés à la commercialisation.

806. Face au déclin de la production causée par la maturité de plusieurs champs conjugués à une conjoncture internationale morose, au faible développement du local content, et à l'insuffisance des moyens de contrôle des impacts environnementaux liés aux activités pétrolières, il y a donc nécessité de relancer la production par la promotion des zones libres du domaine minier, de développer le local content tout en renforçant les capacités opérationnelles de contrôle et de lutte contre la pollution pétrolière.

807. Le sous-secteur de l'aval pétrolier est caractérisé, de façon générale, par le faible taux de transformation locale du pétrole brut, soit seulement 6% de la production totale, et le reste est totalement exporté. Cette situation prive le pays de réelles opportunités de valorisation locale de la ressource naturelle

---

<sup>2</sup>Selon l'US Energy Information Administration (EIA).

utile à l'industrialisation et à la diversification de l'économie nationale. A cela, s'ajoutent la faible capacité de raffinage (autour de 70% en moyenne) et une valorisation embryonnaire du gaz naturel associé qui ne représente que 1,3 % du volume utilisé pour la production de l'électricité. La production des produits raffinés, assurée par l'unique raffinerie la Congolaise de raffinage (CORAF) avec une capacité installée de 1 200 000 tonnes métriques, ne couvre que (55 à 60%) 65% des besoins du pays, soit environ 700 000 tonnes métriques en moyenne annuelle.

808. On note une dynamique des marketeurs dans le déploiement des stations-services sur toute l'étendue du territoire national, on compte actuellement environ 151 stations-services. Malgré le potentiel en gaz naturel et la disponibilité du naphta à la CORAF, le sous-secteur de la pétrochimie est quasi-inexistant. Il sied donc, pour répondre à la demande sans cesse croissante des produits pétroliers raffinés, de renforcer les capacités de raffinage, les infrastructures de transport, de stockage et de distribution. De même, il est impérieux de mettre en place un véritable hub gazier tout en préparant les conditions susceptibles de booster l'industrie de la pétrochimie.

#### *b). Les objectifs stratégiques et opérationnels*

809. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre quatre (4) objectifs stratégiques :

- optimiser la gestion du sous-secteur amont pétrolier pour augmenter la valeur ajoutée économique et sociale des hydrocarbures ;
- couvrir les besoins nationaux en produits finis (pétroliers et gaziers) ;
- valoriser le gaz naturel pour appuyer la diversification sur l'économie nationale ;
- renforcer les capacités institutionnelles et managériales du ministère.

810. De façon opérationnelle, pour le sous-secteur amont pétrolier, il s'agira de : (i) intensifier l'exploration-production et le suivi de la valorisation de la part du brut de l'Etat, (ii) renforcer le développement durable des activités pétrolières. En aval pétrolier, il sera question, d'une part, de : (i) augmenter les capacités de raffinage, (ii) intensifier les infrastructures de stockage, de transport et de distribution des produits pétroliers finis et d'autre part, de : (i) valoriser le gaz naturel comme source d'énergie, (ii) valoriser le gaz naturel pour le développement de la pétrochimie. Pour le pilotage de la politique pétrolière, il s'agira de : (i) garantir la bonne gestion administrative du Ministère et (ii) renforcer la gestion stratégique des actions du ministère. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre son objectif stratégique d'optimiser la gestion du secteur pétrolier pour augmenter la valeur ajoutée économique et sociale des hydrocarbures, d'une part et pour couvrir les besoins nationaux en produits finis.

811. De façon opérationnelle, pour l'amont pétrolier, il s'agira de : (i) relancer l'exploration et la production tout en optimisant le circuit de la commercialisation pour augmenter la part du brut de l'Etat, en développant le contenu local et en veillant aux impacts environnementaux. En aval, il s'agira de ; (ii) augmenter et développer les capacités de transformation (raffinage, gaz et pétrochimie), de stockage, de transport et de distribution. Enfin, il sera question de : (iii) renforcer la gouvernance du secteur notamment la planification, l'organisation, la coordination et le suivi-évaluation des actions du ministère.

### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

812. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements massifs dans le domaine des hydrocarbures. La stratégie consistera à cibler les actions prioritaires à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires ainsi qu'il suit.

813. Pour le programme de gestion de l'amont pétrolier, il s'agira de (du) : (i) L'intensification de l'exploration-production et le suivi de la valorisation du brut. Il s'agit d'intensifier l'exploration et la production, de renforcer les mécanismes de suivi de la valorisation de la part du brut de l'Etat).la relance de l'exploration et de la production du brut et du gaz par la promotion des zones libres ; (ii) le renforcement du développement durable des activités pétrolières (il sera question de renforcer le contenu local des activités pétrolières, et de renforcer le suivi et le contrôle des impacts environnements du secteur).

814. Pour le programme de gestion de l'aval pétrolier, il s'agira de ;(i) l'augmentation des capacités de raffinage (il sera question d'augmenter les capacités de la CORAF, et de mettre en place une nouvelle raffinerie dans la ZES) ; (ii) l'intensification du renforcement des infrastructures de stockage, de transport et de distribution des produits pétroliers finis (il s'agit d'intensifier les infrastructures de stockage, et les infrastructures de transport et de distribution) ;

815. Pour le programme de la valorisation du gaz naturel, comme programme transversal d'appui directe à la diversification de l'économie nationale, il s'agira de : (i) la valorisation du gaz comme source d'énergie (électricité, gaz des pétroles liquéfiés, gaz naturel liquéfié et gaz de transport liquéfié) et (ii) la valorisation du gaz pour le développement de la pétrochimie (engrais azotés, industrie plastique, industrie du textile).

816. Pour le programme de l'amélioration du pilotage de la politique sectorielle, les priorités porteront sur les actions suivantes ; (i) le renforcement des capacités institutionnelles et managériales par l'amélioration de la gestion des ressources humaines, matérielles et des ressources financières, d'une part et, d'autre part, (ii) le renforcement de la gestion stratégique des actions du Ministère par l'opérationnalisation de la planification et de suivi-évaluation des actions du ministère, le renforcement du cadre organisationnel, juridique et réglementaire du secteur, de l'expertise nationale en matière des hydrocarbures, , par la constitution de la banque des données pétrolières et par le renforcement du dispositif de coopération stratégique dans le domaine des hydrocarbures.

### *d). Les projets phares à moyen terme*

817. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets identifiés sont définis ainsi qu'il suit : réhabilitation et équipement du siège du ministère ; construction et équipement des DD des hydrocarbures (Pointe-Noire, Dolisie, Oyo et Ouesso) ; équipement du siège de la banque des données pétrolières ; équipement pour le suivi et contrôle de l'impact environnemental ; projet Appui à l'amélioration des conditions des populations vivant proche des sites on shore ; construction d'une nouvelle raffinerie à vocation sous régionale à Pointe-Noire ; équipement de suivi et de contrôle pour l'ARAP ; étude pour la construction des nouveaux dépôts de stockage stratégique des produits raffinés finis.

### *e). Les besoins de financement des programmes*

818. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur des hydrocarbures dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 333,806 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de 66,761 milliards de FCFA. Les 67% de ces ressources seront consacrés au seul programme d'augmentation des capacités de transformation et de distribution des produits pétroliers et gaziers. 17% des mêmes ressources seront allouées à l'amélioration du pilotage de la politique du secteur. Les 16% restant serviront à l'optimisation de l'exploitation et la commercialisation des hydrocarbures.

819. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 10,390 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes s'élève à près de 323 milliards de FCFA représentant un peu plus 97% des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 dans le secteur des hydrocarbures.

### *f). Les effets attendus*

820. Aux termes de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'actions prioritaires (PPAP) pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur des hydrocarbures, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du secteur. En particulier, il s'agira de :

821. baisser la contribution du pétrole au PIB allant de 60% en 2017 à 43,5% en 2022 ;

- augmenter le taux de transformation locale du pétrole brut de 6% en 2017 à 20% en 2022 ;
- augmenter les capacités de raffinage de la CORAF de 700 000 de tonnes/an en 2017 à 1,2 millions de tonnes de pétrole raffinés par an en 2022 ainsi une production supplémentaire de 5 millions de tonnes par an dans le cadre de la nouvelle raffinerie ;
- augmenter le volume de la production pétrolière annuelle de 97 millions de baril en 2017 à 135 millions de baril en 2022 ;
- augmenter la part de l'Etat dans la production de 54% en 2017 à 60% en 2022 ;
- augmenter les recettes pétrolières de l'Etat allant de 1 354 milliards en 2017 à 3 000 milliards en 2022 ;
- augmenter le taux de valorisation du gaz naturel dans la production de 1,3% en 2017 à 20% en 2022 ;
- augmenter le volume de la production de gaz, en allant de 40 milliards de m<sup>3</sup> en 2017 à 135 milliards de m<sup>3</sup> en 2022 ;
- augmenter la capacité de stockage des produits raffinés de 80 000 m<sup>3</sup> en 2017 à 160 000 m<sup>3</sup> en 2022 ;
- augmenter le nombre de stations-services allant de 151 en 2017 à 200 stations-services en 2022.

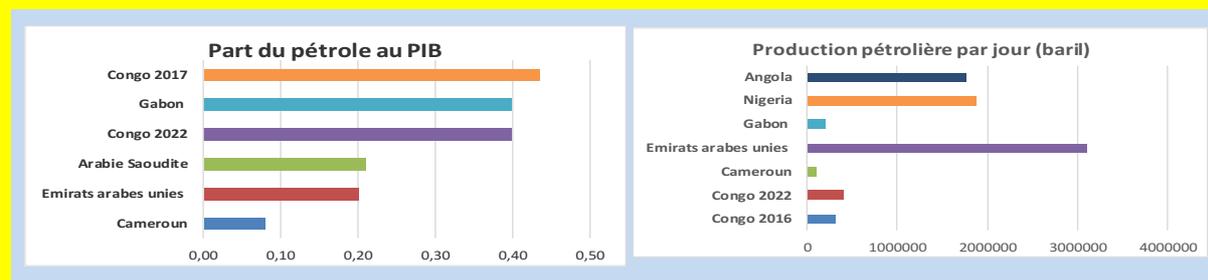
822. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Hydrocarbures – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Optimiser la gestion du secteur pétrolier	Volume de la production pétrolière annuelle [millions Bbl]	110	128	127	122	117	112	2	1,82%
	Part de l'Etat dans la Production [%]	54	54	54	54	54	54	0	0,00%
	Volume de la production du gaz [milliards de m <sup>3</sup> ]	60	80	100	120	150	180	120	200,00%
	Volume de la production des produits raffinés [milliers de tonnes]	780	850	900	950	1 000	1 050	270	34,62%
	Recettes Pétrolières [milliards de FCFA]	2 400	3 100	3 000	3 000	2 700	2 400	0	0,00%
	Contribution du pétrole au PIB [%]	58	55	50	45	43	41	-17	-29,31%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**



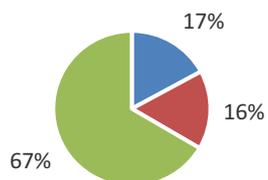
**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N° Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
1 Réhabilitation et équipement du siège du Ministère	1500	2000	1500	1400	150	6550
2 Construction du siège de l'APPO	400	300	530	100		1330
3 Construction et équipement des DD des hydrocarbures (Pointe-Noire, dolisie, Oyo et Ouesso)	600	2000	1400	1258		5258
4 Equipement du siège de la banque des données pétrolières	450	480	450	412		1792
5 Equipement pour le suivi et contrôle de l'impact environnemental	300	250	218	0		768
6 Projet Appui à l'amélioration des conditions des populations vivant proche des sites on shore	350	300	250	250	200	1350
7 Construction d'une nouvelle raffinerie à vocation sous régionale à Pointe-Noire	933	800	800	700	100	3333
8 Equipement de suivi et de contrôle pour l'ARAP	100	100	0	0		200
9 Etude pour la construction des nouveaux dépôts de stockage stratégique des produits raffinés finis	140	500	400	252		1292
<b>Total</b>	<b>4 773</b>	<b>6 730</b>	<b>5 548</b>	<b>4 372</b>	<b>450</b>	<b>21 873</b>

**(d). Budgets-Programmes 2018-2022.**

Axes d'intervention/ Programmes	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Amélioration du pilotage de la politique du	5 793	14 129	12 351	11 846	12 900	57 020	11 404
Optimisation de l'exploitation et la commercialisation des hydrocarbures	4 500	17 530	17 533	7 332	7 758	54 652	10 930
Augmentation des capacités de transformation et de distribution des produits	6 815	93 537	69 267	29 631	22 885	222 134	44 427
<b>Total</b>	<b>17 108</b>	<b>125 195</b>	<b>99 151</b>	<b>48 808</b>	<b>43 543</b>	<b>333 806</b>	<b>66 761</b>

#### Répartition des financements 2018-2022



- Amélioration du pilotage de la politique du secteur
- Optimisation de l'exploitation et la commercialisation des hydrocarbures
- Augmentation des capacités de transformation et de distribution des produits pétroliers et gaziers

## **2. Les mines**

### **a). La situation et les défis actuels**

823. Le sol et le sous-sol congolais regorgent d'importantes ressources minérales et minières, sur lesquelles une politique d'industrialisation peut se fonder. Les indices de minéralisation décelés lors des multiples travaux antérieurs et les récents travaux menés par les sociétés minières, ont permis de mettre en évidence un fort potentiel minier ainsi que des gisements de classe mondiale. En dépit des efforts sus indiqués, le sol et du sous-sol congolais, demeurent peu explorés car le taux de couverture nationale en matière d'études géologiques réalisées reste relativement faible (environ 40%).

824. La contribution du secteur minier aux revenus de l'Etat est trop faible comparé aux potentialités du pays. En 2014, elle s'est élevée à 1,4 milliards FCFA, représentant 0,04% du budget de l'Etat et ne concernait que, les droits fixes, la redevance superficielle. Depuis cette année, ce secteur fait face à une baisse brutale et persistante des cours mondiaux, entraînant le ralentissement des investissements et le report des dates d'entrées en production de certaines sociétés. Selon le bureau d'expertise, d'évaluation et de la certification des substances minérales précieuses, le volume des exportations de diamants, est de 45358,23 carats. La production de la pierre quant à elle est de 695 130 tonnes réalisées uniquement par les sociétés privées.

825. A l'heure actuelle, les activités de prospection, de recherche et d'exploitation des substances minérales sont menées par des opérateurs privés, l'Etat jouant le rôle de régulateur. L'activité minière au Congo a connu un essor remarquable à partir de 2006, avec un pic en 2012, avant la décroissance générale observée jusqu'à ce jour due pour l'essentiel à la mauvaise santé des places boursières qui n'incite pas à l'investissement.

826. Toutefois, les résultats encourageants des travaux des sociétés minières observés à ce jour, ont permis de constater un début timide de l'exploitation minière industrielle, notamment l'entrée en production depuis juillet 2017, de la société SOREMI pour les polymétaux à M'fouati dans la Bouenza. Aussi, ces résultats sont un bon indicateur de performance du département des mines solides et constituent le socle d'un essor évident d'un secteur minier congolais, devant contribuer significativement à la diversification de notre économie dans un avenir proche et pourvoir à la demande d'emplois.

827. Dans tout le pays, les projets miniers phares sont ceux menés, pour les gisements de fer, par les Sociétés Mining Project Development (MPD), dans le Département de la Lékoumou, pour le projet Zanaga, qui a mis en évidence un gisement dont les réserves actuelles sont estimées à 6,8 milliards de tonnes de Fe pour une teneur moyenne de 34% de Fe et 2 millions de tonnes de DSO (Direct Shipping Ore), très riche et concentré directement exploitable sans besoin d'enrichissement ; Core Mining pour Le projet Avima dans le Département de la Sangha, dont le potentiel en réserves se présente ainsi : 580 millions de tonnes de minerai très riche ayant une teneur supérieure à 60%, 690 millions de tonnes de minerai ayant une teneur supérieure à 58%, 1,6 milliards de tonnes de minerai dont la teneur est comprise entre 30 et 45,5% ; par la société

Congo Iron, pour le projet Nabemba dans le Département de la Sangha dont l'estimation des réserves se présente comme suit : 517 millions de tonnes de minerai très riche avec une teneur égale à 62,4% de Fe et – 4 milliards de tonnes avec une teneur de 33,9% ; Sapro pour le projet Mayoko-Lékoumou dans le Département du Niari, cédé par la société EXXARO mining, les réserves mises en évidence sont estimées à 685 millions de tonnes de Fe ; Congo Mining pour le projet Mayoko-Moussondji dans Département du Niari dont les réserves prouvées sont estimées à 767 millions de tonnes de Fe

828. Pour les gisements de Potasses il s'agit pour : le projet Mengo, conduit par la société Mag Minéral Potasse Congo (MPC) dans le Département du Kouilou. Les réserves estimées s'élèvent à plus de 33,7 millions de tonnes ; le projet Mboukoumassi, développé par la société Luyan des Mines dans le Département du Kouilou, dont les réserves s'élèvent à 1.145.550.000 de tonnes de KCL. ; le projet Kola (sylvinite), 1048 millions de tonnes pour 33% de KCL, 200-300 m de profondeur ; le projet Dougou (carnalite et extension sylvinite) 829 millions de tonnes pour 17,83% de KCL (couche supérieure), 875 millions de tonnes pour 24,65% de KCL (couche inférieure) pour 550 m de profondeur ; le prospect Yangala dont la cible d'exploration est entre 235 et 470 millions de tonnes avec 55 et 60% KCL. Ces trois (3) derniers projets sont menés par la société Sintoukola Potash dans le département du Kouilou.

829. Pour le gisement de phosphate, il s'agit du projet Hinda phosphates, mené par la société Cominco dans le département du Kouilou avec 684,4 millions de tonnes à 10,4% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>.

830. Pour les diamants bruts, par Motaba Mining dans la Likouala, l'or par Million Well dans la Cuvette-Ouest, Lulu mines dans le Pool et Soremi dans la Bouenza pour les polymétaux.

831. Il sied de signaler que, plusieurs défis restent à relever avant d'assister à une vraie transformation structurelle du secteur minier congolais. On peut citer : la formation du personnel, la construction des infrastructures de transport (route, chemin de fer et pipeline), de stockage, d'évacuation (port minéralier) et de production énergétique.

832. A côté de l'exploitation industrielle, il existe l'activité minière artisanale et semi industrielle encore mal organisée. Le développement du secteur minier artisanal, devrait contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la croissance de la valeur ajoutée nationale et à la protection de l'environnement.

833. En ce qui concerne les infrastructures administratives, le département ne dispose pas de bâtiment approprié pour abriter l'administration centrale. La situation est beaucoup plus préoccupante dans les départements où il n'existe aucune structure.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

834. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre ses objectifs stratégiques que sont : (i) améliorer la gouvernance du Ministère ; (ii) coordonner le développement des exploitations minières ; (iii) promouvoir les ressources minérales ou fossiles nationales ; (iii) promouvoir le développement durable dans la gestion du secteur minier.

835. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) organiser la filière diamant ; (ii) organiser la filière or ; (iii) développer l'activité de production des carrières ; (iv) promouvoir l'installation des unités de traitement et de transformation des substances minérales ; (v) organiser le secteur minier artisanal ; (vi) inventorier le potentiel minier national en vue de l'élaboration d'une carte géologique et minière ; (vii) assurer le suivi et le contrôle des sociétés en phase de recherche ; (viii) assurer la conformité des entreprises du secteur en matière environnementale ; (ix) assurer le suivi et le contrôle des activités minières en matière environnementale ; (x) renforcer les capacités des exploitants miniers en matière environnementale.

*c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

836. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en œuvre des programmes d'investissements dans le domaine des mines. La stratégie consistera à cibler les actions prioritaires à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires suivantes :

837. Pour le programme renforcement des capacités administratives du ministère, il s'agira de la gestion et de l'administration du ministère.

838. Pour le programme développement des ressources minières, il s'agira de : de la promotion de l'artisanat industrialisation dans le secteur des mines solides.

839. Pour le programme promotion des ressources minérales nationales il s'agira de : la connaissance du sous-sol et du sol ; la prospection géologique et minière ; la recherche minière.

840. Pour le programme promotion du développement durable du secteur minier, il s'agira de : la gestion du volet environnement dans le secteur minier ; la gestion volet socio-sanitaire des populations.

*d). Les projets phares à moyen terme*

841. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les importants projets identifiés sont notamment :

842. Pour le programme développement des ressources minières, il s'agira de : de la poursuite des travaux de la construction et équipement du bureau d'Expertise, d'Evaluation et de certification des substances minérales précieuses (BEEC) ; de la poursuite des travaux de construction et équipement des sièges des directions départementales ; de l'appui au développement du secteur minier artisanal ; du développement des carrières artisanales.

843. Pour le programme promotion des ressources minérales nationales, il s'agira de la prospection géologique et minière et de la recherche minière.

844. Pour le programme promotion du développement durable du secteur, il s'agira de la mise en conformité des entreprises du secteur en matière environnementale et du renforcement des capacités des exploitants miniers en matière environnementale

### *e). Les besoins de financement des programmes*

845. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur des mines dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à 223,439 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de 44,688 milliards de FCFA. Ils sont ainsi répartis de la manière suivante : 64% de ces ressources seront consacrés au programme de renforcement des capacités administratives du ministère ; 18% au programme développement des ressources minières ; 17% au programme de promotion des ressources minérales nationales.

846. Avec une dotation prévisionnelle estimée à 16, 929 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes des mines s'élève à près de 206,51 milliards de FCFA représentant 92% des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière des mines.

### *f). Les effets attendus*

847. Les effets attendus de la mise en œuvre de tous ces programmes sont entre autres :

- augmenter le volume des exportations de diamants, de 34 292,32 carats en 2017 à 40 865,92 carats en 2022 ;
- augmenter la production de géo matériaux (sable et moellon), de 60 570 m<sup>3</sup> en 2017 à 137 486 m<sup>3</sup> en 2022 ;
- augmenter le nombre de permis d'exploitations attribués de 1 en 2017 à 5 en 2022 ;
- faire baisser le nombre de permis de recherches en cours de validité 45 permis en 2017 à 18 en 2022 ; l'attribution étant gelée pour des besoins d'assainissement du fichier cadastral ;
- augmenter la production des cathodes de cuivre de 12 824 en 2017 à 15 000 en 2022 ;
- Installer 2 unités de traitement et de transformation d'or et de diamant brut.

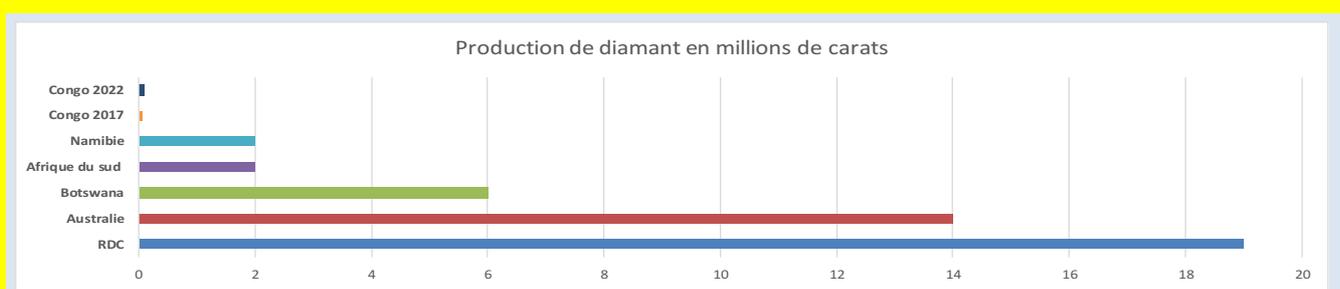
L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Mines et géologie – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution
Coordonner le développement des exploitations minières	Evolution en volume des exportations de diamants [carat]	60 379	65 000	70 000	80 000	90 000	100 000	35 000	35%
	Contribution du secteur au budget[milliards]	1,4	3	6	12	18	30	29	95%
	Taux de croissance du sous-secteur Mines[%]	0	1	2	3	4	5	5	100%
	Evolution de la production de la pierre[m3]	695 130	745 130	845 135	900 000	955 000,00	1 000 000,00	304 870	30%
Promouvoir les ressources minérales ou fossiles nationales	Nombre de permis d'exploitation[nbre]	14	16	18	20	22,00	25,00	11	44%
	Nombre de permis de recherche[nbre]	104	110	125	130	130,00	150,00	46	31%

**(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.**

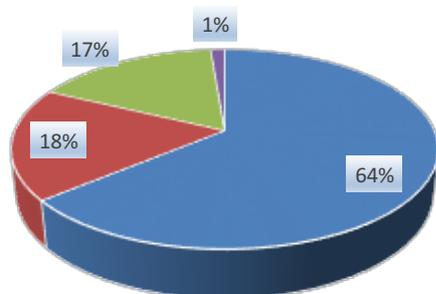


**(c). Actions Phares 2018-2022.**

N°	N° Actions/Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Poursuite des travaux de construction et d'équipement du bureau d'expertise	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
2	Poursuite des travaux de Construction et équipement des sièges des directions	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
3	Appui au développement du secteur minier artisanal	433	433	433	433	433	2 164
4	Poursuite des travaux de construction et d'équipement du centre de recherches géologiques et minières	910	1 053	1 050	1 050	1 050	5 113
5	Poursuite des études géologiques et minières	1 949	1 949	1 949	1 950	1 950	9 749
Total		2 633	2 633	2 633	2 633	2 633	28 026

**(d)-Budget programme**

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2018-2022						2018-2022	Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022			
Renforcement des capacités administratives du Ministère	17 341	38 462	37 679	23 068	26 302	142 853	28 571	
Développement des ressources minières	8 447	8 255	8 080	7 850	8 043	40 675	8 135	
Promotion des ressources minérales nationales	2 050	9 200	8 581	8 218	9 040	37 089	7 418	
Promotion de développement durable du secteur	510	550	540	582	640	2 822	564	
<b>Total</b>	<b>28 348</b>	<b>56 467</b>	<b>54 880</b>	<b>39 718</b>	<b>44 025</b>	<b>223 439</b>	<b>44 688</b>	



- Renforcement des capacités administratives du Ministère
- Développement des ressources minières
- Promotion des ressources minérales nationales
- Promotion de développement durable du secteur minier

## C. Le développement des services

### 1. Les PME

#### a). La situation et les défis actuels

848. Depuis une décennie, l'économie congolaise a enregistré des bonnes performances au plan macro-économique. Toutefois, ces performances restent fragiles du fait de sa dépendance au pétrole. Le secteur des PME, de l'artisanat et du secteur informel se distingue des autres secteurs par son caractère transversal. Il est considéré comme l'un des secteurs moteurs de la croissance économique mais ne contribue qu'à hauteur de 30% au PIB pour une part d'emplois générés d'environ 90%.

849. Au terme du PND 2012-2016 les réalisations suivantes ont été faites : construction de cinq (05) directions départementales, construction et équipement du bâtiment de la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat d'Entreprises (BSTPE), construction du village artisanal de Brazzaville, réaménagement et équipement du bâtiment abritant le siège du CFE, acquisition d'un terrain bâti abritant les sièges des directions départementales de Pointe-Noire, acquisition d'un terrain destiné au village artisanal de Pointe-Noire, acquisition des outils de production des artisans, élaboration des études techniques pour la construction du village artisanal à Pointe-Noire, de la maison de l'entreprise du Congo à Brazzaville, de la pépinière d'entreprises à Pointe-Noire et des maisons de l'artisan de Mindouli et Makoua.

850. Toutefois, le secteur reste plombé par des inerties d'origines diverses comme il est indiqué ci-dessous.

851. En effet, le sous-secteur des PME marqué par : un taux élevé de mortalité des jeunes entreprises (60%); d'un faible taux de natalité et de survie des petites et moyennes entreprises respectivement de 10% et 25% ; une faible efficacité des structures d'accompagnement financier; l'absence d'incubateur à mesure de former une cohorte d'entrepreneurs nationaux; un faible accès au crédit bancaire ; un faible taux d'immatriculation des PME(5%) et une faible visibilité extérieure par la quasi inexistence des exportations des PME, constituent un goulot d'étranglement pour l'essor du sous-secteur.

852. L'Artisanat est la forme entrepreneuriale la plus répandue dans notre pays. Cependant, le sous-secteur accuse des contre-performances qui ne lui permettent pas de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu dans l'économie nationale à travers la création des richesses, des emplois décents et durables en particulier pour les groupes les plus défavorisés.

853. Bien que reconnu comme secteur à fort potentiel de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, il peine à s'affirmer comme vivier des TPE et PME formelles.

854. Ce sous-secteur reste marqué par : (i) la non mise en œuvre du cadre juridique existant ; (ii) une parafiscalité asphyxiante ; (iii) un faible niveau de structuration des artisans

en organisations professionnelles ; (iv) des difficultés d'accès aux financements ; (v) la non compétitivité des produits artisanaux ; (vi) des difficultés d'accès aux matières premières ; (vii) une faible capacité de production ; (viii) des difficultés de commercialisation (manque de techniques de marketing et concurrence déloyale) ; (ix) l'absence d'une galerie virtuelle pour le commerce en ligne ; (x) l'insuffisance de l'accompagnement technique ; (xi) l'absence d'un système de normalisation des produits artisanaux ; (xii) une faiblesse des infrastructures de production et de promotion ; (xiii) l'absence d'une politique adéquate de protection des œuvres artisanales ; (xiv) l'absence d'une protection sociale des artisans .

855. Le secteur informel occupe, comme dans bien d'autres pays d'Afrique, une place très importante dans l'économie Congolaise. En effet, une fraction significative de la population vit de ce que l'on peut qualifier de petits boulots. Selon une étude récente de la Banque Mondiale, ce secteur générerait 97% des créations d'emplois dans un pays très touché par le chômage. Du point de vue démographique le secteur informel évolue. Il est de plus en plus alimenté par les jeunes, les femmes, les diplômés, les fonctionnaires de catégorie inférieure et les migrants.

856. A l'issue de la mise en œuvre du PND 2012-2016, des performances ont été réalisées, notamment : l'allégement des conditions administratives de création d'entreprise ; la suppression de la carte de commerçant ; la réduction à quarante-huit heures du délai des formalités administratives pour la création d'entreprise ; l'élaboration et la vulgarisation des textes juridiques relatifs à l'artisanat et la loi n° 46-2014 du 03 novembre 2014 portant mesures de promotion des TPE et PME ; l'immatriculation de 4 483 artisans dont 2 667 femmes ; le lancement du recensement des TPE/PME et artisans ; la construction du village artisanal de Brazzaville ; la construction et l'équipement de la bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises ; la construction des sièges des directions départementales. Tout cela marque un élan considérable pour la redynamisation du secteur.

857. Malgré les quelques performances enregistrées, le secteur reste confronté à des défis tels que : (i) la définition d'une politique d'encadrement et d'assistance ; (ii) le renforcement des capacités techniques et les compétences des acteurs ; (iii) la non maîtrise des activités du secteur informel ; (iii) la maîtrise et l'identification du nombre de TPE / PME et artisans opérant sur le territoire national ; (iv) la cartographie et la structuration du secteur informel et la transition des PME mature de l'informel au formel ; (v) l'accès aux financements des TPE / PME et artisans ; (vi) la sécurité sociale des artisans ; (vii) l'application des textes ; (viii) la formation des promoteurs d'entreprises ; (ix) l'accompagnement pré et post création d'entreprises ; (x) la maîtrise du secteur informel ; (xi) l'opérationnalisation de la bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises ; (xii) la mise en place d'une structure adaptée aux financements des TPE./PME et Artisans ; (xiii) le développement de structures d'accompagnement de qualité ; (xiv) la mise en place d'un cadre de concertation entre le secteur formel et le secteur informel ; (xv) la mise en place des incubateurs d'entreprises ; (xvi) la création d'une chambre de métiers , l'implémentation du FIGA.

### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

858. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre ses objectifs stratégiques suivant : (i) accroître les capacités institutionnelles et managériales du ministère ; (ii) susciter et encourager la création des entreprises viables et pérennes ; (iii) promouvoir l'entrepreneuriat national.

859. De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) améliorer l'efficacité des services rendus aux usagers ; (ii) développer les infrastructures de production et de promotion des PME et des artisans ; (iii) assainir l'environnement juridique des TPE/PME et de l'artisanat ; (iv) améliorer la coordination des actions du Gouvernement et des partenaires en faveur du secteur informel ; (v) améliorer l'environnement financier (financement) et politique d'appui dans le domaine financier ; (vi) mettre en place une plate-forme de négociation public-privé ; (vii) améliorer l'appui non financier.

### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

860. Pour atteindre les objectifs suscités, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires suivantes :

861. pour le programme de renforcement des capacités institutionnelles et managériales du ministère, il s'agira de : la poursuite de la construction des infrastructures administratives et l'organisation des formations à l'endroit des acteurs du secteur.

862. pour le programme de soutien à la création des entreprises viables et pérennes, il sera question de : la mise en place des incubateurs d'entreprises ; la dotation des PME et l'artisanat en infrastructures de production et de promotion viables ainsi que l'organisation du secteur informel.

863. pour le programme promotion de l'entrepreneuriat national, il s'agira de : la création des organismes techniques/financiers pour l'accompagnement des PME et de l'Artisanat ; la levée les obstacles techniques à la commercialisation des produits artisanaux ; la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes déscolarisés, scolarisés et des personnes âgées.

### ***d). Les projets phares à moyen terme***

864. La mise en œuvre de ces programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de projets phares d'impact économique-social au cours de la période 2018-2022 notamment :

865. Pour le programme de développement des infrastructures de production des PME et de l'artisanat, il s'agira de : la construction de la Maison de l'Entreprise du Congo ; la construction d'un village artisanal à Pointe-Noire et à Brazzaville ; la construction des pépinières d'entreprises de Brazzaville et de Pointe-Noire ; l'aménagement du guichet unique ACPCE à Brazzaville et à Pointe Noire.

866. Pour le programme promotion de l'entrepreneuriat national, il sera question de : recensement et l'identification des TPE/PME ; promotion des PME et de l'artisanat ; mise en place d'un mécanisme de financement des PME ; création des maisons de création de l'entreprise

### *e). Les besoins de financement des programmes*

867. Les besoins de financement gouvernemental des programmes et projets proposés pour le secteur des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à plus de 277,901 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 55,580 milliards de FCFA. Plus de la moitié de ces ressources sera consacrée au seul programme de renforcement des capacités institutionnelles et managériales du ministère (64,22%). Les deux autres programmes nécessitant les ressources budgétaires de l'Etat concernent le développement des infrastructures de production des PME de l'artisanat (30,27%) et la promotion de l'entrepreneuriat national (5,5%).

868. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 6,459 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes s'élève à près de 271,442 milliards de FCFA. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière des PMEASI.

### *f). Les effets attendus*

869. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance dudit secteur dont :

- le taux de survie des PME, passerait de 25% actuellement à 92% en 2022 ;
- le taux de fréquentation des pépinières par les entreprises, passerait de 0% actuellement à 30% en 2022 ;
- le taux de contribution des PME au PIB, passerait de 30% actuellement à 50% en 2022 ;
- le taux d'immatriculation des TPE/PME, passerait de 5% actuellement à 45% en 2022 ;
- le taux d'immatriculation des artisans, passerait de 5% actuellement à 45% en 2022 ;
- les délais de formalités administratives pour la création d'entreprises, baisseront de 2 jours actuellement à 1 jour en 2022.

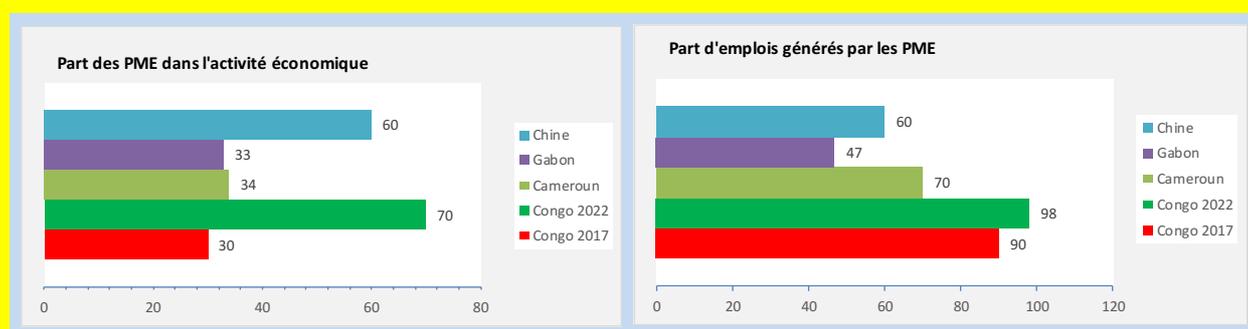
870. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : PME – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles						
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution	Taux
Susciter et encourager la création des entreprises	Taux de contribution des PME au PIB [%]	32	33	34	36	40	44	12	38%
	Pourcentage d'emplois générés par les PME	90	92	94	96	98	100	10	11%
	Taux d'immatriculation des PME [%]	30	33	36	40	44	48	18	60%
	Taux d'immatriculation des artisans [%]	5	15	25	35	45	55	50	1000%
	Taux de survie des PME [%]	25	40	55	73	92	112	87	346%
	Taux de couverture du marché national en produits des PME	15	20	25	35	50	65	50	333%
	Taux d'accès aux crédits (%)	7	8	9	12	15	18	11	157%
	Taux de fréquentation des pépinières par les start-up (%)	0	50	60	70	100	130	130	-
Développer les espaces de production et de promotion des PME et de l'artisanat	Pourcentage de RCCM délivrés en un jour	35	40	45	50	54	58	23	66%
	Pourcentage d'entreprises assistées par la MEC	0	0	10	15	25	35	35	-
Assainir l'environnement juridique des PME	Taux d'occupation de maisons de l'artisan (%)	0	0	20	30	50	70	70	-
	Pourcentage de textes mis en application	10	15	20	30	50	70	60	600%
Accroître les capacités institutionnelles et managériales du Ministère	Taux de satisfaction des usagers des services reçus des	35	40	45	50	60	70	35	100%
	Proportion des promoteurs d'entreprises satisfaits des	0	0	20	35	70	105	105	-
	Proportion des usagers satisfaits des services reçus du	30	35	40	50	60	70	40	133%

(b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.

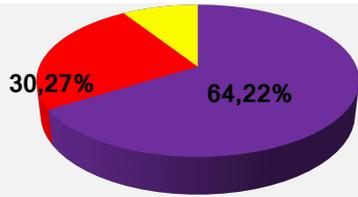


(c). Actions Phares 2017-2021.

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	aménagement du guichet unique ACPCE Brazzaville	700	0	0	0	0	700
2	aménagement du guichet unique ACPCE Pointe-Noire	200	100	0	0	0	300
3	Construction des pepinières d'entreprises de	500	600	600	1 500	2 000	5 200
4	construction des pépinières d'entreprises de Pointe-	400	400	900	1 000	2 000	4 700
5	Construction de la Maison de l'Entreprise du Congo	3 000	3 000	3 000	2 000	1 500	12 500
6	Construction d'un village artisanal à Brazzaville	800	200	100	100	0	1 200
7	Construction d'un village artisanal à Pointe-Noire	400	400	500	400	400	2 100
8	recensement et l'identification des TPE, PME	100	100	250	150	100	700
9	l'implémentation du FIGA	500	500	1 000	1 000	500	3 500
<b>Total</b>		<b>7 650</b>	<b>6 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 050</b>	<b>6 500</b>	<b>30 900</b>

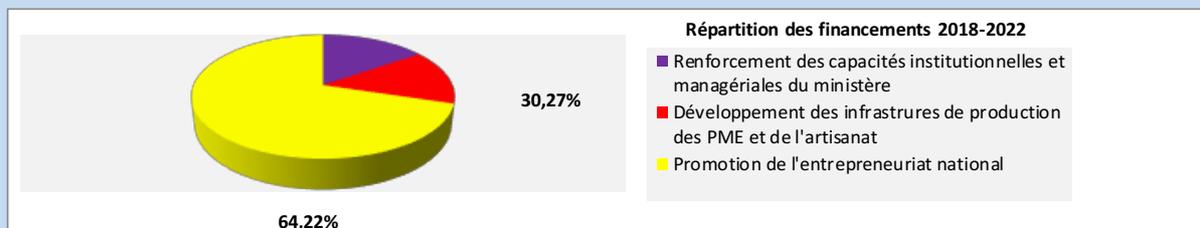
Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2018-2022						Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	
Renforcement des capacités institutionnelles et managériales du ministère	11 442	34 225	46 120	43 680	48 318	183 785	36 757
Développement des infrastructures de production des PME et de l'artisanat	13 700	13 800	13 850	13 250	14 235	68 835	13 767
Promotion de l'entrepreneuriat national	4 965	4 965	4 965	4 965	5 422	25 282	5 056
<b>Total</b>	<b>30 107</b>	<b>52 990</b>	<b>64 935</b>	<b>61 895</b>	<b>67 974</b>	<b>277 901</b>	<b>55 580</b>

#### Répartition des financements 2018-2022



(d). Budgets-Programmes 2017-2021.

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2018-2022						
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	Moy. annuelle
Renforcement des capacités institutionnelles et managériales du ministère	737	1 317	1 323	1 455	1 601	6 433	1 287
Développement des infrastructures de production des PME et de ..	1 263	1 500	1 200	1 100	1 000	6 063	1 213
Promotion de l'entrepreneuriat national	800	6 000	6 500	7 500	8 750	29 550	5 910
<b>Total</b>	<b>2 800</b>	<b>8 817</b>	<b>9 023</b>	<b>10 055</b>	<b>11 351</b>	<b>42 046</b>	<b>8 409</b>



## **2. Les politiques commerciales**

### **a). La situation et les défis actuels**

871. Le secteur du commerce, dispose d'un document de politique de développement du commerce depuis octobre 2014 dont la mise en œuvre est confrontée à diverses contraintes. Le manque d'infrastructures modernes, conformes aux normes requises en matière de manifestations foraines empêche actuellement la valorisation et la promotion des produits. En 2017, le secteur commerce extérieur et de la consommation a contribué à hauteur de 10% dans le PIB. Le volume de stocks stratégiques de produits de première nécessité est à plus de 85% et le niveau de fluidité de l'approvisionnement du marché national quant à lui est à plus de 70%. Le volume d'importation est de 4000 tonnes et 9910 tonnes du volume d'exportation.

872. Le Ministère en charge du Commerce Extérieur et de la Consommation est composé de quatre sous-secteurs à savoir : commerce intérieur, Commerce extérieur, Surveillance et contrôle du marché et Promotion des produits locaux-valorisation du label congolais.

873. Dans le sous- secteur commerce intérieur, l'approvisionnement du marché national, a provoqué la spéculation sur le marché, d'autant plus que les approvisionnements du Congo sont assurées pour l'essentiel par les produits d'importation. Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, environ 150 agents ont été formés.

587. Dans le domaine du commerce extérieur, le Congo a passé brillamment son examen de politique commerciale à l'OMC à Genève en novembre 2013.

874. Quant au sous-secteur surveillance et contrôle du marché, malgré les restrictions budgétaires de 2017, ce sous-secteur a connu quelques avancées, avec l'organisation d'ateliers et de conférences sur la facilitation du commerce et de missions de surveillance et de contrôle (4 missions effectuées). Ces actions ont occasionné des progrès en matière de volume de stocks stratégiques de produits de première nécessité. Au niveau du système des prix, le Congo a souffert de plusieurs maux que sont: l'insuffisance de l'offre de services, le nombre limité d'importateurs et le faible pouvoir d'achat. Cela a entraîné un risque élevé de spéculation outrancière et d'alignement des prix vers le haut.

875. Enfin, pour le sous-secteur promotion des produits locaux-valorisation du label congolais, deux manifestations foraines organisées ; un document de politique nationale de développement du commerce intérieur élaboré (PNDCI). Il est ainsi envisagé la construction de deux parcs des expositions à Pointe Noire et à Brazzaville dans le cadre du partenariat stratégique avec la Chine.

876. Dans la poursuite de toutes ses missions, il a été relevé les défis suivants : (i) les problèmes de fluidité de l'approvisionnement du marché ; (ii) les difficultés dans les échanges commerciaux ; (iii) le mauvais environnement commercial et l'inadaptation du cadre des affaires ; (iv) la lourdeur administrative ; (v) l'insuffisance et la vétusté des moyens du ministère.

### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

877. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre cinq objectifs stratégiques à savoir : (i) améliorer les conditions d'accès à l'exercice de la profession de commerçant et des activités commerciales; (ii) assurer la régulation des mécanismes du marché; (iii) renforcer les instruments de politique commerciale et promouvoir les exportations au Congo; (iv) renforcer les capacités d'offres de service de commerce; et (v) maximiser les avantages liés à l'intégration régionale et à la coopération commerciale internationale.

878. De façon opérationnelle, il sera question de : (i) faire du commerce un véritable levier de croissance et de développement ; (ii) veiller à la transparence des transactions commerciales et au contrôle du marché ; (iii) contribuer à la promotion du label congolais sur le marché national et international ; (iv) contribuer à l'assainissement du climat des affaires ; (v) promouvoir le développement du commerce ; (vi) promouvoir la coopération commerciale.

### ***c). Les stratégies et programmes à moyen terme***

879. Dans le but d'atteindre ces objectifs, le Gouvernement congolais devrait mettre en œuvre des programmes d'investissements dans tous les sous-secteurs du commerce. La stratégie consistera à cibler les actions prioritaires à forts impacts directs et rapides sur les principaux indicateurs de développement du secteur. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires ainsi qu'il suit :

880. Dans le programme du commerce intérieur et approvisionnement du marché, trois sont enregistrés : (i) promotion des échanges commerciaux ; (ii) suivi, approvisionnement et distribution ; (iii) amélioration du climat des affaires ;

881. Dans le domaine du commerce extérieur, l'action principale sera portée sur la mise en œuvre des accords commerciaux et la promotion des exportations ;

882. Pour ce qui est de la régulation du marché et contrôle qualité, deux actions sont retenues à savoir : (i) la régulation des marchés ; (ii) le contrôle qualité ;

883. Pour le programme pilotage de la politique du commerce, l'action unique serait la définition et la mise en œuvre de la politique du ministère et la coordination administrative.

### ***d). Les projets phares à moyen terme***

884. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, quelques projets importants qui découlent de ces programmes sont :

885. Dans le programme du renforcement des capacités institutionnelles du ministère, il s'agira de : (i) la construction des bâtiments devant abriter les sièges des directions départementales du commerce.

886. Dans le programme de renforcement de l'offre des services, le choix est porté sur : (i) développement des infrastructures de stockage et de conservation dans les chefs-lieux des départements ; l'acquisition du terrain du parc d'exposition de Pointe Noire.

887. Pour le programme de promotion du commerce, il s'agira de : appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de développement du commerce intérieur ; mise en œuvre du programme d'appui au commerce du Congo par le Centre de Commerce International (CCI) de Genève ; projet de gouvernance économique ; construction d'un laboratoire de contrôle de la qualité des produits à Pointe-Noire (en cours) ; construction d'un laboratoire de métrologie légale à Brazzaville ; développement des échanges commerciaux ; formation des contrôleurs commerciaux et leurs dotations en moyens roulants.

#### *e). Les besoins de financement des programmes*

888. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur commerce extérieur et consommation, dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élève à plus de 126,419 milliards de FCFA, représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 25,285 milliards de FCFA. 31 % du budget sera consacré au renforcement des capacités institutionnelles soit un montant de 37 313 millions de FCFA ; 37 % du budget sera alloué au programme sur la capacité d'offre de services soit un montant de 43 562 millions de FCFA ; 32 % du budget sera consacré à la promotion du commerce soit 38 491 millions de FCFA.

889. Avec une dotation prévisionnelle estimée à 19,114 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes s'élève à près de 100,251 milliards de FCFA.

#### *f). Les effets attendus*

890. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur commerce extérieur et consommation, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance dans tous les sous- secteurs en particulier, augmenter:

- le nombre de commerçants appuyés afin d'améliorer leur compétitivité : appuyer chaque année 196 commerçants pour passer de 1020 en 2017 à 2000 en 2022 ;
- le nombre des stratégies de promotion et d'exportation ;
- la part du commerce dans le PIB d'environ 10% en 2017 à 32% en 2022 ;
- le nombre des agents formés de 150 en 2017 à 450 en 2022 ;
- le volume des importations passe de 4 tonnes en 2017 à 9 tonnes en 2022 ;
- le volume d'exportation augmente de 5 tonnes en 2022 ;
- le nombre d'emplois à 1.400.000 d'ici 2022.

891. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

**Encadré : Politiques commerciales – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.**

**(a). Performances 2018-2022.**

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles					Evolution	Taux
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	(2018)-(2022)	d'évolution
Améliorer les conditions d'accès à l'exercice de la profession de commerçant et des activités commerciales	Nombre des commerçant appuyés à améliorer leur compétitivité [nbre]	1 216	1 412	1 608	1 804	2 000	2 196	980	81%
Assurer la régulation des mécanismes du marché	Nombre de laboratoires de contrôle de qualité et des normes construits [nbre]	1	2	2	3	3	3	2	150%
	Part de l'activité commerciale dans le PIB [%]	10	12	12	13	13	13	3	30%
Renforcer les capacités d'offres de service de commerce	Nombre des infrastructures de commerce de base construites [nbre]	1	1	2	3	4	5	4	400%
	Nombre d'agent formés [nbre]	198	246	294	342	342	342	144	73%
Renforcer les instruments de politique commerciales et promouvoir les exportations du Congo	Nmbre de textes réglementant l'exercice de l'activité commerciale actualisés et harmonisés [nbre]	1	2	2	3	3	3	2	200%
	Nombre des accords commerciaux bilatéraux signés [nbre]	2	2	3	4	5	6	4	200%
Maximiser les avantages liés à l'intégration régionale et à la coopération commerciale	Volume des importations [milliers de tonnes]	5,00	6,00	7,00	7,00	7,00	7,00	2,00	40%
	Volume des exportations [milliers de tonnes]	10,91	11,91	12,91	13,91	16,00	18,09	7,18	66%

**(b). Comparaison \_ Commerce**



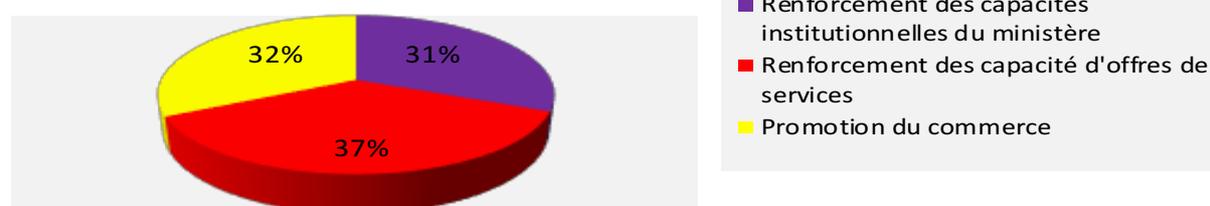
**(c). Actions Phares 2018-2022**

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Développement des infrastructures de stockage et de conservation dans les chefs lieux des départements	5000	6841	4500	2946	930	20217
2	Construction et réhabilitation des sièges des Directions Départementales	4000	4126	2290	2290	750	13456
3	Acquisition du terrain du parc d'exposition de Pointe-Noire	200	733	200	215	225	1573
4	Construction des structures commerciales	4000	4836	3000	3000	3000	17836
5	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de développement du commerce intérieur	4000	4251	2410	2240	2050	14951
6	Programme d'appui au commerce du Congo par le Centre du Commerce International (CCI) de Genève	100	100	100	100	100	500
7	Projet gouvernance économique et commercial	552	552	552	552	550	2758
8	Construction de laboratoire de contrôle de la qualité des aliments	723	723	1401	1420	1500	5767
9	Construction du laboratoire de métrologie légale de Brazzaville	100	200	150	150	150	750
10	Développement des échanges commerciaux	500	638	630	650	700	3118
11	Formation des contrôleurs commerciaux et leurs dotations en moyens roulants	1100	1100	1100	1100	1100	5500
<b>Total</b>		<b>20 275</b>	<b>24 100</b>	<b>16 333</b>	<b>14 663</b>	<b>11 055</b>	<b>86 426</b>

(d). Budgets-Programmes 2018-2022

Axes d'intervention/ Programmes	Besoins 2018-2022					2018-2022	Moy. annuelle
	2018	2019	2020	2021	2022		
Renforcement des capacités institutionnelles du ministère	5 025	10 888	10 779	6 108	6 718	39 518	7 904
Renforcement des capacité d'offres de services	5 265	5 445	13 283	13 015	9 128	46 136	9 227
Promotion du commerce	8 424	8 265	8 138	7 926	8 012	40 765	8 153
<b>Total</b>	<b>18 714</b>	<b>24 598</b>	<b>32 199</b>	<b>27 048</b>	<b>23 859</b>	<b>126 419</b>	<b>25 284</b>

**Répartition des financements 2018-2022**



### **3. La culture et les arts**

#### ***a). La situation et les défis actuels***

892. L'engagement de l'Etat en faveur de la culture participe à la promotion du droit des congolais à exprimer leurs talents culturels et artistiques susceptible d'affirmer l'identité nationale. Le Ministère de la Culture et des Arts par son action, formule les politiques qui mobilisent tous les congolais dans toute leur diversité, à exercer leur droit à la culture.

893. Le secteur de la culture et des arts est marqué par l'insuffisance des infrastructures culturelles. Celles qui existent sont déjà vétustes. La promotion des activités culturelles ne bénéficie pas de l'appui conséquent de l'Etat, ce qui ne garantit pas le rayonnement culturel du pays, le patrimoine naturel et culturel n'étant pas inventorié constitue un obstacle majeur de promotion des activités touristiques et le manque de formation du personnel administratif et des créateurs aux métiers du secteur affaiblit le rendement tant souhaité.

894. En dépit de ces faiblesses, le Congo ayant arrimé son développement à la modernisation et à la diversification de son économie, entend faire de la culture et des arts un secteur générateur de revenus sous l'éclairage des apports féconds de la science et de la technologie.

895. Pour ce faire, le secteur doit relever quelques défis en investissant sur des projets basiques à effets multiplicateurs, qui contribuent de façon significative au PIB. L'initiative privée n'étant pas encore performante au Congo, l'Etat, par le biais du ministère de la culture et des arts focalisera à court et à moyen termes son action sur : la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures de formation, de production et de diffusion culturelle et artistique ; l'encouragement du partenariat public-privé et l'initiative privée en vue de promouvoir les industries culturelles et créatives et le renforcement des capacités opérationnelles des structures techniques de production des biens et services culturels existants.

896. Des stratégies transversales impliquant la participation de tous seront également élaborées pour susciter les vocations artistiques et culturelles en milieu scolaire ; la promotion des produits culturels des congolais en général et des couches minoritaires, en particulier ; la promotion de la médecine traditionnelle ; la promotion des valeurs culturelles de la République ; les échanges sur le marché international et la moralisation publique. En somme, il s'agit de faire de la culture un facteur de développement et de l'harmonie sociale.

#### ***b). Les objectifs stratégiques et opérationnels***

897. Pour relever les différents défis qui subsistent dans ce secteur, le Gouvernement compte poursuivre son objectif stratégique de transformer le secteur de la culture et des arts en secteur générateur de revenus. De façon opérationnelle, il s'agira de :

- renforcer l'offre des services administratifs, culturels et du patrimoine naturel et culturel ;
- renforcer les capacités opérationnelles des institutions, du personnel et des créateurs.

### *c). Les stratégies et programmes à moyen terme*

898. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement mettra en œuvre des programmes d'investissements dans le secteur de la culture et des arts. La stratégie consistera à financer les actions prioritaires à forts impacts sur la visibilité de la productivité du secteur avec effet sur ces principaux indicateurs de performance. Ainsi, les différents programmes seront concentrés sur les actions prioritaires comme suit :

899. Pour le programme de renforcement de l'offre des services administratifs, culturels et du patrimoine naturel et culturel, il s'agira de : construire et réhabiliter les infrastructures culturelles, sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel et culturel, promouvoir les activités culturelles.

900. Pour le programme de renforcement des capacités opérationnelles des institutions, du personnel et des créateurs, il s'agira de former le personnel administratif dans les métiers des arts, former les créateurs culturels.

### *d). Les projets phares à moyen terme*

901. La mise en œuvre de chacun des programmes et stratégies ci-dessus nécessite la réalisation de plusieurs projets d'envergure. Au cours de la période 2018-2022, les plus importants projets sont notamment :

902. Pour Renforcement de l'offre des services administratifs, culturels, artistiques et littéraires, il s'agira notamment de : la construction et équipement des infrastructures administratifs, culturelles et artistiques ; la réhabilitation et équipement des infrastructures administratives, culturelles et artistiques ; développement des équipements ; l'intégrations aux circuits des marchés internationaux des arts et du livre ; la participation aux manifestations culturelles et artistiques au niveau international.

903. Pour le Renforcement de l'offre des services du patrimoine culturel et naturel, il s'agira notamment de : la construction et équipement de deux Parcs des expositions à Brazzaville et Pointe-Noire ; la réhabilitation et équipement de l'Ecole de Peinture de Poto-poto. ; la réhabilitation et équipement du Musée de l'Histoire Politique Nationale (Musée Marien Ngouabi) ; la construction et équipement de deux Parcs des expositions à Brazzaville et Pointe-Noire.

904. Pour Renforcement des capacités opérationnelles des institutions, du personnel et des créateurs, il s'agira notamment de : la formation du personnel et des créateurs ; l'installation et mise en place d'un système de sécurité informatique du Gouvernement ; la mise en place de la cellule de suivi de réforme en matière de la gouvernance ; la poursuite des opérations domaniales liées à l'immatriculation foncières des propriétés de l'Etat.

### *e). Les besoins de financement des programmes*

905. Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur de la culture et arts dans le cadre du Plan National de Développement 2018-2022 s'élèvent à plus de 125,380 milliards de FCFA représentant un effort budgétaire moyen annuel de plus de 25,076 milliards de FCFA. Le programme renforcement de l'offre des services administratifs, culturels,

artistiques et littéraires concentre à lui seul 57% des besoins exprimés par le ministère, suivi du programme renforcement de l'offre des services du patrimoine culturel et naturel avec 36%. le reste, soit 7%, émane du programme renforcement des capacités opérationnelles des institutions, du personnel et des créateurs (7%).

906. Avec une dotation prévisionnelle estimée à environ 18,751 milliards de FCFA dans le cadrage du PND 2018-2022, le gap de financement des programmes de la Culture et des Arts s'élève à 105,629 milliards de FCFA représentant 85% des besoins. Ce qui exige du Gouvernement un effort de mobilisation supplémentaire des ressources pour garder le cap des ambitions fixées pour le PND 2018-2022 en matière de la Culture et des Arts.

#### *f). Les effets attendus*

907. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PND 2018-2022 dans le secteur de la Culture et des Arts, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance de la Culture et des Arts. En particulier, il s'agira de :

- augmenter le nombre de maisons des archives et de la documentation, en le faisant passer de zéro (0) en 2018 à deux (2) en 2022 ;
- augmenter le nombre de musées, en le faisant passer de deux (2) en 2018 à cinq (5) en 2022 ;
- augmenter le nombre de maisons de la culture et des arts, en le faisant passer de zéro (0) en 2018 à trois (3) en 2022 ;
- augmenter le nombre de monuments, le faisant passer de 70 en 2018 à 75 en 2022 ;
- augmenter les effectifs des agents formés aux métiers du secteur, en les faisant passer de dix (10) en 2018 à quarante (40) en 2022 ;
- augmenter les effectifs des créateurs culturels formés aux métiers du secteur, en les faisant passer de zéro (0) en 2018 à quarante (40) en 2022 ;
- augmenter le nombre de participations aux manifestations culturelles internationales, en le faisant passer de huit (8) en 2018 à trente (30) en 2022 ;
- augmenter le nombre de manifestations nationales, en le faisant passer de deux (2) en 2018 à dix (10) en 2022 ;
- augmenter l'aide à la création, en la faisant de zéro (0) en 2018 à quinze (15) en 2022 ;
- augmenter le nombre de récipiendaires des prix nationaux en le faisant passer de douze (12) en 2018 à trente-cinq (35) en 2022 ;
- augmenter le nombre des éléments du patrimoine culturel en le faisant passer de quinze (15) en 2018 à cinquante (50) en 2022 ;
- augmenter le nombre des biens du patrimoine naturel et culturel, en le faisant passer de cinq (5) en 2018 à dix (10) en 2022.

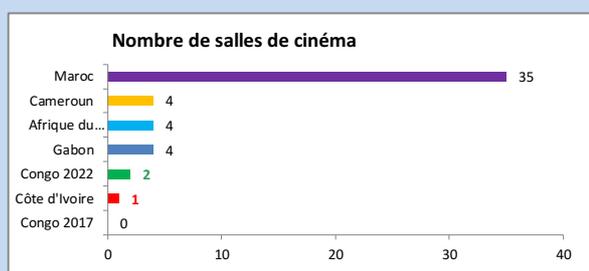
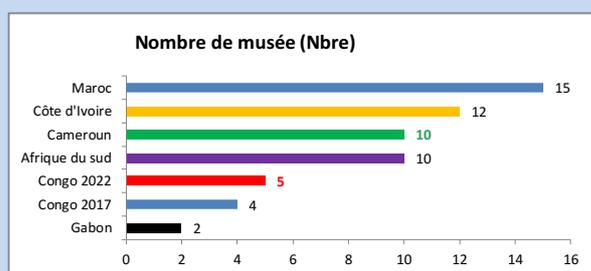
908. L'encadré ci-dessous résume les principales avancées escomptées aux termes du PPAP 2018-2022, et les besoins de financement y relatifs.

## Encadré : Culture et Arts – Performances ciblées et besoins de financement des programmes 2018-2022.

### (a). Performances 2018-2022.

Synthèse des Performances d'ensemble		Valeur de base	Valeurs Cibles							
Objectifs Stratégiques	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution (2018)-(2022)	Taux d'évolution	
Renforcer l'offre des services administratifs, culturels et du patrimoine culturel et naturel	Evolution de la part de la culture et arts dans le PIB [%]	0,20%	0,80%	2,00%	3,00%	2,80%	2,60%	2,40%	1200,00%	
	Superficies des salles de spectacle construites et équipées [m²]	0	0	0	32.000	32.000	32.000	32.000	#DIV/0!	
	Superficies des bibliothèques construites et équipées [m²]	0	0	0	32.000	57.600	83.200	83.200	#DIV/0!	
	Nombre de salles de cinema construites/réhabilitées et équipées [nbre]	0	0	1	1	2	2	2	#DIV/0!	
	Nombre de participation aux manifestations culturelles et artistiques internationaux [nbre]	50	100	200	250	300	350	300	600,00%	
	Superficies des maisons de la culture construite [m²]	1.125	1.350	1.500	1.750	2.015	2.015	890	79,11%	
	Nombre de monuments érigés [nbre]	100	150	200	250	300	350	250	250,00%	
Nombre de musées réhabilités et équipés [m²]	9	10	11	12	13	14	5	55,56%		
Renforcer les capacités opérationnelles des institutions, du personnel et des créateurs	Nombre de visiteurs [nbre]	500	700	850	900	1.000	1.100	600	120,00%	
	Nombre de personnels formés [nbre]	50	50	50	30	180	330	280	5,6	

### (b). Indicateurs comparés avec d'autres pays.



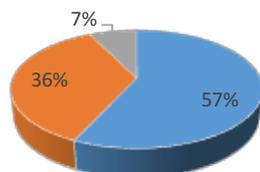
### (c). Actions Phares 2018-2022.

N°	Actions/ Projets	Montant en millions					2018-2022
		2018	2019	2020	2021	2022	
1	Poursuite de la construction et de l'équipement de la direction des archives et de la doc	500	500	500	500	500	2 500
2	Construction des maisons de la culture dans les départements.	0	3 000	2 000	0	0	5 000
3	Poursuite de la construction et de l'équipement du musée national	210	210	210	210	210	1 050
4	Construction et équipement de Cité de la Culture	0	2 700	1 800	0	0	4 500
5	Construction et équipement du centre LETEMBET AMBILY	0	960	640	0	0	1 600
6	Construction et équipement de deux Parcs des expositions à Brazzaville et Pointe-Noire	0	2 040	1 360	0	0	3 400
7	Construction et équipement de la Grande Bibliothèque Nationale à Brazzaville	0	2 100	1 400	0	0	3 500
8	Construction et équipement des bâtiments administratifs des directions générales de l.	0	1 200	800	0	0	2 000
9	Construction et équipement du palais royal de Mbé	0	600	400	0	0	1000
10	Erection des monuments et des bustes pour l'histoire du Congo	700	700	700	700	700	3500
11	Réhabilitation et équipement de l'École de Peinture de Poto-poto.	140	140	140	140	140	700
12	Réhabilitation et équipement du Centre de Formation et Recherche en Arts Dramatique	190	190	190	190	190	950
13	Réhabilitation et équipement de la Manufacture d'Arts et d'Artisanat Congolais.	140	140	140	140	140	700
14	Réhabilitation et équipement du Musée de l'Histoire Politique Nationale (Musée Marie)	170	170	170	170	170	850
15	Réhabilitation des centres de lecture et d'animation culturelle	16	16	16	16	16	80
<b>Total</b>		<b>2 066</b>	<b>14 666</b>	<b>10 466</b>	<b>2 066</b>	<b>2 066</b>	<b>31 330</b>

### (d). Budgets-Programmes 2018-2022.

<b>Axes d'intervention/ Programmes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2018-2022</b>	<b>Moy. annuelle</b>
Renforcement de l'offre des services administratifs, culturels, artistiques et littéraires	3 237	38 513	17 421	5 795	6 374	71 341	14 268
Renforcement de l'offre des services du patrimoine culturel et naturel	3 984	18 393	13 695	4 298	4 512	44 882	8 976
Renforcement des capacités opérationnelles des institutions, du personnel et des créateurs	1 882	1 882	1 882	1 673	1 840	9 157	1 831
<b>Total</b>	<b>9 103</b>	<b>58 788</b>	<b>32 998</b>	<b>11 765</b>	<b>12 726</b>	<b>125 380</b>	<b>25 076</b>

Répartition des financements de 2018-2022



- Renforcement de l'offre des services administratifs, culturels, artistiques et littéraires
- Renforcement de l'offre des services du patrimoine culturel et naturel
- Renforcement des capacités opérationnelles des institutions, du personnel et des créateurs

## ANNEXES

## 1. Matrice des Projets Phares pour la mise en œuvre du PND 2018-2022

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
<i>Présidence de la République</i>	
Acquisition des équipements	1 120
Acquisition des moyens roulants et aéronautiques de l'Etat	1 250
Dotation en équipements et médicaments de la clinique présidentielle et du centre médico-social de la présidence de la République	1 000
Poursuite de la construction du siège de la présidence de la République	43 000
Réhabilitation du garage administratif national de Brazzaville	7 500
Réhabilitation du garage administratif national de Pointe-Noire	560
construction du garage administrative de ouesso	1 100
Généralisation et modernisation des matériels et équipements de contrôle d'accès, d'alarme, de détection d'incendie, d'anti-intrusion, de péri et biométrie	350
Mise en place d'un système de sécurité informatique national	1 000
Mise en place des systèmes d'information des différentes entités de la force publique	1 200
Mise en place d'un système moderne de surveillance nationale contre la criminalité	400
<b>Total du secteur</b>	<b>58 480</b>
<i>Primature</i>	
Réhabilitation et renforcement du parc immobilier de l'Etat	2 675
Acquisition du parc automobile du gouvernement	1 200
Dotation en équipements et médicaments du centre médico-social de la primature	250

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Poursuite de la réhabilitation du siège et des structures de la primature	2 395
Installation et mise en place d'un système de sécurité informatique du Gouvernement	350
Organisation des séminaires/ateliers de formation	400
Participation des séminaires/ateliers de formation	400
Poursuite des opérations domaniales liées à l'immatriculation foncières des propriétés de l'Etat	1 000
Recensement et informatisation du parc immobilier de l'Etat	400
Renforcement des capacités opérationnelles de l'ARMP	200
Renforcement des capacités opérationnelles de la CNLCCF	200
Mise en place de l'organe de S&E	250
Elaboration du manuel de procédures opérationnelles des services du Premier Ministre	100
Mise en place de la cellule de suivi des reformes en matière de la gouvernance	200
<b>Total du secteur</b>	<b>10 020</b>
<b><i>Secteur Développement local et Décentralisation (MID)</i></b>	
Révision du cadre juridique et mise en place de la fonction publique territoriale	115
Poursuite des travaux de la municipalisation accélérée (queues) et mise en œuvre des plans locaux de développement	118 792
Campagnes de vulgarisation	50
Vérification, délimitation, démarcation et cartographie des frontières	280
Construction de l'hôpital d'instruction des armées à Brazzaville	15 000
Aménagement des voies d'accès aux cimetières Matari et aux Caserne militaires	21 260
Informatisation du système national de l'état civil	275
<b>Total du secteur</b>	<b>155 772</b>

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
<i>Secteur communication</i>	
Réhabilitation et équipement du siège du ministère	350
Equipement de la maison de la radio et télévision à Oyo	2 500
passage de l'analogique au numérique des centres de production /diffusion(radio, TVC,TDC)	14 000
Acquisition des équipements lourds de production pour la radiodiffusion nationale	1 100
Acquisition d'un studio école pour les journalistes et techniciens de la radiodiffusion nationale; TVC,TDC	650
Acquisition des équipements lourds de production pour la télévision nationale	2 400
Acquisition des équipements lourds de production pour la radio et la télévision Pointe-Noire	1 100
Réhabilitation du réseau nodal de l'Agence Congolaise d'Information (ACI)	1 750
Création des centres émetteurs TV/FM Départementaux	2 110
Création de la chaîne Congo TV jeunesse	1 595
<b>Total du secteur</b>	<b>27 555</b>
<i>Secteur Affaires étrangères</i>	
Poursuite de la construction des bâtiments diplomatiques à Addis-Abeba (Ethiopie)	1 670
Réhabilitation de la chancellerie de New-York	1 172
Acquisition des bâtiments diplomatiques à Ottawa	700
Acquisition des bâtiments diplomatiques à Londres	600
Interconnexion du siège avec les services extérieurs	178
Construction du bâtiment annexe du ministère	9 050
Construction des bâtiments diplomatiques à Beijing (Chine)	2 000
Réhabilitation et l'équipement du siège du MAECCE	1 500

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
Réhabilitation du salon diplomatique du Beach de Brazzaville	69
création d'une banque de données des congolais de l'étranger	150
<b>Total du secteur</b>	<b>17 089</b>
<i>Secteur Justice, droits humains et promotion des peuples autochtones</i>	
Renforcement des capacités du personnel de la justice et des services judiciaires	8 288
Construction du tribunal de grande instance de Kindamba	300
Construction du tribunal d'instance de Ouenze-talangäi	310
Construction Palais de justice d'Owando	500
Construction du tribunal de Poto- Poto	198
Construction des logements de magistrats d'Ewo	696
Construction des logements de magistrats de Kinkala	715
Construction des logements de magistrats de Mossaka	692
Construction de la maison d'arrêt d'Ewo	1 500
Construction de la maison d'arrêt d'Owando	5 900
<b>Total du secteur</b>	<b>19 099</b>
<i>Sous-secteur sécurité intérieur</i>	
Acquisition du dispositif du visa biométrique	1 200
Acquisition des véhicules anti incendie	3 000
Acquisition matériel anti incendie	2 000
Équipement de l'école nationale supérieure de la police	1 000
Construction et équipement des directions départementales de la surveillance du territoire	2 765

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Construction des centres de secours principaux dans les départements	2 100
Construction d'une infirmerie de la police à BZV	700
Construction des postes de police frontaliers	4 000
Construction et équipement centre de formation de police d'Obouya	2 000
Construction du centre de production de la carte nationale d'identité à Brazzaville	1 250
Construction de l'académie de police de Yié	2 200
<b>Total du secteur</b>	<b>22 215</b>
<i>Défense nationale</i>	
Acquisition des équipements de l'armée de terre	8 859
Redéploiement du génie militaire	41 978
Acquisition des équipements de l'armée de l'air	73 676
Acquisition des équipements de la marine nationale	10 933
Réalisation des bases militaires interarmées	32 497
Mise en condition opérationnelle des troupes	32 098
Réalisation des infrastructures de réserve ministérielle	186 224
Acquisition des matériels spécifiques	128 552
Acquisition des équipements de protection et de maintien d'ordre	6 000
Construction des régions de gendarmerie	4 000
Construction des tribunaux militaires	1 700
Acquisition des véhicules	800
Construction de l'hôpital d'instruction des armées à Brazzaville	15 000
Conduite et mise en œuvre des formations locales	3 694

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
<b>Total du secteur</b>	<b>546 011</b>
<i>Secteur de la Fonction publique</i>	
Elaboration et validation du PSRE	84
Elaboration du document stratégique de développement	124
Révision du statut général de la fonction publique	20
Informatisation du ministère	497
Poursuite du recensement et de l'identification physique des agents de l'Etat	108
Mise à jour du fichier central des agents civils de l'Etat	220
Mise en place d'un système de gestion des statistiques des agents civils de l'Etat	144
<b>Total du secteur</b>	<b>1 197</b>
<i>Secteur Affaires foncières</i>	
Appui à l'opération d'immatriculation d'office ou obligatoire des propriétés et droits réels immobiliers dans les cinq(5) du projet cadastre national	3 250
Acquisition des sites et titre foncier des structures de l'enseignement technique	500
Indemnisation des expropriés de BZV, RN1 Dolisie - BZV, Pool, Plateaux, Lékoumou, Bouenza, Université DSN, Complexe sportif de Kintélé	7 500
Travaux cadastraux d'aménagement des terrains et équipements	2 170
Mise en place d'un réseau géodésique national	2 800
Elargissement de l'assiette fiscale foncière	400
identification, récupération et sécurisation des du domaines de l'Etat et des collectivités locale	5 128

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Développement des systèmes Sécurisé de transfert des droit foncier	2 400
constitution des réserve foncier de l'enseignement supérieur dans les départements	500
Constitution des réserves foncières de l'ETAT	800
<b>Total du secteur</b>	<b>25 448</b>
<i>Finances</i>	
Elaboration d'un fichier informatisé unique direction de la solde et la direction générale de la fonction publique	1 000
Poursuite des travaux d'extension du siège du ministère	7 000
Poursuite de la construction et équipement des immeubles des directions départementales des services financiers	33 700
Elaboration de la politique stratégique et sectorielle du ministère	450
Transposition des directives de la CEMAC sur le gestion des finances publiques	100
Développement de l'administration électronique	60 000
Elaboration du plan de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale dans les services des recettes	100
Construction du bâtiment de la direction générale des impôts et du domaine (DGID)	5 000
Finalisation et mise en œuvre de budget programme de l'état	250
Lutte contre les flux financiers illicites, blanchiment d'argent ,financement du terrorisme	7 500
Audit sur la dette publique (interne et externe).	50
<b>Total du secteur</b>	<b>115 150</b>
<i>Secteur Plan et statistique</i>	
Construction du bâtiment de l'Institut National de la Statistique (INS)	6 000
Equipement du ministère (mobilier et équipements informatiques)	600

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
Fonds d'études des projets d'investissement public	15 000
PADEC, PSTAT et PRISP	2 200
Appuis budgétaires	600
Elaboration de la politique et des stratégies sectorielles du ministère plus les plans d'actions	300
Elaboration du document prospectif "Congo Vision 2045"	1 000
Réduction de la pauvreté et la réalisation des ODD	3 920
Elaboration des politiques sectorielles	1 500
Elaboration des PND décentralisés	2 000
Mise en œuvre et suivi-évaluation du PND 2018-2022	7 200
Travaux de contrôle des investissements publics	1 200
Mise en œuvre des engagements internationaux (agendas 2030-2063)	599
Travaux budgétaires	2 500
Suivi des projets du programme économique régional de la CEMAC (PER)	1 700
Point focal MAEP et au Golfe de Guinée	2 000
FCT IV, PAON IV, PAM, APV-UE-Congo	10 000
Projets en partenariat	399
Plateforme de gestion de l'aide (PGA)	500
Construction du complexe INS-CASP	300
Elaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale développement statistique (SNDS)	1 000
Réalisation des enquêtes	19 360
Réalisation, analyse et évaluation des études des projets des ministères par le CEPI	2 000
Identification et sélection des projets d'investissement public	900

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Réhabilitation et équipement du CASP	500
Fond documentaire CASP	100
<b>Total du secteur</b>	<b>83 378</b>
<i>Secteur Jeunesse et Education Civique</i>	
Réhabilitation du Siège de la Direction Générale de l'Education Civique	1 250
Réhabilitation des auberges de jeunes de Pointe-Noire et du Djoué à Brazzaville	1 305
Réhabilitation des bâtiments affectés : maisons de jeunesse et de citoyenneté	1 322
Construction des centres de sensibilisation des jeunes à la vie rurale	800
Acquisition des kits pour l'éducation civique	1 000
Poursuite de la mise en œuvre du Corps des Jeunes Volontaires du Congo (CJVC)	1 450
Acquisition du matériel pour l'encadrement de la jeunesse	1 500
<b>Total du secteur</b>	<b>8 627</b>
<i>Secteur Enseignement primaire et secondaire</i>	
Organisation des sessions de formation continue des enseignants	1 005
Recrutement de 385 animateurs des centres d'alphabétisation	480
Moyens de déplacement pour les inspecteurs et les conseillers	515
Dotations des écoles en matériels et équipements didactiques	500
Dotations des écoles en manuels scolaires, (livre en français et mathématiques)	97 195
Construction des salles de classe	1 550
Equipelement des salles de classe en mobilier au primaire	3 735
Equipelement des centres de jeux en plein air et matériel d'éveil	1 060

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
Achèvement et équipement du lycée d'excellence d'Oyo (projet en cours) exécuté à hauteur de 75%;	2 000
<b>Total du secteur</b>	<b>108 040</b>
<i>Secteur Enseignement technique, professionnel et formation qualifiante</i>	
Equipement de l'internat du LTAAC, du LTI 1er mai, CTI d'Oyo et laboratoire du Lycée professionnel Thomas Sankara	600
Recrutement de 2 000 enseignants Construction des écoles paramédicales de Dolisie, Kinkala et Owando	14 400
Construction de 10 directions départementales de l'Enseignement technique et professionnel dont 7 de l'enseignement technique et professionnel (Sangha, Cuvette Ouest, Niari, Pool, Cuvette et Likouala) et 3 de la formation qualifiante (Lékoumou, Plateaux et Pointe-Noire)	22 000
Construction de dix (10) centre de meyiers agricoles (Niari, Lekoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuevette, Cuvette Centrale, Sangha, Likouala)	24 000
Equipement de dix (10) centres de métiers agricoles (Niari, Lekoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuevette, Cuvette Centrale, Sangha, Likouala)	6 000
Equipement de douze (12) CEFA	40 000
Construction de dix (10) lycées techniques mixtes avec internats dans tous les départements	75 000
Construction des instituts technologiques d'Igné dans le Pool et du Kouilou	34 000
Réhabilitation des lycées techniques agricoles (Ewo, Brazzaville, Ouesso et Sibiti)	3 200
Construction de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale de Pointe-Noire ;	21 000
Equipement de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale de Pointe-Noire ;	4 000
Construction des lycées professionnels spécialisés à Hinda et à Impfondo	38 000

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Construction de l'institut professionnel et technologique d'Oyo	3 000
Equipement de l'institut professionnel et technologique d'Oyo	10 000
Equipement des internats des lycées techniques mixtes	5 000
Construction et équipement de l'école des métiers de la pêche de Mossaka	7 500
Programme d'emploi diplômés (PED)	7 500
Programme d'emploi de type DUAL	1 750
<b>Total du secteur</b>	<b>316 950</b>
<i>Secteur Enseignement Supérieur</i>	
Achèvement de la construction et l'équipement de l'Université Denis Sassou N'GUESSO de Kintélé	379 000
Etudes Techniques et mise en place des pôles universitaires départementaux (PUD) de Pointe-Noire, du Bassin du Niari et du Nord	30 778
Réhabilitation et équipement de l'université Marien NGOUABI	110 000
Développement des technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement supérieur "TIC" Sup	15 000
Construction d'une mini imprimerie de l'UMNG	250
Construction et équipement des établissements et du siège de l'Université Inter-Etats à Ouesso	2 250
Réhabilitation amphithéâtre ENAM /MESUP	587
Construction et Equipement du centre national des œuvres universitaires et sociales (CNOUS)	600
Numérisation du ministère de l'enseignement supérieur et des universités	30 000
Mise en place du système d'information et de gestion pour l'éducation (SIGE)	320
<b>Total du secteur</b>	<b>568 785</b>
<i>Secteur Recherche scientifique et innovation technologique</i>	

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Appui au développement de la production semencière	1 450
Appui à l'amélioration productivité des cultures vivrières	2 250
Acquisition des équipements et du matériel scientifique des laboratoires de recherche	2 300
Appui à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des bananes et plantains et des produits à base de manioc et autres plantes à racines et tubercules	2 750
Appui à l'amélioration de la productivité des bananes et plantains	2 450
Appui à la production des sujets d'élevages d'animaux, halieutiques et aviaires performants	2 550
Projet pilote " Zonage des terres agricoles du Congo	800
Appui à la production cartographique des zones touristiques du Congo	450
Appui à la mise au point des formules d'aliments de bétail performants à base d'intrants locaux	1 100
<b>Total du secteur</b>	<b>16 100</b>
<i>Secteur Agriculture</i>	
Restructuration du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA)	15 000
Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	66 250
Développement des filières des cultures de provende (maïs, soja)	3 750
Programme banane et plantain	5 750
Programme manioc	8 750
Programme cacao	8 930
Développement de la filière des cultures maraîchères	3 000
Promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes	1 750
Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)	10 500
Construction et installation des centres de production d'alevins	3 000

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
Implantation des unités de fumage, salage et de séchage améliorées	3 050
<b>Total du secteur</b>	<b>129 730</b>
<i>Secteur Tourisme</i>	
Recensement des établissements de tourisme	400
Collecte, traitement et analyse des données statistiques du tourisme et des loisirs	400
Enquête sur les motivations et les dépenses touristiques	400
Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire	600
Aménagement touristique du lac NANGA (Loufoualeba)	1 130
Aménagement du site touristique NOUABALE NDOKI)	1 440
Construction des structures touristiques du parc national de CONKOUATI-DOULI	2 150
Construction de la réserve communautaire du lac TELE et du mont MFOUARI	1 100
Construction des structures de la réserve communautaire de la réserve de PIKOUNDA	800
Construction de la réserve du haut MFOUARI (NYANGA)	1 250
Construction des structures touristiques des chutes de LOUFOULAKARI	1 150
Construction des structures touristiques du front de fleuve à BRAZZAVILLE	2 000
Construction des structures touristiques du site des cataractes à BRAZZAVILLE	1 600
Construction des structures touristiques du village MAH (LESIO-LUNA)	1 250
Edition et production des supports de promotion touristique et des loisirs	850
Acquisition des panneaux pour le classement des établissements d'hébergement touristique	440
Appui au développement de l'écotourisme	400
Appui à la navigation touristique	1 000
Acquisition des stands et du matériel à la participation aux foires	1 830

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Création et installation de la SOCATOUR	600
Organisation des Eductours	610
Implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique	590
Études d'aménagement des trois zones de développement touristique (Brazzaville et ses environs, Pointe noire et ses environs et le grand nord)	1 747
<b>Total du secteur</b>	<b>23 737</b>
<i>Secteur Industrie</i>	
Elaboration d'un cadre juridique et institutionnel cohérent adapté à l'évolution du secteur industriel	500
Suivi et contrôle de l'activité industrielle	500
Identification et consignation des espaces susceptibles d'accueillir les zones industrielles	400
Acquisition et sécurisation des espaces réservés (bornage, titre foncier, clôture)	1 000
Viabilisation des espaces lotis (voirie, électricité, eau, TIC, voies d'accès)	5 000
Construction des zones industrielles dans les départements retenus	25 000
Détermination des modèles de gestion des zones industrielles	1 000
Elaboration et mise en œuvre du plan de promotion des zones industrielles	500
Enquête pour l'identification des besoins/formes d'accompagnement des entreprises industrielles existantes	100
Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour l'accompagnement des entreprises industrielles existantes et l'amélioration de leur compétitivité.	200

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
Etudes sur les opportunités d'investissement pour la valorisation des ressources naturelles et des produits locaux (Industries du bois ; industries du maïs/soja ; Industries bananes ; Industries manioc ; Industries cacao ; Industries du fer ; Industries des engrais ; Industries de la canne à sucre ; Industries des emballages)	200
Enquête auprès des investisseurs potentiels sur les mesures d'accompagnement avant et après la création des entreprises industrielles	200
Elaboration et mise en œuvre des plans d'action des mécanismes d'accompagnement des industries ciblées.	200
Mise en place du comité d'organisation.	100
Elaboration des TDR du programme de sensibilisation	10
Elaboration du programme d'actions pour la sensibilisation.	100
Sensibilisation des investisseurs potentiels et des partenaires techniques et financiers.	200
Suivi et évaluation du programme.	250
Etude pour la détermination des formes de soutien spécifiques aux entreprises industrielles exportatrices	200
Mise en place des statuts particuliers des entreprises industrielles exportatrices hors ZES.	200
Etude de faisabilité pour la création d'un fonds d'aide aux entreprises industrielles exportatrices.	500
Elaboration et mise en œuvre des plans d'action de soutien aux entreprises industrielles à vocation exportatrice	200
Evaluation des structures techniques existantes pour identifier leurs besoins en formation, infrastructures et équipements.	450
Elaboration et mise en œuvre des plans de formation.	100
Dotation, réhabilitation ou construction des bâtiments devant abriter ces structures.	3 000

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
Acquisition et installation des équipements.	1 000
Suivi et évaluation de l'opérationnalisation des structures ciblées	250
Etude faisabilité pour la création d'un laboratoire de référence pour le contrôle de la qualité des produits industriels.	150
Etude faisabilité pour la création de trois centres pilotes des métiers de l'industrie (pétrole, bois, agro-industrie).	150
Création de l'office congolais pour la propriété industrielle.	200
Identification des sites devant abriter les structures ciblées.	100
Construction et équipement du laboratoire.	10 000
Construction et équipement des centres pilotes des métiers de l'industrie.	6 000
Construction et équipement de l'office congolais pour la propriété industrielle.	5 000
Etude de faisabilité pour l'implantation des incubateurs pépinières d'entreprises	100
Création des incubateurs pépinières d'entreprises	3 000
Suivi et validation de l'opérationnalisation des structures ciblées.	250
Mise en place d'un dispositif institutionnel permanent de concertation industries-institutions de formation en vue de la maîtrise de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	250
Etat des lieux des institutions spécialisées en techniques industrielles pour identifier les besoins de capacités opérationnelles	100
Formation des formateurs	250
Equiperment des institutions de formation	750
Evaluation du programme de renforcement des capacités	250
Plan d'action	2 000

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Suivi et évaluation du plan d'action	750
Réalisation par les entreprises des bilans des compétences	250
Elaboration par les entreprises industrielles des plans de formation	250
Suivi et évaluation de la mise en œuvre des plans de formation par des organes habilités	250
Création d'un comité de pilotage	200
Mise en place des partenariats avec les entreprises cibles en vue de la définition du contenu des programmes	500
Mobilisation des entreprises industrielles ciblées et des partenaires techniques et financiers pour l'appui fonctionnel des centres pilotes de métiers de l'industrie	500
Création d'une entité chargée de la mise en œuvre et de suivi des programmes de formation et de leur impact	200
<b>Total du secteur</b>	<b>72 810</b>
<i>Secteur Privé</i>	
Mise en œuvre de l'accord contrat Singapour Coopération Entreprise (SEC)	225
Elaboration du cadre juridique des partenariats public-privé (PPP)	500
Elaboration du cadre juridique de développement et promotion du secteur privé national	675
Elaboration de la loi d'orientation du secteur privé	250
Elaboration du cadre juridique instituant les Centres de Gestion Agréés (CGA)	250
Appui à la création de l'institut d'appui à l'entrepreneuriat/assistance technique (HEC)	3 000
Appui à l'association Pointe-Noire Industrielle	2 600
Appui au programme de simplification des procédures pour l'amélioration du climat des affaires	1 000
Elaboration de la note de conjoncture sur le climat des affaires	1 250

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
<b>Total du secteur</b>	<b>9 750</b>
<i>Secteur équipement et entretien routier</i>	
construction du pont sur la Megnie	500
Achèvement de la route Boundji-Ewo	100
Achèvement de la route Etoumbi- Mbomo-Mboko	350
Achèvement de la route Ngo-Djambala-Lekana	1 300
Achèvement de la route Edou-Bokouélé	100
Achèvement Ollombo-Abala	1 100
Oyo-Tchikapika-Tongo	1 700
Voiries Urbaines de Brazzaville et de PNR	4 000
Achèvement du Pont sur la rivière Mpama à Mingo	1 700
Mila Mila —Mossendjo- Mbinda (Frontière Gabon)	1 500
Route Ouessou-Pokola (CBAD)	2 000
Route Dolisie-MilaMila-Kibangou	2 000
Route Ngoko-Voulangoulou-Mouagni	1 200
Installation d'un bac sur l'Alima à Okoyo	1 050
Route Akou-Mbon	1 050
Route Louingui-Loumo	1 850
Route Bokondza-Makotipoko	1 100
Route Pilkondi-Bilala-Banga-Frontière Cabinda	1 350
Entretien et réhabilitation de la route Zananga-Bambama-Frontière Gabon	1 350
construction du pont sur la rivière Douo à Inkala Matiba (axe Kindamba-Kingoué)	800

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
construction du pont sur la Vouma (axe Linnengué-Boua)	150
réhabilitation du pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)	250
construction du pont sur la rivière Louamba (axe Nkayi-Sonnel)	100
construction du pont sur la rivière Foula à Komono (axe Mossendjo-komono)	400
construction du pont sur la rivière Mpoukou (axe komono-Mossendjo)	500
construction du pont sur la Louessé à Ngouelé (axe Mossendjo-komono)	1 400
réhabilitation de la voie d'accès au pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)	650
entretien de la route bitumée Makoua-Etoumbi	500
entretien de la route bitumée Makoua-Ouessou	1 000
entretien de la route bitumée Makoua-Owando	800
entretien de la route bitumée Bouansa-Mouyondzi	350
entretien de la route bitumée Loudima-Sibiti-Ibe	600
entretien de la route bitumée Dongou-Impfondo-Epena	730
Traitement des ravins	500
Corridor 2 : Brazzaville-Yaoundé (tronçon Ketta-Djourn)	101 000
Corridor 5 : Brazzaville-Libreville (tronçon Dolisie-Ndendé)	71 000
Renforcement de la RN2, tronçon Brazzaville-Owando	175 000
Achèvement de la route Mouyondzi-Moukoulou	15 000
Achèvement de la route Sibiti-Ibé-Zanaga	2 000
Latérisation de 5000 km et le traitement de 500km des routes aux produits stabilisants 3S	15 000
<b>Total du secteur</b>	<b>413 030</b>
<i>Secteur transport</i>	

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Formation à long terme des agents techniques aux métiers des cinq modes de transport	8 000
Construction des gares routières	2 300
Réhabilitation du CFCO.	26 065
réhabilitation et modernisation du tunnel long	7 053
Réhabilitation de la voie et consolidation des ouvrages d'art sur l'ancien tracé entre Bilala-Bilinga, Dolisie et Matsendé	12 000
réhabilitation des unités fluviales de la SOCOTRAF	10 310
construction de l'hydrant d'Impfondo	600
Réhabilitation de la navigabilité sur les rivières Alima, Likouala-Mossaka, Likouala aux herbes et Loubangui	15 000
Construction des entrepôts au PAPN	7 000
acquisition des équipements de sécurité et de sureté maritime	3 000
construction du siège du conseil congolais des chargeurs	2 000
acquisition des portiques supplémentaires pour le PAPN	7 000
acquisition des infrastructures PKI et de géolocalisation pour le GUOT	4 000
construction du port sec de Dolisie	14 000
acquisition des aéronefs	16 000
acquisition des kits complets de balisage solaire	1 000
<b>Total du secteur</b>	<b>135 328</b>
<i>Secteur Télécommunications</i>	
Extension, raccordement, modernisation et densification du réseau téléphoniques à fibre optique (Kinkala, Madingou, Sibiti)	1 400

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Extension, raccordement, modernisation et densification du réseau téléphoniques à fibre optique (Oyo, Owando, Ouesso et Ewo)	1 000
Poursuite du projet Central African Backbone (CAB 3 & 4), avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Internationale de Développement (AID)	4 450
Création des technopôles et centres d'innovation	300
Création d'un observatoire des TIC	2 000
Réalisation du réseau numérique du Gouvernement (Intranet)	350
Introduction du numérique dans les curricula de formation (du primaire au supérieur)	200
<b>Total du secteur</b>	<b>9 700</b>
<i>Sous-secteur Poste</i>	
Implémentation du courrier hybride (Phase I et II)	2 750
Construction et équipement des bureaux de poste (Tongo, Madingou, Ewo, Kinkala, Zanaga, Ngoko)	2 700
Mise en place d'un Système d'Information Intégré de Management POSTAL-SIMPOST	2 600
Acquisition des logiciels pour le développement du Service de transfert électronique d'argent	2 650
Construction et modernisation des bureaux de poste (des départements et arrondissements)	2 675
Réhabilitation du réseau d'acheminement du courrier	2 650
Création d'un réseau d'informations postales	2 748
Extension du réseau cyber poste	2 625
Acquisition des équipements et matériel d'exploitation	2 625
<b>Total du secteur</b>	<b>24 023</b>
<i>Secteur Energie et Hydraulique</i>	

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
Projet d'Electrification rurale au Congo (PERCO/INDIEN)	10 943
Construction de la ligne THT Boundji -Ewo	2 000
Construction d'une centrale solaire (3MW) à Impfondo	3 000
Etudes et construction du barrage hydroélectrique de Chollet	26 000
Réhabilitation de la ligne THT Brazzaville-Pointe/Noire	1 000
Construction de la deuxième ligne Brazzaville-Pointe/Noire	1 700
Etudes et Construction du brarrage hydroélectrique de Mourala sur la Louessé	23 500
Construction de la ligne THT Loango-Inga-Pointe/Noire-Cabinda	1 000
Etudes de faisabilité de la centrale hydroélectrique de Sounda	1 000
Construction de la ligne THT Liouesso	26 500
Electrification de la zone industrielle de Maloukou	4 500
Projet de contribution au programme d'investissement de la SNE (AFD)	40 100
Plan d'urgence SNE (C2D) AFD	3 225
Projet de réhabilitation du CFPP SNE (C2D) AFD	5 200
Construction d'une usine d'eau potable à P/N	18 000
Alimentation en eau potable et assainissement de la ville de Loudima	13 500
Projet "EAU POUR TOUS"	5 000
Réhabilitation de l'usine d'eau de Dolisie	2 800
Construction de l'unité compacte de production de Ngabouissi à P/N	5 000
Projet d'Appui à la Société nationale de dsitribution d'eau (SNDE)	65 044
Adduction d'eau de la zone industrielle de Maloukou	2 000
Electrification des districts de Makotipoko et Bokoma	4 000

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
<b>Total du secteur</b>	<b>265 012</b>
<i>Secteur Santé et Population</i>	
Système national d'information sanitaire	3 350
Opérationnalisation de l'assurance maladie universelle	4 300
Revitalisation des districts sanitaires	101 000
Poursuite de la construction des 12 hôpitaux généraux dans les départements et le maintien des autres hôpitaux généraux	15 000
Santé de la mère, du nouveau-né, des enfants et des adolescents	84 600
Nutrition	6 300
Appui au renforcement des capacités selon le règlement sanitaire international (RSI)	33 650
Surveillance épidémiologique des maladies et événements de santé publique	1 850
Appui au système de santé essentiels dans les départements fragiles et/ou en conflits	45 000
Promotion des comportements favorables à la santé	14 200
Action sur les autres déterminants de la santé	11 500
Construction de deux centres d'hémodialyse à Brazzaville et à PointeNoire	7 500
<b>Total du secteur</b>	<b>328 250</b>
<i>Secteur Affaires sociales</i>	
Projet des filets de sécurité alimentaire	21 281
Projet Lisungi	30 162
Actions sociales en faveur de l'enfance et des femmes	6 032
Poursuite du Projet d'appui à la refondation de la formation en travail social	10 725

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
<b>Total du secteur</b>	<b>68 200</b>
<i>Secteur Sport et Education Physique</i>	
Construction du complexe sportif olympique de Kintélé	6 680
Construction d'un Complexe Omnisport de type 1 à Imphondo et Pointe-Noire	24 624
Construction et équipement des Gymnases à Pointe-Noire et du stade Michel d'Ornano	4 515
Construction des Plates -Formes Sportives dans les Chefs-Lieux des Districts et dans les Communautés Urbaines	7 560
Revêtement des pistes d'athlétisme des stades en matière synthétique	3 413
Entretien des complexes sportifs et des gymnases	2 635
Réhabilitation du Complexe Sportif Alphonse MASSAMBA-DEBAT	1 470
Réhabilitation de la piscine olympique A, MASSAMBAT-DEBAT	2 210
Construction et équipement des écoles spécialisées de sport à Brazzaville et Pointe-Noire	1 785
Construction de trois centres préformation sportive et de trois écoles de formation sportive à Owando, Dolisie et Pointe-Noire	2 885
Construction de trois centres médico sportifs à Brazzaville, Owando et Pointe-Noire	1 575
Construction d'un laboratoire de recherche sur l'antidopage à Brazzaville	263
Aménagement des terrains de jeu de proximité et de loisirs dans les quartiers et localités	2 625
Réhabilitation des installations sportives dans 6 lycées	3 780
Construction des plates-formes sportives dans 28 lycées et 50 collèges	24 570
<b>Total du secteur</b>	<b>90 590</b>
<i>Secteur Promotion de la femme et intégration de la femme au développement</i>	
Appui au genre, à la promotion du leadership féminin et à la prévention du VIH/Sida	3 200

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution 1325	1 200
Construction de la maison de production de la femme	2 970
Appui aux caisses féminines d'épargne et de crédits mutuels	1 400
Appui aux activités génératrices de revenus au profit des femmes et des filles mères dans les 12 Départements	4 800
<b>Total du secteur</b>	<b>13 570</b>
<i>Secteur Construction urbanisme et habitat</i>	
Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP), de quatre (4) quartiers dont deux (2) à Brazzaville et deux (2) à Pointe-Noire	750
Réalisation de la phase opérationnelle du projet d'amélioration de deux (2) autres quartiers précaires à Pointe-Noire, dans le cadre du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) de l'ONU-Habitat	673
Réalisation de la deuxième phase du projet de drainage des eaux pluviales et aménagement progressif des exutoires naturels à Brazzaville	800
<b>Total du secteur</b>	<b>2 223</b>
<i>Secteur travail et sécurité sociale</i>	
Réhabilitation et équipement des sièges des directions départementales	375
Achèvement de la construction du mur de clôture du siège du service public de santé au travail	90
Acquisition des terrains pour la construction des sièges des directions départementales du travail et de la sécurité sociale	3 750
Achèvement de la construction du siège de la direction départementale du travail de la Lékoumou	900

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Achèvement de la résidence et de la case de passage de la direction départementale du travail de la Cuvette (Makoua)	1 000
Réhabilitation et équipement du siège de la direction départementale du travail de la sangha	1 000
Validation et publication du code du travail	450
Validation et publication du code de sécurité sociale	450
Tenue des sessions du comité national du dialogue social	1 200
<b>Total du secteur</b>	<b>9 215</b>
<i>Secteur Aménagement du territoire</i>	
Mise en place d'un système de gestion de l'information des projets	235
Formation de 50 cadres et agents	495
Actualisation du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) 2005	160
Elaboration du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT)	300
Elaboration des schémas départementaux d'aménagement de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest, des Plateaux et du Pool	200
Production cartographique.	200
Elaboration d'un nouveau contrat de plan Etat-Département (CED)	2 950
Mise en place des organes de concertation.	400
Achèvement des projets préfectoraux non grands travaux dans les départements	7 637
Suivi des projets préfectoraux non grands travaux	80
Restructuration des quartiers précaires Moukoudzi-Ngouaka et Soukissa à Brazzaville, Mboukou et Tchiambi à Pointe-Noire	19 713
Suivi des projets grands travaux (structurants et préfectoraux)	1 000

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Revitalisation des villages Tongo dans la Lékoumou, Engana et Tongo dans la Cuvette	980
<b>Total du secteur</b>	<b>34 350</b>
<i>Secteur zone économique spéciale</i>	
Elaboration d'une Stratégie de Communication internationale	400
Acquisition des logiciels SIG et GPS de précision	75
Acquisition des équipements techniques de la direction départementale d'Oyo-Ollombo	390
Acquisition du matériel SIG	100
Acquisition du matériel informatique du Cabinet	75
Acquisition du matériel informatique de la IGZES	75
Acquisition de la maquettes de la ZES de Pointe-Noire	150
Acquisition du matériel informatique de la DGAZES	80
Acquisition du matériel informatique de la DGAI	75
Etudes géotechniques des ZES	450
Aménagement de la ZES de Pointe-Noire	10 000
Equiperment de l'agence de planification, de promotion et de développement en matériel informatique et bureautique	400
Construction de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES	1 500
Travaux d'arpentage de la ZES d'Oyo-Ollombo	670
Actualisation des études de faisabilité des ZES de Brazzaville, Ouesso et Oyo-Ollombo	750
Construction des infrastructures de la zone économique de Pointe-Noire	34 500
Etudes des impacts environnementaux et sociaux	600
Travaux d'arpentage de la ZES de Brazzaville	150

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Etudes Géotechnique de la ZES de Pointe-Noire	150
Etudes Géotechnique de la ZES de Brazzaville	120
Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de Pointe-Noire	150
Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de Brazzaville	150
Travaux d'arpentage de la ZES de Ouesso	670
Equipement des directions générales, du cabinet et de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES en matériel informatique	400
Organisation d'un forum à Brazzaville sur les ZES	300
Campagne de Vulgarisation de la loi instituant les ZES	150
<b>Total du secteur</b>	<b>52 530</b>
<i>Secteur Développement durable (MTL)</i>	
Collecte des données sur les normes sectorielles	500
Promotion de l'éducation au développement durable	600
Edition des supports sur le développement durable	390
Réalisation des inventaires fauniques et floristiques	400
Cartographie des terres dégradées	420
Cartographie des zones de tourbières	200
Cartographie des zones humides	500
Cartographie des zones mangroves	500
Etude sur la vulnérabilité des écosystèmes face au changement climatiques	400
<b>Total du secteur</b>	<b>3 910</b>
<i>Secteur de l'environnement (MTL)</i>	

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Collecte, traitement et analyse des données environnementales	700
Elaboration des procédures des études d'impact environnemental	500
Edition des supports sur l'environnement	885
Inventaires des sites dégradés	600
Economie des systèmes de gestion et de traitements des déchets solides déversés dans les cours d'eau	450
Développement de veille environnementale	500
Acquisition du matériel pour le contrôle de la qualité de l'eau, de l'air et du sol	600
Développement de l'économie de l'eau et de l'assainissement	400
<b>Total du secteur</b>	<b>4 635</b>
<i>Secteur Economie forestière</i>	
Appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois (PACIGOF)	3 600
Appui à la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau de la République du Congo dans le domaine de l'utilisation des terres et de la forêt	1 500
Aménagement du territoire	2 000
Programme de réduction des émissions Nord-Congo	2 580
Projet Réhabilitation du Parc Zoologique et Botanique de Brazzaville	1 750
Projet création des centres de formation aux métiers de la forêt et du bois	1 000
Projet Inventaire Forestier National (IFN)	1 500
Projet Apiculture Paysanne	280
Projet OIBT/FC PC 364/05 Rev4(1) "développement des filières de commercialisation des huiles essentielles d'eucalyptus citriodora"	205

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Programme National d'Afforestation et de Reboisement(PRONAR)	4 600
Projet Foret et Diversification Economique (PFDE)	5 900
Projet Paysage Forestier nord Congo	3 400
Projet agroforesterie communautaire et bois-énergie Pool-Plateaux	1 900
<b>Total du secteur</b>	<b>30 215</b>
<i>Secteur Développement durable (Ministère Economie forestière)</i>	
Projet Gestion Durable de la faune sauvage	650
Projet aire marine protégée de la baie Loango	750
Projet Complexe Counkouati-Dimonika	1 000
Projet Gestion Durable de l'amassella(safoutier) et du périscopes elata(Affromosia)	190
<b>Total du secteur</b>	<b>2 590</b>
<i>Secteur Hydrocarbures</i>	
Equipement pour le suivi et contrôle de l'impact environnemental	768
Projet Appui à l'amélioration des conditions des populations vivant proche des sites on shore	1 350
Construction d'une nouvelle raffinerie à vocation sous régionale à Pointe-Noire	3 333
Equipement de suivi et de contrôle pour l'ARAP	200
Etude pour la construction des nouveaux dépôts de stockage stratégique des produits raffinés finis	1 292
Réhabilitation et équipement du siège du Ministère	6 550
Construction du siège de l'APPO	1 330
Construction et équipement des DD des hydrocarbures (Pointe-Noire, dolisie, Oyo et Ouesso)	5 258
Equipement du siège de la banque des données pétrolières	1 792

Projets phares	Coût 2018-2022 (en millions FCFA)
<b>Total du secteur</b>	<b>21 873</b>
<i>Secteur des mines</i>	
Poursuite des travaux de construction et équipement du Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses (BEEC)	5 000
Poursuite des travaux de construction et équipement des sièges des directions départementales	6 000
Appui au développement durable du secteur minier artisanal	2 164
Poursuite des travaux de construction et d'équipement du centre de recherches géologiques et minières	5 113
Poursuite des études géologiques et minières	9 749
<b>Total du secteur</b>	<b>28 026</b>
<i>Secteur des Petites et moyennes entreprises</i>	
Aménagement du guichet unique ACPCE Brazzaville	700
Aménagement du guichet unique ACPCE Pointe-Noire	300
Construction des pépinières d'entreprises à Brazzaville	5 200
Construction des pépinières d'entreprises de Pointe-Noire	4 700
Construction de la Maison de l'Entreprise du Congo	12 500
Construction de la maison de l'artisanat de Brazzaville	1 200
Construction d'un village artisanal à Pointe-Noire	2 100
Recensement et l'indentification des TPE, PME	700
Implémentation du FIGA	3 500
<b>Total du secteur</b>	<b>30 900</b>

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
<i>Secteur du commerce</i>	
Développement des infrastructures de stockage et de conservation dans les chefs-lieux des départements	20 217
Constructions et réhabilitations des sièges des DD	13 456
Acquisition du terrain du parc d'exposition de PN	1 573
Construction des structures commerciales	17 836
Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de développement du commerce intérieur	14 951
Programme d'appui au commerce du Congo par le centre du commerce international(CCI) de Genève	500
Projet gouvernance économique et commercial	2 758
Construction de laboratoire de contrôle de la qualité des aliments	5 767
Construction du laboratoire de métrologie légale de Brazzaville	750
Développement des échanges commerciaux	3 118
Formation des contrôleurs commerciaux et leurs dotations en moyens roulants	5 500
<b>Total du secteur</b>	<b>86 426</b>
<i>Secteur Culture et arts</i>	
Poursuite de la construction et de l'équipement de la direction des archives et de la documentation.	2 500
Construction des maisons de la culture dans les départements.	5 000
Poursuite de la construction et de l'équipement du musée national	1 050
Construction et équipement de Cité de la Culture	4 500
Construction et équipement du centre LETEMBET AMBILY	1 600

<b>Projets phares</b>	<b>Coût 2018-2022 (en millions FCFA)</b>
Construction et équipement de deux Parcs des expositions à Brazzaville et Pointe-Noire	3 400
Construction et équipement de la Grande Bibliothèque Nationale à Brazzaville	3 500
Construction et équipement des bâtiments administratifs des directions générales de la culture et des arts	2 000
Construction et équipement du palais royal de Mbé	1 000
Erection des monuments et des bustes pour l'histoire du Congo	3 500
Réhabilitation et équipement de l'Ecole de Peinture de Poto-poto.	700
Réhabilitation et équipement du Centre de Formation et Recherche en Arts Dramatiques.	950
Réhabilitation et équipement de la Manufacture d'Arts et d'Artisanat Congolais.	700
Réhabilitation et équipement du Musée de l'Histoire Politique Nationale (Musée Marien Ngouabi).	850
Réhabilitation des centres de lecture et d'animation culturelle	80
<b>Total du secteur</b>	<b>31 330</b>
<b>Total des projets Phares</b>	<b>4 021 869</b>

## 2. Budgets-Programmes des Actions Ministérielles 2018-2022

	Montants en millions de FCFA
Axes d'intervention/ Programmes/ Actions	Besoins
	2018-2022
<b>DOMAINES DE CONCENTRATION</b>	
<b>Renforcement de la gouvernance</b>	
<b>Gouvernance politique</b>	
<b>Présidence de la République</b>	
<b>Dotation</b>	
Acquisition des équipements	1 120
Acquisition des moyens roulants et aéronautiques de l'Etat	1 250
Dotation en équipement et médicament de la clinique présidentielle et du centre médico social de la présidence de la République	1 000
Poursuite de la construction du siège de la Présidence de la République	41 750
Réhabilitation du garage administratif de Brazzaville	7 500
Réhabilitation du garage administratif de Pointe-Noire	560
Construction du garage administratif de Ouesso	1 100
Généralisation et modernisation des matériels et équipements de contrôle d'accès, d'alarme, de détection d'incendie, d'anti-intrusion, de perimétrie et biométrie	350
Mise en place d'un système de sécurité informatique national	1 000
Mise en place d'un système d'information de différentes entités de la force publique	1 200
Mise en place d'un système moderne de surveillance nationale contre la criminalité	400
<b>Primature</b>	
<b>Gestion du ministère</b>	
Poursuite de la réhabilitation du siège et des structures de la primature	2395
Installation et mise en place d'un système de sécurité informatique du Gouvernement	350
<b>Renforcement des Capacités</b>	

Renforcement des capacités opérationnelles de l'ARMP	200
Renforcement des capacités opérationnelles de la CNLCCF	200
Organisation des séminaires/ateliers de formation	400
Poursuite des opérations domaniales liées à l'immatriculation foncières des propriétés de l'Etat	1000
Réhabilitation et renforcement du parc immobilier de l'Etat	2675
Mise en place de l'organe de S&E	250
Mise en place de la cellule de suivi de réforme en matière de la gouvernance	200
Elaboration du manuel de procédures opérationnelles des services du Premier Ministre	100
Acquisition du parc automobile du Gouvernement	1200
Dotations en équipement et médicaments du centre médico-social de la Primature	250
Participation aux séminaires/ateliers de formation	400
Recensement et informatisation du parc immobilier de l'Etat	400
<b>79 Ministère délégué auprès du Ministère de l'Intérieur et Décentralisation, chargé de la Décentralisation: GESTION DU TERRITOIRE</b>	
<b>Gestion des ressources humaines de l'administration du territoire</b>	
Gestion du personnel des préfectures et des collectivités locales	162 529
<b>Gestion des ressources financières et matérielles de l'administration du territoire</b>	
Gestion des services déconcentrés de l'administration territoriale	45 050
vérification, délimitation, démarcation Cartographie des frontières	280
Etude de faisabilité socio - politique et économique pour la définition du niveau de décentralisation	115
Informatisation du système national de l'état civil	275
Révision du cadre juridique et mise en place de la fonction publique territoriale	50
Développement des infrastructures et équipements de l'administration du territoire	159 237
<b>Municipalisations accélérées</b>	
Municipalisation Kouilou	2 935
Municipalisation Likouala	2 550
Municipalisation Niari	8 454
Municipalisation Cuvette	350
Municipalisation Brazzaville	2 550

Municipalisation Cuvette-Ouest	0
Municipalisation Pool	5 975
Municipalisation Plateaux	13 241
Municipalisation Bouenza	25 616
Municipalisation Sangha	27 995
Municipalisation Lékoumou	16 019
Poursuite des travaux de la municipalisation accélérée (queues)	118 792
<b>Assainissement</b>	
Assainissement de la ville de Brazzaville	28 446
Assainissement de la ville de Pointe-Noire	5 100
Assainissement de la ville de Dolisie	19 300
Assainissement de la ville de Nkayi	18 300
Assainissement de la ville de Mossendjo	9 650
Assainissement de la ville de Ouessou	11 200
<b>33 Ministère de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles du ministère</b>	
<b>Gestion du ministère</b>	
Développement des ressources humaines	18 072
Gestion des ressources financières et matérielles	15 826
Réhabilitation et équipement du siège du ministère	350
Équipement de la maison de la radio et télévision à Oyo	2 500
Renforcement de la planification et de la programmation	3 363
Gestion des systèmes informatiques, de communication et des T.I.C	5 526
<b>Renforcement des organes de production et de diffusion</b>	
<b>Gestion des ressources financières et matérielles de la communication</b>	
Gestion des ressources financières	28 444
Gestion des ressources matérielles	22 245
Acquisition des équipements lourds de production pour la radiodiffusion nationale	1 100

Acquisition d'un studio école pour les journalistes et techniciens de la radiodiffusion nationale; TVC,TDC	650
Acquisition des équipements lourds de production pour la télévision nationale	2 400
Passage de l'analogie au numérique des centres de production/diffusion (radio, TVC,TDC)	14 000
Acquisition des équipements lourds de production pour la radio et la télévision Pointe-Noire	1 100
Réhabilitation du réseau nodal de l'Agence Congolaise d'Information (ACI)	1 750
Création des centres émetteurs TV/FM Départementaux	2 110
Création de la chaîne Congo TV jeunesse	1 595
<b>Développement des ressources humaines</b>	
Gestion des techniciens du ministère de la communication	928
<b>Politiques d'accompagnement du secteur privé et des communautés</b>	
Appui au secteur privé	0
<b>Politiques transversales de promotion de la communication</b>	
<b>Amélioration de la Gouvernance</b>	
Amélioration du cadre juridique et institutionnel	0
Gestion de la communication gouvernementale	2 000
Gestion des activités du parlement	0
Amélioration de la santé au ministère de la communication	306
<b>31 Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger</b>	
<b>Modernisation de l'outil diplomatique</b>	
<b>Gestion du Ministère</b>	
Gestion des ressources financières et matérielles du Cabinet	44 042
Gestion des systèmes informatiques, communications et NTIC	1 020
Amélioration de la gouvernance	205
Gestion des ressources financières et matérielles du SG	50 291
Gestion des ressources financières et matérielles de l'inspection générale	324
<b>Gestion des missions diplomatiques</b>	
<b>Gestion des représentations diplomatiques</b>	
Poursuite de la construction des bâtiments diplomatiques à Addis-Abeba (Ethiopie)	1 670

Réhabilitation de la chancellerie de New-York	1 172
Acquisition des bâtiments diplomatiques à Ottawa	700
Acquisition des bâtiments diplomatiques à Londres	600
Interconnexion du siège avec les services extérieurs	178
Construction du bâtiment annexe du ministère	9 050
Construction des bâtiments diplomatiques à Beijing (Chine)	2 000
Réhabilitation et l'équipement du siège du siège du MAECCE	1 500
Réhabilitation du salon diplomatique du Beach de Brazzaville	69
création d'une banque de données des congolais de l'étranger	150
Gestion des ressources financières et matérielles des représentations diplomatiques	46 990
<b>Promotion de l'image du Congo</b>	
<b>Extension de la carte diplomatique</b>	
Prospection de nouvelles zones	0
Ouverture des nouvelles représentations diplomatiques	56 100
<b>Développement de la coopération</b>	
Développement de la coopération bilatérale	0
Développement de la coopération multilatérale	0
<b>Gouvernance judiciaire et sécurité intérieure</b>	
<b>32 Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	
<b>Gestion du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones</b>	
Gestion des ressources humaines	48 363
Gestion des ressources financières et matérielles	14 965
Renforcement de la planification et de la programmation	3 264
Gestion des systèmes informatiques et de communication	6 064
<b>Renforcement des capacités d'offres des services</b>	
<b>Développement des infrastructures et des équipements de justice</b>	
Renforcement des capacités du personnel de la justice et des services judiciaires	8 288

Construction du tribunal de grande instance de Kindamba	300
Construction du tribunal d'instance de Ouenze-Talangai	310
Construction Palais de justice d'Owando	500
Construction du tribunal de Poto-Poto	198
Construction des logements de magistrats d'Ewo	696
Construction des logements de magistrats de Kinkala	715
Construction des logements de magistrats de Mossaka	692
Construction de la maison d'arrêt d'Ewo	1 500
Construction de la maison d'arrêt d'Owando	5 900
Gestion des infrastructures	11 992
Gestion des équipements	9 818
Construction des tribunaux	23 140
Réhabilitation des tribunaux	840
Equiperment des tribunaux	4 386
Construction des cours	2 295
Equiperment des cours	1 020
<b>Développement des infrastructures et équipements des maisons d'arrêt</b>	
Gestion des magistrats	2 040
Gestion du personnel de justice	1 530
Gestion du personnel carcéral	1 479
<b>Développement des infrastructures et équipements des maisons d'arret</b>	
Construction des maisons d'arrêt	14 167
Equiperment des maisons d'arrêt	3 060
Construction des centres pénitentiaires	5 100
<b>Promotion de la justice</b>	
<b>Gestion de la réforme juridique et judiciaire</b>	
Réforme de la justice	9 884
Réforme, vulgarisation, publication des textes et procédures	2 550

<b>Renforcement de la promotion de la qualité des droits humains</b>	
Vulgarisation et application de la loi sur les populations autochtones	0
Promotion de la connaissance des procédures et des textes juridiques	11 975
<b>Politique transversale de l' Amélioration de la qualité</b>	
Appui à l'administration pénitentiaire	510
OHADA	510
Appui aux droits de la personne et groupe vulnérable (femmes, enfants, personnes handicapées et personnes âgées)	1 173
Appui institutionnel	4 835
Appui à la mise en œuvre du plan national sur l'amélioration de la qualité de vie des peuples autochtones	0
<b>34 Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	
<b>Gestion du ministère de l'intérieur et de la décentralisation</b>	
Développement des ressources humaines	276 096
Gestion des ressources financières et matérielles des services centraux et déconcentrés de l'administration du territoire	713 178
Etude de faisabilité socio politique et économique pour la définition du niveau de décentralisation	5 000
Information du système nationale de l'Etat civil	1 375
Gestion des ressources financières et matérielles des services centraux et déconcentrés de la police	86 554
Révision du cadre juridique et mise en place de la fonction publique territoriale	250
Gestion des services décentralisés	108 548
Renforcement de la planification stratégique	252 930
Gestion du système informatique et de communication	203
<b>Gestion de la sécurité intérieure</b>	
<b>Développement des ressources humaines de la police</b>	
Gestion des policiers	135 479
<b>Gestion des ressources financières et matérielles de la police</b>	
Acquisition du dispositif du visa biométrique	1 200
Acquisition des véhicules anti incendie	3 000
Acquisition matériel anti incendie	2 000

Equipped de l'école nationale supérieure de la police	1 000
Construction et équipement des directions départementales de la surveillance du territoire	2 765
Construction des centres de secours principaux dans les départements	2 100
Construction d'une infirmerie de la police à BZV	700
Construction des postes de police frontaliers	4 000
Construction et équipement centre de formation de police d'Obouya	2 000
Construction du centre de production de la carte nationale d'identité à Brazzaville	1 250
Construction de l'académie de police de Yié	2 200
Aménagement des voies d'accès au cimetière de Matari et aux casernes	21 260
Gestion des ressources financières de la police	5 346
Développement des infrastructures et équipements de la police	169 733
Construction d'une infirmerie de la police à BZV	10 000
<b>Promotion de la gouvernance territoriale et de la sécurité intérieure</b>	
<b>Politiques transversales de la gouvernance</b>	
Amélioration de la gestion de l'administration du territoire et de la décentralisation	1 454
Amélioration de la gestion de l'administration de la police	300
<b>21 Ministère de la Défense Nationale</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère</b>	
<b>Gestion des ressources</b>	
Gestion des ressources humaines	34 702
Gestion des ressources matérielles et financières	49 593
<b>Gestion stratégique</b>	
Planification et programmation	1 521
Partenariat et coopération	13 218
<b>Renforcement des capacités des forces de défense</b>	
<b>Renforcement des capacités de l'Armée de terre</b>	
Gestion de l'Armée de terre	2 965
Constructions et réhabilitation des infrastructures	19 405

Acquisition des équipements de l'armée de terre	8 859
Redéploiement du génie militaire	41 978
Refonte et installation des unités	6 209
<b>Renforcement des capacités de l'Armée de l'air</b>	
Mise en condition de l'Armée de l'air	1 283
Construction et réhabilitation des infrastructures	5 230
Acquisition des équipements de l'armée de l'air	73 676
<b>Renforcement des capacités de la Marine nationale</b>	
Mise en condition de la Marine nationale	1 321
Acquisition des équipements de la marine nationale	10 933
<b>Renforcement des capacités de la Gendarmerie Nationale</b>	
Mise en condition de la Gendarmerie nationale	1 353
Acquisition des équipements de protection et de maintien d'ordre	6 000
Réalisation des bases militaires interarmées	32 497
Constructions des régions de gendarmerie	4 000
Mise en condition opérationnelle des troupes	32 098
<b>Renforcement des capacités des services de soutien</b>	
<b>Renforcement des capacités de soutien logistique</b>	
Développement des ressources humaines	0
Constructions et réhabilitations des infrastructures	6 180
Construction de l'hôpital d'instruction des armées à Brazzaville	15 000
Acquisition des matériels spécifiques	128 552
Acquisition et réhabilitation des équipements	9 557
Réalisation des infrastructures de réserve ministérielle	186 224
Gestion de la logistique	3 480
Engagements encourus	0
<b>Renforcement des capacités d'assistance sanitaire</b>	
Développement des ressources humaines	0

Constructions et réhabilitations des infrastructures	7 392
Acquisition et réhabilitation des équipements	4 815
Gestion des structures de santé	11 650
<b>Renforcement de la stratégie et des capacités institutionnelles du ministère</b>	
<b>Amélioration des capacités de la stratégie, de la recherche et la justice militaire</b>	
Développement de la stratégie de défense	244
Renforcement de la coopération militaire internationale	0
Renforcement de la justice militaire	0
Construction des tribunaux militaires	1 700
Acquisition des véhicules	800
<b>Pilotage des politiques de la défense nationale</b>	
Conduite et mise en œuvre de la formation locale	3 694
Définition et mise en œuvre de la stratégie ministérielle	0
<b>Gouvernance administrative</b>	
<b>72 Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité Sociale</b>	
<b>Pilotage de la politique du ministère</b>	
<b>Gestion des ressources</b>	
Gestion des ressources humaines	1 922
Gestion des ressources matérielles et financières	27 133
<b>Gestion stratégique</b>	
Planification et Programmation	5 337
Partenariat et Coopération	51
<b>Gestion des ressources humaines de l'administration publique de l'Etat</b>	
<b>Maitrise et prévisions des effectifs des agents civils de l'Etat</b>	
Mise à jour du fichier central des agents civils de l'Etat	220
Elaboration et validation du PSRE	83
Elaboration du document stratégique de développement	125
Révision du statut général de la fonction publique	20

Informatisation du ministère	497
Poursuite du recensement et de l'identification physique des agents de l'Etat	108
Mise en place d'un système de gestion des statistiques des agents civils de l'Etat	144
Gestion prévisionnelle de la demande et d'offre d'emploi dans l'administration publique	0
<b>Valorisation des ressources humaines et rationalisation de la gestion du personnel civil de l'Etat</b>	
Formation continue et gestion des compétences	255
Gestion des carrières administratives des agents civils de l'Etat	0
Restauration des valeurs d'éthique et de probité au sein de l'administration publique	0
<b>Valorisation des salaires et indemnités des agents civils de l'Etat</b>	
Revue et actualisation des salaires	0
<b>Reforme et modernisation de l'administration publique de l'Etat</b>	
<b>Amélioration de la gouvernance et réforme de l'Etat</b>	
Revue du cadre juridique et institutionnel	0
Politique transversale de la réforme et de la modernisation de l'administration	975
<b>Informatisation de l'administration publique</b>	
Gouvernance électronique	0
<b>47 Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public chargé des Relations avec le Parlement</b>	
<b>Promotion de l'accès facile et équitable des populations à la terre et sécurisation des droits fonciers</b>	
<b>Amélioration de l'offre des ressources foncières</b>	
Maîtrise de l'occupation du domaine foncier	3 524
Acquisition des sites et titres fonciers des structures de l'Enseignement Technique	500
Réglementation de l'affectation des réserves foncières de l'Etat	1 000
<b>Amélioration de la tenure foncière</b>	
Application rigoureuse des procédures en vigueur en matière de vente des terrains	2 140
Réforme du droit d'accès à la propriété foncière de l'Etat	0
Amélioration du cadre des transactions foncières	0
<b>Sécurisation des droits fonciers</b>	
Reconnaissance des droits fonciers légitimes de toute nature	1 630

<b>Constitution, reconstitution et protection du domaine de l'Etat et des collectivités locales</b>	
<b>Constitution, reconstitution et protection du domaine public et privé de l'Etat</b>	
Identification et récupération et sécurisation du domaine de l'Etat et des collectivités locales	5 128
Sécurisation des biens du domaine public et privé de l'Etat	3 971
<b>Promotion de la gestion concertée des espaces transfrontaliers</b>	
Maîtrise du domaine public transfrontalier	5 633
Gestion concertée du domaine public transfrontalier	1 550
<b>Modernisation de la gestion du foncier et du domaine de l'Etat</b>	
<b>Application de la gestion axée sur les résultats</b>	
Formation des cadres du ministère à la gestion axée sur les résultats	0
Implantation de la gestion axée sur les résultats au sein des services du ministère et des organismes sous tutelle	775
<b>Amélioration de la contribution du foncier au financement du développement national</b>	
Appui à l'opération d'immatriculation d'office ou obligatoire des propriétés et droits réels immobiliers dans les cinq(5) du projet cadastre national	3 250
Acquisition des sites et titre foncier des structures de l'enseignement technique	500
Indemnisation des expropriés de BZV, RN1 Dolisie - BZV, Pool, Plateaux, Lékoumou, Bouenza, Université DSN, Complexe sportif de Kintélé	7 500
Travaux cadastraux d'aménagement des terrains et équipements	2 170
Mise en place d'un réseau géodésique national	2 800
Constitution des réserves foncières de l'ETAT	800
Modernisation et dynamisation du cadastre national du domaine de l'Etat	7 455
Développement des système sécurité des transferts des droits fonciers	2 400
Elargissement de l'assiette fiscale foncière	400
Amélioration de la fiscalité foncière	765
<b>Prise en compte de la durabilité environnementale dans la gestion foncière et domaniale</b>	
Campagnes de sensibilisation aux changements climatiques et aux risques d'occuper, à usage d'habitation, les versants des montagnes, les collines et les terrains à risques	0
Elaboration et application des normes de prévention à l'adaptation et à la protection contre les effets des changements climatiques	0
<b>Création des conditions de durabilité institutionnelle</b>	
Création d'organismes opérationnels complémentaires du secteur foncier	0
Mise en fonctionnement effective des outils de maîtrise de la gestion foncière	0

Constitution des réserves foncières de l'Enseignement Supérieur dans les Départements	500
Constitution des réserves foncières de l'Etat	800
Décentralisation de la gestion du foncier et du domaine de l'Etat	0
Instauration de la planification dans la gestion foncière et du domaine de l'Etat	0
Renforcement des capacités humaines, techniques, matérielles et financières	0
<b>Pilotage de la politique foncière et domaniale</b>	
Gestion des ressources humaines	675
Gestion des ressources matérielles et financières	11 700
<b>Gouvernance économique et financière</b>	
<b>53 Ministère des finances et du budget</b>	
<b>Pilotage de la politique du ministère</b>	
<b>Coordination administrative et financière</b>	
Elaboration d'un fichier informatisé unique direction de la solde et la direction générale de la fonction publique	1 000
Poursuite des travaux d'extension du siège du ministère	7 000
Poursuite de la construction et équipement des immeubles des directions départementales des services financiers	33 700
Elaboration de la politique stratégique et sectorielle du ministère	450
Transposition des directives de la CEMAC sur le gestion des finances publiques	100
Développement de l'administration électronique	60 000
<b>Mobilisation des recettes budgétaires</b>	
<b>Mobilisation des ressources</b>	
Elaboration du plan de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale dans les services des recettes	100
Construction du bâtiment de la direction générale des impôts et du domaine (DGID)	5 000
<b>Elaboration budgétaire et gestion de la dépense publique</b>	
Finalisation et mise en œuvre de budget programme de l'état	250
Lutte contre les flux financiers illicites, blanchiment d'argent ,financement du terrorisme	7 500
<b>Optimisation de la gestion de la trésorerie de la dette et de la comptabilité</b>	
Audit sur la dette publique (interne et externe).	50
<b>59 Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale</b>	

<b>Pilotage de la politique du ministère</b>	
<b>Gestion et administration du Ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	4 250
Gestion des ressources matérielles et financières	88 443
Equipement du ministère (mobilier et équipement informatique)	600
Fonds d'études des projets d'investissements publics	15 000
Construction du bâtiment de l'Institut national de la statistique	6 000
PADEC, PSTAT et PRISP	2 200
Appui budgétaires	600
Transposition des directives de la CEMAC sur la gestion des finances publiques	4 000
Elaboration de la politique et des stratégies sectorielles du ministère plus les plans d'actions	300
Planification stratégique et programmation	2 500
Elaboration du documents prospectifs Congo vision 2045	1 000
Réduction de la pauvreté et la réalisation des ODD	3 920
Elaboration des politiques sectorielles	1 500
Elaboration des PND décentralisés	2 000
Mise en œuvre et suivi-évaluation du PND 2018-2022	7 200
Gestion de la coopération bilatérale et multilatérale	11 021
Travaux de contrôle des investissements publics	1 200
Mise en œuvre des engagements internationaux (Agenda 2030-2063)	599
Travaux budgétaires	2 500
Suivi des projets du programme économique régional de la CEMAC (PER)	1 700
Appui au Point focal MAEP et au Golfe de Guinée	2 000
FCT IV, PAON IV, PAM, APV-UE-Congo	10 000
Projets en partenariat	399
Réalisation des enquêtes	19 360
Plateforme de gestion de l'aide (PGA)	500
Construction du complexe INS-CASP	300

Elaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de développement Statistique	1 000
Réalisation, analyse et évaluation des études des projets des ministères par le CEPI	2 000
Identification et section des projets d'investissements publics	900
Réhabilitation et équipement du CASP	500
Fonds documentaire CASP	100
<b>Cadrage macroéconomique</b>	
Cadrage macroéconomique	2 250
<b>Planification et programmation du Développement</b>	
<b>Elaboration et mise en œuvre des stratégies de développement</b>	
Coordination de l'élaboration des stratégies de développement	16 400
Appui au système de suivi-évaluation du PND et politiques publiques	3 425
Elaboration de la politique stratégique du ministère	4 500
Opérationnalisation et budgétisation des stratégies de développement	5 010
Suivi et évaluation des programmes de développement	5 610
Préparation et sélection des projets	22 973
<b>Développement de la production statistique nationale</b>	
Actualisation de la base nationale des données statistiques	8 912
Développement du système statistique national	0
<b>Promotion de l'intégration économique</b>	
<b>Appui à l'intégration économique sous régionale</b>	
Mise en œuvre du programme économique régional de la CEMAC	510
Pilotage de l'intégration économique au niveau national	1 530
<b>Appui au NEPAD</b>	
Pilotage du NEPAD au niveau national	2 350
<b>Partenariat au développement</b>	
Partenariat au développement	6 436
<b>Réforme du système éducatif, de la formation qualifiante et professionnelle</b>	
<b>69 Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique</b>	

<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	
<b>Gestion du Ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	4 776
Gestion des ressources financières et matérielles	30 041
Renforcement de la planification et de la programmation	2 117
Gestion des systèmes informatiques et de communication	306
Gestion du partenariat et de la coopération	255
<b>Renforcement des capacités d'offre des services</b>	
<b>Construction, réhabilitation et équipement des structures socio-éducatives et de jeunesse</b>	
Réhabilitation du Siège de la Direction Générale de l'Éducation Civique	1 250
Construire les structures socio-éducatives et de jeunesse	4 675
Réhabilitation des auberges de jeunes de Pointe-Noire et du Djoué à Brazzaville	1 305
Réhabilitation des bâtiments affectés : maisons de jeunesse et de citoyenneté	1 322
Construction des centres de sensibilisation des jeunes à la vie rurale	800
Acquisition des kits pour l'éducation civique	1 000
Poursuite de la mise en œuvre du Corps des Jeunes Volontaires du Congo (CJVC)	1 450
Acquisition du matériel pour l'encadrement de la jeunesse	1 500
Réhabiliter les structures socio-éducatives et de jeunesse	979
Equiper les structures socio-éducatives et de jeunesse	17 892
<b>Amélioration de l'encadrement de la jeunesse</b>	
<b>Elaboration des politiques nationales de la jeunesse et de l'éducation civique</b>	
Révision de la politique nationale de la jeunesse	408
Lutte contre les comportements déviants	765
Promotion de l'emploi des jeunes	510
<b>Promotion de l'éducation civique</b>	765
Renforcement de l'éthique morale	765
<b>Politiques transversales de l'amélioration d'encadrement de la jeunesse</b>	9 945
Promotion des loisirs sains	510

Renforcement des activités sportives et culturelles	2 040
Promotion de la Charte africaine de la jeunesse	1 275
Amélioration de la santé en milieu jeune	5 100
Appui aux activités productives des jeunes promoteurs	1 020
<b>Éducation de base et enseignement général et technique</b>	
<b>61 Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation</b>	
<b>Amélioration de l'accès et de la rétention à tous les cycles</b>	
<b>Amélioration de l'accès à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire</b>	
Dotations des écoles en manuels et équipements didactiques	500
Dotations des écoles en manuels scolaires (livre en français et mathématiques)	97 195
Construction des salles de classe	1 550
Équipement des salles de classe en mobilier au primaire	3 735
Équipement des centres de jeux en plein air et matériel d'éveil	1 060
Motivation des enseignants des zones rurales	528 126
<b>Amélioration de la qualité de l'éducation</b>	
<b>Renforcement de la qualité de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire</b>	
Renforcements des programmes scolaires du préscolaire	1 122
Renforcements des programmes du primaire	19 986
Renforcements des programmes scolaires du secondaire premier cycle	1 075
Renforcements des programmes scolaires du secondaire deuxième cycle	179
Renforcements des programmes scolaires des centres d'alphabétisation et de rescolarisation	2 500
Amélioration des conditions d'apprentissage au préscolaire	1 000
Achèvement et équipement du lycée d'excellence d'Oyo	2 000
Amélioration des conditions d'apprentissage au primaire	500
Amélioration des conditions d'apprentissage secondaire premier cycle	1 500
Amélioration des conditions d'apprentissage secondaire deuxième cycle	1 000
Renforcements des programmes des centres d'alphabétisation et de rescolarisation	3 000
Evaluations des acquis des élèves du préscolaire	747

Evaluations des acquis des élèves du primaire	1 000
Evaluations des acquis des élèves du secondaire premier cycle	1 000
Evaluations des acquis des élèves du secondaire deuxième cycle	1 250
Evaluations des acquis des apprenants des centres d'alphabétisation et de rescolarisation	1 400
Renforcement de la qualité de l'éducation dans le préscolaire, le primaire, l'alphabétisation	750
<b>Politique transversale de l'amélioration de l'accès et la qualité au primaire et au secondaire</b>	
Sensibilisation sur les IST et VIH/SIDA	16 808
Emulation dans le sport	34 975
Sensibilisation sur les questions environnementales	12 413
<b>Amélioration de la gouvernance et de la gestion du ministère</b>	
<b>Gestion du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	2 109
Entretien des équipements	460
Organisation des sessions de formation continue des enseignants	1 005
Moyens de déplacement pour les inspecteurs et les conseillers	515
Recrutement des 385 animateurs des centres d'alphabétisation	480
<b>Information et pilotage</b>	
Services déconcentrés et carte scolaire	750
Outils du pilotage	500
Système d'information et de l'éducation (SIGE)	2 500
<b>68 Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	
<b>Gestion du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	447
Gestion des infrastructures et des équipements	41 893
Gestion des ressources financières	5 000
Renforcement de la planification et de la Programmation	2 448
Gestion des systèmes d'informations et de communications	910

Evaluation des enseignements et des compétences des élèves	40 650
<b>Développement des ressources humaines</b>	
Gestion du personnel dans l'enseignement technique	0
Equipement de l'internat du LTAAC, du LTI 1er mai, CTI d'Oyo et laboratoire du Lycée professionnel, Thomas Sankara	600
Recrutement de 2000 enseignants Construction des écoles paramédicales de Dolisie, Kinkala et Owando	14 400
Gestion du personnel dans l'enseignement professionnel et normal	0
Renforcement des capacités du personnel de l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante	750
<b>Renforcement des capacités de l'offre l'enseignement technique , professionnel et de la formation qualifiante</b>	
<b>Développement des infrastructures et des équipements de l'enseignement technique</b>	
Construction des infrastructures de l'enseignement technique	0
Construction de l'institut professionnel et technique d'Oyo	3 000
Equipement de l'institut professionnel et technique d'Oyo	10 000
Equipement des internats des lycées techniques mixtes	5 000
Construction de l'école des métiers de la pêche de Mossaka	7 500
Programme d'emploi de type DUAL	1 750
Programme d'emploi diplômés (PED)	7 500
Construction de 10 directions départementales de l'Enseignement technique et professionnel dont 7 de l'enseignement technique et professionnel (Sangha, Cuvette Ouest, Niari, Pool, Cuvette et Likouala) et 3 de la formation qualifiante (Lékoumou, Plateaux et Pointe-Noire)	22 000
Construction de dix (10) lycées techniques mixtes avec internats dans tous les départements	75 000
Réhabilitation des lycées techniques agricoles (Ewo, Brazzaville, Ouessou et Sibiti)	3 200
Réhabilitation des infrastructures de l'enseignement technique	0
Equipement des infrastructures de l'enseignement technique	0
<b>Développement des infrastructures et des équipements de l'enseignement professionnel</b>	
Construction des infrastructures de l'enseignement professionnel	0
Construction de dix (10) centres de métiers agricole (Niari, Lékoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette, Cuvette centrale, Sangha, Likouala)	24 000
Equipement des infrastructures de l'enseignement professionnel	0
Equipement de dix (10) centres de métiers agricole (Niari, Lékoumou, Bouenza, Pool, Plateaux Cuvette, Cuvette centrale, Sangha, Likouala)	6 000
Equipement de douze (12) CEFA	4 000
Construction des instituts technologiques d'Igné dans le Pool et du Kouilou	34 000

Construction de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale de Pointe-Noire ;	21 000
Equipement de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale de Pointe-Noire ;	4 000
Construction des lycées professionnels spécialisés à Hinda et à Impfondo	38 000
<b>Développement des infrastructures et des équipements de la formation qualifiante</b>	
Construction des infrastructures de la formation qualifiante	57 707
Equipement des infrastructures de la formation qualifiante	43 000
<b>Amélioration de l'accès et la qualité de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi</b>	
<b>Amélioration de l'accès et de la qualité de l'ETP et de la formation qualifiante</b>	
Réviser le cadre juridique d'accès à la formation qualifiante	510
Développer l'assurance qualité	100
<b>Amélioration de l'accès et de la qualité de l'emploi</b>	
Améliorer l'employabilité d'une main d'œuvre Congolaise et la qualité de l'emploi	37092
Promouvoir un secteur privé dynamique	29163
Améliorer la transparence du marché de l'emploi et renforcer les capacités opérationnelles des structures intervenant sur le marché du travail	18275
<b>Enseignement supérieur et recherche scientifique</b>	
<b>62 Ministère de l'Enseignement Supérieur</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	
<b>Gestion du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	286
Gestion des ressources matérielles et financières	0
Numérisation du ministère de l'enseignement supérieur et des universités	30 000
Mise en place du système d'information et de gestion pour l'éducation (SIGE)	320
Planification stratégique et partenariat	153
<b>Renforcement des capacités d'offre de service</b>	
<b>Développement des infrastructures et des équipements des établissements de l'enseignement supérieur</b>	
Construction des infrastructures	0
Achèvement de la construction et l'équipement de l'Université Denis Sassou N'Guesso de Kintélé	379 000
Construction et Equipement du centre national des œuvres universitaires et sociales (CNOUS)	600

Etudes Techniques et mise en place des pôles universitaires départementaux (PUD) de Pointe-Noire, du bassin du Niari et du Nord	30 778
Construction d'une mini imprimerie de l'UMNG	250
Réhabilitation et équipement de l'université Marien NGOUABI	110 000
Réhabilitation des infrastructures	0
Construction et équipement des établissements et du siège de l'Université Inter-Etats à Ouesso	2 250
Réhabilitation amphithéâtre ENAM /MESUP	587
Equipement des infrastructures	910
<b>Politique d'accompagnement dans l'enseignement supérieur</b>	
Accompagnement du secteur public	0
Accompagnement du secteur privé	1 530
<b>Promotion de l'accès et de la qualité de l'éducation dans l'enseignement supérieur</b>	
<b>Amélioration de l'accès dans l'enseignement supérieur</b>	
Amélioration des conditions d'accès	10 621
Amélioration de la qualité	0
<b>Promotion de la politique socioculturelle en milieu universitaire</b>	
Amélioration du fonctionnement du service médico-social	0
Développement culturel et sportif	0
<b>Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur</b>	
Développement des technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement supérieur (TIC'SUP)	1 500
<b>65 Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles du ministère</b>	
<b>Gestion du Ministère</b>	
Renforcement des capacités humaines	5 641
Gestion des ressources matérielles et financières	21 752
Gestion des systèmes de communication et TIC	437
Dynamisation du partenariat et de la coopération	2 818
Renforcement des capacités de planification/programmation	353

<b>Renforcement des capacités de l'offre de service</b>	
<b>Gestion des chercheurs</b>	
Développement des capacités de recherche	6 656
<b>Améliorations des Infrastructures de la Recherche et de l'Innovation</b>	128 138
Construction de bâtiments des nouveaux Instituts de recherche	63 011
Construction des Centres d'appui à l'innovation technologique	52 785
Appui à la production cartographique des zones touristiques du Congo	1 000
Réhabilitations des Structures de Recherche et de l'Innovation	6 117
Équipements des Structures de Recherche et de l'Innovation	0
Equipement des centres de recherche	2 925
Acquisition des équipements et du matériel scientifique des laboratoires de recherche	2 300
<b>Renforcement de l'offre des connaissances scientifiques et techniques d'utilité et de haut niveau</b>	
<b>Santé humaine et animale</b>	
Valorisation des savoirs endogènes et exploitation durable des plantes médicinales	1 581
Prévention et lutte intégrée contre les maladies émergentes et ré-émergentes et du VIH/SIDA	485
Lutte contre les maladies non transmissibles en République du Congo	867
Recherche sur la santé animale	918
<b>Sécurité alimentaire</b>	
Production durable des plantes à racines et tubercules	1 046
Appui à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des bananes et plantains	2 450
Appui a la production des sujets d'élevage d'animaux halieutiques et aviaires performants	2 550
Appui à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des bananes et plantains et des produits à base de manioc et autres plantes à racines et tubercules	2 750
Projet pilote Zonage des terres agricoles du Congo	800
Appui au développement de la production semencière	1 450
Appui à l'amélioration productivité des cultures vivrières	2 250
Amélioration de la production des bananes et plantains	536
Recherche intégrée sur les céréales, les légumineuses et les cultures maraichères	1 377

Production animale et halieutique	4 329
Amélioration de l'arboriculture et des fruitiers locaux	740
Appui à la mise au point des formules d'aliments de bétail performants à base d'intrants locaux	1 100
Technologies et qualité en appui au développement des petites entreprises agroalimentaires	1 326
<b>Environnement et biodiversité</b>	
Conservation et gestion durable des ressources forestières	1 989
Connaissance de la diversité floristique et faunique et des moyens de leur conservation	1 122
Valorisation, gestion et transformation des Produits forestiers non ligneux	918
Sols, eaux, atmosphère: gestion rationnelle de l'espace et préservation des équilibres écologiques	4 925
<b>Ingénierie, minéralogie et matériaux</b>	
Valorisation des mines solides et des matériaux (argile, bitume, bois, etc.)	1 250
Mise au point des appareils de fabrication et de conservation des produits alimentaires	1 275
<b>L'homme et son environnement socio-économique</b>	
Démocratie et gouvernance	230
Sociétés et développement	944
<b>Renforcement de l'Offre scientifique et technique des chercheurs</b>	
Mise en œuvre de la politique scientifique et technique de la RSIT	0
Politiques de production et d'appropriation de l'innovation technologique et de Transfert des technologies	2 295
<b>Diversification par la transformation de l'économie</b>	
<b>Transformation à travers l'agriculture et le tourisme</b>	
<b>41 Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche</b>	
<b>Pilotage du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche</b>	
<b>Gestion de l'administration</b>	
Gestion des ressources humaines	59 234
Gestion du matériel et des transferts	25 525
<b>Planification , programmation et communication</b>	
Programmation	3 500
Planification	85 853

<b>GESTION DE LA COOPERATION / PARTENARIAT et FINANCEMENT</b>	
Coopération et partenariat	15 477
Renforcement du financement de proximité	32 200
Sécurisation des financements	31 765
<b>Gestion du patrimoine</b>	
Amélioration des infrastructures du MAEP et des conditions de travail du personnel	25 961
<b>Augmentation des capacités de production agropastorale et halieutique</b>	
<b>Augmentation des capacités de production agricole</b>	
Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	66 250
Développement de la filière des cultures vivrières	54 735
Développement de la filière des cultures de rente	56 650
Développement de la filière des cultures fruitières et du plantain	66 170
Développement de la filière des cultures maraichères	3 000
Développement des filières des cultures de provende (maïs, soja)	3 750
Programme banane et plantain	5 750
Programme manioc	8 750
Développement de la filière céréalière	49 200
Programme cacao	8 930
Développement de la filière des cultures légumineuses et autres cultures	86 170
Aménagements agricoles et installation des infrastructures de production et de commercialisation	39 689
Renforcement des capacités de structures d'appui à la production	74 173
<b>Augmentation des capacités de production animale</b>	
Développement de la filière porcine	15 460
Développement de la filière bovine	124 134
Développement de la filière ovine-caprine	33 554
Renforcement des capacités des structures d'appui à la production animale	60 810
Appui aux opérations de métayage et à l'installation des infrastructures	9 805
<b>Augmentation des capacités de production halieutique</b>	

Promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes	1 750
Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)	10 500
Construction et installation des centres de production d'alevins	3 000
Implantation des unités de fumage, salage et de séchage améliorées	3 050
Recherche développement des filières de pêche et d'aquaculture	6 729
Lutte contre la Pêche illicite	4 501
Appui à la production halieutique	12 361
Appui à la transformation et à la commercialisation du poisson	5 876
Diversification des systèmes d'élevage	4 275
Aménagement des sites piscicoles intégrés	1 345
Appui à l'installation des infrastructures et équipements de production et de commercialisation	23 540
<b>Développement de l'entreprenariat agricole</b>	
<b>Incitations à l'investissement et subventions directes à la production</b>	
Incitation à l'investissement dans l'agriculture, l'élevage et la pêche	27 837
Restructuration du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA)	15 000
Subvention des intrants agricoles	56 916
<b>66 Ministère du Tourisme et de l'Environnement</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles du ministère</b>	
<b>Gestion du ministère de l'industrie touristique et des loisirs</b>	
Gestion des Ressources humaines	21 798
Recensement des établissements de tourisme	400
Collecte, traitement et analyse des données statistiques du tourisme	200
Enquête sur les motivations et les dépenses touristiques	400
Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire	600
Développement des infrastructures et des équipements des services centraux et déconcentrés	2 683
Gestion des ressources financières	5 395
Renforcement de la planification et de la programmation	2 248
Gestion des systèmes informatiques et de communication	2 500

Coopération et développement du partenariat	6 525
<b>Gestion des structures touristiques et des loisirs</b>	
<b>Développement des infrastructures et des équipements touristiques</b>	
Aménagement des structures touristiques	7 168
Aménagement des structures touristiques du lac NANGA (Loufoualeba)	1 130
Construction des structures de la réserve communautaire de la réserve de PIKOUNDA	800
Aménagement du site touristique NOUABALE NDOKI)	1 440
Construction de la réserve du haut MFOUARI (NYANGA)	1 250
Construction des structures touristiques du parc national de CONKOUATI-DOULI	2 150
Construction des structures touristiques du front de fleuve à BRAZZAVILLE	2 000
Construction des structures touristiques du site des cataractes à BRAZZAVILLE	1 600
Construction des structures touristiques des chutes de LOUFOULAKARI	1 150
Etudes d'aménagement des trois zones de développement touristique (Brazzaville et ses environs, Pointe-Noire et ses environs et le grand Nord)	1 747
Construction de la réserve communautaire du lac TELE et du mont MFOUARI	1 100
Construction des structures touristiques du village MAH (LESIO-LUNA)	1 250
Construction des structures touristiques et de loisirs	11 220
<b>Politiques d'accompagnement du secteur privé et de la société civile</b>	
Financement du tourisme et des loisirs	110 049
<b>Promotion du tourisme et des loisirs</b>	
<b>Mise en place des mécanismes de promotion touristique et des loisirs</b>	
Prospection des potentialités nationales touristiques et des loisirs	508
Edition et production des supports de promotion touristique	850
Elaboration de la politique nationale des loisirs	400
Acquisition des panneaux pour le classement des établissements d'hébergement touristique	440
Appui au développement de l'écotourisme	400
Appui à la navigation touristique	1 000
Acquisition des stands et du matériel à la participation aux foires	1 830
Création et installation de la SOCATOUR	600

Organisation des Eductours	610
Implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique	590
Collecte, traitement et analyse des données statistiques des loisirs	200
Acquisition du matériel de loisirs	950
Elaboration d'un cadre incitatif à l'investissement dans le tourisme et les loisirs	855
Edition et production des supports de promotion des loisirs	400
Stimulation de la demande touristique	4 500
Politiques transversales de promotion du tourisme	0
Développement des organes de promotion du tourisme et des loisirs	995
<b>Transformation à travers le développement industriel et la promotion du secteur privé</b>	
<b>76 Ministère de l'économie, de l'Industrie et du Portefeuille Public</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	
<b>Gestion du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	0
Gestion des ressources financières et matérielles	37 725
Renforcement de la planification et de la programmation	0
Gestion des systèmes informatiques, de communication et des NTIC	0
Transferts et interventions	0
Renforcement du cadre législatif et réglementaire	0
<b>Développement du secteur industriel</b>	
<b>Renforcement des capacités d'appui, de gestion et de production du secteur industriel</b>	
Elaboration d'un cadre juridique et institutionnel cohérent adapté à l'évolution du secteur industriel	500
Suivi et contrôle de l'activité industrielle	500
Identification et consignation des espaces susceptibles d'accueillir les zones industrielles	400
Acquisition et sécurisation des espaces réservés (bornage, titre foncier, clôture)	1 000
Viabilisation des espaces lotis (voirie, électricité, eau, TIC, voies d'accès)	5 000
Construction des zones industrielles dans les départements retenus	25 000
Détermination des modèles de gestion des zones industrielles	1 000

Elaboration et mise en œuvre du plan de promotion des zones industrielles	500
Enquête pour l'identification des besoins/formes d'accompagnement des entreprises industrielles existantes	100
Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour l'accompagnement des entreprises industrielles existantes et l'amélioration de leur compétitivité.	200
Etudes sur les opportunités d'investissement pour la valorisation des ressources naturelles et des produits locaux (Industries du bois ; industries du maïs/soja ; Industries bananes ; Industries manioc ; Industries cacao ; Industries du fer ; Industries des engrais ; Industries de la canne à sucre ; Industries des emballages)	200
Enquête auprès des investisseurs potentiels sur les mesures d'accompagnement avant et après la création des entreprises industrielles	200
Elaboration et mise en œuvre des plans d'action des mécanismes d'accompagnement des industries ciblées.	200
Mise en place du comité d'organisation	100
Elaboration des TDR du programme de sensibilisation	10
Elaboration du programme d'actions pour la sensibilisation.	100
Sensibilisation des investisseurs potentiels et des partenaires techniques et financiers.	200
Suivi et évaluation du programme.	250
Etude pour la détermination des formes de soutien spécifiques aux entreprises industrielles exportatrices	200
Mise en place des statuts particuliers des entreprises industrielles exportatrices hors ZES.	200
Etude de faisabilité pour la création d'un fonds d'aide aux entreprises industrielles exportatrices.	500
Elaboration et mise en œuvre des plans d'action de soutien aux entreprises industrielles à vocation exportatrice	200
Evaluation des structures techniques existantes pour identifier leurs besoins en formation, infrastructures et équipements.	450
Elaboration et mise en œuvre des plans de formation.	100
Dotation, réhabilitation ou construction des bâtiments devant abriter ces structures.	3 000
Acquisition et installation des équipements.	1 000
Suivi et évaluation de l'opérationnalisation des structures ciblées	250
Etude faisabilité pour la création d'un laboratoire de référence pour le contrôle de la qualité des produits industriels.	150
Etude faisabilité pour la création de trois centres pilotes des métiers de l'industrie (pétrole, bois, agro-industrie).	150
Création de l'office congolais pour la propriété industrielle.	200
Identification des sites devant abriter les structures ciblées.	100
Construction et équipement du laboratoire.	10 000
Construction et équipement de l'office congolais pour la propriété industrielle	5 000
Construction et équipement des centres pilotes des métiers de l'industrie.	6 000
Etude de faisabilité pour l'implantation des incubateurs pépinières d'entreprises	100

Création des incubateurs pépinières d'entreprises	3 000
Suivi et validation de l'opérationnalisation des structures ciblées.	250
Mise en place d'un dispositif institutionnel permanent de concertation industries-institutions de formation en vue de la maîtrise de la Mise en place d'un dispositif institutionnel permanent de concertation industries-institutions de formation en vue de la maîtrise de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	250
Etat des lieux des institutions spécialisées en techniques industrielles pour identifier les besoins de capacités opérationnelles	100
Formation des formateurs	250
Equiperment des institutions de formation	750
Evaluation du programme de renforcement des capacités	250
Plan d'action	2 000
Suivi et évaluation du plan d'action	750
Réalisation par les entreprises des bilans des compétences	250
Elaboration par les entreprises industrielles des plans de formation	250
Suivi et évaluation de la mise en œuvre des plans de formation par des organes habilités	250
Création d'un comité de pilotage	200
Mise en place des partenariats avec les entreprises cibles en vue de la définition du contenu des programmes	500
Mobilisation des entreprises industrielles ciblées et des partenaires techniques et financiers pour l'appui fonctionnel des centres pilotes de métiers de l'industrie	500
Création d'une entité chargée de la mise en œuvre et de suivi des programmes de formation et de leur impact	200
Amélioration de l'environnement industriel national	0
Renforcement des capacités productives dans les industries	0
<b>Renforcement des capacités productives dans les domaines prioritaires</b>	
Renforcement du partenariat secteur public/secteur privé/société civile (Appui au redéploiement des industries existantes)	0
Intégration ciblée des filières prioritaires du secteur industriel (création des industries structurantes)	0
Création des centres d'appui	0
<b>Promotion des unités industrielles plus propres</b>	
Gestion des mécanismes de protection de l'environnement	0
<b>Développement de l'économie nationale</b>	
<b>Amélioration de l'environnement des affaires au Congo</b>	
Promotion des investissements	0
<b>Maitrise des méthodes de prévision et de modélisation macroéconomiques</b>	

Enquête d'analyse conjoncturelle	0
<b>76bis. Participation accrue du secteur privé dans la production: promotion du secteur privé</b>	
<b>Développement du potentiel d'attractivité des investissements directs étrangers</b>	
Elaboration d'un cadre juridique institutionnel	1 738
Mise en œuvre de l'accord contrat Singapour Coopération Entreprise (SEC)	225
Elaboration du cadre juridique des partenariats public-privé (PPP)	500
Elaboration du cadre juridique de développement et promotion du secteur privé national	675
Elaboration de la loi d'orientation du secteur privé	250
Elaboration du cadre juridique instituant les Centres de Gestion Agréés (CGA)	250
Appui à la création de l'institut d'appui à l'entrepreneuriat/assistance technique (HEC)	3 000
Appui à l'association Pointe-Noire Industrielle	2 600
Appui au programme de simplification des procédures pour l'amélioration du climat des affaires	1 000
Elaboration de la note de conjoncture sur le climat des affaires	1 250
Renforcement du dispositif d'appui au secteur privé	27 969
Renforcement des capacités commerciales et d'accès aux marchés des produits industriels	0
<b>Promotion de l'entrepreneuriat national</b>	
Accompagnement des PME/PMI, de l'artisanat et à l'entrepreneuriat coopératif	0
<b>SECTEURS D'ACCOMPAGNEMENT</b>	
<b>Développement des infrastructures</b>	
<b>Développement des infrastructures de transport</b>	
<b>43 Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles et administratives du ministère</b>	
<b>Gestion administrative du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	33 600
Gestion des ressources matérielles et financières	77 798
Planification, programmation travaux d'urgence	921
<b>Amélioration et Développement du réseau routier interurbain</b>	
<b>Entretien du réseau routier interurbain</b>	

Entretien des routes bitumées	765
Entretien des routes en terre	8 415
Entretien des routes rurales	1 530
<b>Protection du patrimoine routier interurbain</b>	
Protection des routes bitumées	5 865
Protection des routes en terre	0
<b>Aménagement du réseau routier interurbain</b>	
construction du pont sur la Megnie	500
construction du pont sur la rivière Douo à Inkala Matiba (axe Kindamba-Kingoué)	800
construction du pont sur la Vouma (axe Linnengué-Boua)	150
Route Boundji-Ewo	100
Route Etoumbi-Mbomo-Mboko	350
Route Ngo-Djambala-lékana	1 300
Route Edou-Bokouélé	100
Route Ollombo-Abala	1 100
Route Oyo-Tchikapika-Tongo	1 700
Voiries urbaines de Brazzaville et de Pointe-Noire	4 000
Achèvement du pont sur la rivière Mpama à Mingo	1 700
Route Mila-Mila-Mossendjo-Mbinda (Frontière Gabon)	1 500
Route Ouessou-Pokola	2 000
Route Dolisie-Mila-Mila-Kibangou	2 000
Route Ngoko-Voulangoulou-Mouagni	1 200
Installation d'un bac sur l'Alima à Okoyo	1 050
Route Akou-Mbon	1 050
Route Louingui-Loumo	1 850
Route Bokondza-Makotipoko	1 100
Route Pikondi-Billa-Banga-Frontière Cabinda	1 350
Entretien et réhabilitation de la route Zanaga-Bambama-Frontière Gabon	1 350

Route Makoua-Etoumbi	500
Entretien de la route Makoua-Mambili-Ouessou	1 000
Entretien de la route Makoua-Owando	800
réhabilitation du pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)	250
construction du pont sur la rivière Louamba (axe Nkayi-Sonnel)	100
construction du pont sur la rivière Foula à Komono (axe Mossendjo-komono)	400
construction du pont sur la rivière Mpoukou (axe komono-Mossendjo)	500
construction du pont sur la Louessé à Ngouélé (axe Mossendjo-komono)	1 400
réhabilitation de la voie d'accès au pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)	650
entretien de la route bitumée Makoua-Etoumbi	350
entretien de la route bitumée Bouansa-Mouyondzi	350
entretien de la route bitumée Loudima-Sibiti-Ibe	600
entretien de la route bitumée Dongou-Impfondo-Epena	730
Traitement des ravins	500
Corridor 2 : Brazzaville-Yaoundé (tronçon Ketta-Djoum)	101 000
Corridor 5 : Brazzaville-Libreville (tronçon Dolisie-Ndendé)	71 000
Renforcement de la RN2, tronçon Brazzaville-Owando	175 000
Achèvement de la route Mouyondzi-Moukoulou	15 000
Achèvement de la route Sibiti-Ibé-Zanaga	2 000
Latérisation de 5000 km et le traitement de 500km des routes aux produits stabilisants 3S	15 000
Bitumage de la Dorsale RN1-RN2	107 100
Bitumage des autres routes nationales	223 525
Bitumage des routes départementales	362 132
<b>ENTRETIEN DES 17300 km DU RÉSEAU ROUTIER INTERURBAIN (FONDS ROUTIER)</b>	
Entretien des 17 300 Km DU RÉSEAU INTERURBAIN (Fonds Routier)	408 000
<b>Amélioration et Développement des infrastructures urbaines</b>	
<b>Entretien des voiries urbaines</b>	0
Entretien des voiries bitumées	0

Entretien des voiries en terre	0
<b>Réhabilitation des voiries urbaines</b>	
Réhabilitation des voies bitumées	183 600
<b>44 Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande</b>	
<b>Renforcement des capacités administratives du ministère</b>	
<b>Gestion et administration du Ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	11 297
Gestion des ressources matérielles et financières des Services centraux du Ministère	25 795
Gestion des ressources matérielles et financières du Ministère Délégué à la Marine Marchande	35 529
Transferts aux Directions départementales et organismes	20 017
Planification stratégique et programmation	357
<b>Développement des structures de transports</b>	
<b>Développement du CFCO</b>	
Développement des infrastructures ferroviaires	409 338
Réhabilitation du CFCO	26 065
Développement du matériel et équipement ferroviaires	174 400
<b>Développement du transport routier</b>	
Règlementation routière	8 426
Formation à long terme des agents techniques aux métiers des cinq modes de transport	8 000
Construction des gares routières	2 300
réhabilitation et modernisation du tunnel long	7 053
Réhabilitation de la voie et consolidation des ouvrages d'art sur l'ancien tracé entre Bilala-Bilinga, Dolisie et Matsendé	12 000
réhabilitation des unités fluviales de la SOCOTRAF	10 310
construction de l'hydrant d'Impfondo	600
Réhabilitation de la navigabilité sur les rivières Alima, Likouala-Mossaka, Likouala aux herbes et Loubangui	15 000
Construction des entrepôts au PAPN	7 000
acquisition des équipements de sécurité et de sureté maritime	3 000
construction du siège du conseil congolais des chargeurs	2 000

acquisition des portiques supplémentaires pour le PAPN	7 000
acquisition des infrastructures PKI et de géolocalisation pour le GUOT	4 000
construction du port sec de Dolisie	14 000
acquisition des aéronefs	16 000
acquisition des kits complets de balisage solaire	1 000
Développement des services de transport	900
<b>Développement du transport aérien</b>	
Développement des infrastructures aéroportuaires	67 365
Développement du matériel et équipements aéroportuaires	30 615
Développement des équipements de sûreté et d'aide à la navigation	1 230
Développement des équipements de météorologie	2 550
<b>Développement du transport fluvial</b>	
Développement des infrastructures du transport fluvial	228 390
Développement du matériel et équipements portuaires	15 300
Développement du matériel et équipements de navigation fluvial	16 971
Règlementation du transport fluvial	0
<b>Développement de la navigation maritime</b>	
Appui au PAPN pour le développement des infrastructures, équipements et installations portuaires	200 100
Développement des infrastructures et des équipements de sécurité de la navigation maritime: Marine Marchande	50 670
Développement des infrastructures et équipements du Conseil Congolais des chargeurs	4 080
Développement des infrastructures et équipements du Guichet Unique des Opérations Transfrontalières (GUOT)	8 073
<b>Promotion de l'activité de transports</b>	
<b>Appui aux opérateurs du secteur transports</b>	
Appui à l'activité de transport maritime	0
Appui aux opérateurs des autres modes de transports	663
<b>Réglementation du fonctionnement des entreprises des auxiliaires de transports</b>	0
Réglementation de l'activité des entreprises des auxiliaires de transport	0
<b>Développement des infrastructures de télécommunications et postales</b>	

<b>49 Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'économie Numérique</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles du ministère</b>	
<b>Gestion et administration du Ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	25 255
Gestion des ressources matérielles et financières	44 826
Planification stratégique et programmation	3 621
<b>Développement et modernisation des télécommunications</b>	
<b>Développement d'un réseau national interconnecté des télécommunications (Couverture nationale en télécommunications)</b>	
Développement des infrastructures de télécommunications	355 121
Extension, raccordement, modernisation et densification du réseau téléphonique à fibre optique(Kinkala, Mandingou, Sibiti)	1 400
Poursuite du projet central African Backbone (CAB 3 et 4), avec la banque mondiale , la banque africaine de développement, agence international de développement	4 450
Extension, raccordement, modernisation et densification du réseau téléphonique à fibre optique(Oyo, Owando, Ouessou, Ewo)	1 000
Réhabilitation des infrastructures	12 317
<b>Promotion des technologies de l'information et de la communication</b>	
<b>Vulgarisation de l'utilisation des Nouvelles Technologies</b>	
Vulgarisation de l'usage de l'outil informatique	791
Alphabétisation numérique	450
Introduction du numérique dans le curricula de formation ( du primaire au supérieur)	200
Création de technopôles et de centres d'innovation	300
<b>Développement d'une économie numérique</b>	
Appui à l'activité des Nouvelles Technologies	5 661
Création de l'observatoire des TIC	2 000
Réalisation du réseau numérique du Gouvernement (Intranet)	350
Transition numérique	0
Dividende numérique	0
<b>Promotion de la gouvernance électronique</b>	
Valorisation du patrimoine national	7 140
Renforcement du cadre juridique et institutionnel	3 188

Re-délégation du domaine internet national (le .cg)	0
<b>49bis. Développement des services postaux</b>	
<b>Redéploiement du réseau postal national</b>	
Implémentation du courrier hybride (Phase I et II)	2 750
Construction et équipement des bureaux de poste (Tongo, Madingou, Ewo, Kinkala, Zanaga, Ngoko)	2 700
Mise en place d'un Système d'Information Intégré de Management POSTAL-SIMPOST	2 600
Réhabilitation et construction des installations postales	10 240
Réhabilitation des services postaux de proximité	1 785
<b>Modernisation de la poste et promotion de nouveaux produits</b>	
Adaptation de l'offre postale aux besoins de la population	2 650
Acquisition des logiciels pour le développement du Service de transfert électronique d'argent	2 650
Construction et modernisation des bureaux de poste (des départements et arrondissements)	2 675
Réhabilitation du réseau d'acheminement du courrier	2 650
Création d'un réseau d'informations postales	2 748
Extension du réseau cyber poste	2 625
Acquisition des équipements et matériel d'exploitation	2 625
Diversification des produits postaux	1 301
<b>Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'activité postale</b>	
Règlementation et normalisation des services postaux	3 970
<b>Développement des infrastructures électriques et hydrauliques</b>	
<b>39 Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles du ministère</b>	
<b>Gestion et administration du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	35 700
Gestion des ressources matérielles et financières	30 220
Planification stratégique et programmation	30 559
<b>Développement des ressources énergétiques</b>	
<b>Gouvernance et reformes institutionnelles du secteur</b>	

Lancement et gestion des agences sectorielles	0
Restructuration du secteur de l'énergie	0
Transfert de compétences aux collectivités locales	0
<b>Développement des infrastructures électriques</b>	
Projet d'Electrification rurale au Congo (PERCO/INDIEN)	10 943
Construction de la ligne THT Boundji –Ewo	2 000
Construction d'une centrale solaire (3MW) à Impfondo	3 000
Etudes et construction du barrage hydroélectrique de Chollet	26 000
Electrification des districts de Makotipoko et Bokoma	4 000
Réhabilitation de la ligne THT Brazzaville-Pointe/Noire	1 000
Construction de la deuxième ligne Brazzaville-Pointe/Noire	1 700
Etudes et Construction du barrage hydroélectrique de Mourala sur la Louessé	23 500
Construction de la ligne THT Loango-Inga-Pointe/Noire-Cabinda	1 000
Etudes de faisabilité de la centrale hydroélectrique de Sounda	1 000
Construction de la ligne THT Liouesso	26 500
Electrification de la zone industrielle de Maloukou	4 500
Projet de contribution au programme d'investissement de la SNE (AFD)	40 100
Plan d'urgence SNE (C2D) AFD	3 225
Projet de réhabilitation du CFPP SNE (C2D) AFD	5 200
Amélioration de l'approvisionnement en électricité	118 728
Renforcement des capacités de production	7 650
<b>39bis. Développement des ressources en eau et assainissement</b>	
<b>Amélioration de l'offre et de l'accès des populations à l'eau potable</b>	
Poursuite des réformes institutionnelles	2 040
Construction d'une usine d'eau potable à P/N	18 000
Alimentation en eau potable et assainissement de la ville de Loudima	13 500
Projet "EAU POUR TOUS"	5 000
Réhabilitation de l'usine d'eau de Dolisie	2 800

Construction de l'unité compacte de production de Ngabouissi à P/N	5 000
Projet d'Appui à la Société nationale de distribution d'eau (SNDE)	65 044
Adduction d'eau de la zone industrielle de Maloukou	2 000
Développement des infrastructures de production d'eau potable	78 886
Développement des infrastructures de distribution d'eau potable	71 000
<b>Gestion des ressources en eau et assainissement</b>	
Amélioration de la gouvernance de l'eau	0
Appui aux services d'assainissement des villes	0
<b>Développement social</b>	
<b>Protection du capital humain</b>	
<b>71 Ministère de la Santé et de la Population</b>	
<b>Pilotage de la politique de la santé et de la population</b>	
<b>Fonctionnement des structures</b>	
Fonctionnement des structures de pilotage au niveau central	4 333
Fonctionnement des structures opérationnelles	25 903
Fonctionnement des structures au niveau départemental	10 975
Mesures d'accompagnement du cabinet (Subventions versées)	57 194
Mesures d'accompagnement du cabinet (Transferts)	18 228
Mesures d'accompagnement de la DGS (Subventions versées)	81 360
Mesures d'accompagnement de la DGS (Transferts)	31 734
<b>Amélioration de la gouvernance et le pilotage du secteur</b>	
Elaboration du cadre institutionnel et juridique du développement sanitaire	510
Développement du système national d'information sanitaire	1 658
Lutte contre la corruption	1 148
Collaboration intersectorielle	510
Planification et programmation	2 525
Coopération bi et multi latérale	24 704
Réforme du financement du secteur de la santé	1 403

Système national d'information sanitaire	3 350
Opérationnalisation de l'assurance maladie universelle	4 300
Supervision des formations sanitaires	1 020
<b>Rationalisation et Développement des normes et standards, des protocoles de prise en charge et des guides thérapeutiques</b>	
Normalisation et régulation des prestations des soins et services du secteur public et du secteur privé	281
Standardisation des protocoles de prise en charge et des guides thérapeutiques	791
<b>Offre de soins de santé et accès aux services de soins</b>	
<b>Amélioration de la couverture sanitaire</b>	
Constructions et équipements des nouvelles formations sanitaires	92 290
Construction de deux centres d'hémodialyse à Brazzaville et à Pointe-Noire	7 500
Revitalisation des districts sanitaires	51 000
Poursuite de la construction des 12 hôpitaux généraux dans les départements et le maintien des autres hôpitaux généraux	15 000
Santé de la mère, du nouveau-né, des enfants et des adolescents	84 600
Nutrition	6 300
Réhabilitations et équipements des formations sanitaires existantes	109 345
Gestion du patrimoine des services de santé	49 062
Maintenance des équipements	255
<b>Développement des ressources humaines de santé</b>	
Planification de la gestion des ressources humaines de santé	383
Amélioration des conditions sociales et de travail du personnel	128
<b>Réduction des inégalités à l'accès aux services de soins</b>	
Garantie de l'accès aux soins des personnes démunies	255
Amélioration de l'accessibilité des femmes enceintes, vulnérables à la CPN et TPI à la SP	3 443
<b>Gestion des médicaments</b>	
Coordination des approvisionnements	2 579
Renforcement de la COMEG	5 100
Rationalisation de la prescription des MEG et utilisation des guides appropriés dans les Fosa	255
Développement d'un système d'assurance qualité	281

<b>Promotion des services de santé</b>	
Promotion des comportements favorables à la santé	14 200
Marketing social et communication pour la santé	571
Action sur les autres déterminants de la santé	11 500
Développement des mécanismes d'appropriation de l'action sanitaire	515
<b>Amélioration de la qualité des prestations</b>	
Développement du leadership intégré des équipes cadres	383
Offre d'un PMA et un PCA adéquat répondant aux besoins de la population	1 372
Organisation du système de référence et de contre référence	2 550
Approvisionnement en eau, électricité et système d'élimination des déchets biomédicaux	7 905
<b>Gestion des services auxiliaires</b>	
LNSP	5 208
CNTS	8 747
Technologie de Santé	5 253
<b>Lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles</b>	
<b>Lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles</b>	
Santé de la mère et de l'enfant	4 141
Maladies transmissibles	2 504
Maladies non transmissibles	255
Médecine traditionnelle	561
<b>Gestion des urgences, catastrophes et ripostes aux épidémies</b>	
Appui au renforcement des capacités selon le règlement sanitaire international (RSI)	33 650
Surveillance épidémiologique des maladies et évènements de santé publique	1 850
Appui au système de santé essentiels dans les départements fragiles et/ou en conflits	45 000
Renforcement du système de gestion des urgences sanitaires	4 233
Dotations des départements en kits d'urgence	3 060
<b>73 Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité</b>	
<b>Action sociale</b>	

<b>Action sociale</b>	
Prestation des services d'action sociale en faveur des groupes sociaux vulnérables	87 294
Inclusion et autonomisation des personnes vulnérables à travers les transferts sociaux et autres mesures	309 722
<b>Gestion stratégique</b>	
Planification et programmation	3 611
Gestion de la coopération et du partenariat	306
<b>Action humanitaire</b>	
<b>Action humanitaire</b>	
Projet des filets de sécurité alimentaire	21 280
Prévention des catastrophes	34 014
Projet Lisungi	30 162
Actions sociales en faveur de l' enfance et des femmes	6 031
Poursuite du Projet d'appui à la refondation de la formation en travail social	10 725
Gestion des catastrophes	6 783
<b>Développement des ressources humaines</b>	
Appui à la formation du personnel des services sociaux	1 734
Evaluation du personnel des services sociaux	4 182
<b>Renforcement des capacités</b>	
<b>Pilotage de la politique</b>	
Stratégie	0
Coordination administrative	2 975
<b>Protection sociale et autonomisation des personnes et groupes vulnérables</b>	
Protection sociale des groupes vulnérables	0
Promotion de l'autonomisation des personnes et groupes vulnérables	
<b>Valorisation de la famille et Développement de l'enfance</b>	
Protection et promotion de la famille	0
Protection des droits de l'enfant	0
Prise en charge des enfants en difficultés	0

<b>Réadaptation et appui aux peuples autochtones et autres minorités</b>	
Protection des droits des personnes handicapés	0
Prise en charge des personnes handicapées	0
Prévention des handicaps	0
Protection des droits des peuples autochtones et autres minorités	0
Promotion et prise en charge des peuples autochtones et autres minorités	0
<b>Prévention et gestion des catastrophes</b>	
Prévention des catastrophes	0
Prise en charge des victimes de catastrophes	0
<b>Promotion de la</b>	
Renforcement du cadre juridique de promotion de la solidarité	0
Appui au développement de l'entreprenariat communautaire	2 780
<b>64 Ministère des Sports et de l'Éducation Physique</b>	
<b>Développement du sport</b>	
<b>Sport de masse et de haut niveau</b>	
Construction du complexe sportif olympique de Kintélé	6 680
Construction d'un Complexe Omnisport de type 1 à Impfondo et Pointe-Noire	24 624
Construction et équipement des Gymnases à Pointe-Noire et du stade Michel d'Ornano	4 515
Construction des Plates -Formes Sportives dans les Chefs-Lieux des Districts et dans les Communautés Urbaines	7 560
Revêtement des pistes d'athlétisme des stades en matière synthétique	3 413
Entretien des complexes sportifs et des gymnases	2 635
Réhabilitation du Complexe Sportif Alphonse MASSAMBA-DEBAT	1 470
Réhabilitation de la piscine olympique A, MASSAMBAT-DEBAT	2 210
Construction et équipement des écoles spécialisées de sport à Brazzaville et Pointe-Noire	1 785
Construction de trois centres préformation sportive et de trois écoles de formation sportive à Owando, Dolisie et Pointe-Noire	2 885
Construction de trois centres médico sportifs à Brazzaville, Owando et Pointe-Noire	1 575
Construction d'un laboratoire de recherche sur l'antidopage à Brazzaville	263
Aménagement des terrains de jeu de proximité et de loisirs dans les quartiers et localités	2 625

Réhabilitation des installations sportives dans 6 lycées	3 780
Construction des plates-formes sportives dans 28 lycées et 50 collèges	24 570
Vulgarisation de la pratique du sport de masse	19 077
Développement du sport d'élite	50 547
Amélioration de la compétitivité du sport Congolais	14 068
<b>Evènements sportifs</b>	
Organisation des compétitions sportives nationales et internationales	5 956
Préparation et participation aux compétitions internationales	0
<b>Éducation physique et sports scolaires et universitaires</b>	
<b>Enseignement de l'éducation physique et sportive</b>	
Développement de la pratique de l'éducation physique	7 670
Financement de l'éducation physique et sportive	2 550
<b>Sports scolaires et universitaires</b>	
Développement de la pratique du sport à l'école et à l'université	1 020
Financement des activités de l'ONSSU	510
<b>Formation des cadres de sport et de l'éducation physique</b>	
Renforcement des capacités des formateurs de l'INJS	14 637
Développement du système de formation à l'INJS	1 020
<b>Pilotage des politiques du ministère des sports et de l'éducation physique</b>	
<b>Stratégie ministérielle</b>	0
Mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement du Sport et de l'éducation physique	0
Renforcement des capacités des ressources humaines	0
<b>Coordination administrative</b>	
Gestion des ressources humaines	102
Gestion des ressources financières	23 994
Gestion des ressources matérielles	0
<b>Inclusion économique et sociale des groupes vulnérables et lutte contre la pauvreté</b>	
<b>67 Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement</b>	

<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	
<b>Gestion du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	4 183
Gestion des ressources financières	3 704
Gestion des ressources matérielles	1 725
<b>Accroissement du pouvoir économique de la femme</b>	
<b>Intégration économique de la femme</b>	
Renforcement de l'offre de services	20 139
Appui à l'entrepreneuriat féminin	2 440
Appui à l'autonomisation économique de la femme (PNG)	9 050
<b>Accroissement du pouvoir politique et socio culturel de la femme</b>	
<b>Promotion de la femme</b>	
Mise en œuvre de la politique nationale genre	10 198
Appui au genre, à la promotion du leadership féminin et à la prévention du VIH/Sida	3 200
Mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution 1325	1 200
Construction de la maison de production de la femme	2 970
Appui aux caisses féminines d'épargne et de crédits mutuels	1 400
Appui aux activités génératrices de revenus au profit des femmes et des filles mères dans les 12 Départements	4 800
Renforcement de l'offre de services	915
<b>37 Ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat</b>	
<b>Gestion des ressources humaines</b>	4 183
<b>Gestion des ressources financières</b>	3 704
<b>Gestion des ressources matérielles</b>	1 725
Développement urbain et restructuration des quartiers précaire( DURQAP), de (4) quartiers dont 2 à Brazzaville et deux à Pointe-Noire	750
Relisationde la phase operationnelle du projet d'amélioration des deux autres quartiers précaires à Pointe-Noire, dans le cadre du programme Participatif de d'amélioration des bidonvilles (PPAB) de l'ONU –habitat	673
Réalisation de la deuxieme du projet drainage des eaux pluviales et aménagements progressifs executoires naturelles à Brazzaville	800
<b>74 Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	

<b>Gestion du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	14 024
Gestion des ressources financières et matérielles	39 356
Réhabilitation et équipement des sièges des directions départementales	375
Achèvement de la construction du mur de clôture du siège du service public de santé au travail	90
Acquisition des terrains pour la construction des sièges des directions départementales du travail et de la sécurité sociale	3 750
Achèvement de la construction du siège de la direction départementale du travail de la Lékoumou	900
Achèvement de la résidence et de la case de passage de la direction départementale du travail de la Cuvette (Makoua)	1 000
Réhabilitation et équipement du siège de la direction départementale du travail de la sangha	1 000
Validation et publication du code du travail	450
Validation et publication du code de sécurité sociale	450
Tenue des sessions du comité national du dialogue social	1 200
Total de besoins de financement en projets phares Travail et sécurité sociale	9 215
Renforcement de la planification et de la programmation	459
Gestion des systèmes informatiques et de communication	4 845
Gestion des directions départementales du travail	370
Gestion des transferts	18 012
Gestion des directions départementales de la sécurité sociale	153
<b>Promotion de la sécurité sociale et du travail</b>	
<b>Amélioration du cadre législatif et juridique du travail et de la sécurité sociale</b>	
Elaboration des textes législatifs et juridiques du travail	798
Elaboration des textes législatifs et juridiques de la sécurité sociale	200
<b>Politiques transversales de promotion du travail et de la sécurité sociale</b>	
Promotion du travail	663
Promotion de la sécurité sociale	0
<b>Accompagnement des structures sous tutelle</b>	
Amélioration de la gouvernance des structures de protection sociale	21 420
<b>Amélioration de la prise en compte des risques professionnels des travailleurs</b>	

Renforcement de la prévention	128
<b>Développement équilibré et durable</b>	
<b>Développement équilibré à travers les régions</b>	
<b>28 Ministère de l'Aménagement, de l'équipement du Territoire, des Grands Travaux</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles du ministère</b>	
<b>Gestion des ressources financières et matérielles</b>	
Gestion des ressources financières et matérielles du Cabinet	4 250
Gestion des ressources financières et matérielles de la DGATP	495
Gestion des ressources financières et matérielles de la DGDG	525
Gestion des ressources financières et matérielles de la DGGT	600
Mise en place d'un système de gestion de l'information des projets	235
<b>Gestion des ressources humaines</b>	
Tenue des commissions administratives paritaires des avancements (CAPA)	100
Formation du personnel	310
<b>Renforcement de la politique d'aménagement et de développement du territoire</b>	
<b>Elaboration des documents d'aménagement du territoire</b>	
Actualisation du schéma national d'aménagement du territoire	160
Elaboration des schémas départementaux	200
Elaboration du plan national d'affectation des terres	300
Production cartographique	200
Vulgarisation de la loi d'orientation et des documents d'aménagement du territoire	140
<b>Elaboration des outils institutionnels et financiers de la politique d'aménagement du territoire</b>	
Mise en place des organes de concertation	400
Elaboration d'un nouveau contrat de plan Etat-départements	2 950
<b>Organisation et aménagement du territoire national.</b>	
<b>Municipalisation accéléré</b>	
Achèvement des projets préfectoraux non grands travaux	7 637
Suivi des projets préfectoraux non grands travaux	80

<b>restructuration des quartiers précaires de Brazzaville et Pointe-Noire</b>	
Restructuration des quartiers précaires Moukoundzi-Ngouaka et Soukissa à Brazzaville et Mboukou et Tchiniambi à Pointe-Noire	19 713
<b>Maitrise d'ouvrage déléguée et maitrise d'œuvre des grands travaux</b>	
Exécution des projets grands travaux	0
Suivi des projets grands travaux ( structurants et préfectoraux)	1 000
<b>Revitalisation du tissu villageois</b>	
Dotation de trois grands villages en infrastructure de base	980
Renforcement des capacités en vue de la dynamisation des économies locales	60
<b>50 Ministère des Zones Économiques Spéciales</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles du ministère</b>	
<b>Gestion du ministère des zones économiques spéciales</b>	
Gestion des Ressources Humaines	714
Gestion Financière et Matérielle	1 533
<b>Création des zones économiques</b>	
<b>Viabilisation des zones économiques spéciales</b>	
Aménagement des Zones Economiques Spéciales	0
Gestion du patrimoine infrastructurel des Zones Economiques Spéciales	2 410
<b>Pilotage de la politique des zones économiques spéciales</b>	
Elaboration d'une Stratégie de Communication internationale	400
Acquisition des logiciels SIG et GPS de précision	75
Acquisition des équipements techniques de la direction départementale d'Oyo-Ollombo	390
Acquisition du matériel SIG	100
Acquisition du matériel informatique du Cabinet	75
Acquisition du matériel informatique de la IGZES	75
Acquisition de la maquettes de la ZES de Pointe-Noire	150
Acquisition du matériel informatique de la DGAZES	80
Acquisition du matériel informatique de la DGAI	75
Etudes géotechniques des ZES	450

Aménagement de la ZES de Pointe-Noire	8 500
Equipement de l'agence de planification, de promotion et de développement en matériel informatique et bureautique	400
Construction de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES	1 500
Construction des infrastructures de la ZES de Pointe-Noire	30 500
Travaux d'arpentage de la ZES d'Oyo-Ollombo	670
Actualisation des études de faisabilité des ZES de Brazzaville, Ouessou et Oyo-Ollombo	750
Etudes des impacts environnementaux et sociaux	600
Travaux d'arpentage de la ZES de Brazzaville	150
Etudes Géotechnique de la ZES de Pointe-Noire	150
Définition et mise en œuvre de la stratégie ministérielle	200
Etudes Géotechnique de la ZES de Brazzaville	120
Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de Pointe-Noire	150
Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de Brazzaville	150
Travaux d'arpentage de la ZES de Ouessou	670
Equipement des directions générales, du cabinet et de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES en matériel informatique	400
Organisation d'un forum à Brazzaville sur les ZES	300
Campagne de Vulgarisation de la loi instituant les ZES	150
<b>Promotion des zones économiques spéciales</b>	
<b>Promotion des zones économiques spéciales</b>	
Promotion des Zones Economiques Spéciales	720
Contrôle des Zones Economiques Spéciales	75
<b>Développement durable</b>	
<b>66bis. Environnement et Développement durable</b>	
<b>Développement durable et protection de l'environnement</b>	
<b>Renforcement des capacités en matière de Développement durable</b>	
Promotion de l'éducation au développement durable	600
Commission Nationale de Développement Durable	780
<b>Cadre stratégique national en matière de Développement durable</b>	

Réalisation des inventaires fauniques et floristiques nationales	400
Edition des supports sur le développement durable	390
Cartographie des zones de tourbières	200
Collecte des données sur les normes sectorielles	500
Cartographie des terres dégradées	420
Cartographie des zones mangroves	500
Cartographie des zones humides	500
Vulgarisation et sensibilisation	255
Etude sur la vulnérabilité des écosystèmes face aux changements climatiques	400
<b>Environnement</b>	
<b>Renforcement des capacités environnementales</b>	
Collecte, traitement et analyse des données environnementales	700
Éducation environnementale	3 163
Edition des supports sur l'environnement	885
Information et Sensibilisation Environnementale	510
<b>Conservation de la biodiversité</b>	
Monitoring Environnemental (inventaires)	0
Inventaires des sites dégradés	600
Gestion des zones humides	0
Gestion durable des tourbières	85
Gestion des Catastrophes	510
<b>Lutte contre les pollutions</b>	
Economie des systèmes de gestion et de traitements des déchets solides déversés dans les cours d'eau	450
Assainissement en Milieu Urbain	1 530
Développement des mécanismes de veille environnementale	500
Assainissement en milieu Marin et Fluvial	2 117
Acquisition du matériel pour le contrôle de la qualité de l'eau, de l'air et du sol	600
Elaboration des procédures des études d'impact environnemental	500

Développement de l'économie de l'eau et de l'assainissement	400
Gestion Environnementale en Milieu Forestier, Minier et Agricole	0
<b>AUTRES SECTEURS D'INTERVENTION</b>	
<b>Autres secteurs de diversification et de transformation structurelle de l'économie</b>	
<b>Développement de l'économie forestière</b>	
<b>42 Ministère de l'économie Forestière</b>	
<b>Renforcement des capacités administratives du ministère</b>	
<b>Gestion des ressources</b>	
Gestion des ressources financières et matérielles	101 915
<b>Gestion des unités techniques</b>	
Développement des ressources humaines	765
Développement des infrastructures et des équipements	1 500
<b>Gestion stratégique</b>	
Développement et gestion des systèmes d'information	3 955
Développement des mécanismes de partenariat	18 054
Amélioration de la gouvernance	1 581
<b>Economie forestière</b>	
<b>Développement des mécanismes novateurs</b>	
Elaboration du cadre juridique et institutionnel	398
<b>Aménagement des forêts de production et valorisation des produits forestiers</b>	
Inventaires des ressources forestières	2 550
Appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois (PACIGOF)	3 600
Appui à la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau de la République du Congo dans le domaine de l'utilisation des terres et de la forêt	1 500
Aménagement du territoire	2 000
Programme de réduction des émissions Nord-Congo	2 580
Programme National d'Afforestation et de Reboisement(PRONAR)	4 600
Projet Foret et Diversification Economique (PFDE)	5 900
Projet Paysage Forestier nord Congo	3 400

Projet réhabilitation du parc zoologique et botanique de BZV	1 750
Projet agroforesterie communautaire et bois-énergie Pool-Plateaux	1 900
Projet gestion durable de l'amassella et du périscope elata (Affromosia)	950
Projet création des centres de formation aux métiers de la forêt et du bois	1 000
Projet Gestion Durable de la faune sauvage	650
Projet aire marine protégée de la baie Loango	750
Projet Complexe Counkouati-Dimonika	1 000
Aménagement des forêts de production	9 978
Projet inventaire forestier national	1 750
Projet OIBT/FC PC 364/05 Rev4(1) développement des filières de commercialisation des huiles essentielles d'eucalyptus citriodora	205
Projet Apiculture paysanne	280
Valorisation économique de la filière bois	357
Valorisation économique des produits forestiers non ligneux	5058
<b>Activité de reboisement national</b>	
Programme national d'afforestation et de reboisement (PNAR)	8 670
<b>Conservation de la biodiversité et valorisation de la filière faune</b>	
Inventaires des ressources fauniques	0
Conservation de la biodiversité	765
Aménagement des parcs et des aires protégées	2 091
Valorisation de la filière de l'écotourisme	0
<b>Ouverture des parcs zoologiques</b>	
Ouverture d'un parc zoologique dans la banlieue de Brazzaville	255
Aménagement du jardin botanique et zoologique de Brazzaville	765
<b>Politiques d'accompagnement des organismes sous tutelle et du secteur privé</b>	
Appui aux organismes sous- tutelle	5 189
<b>Développement des industries extractives</b>	
<b>48 Ministère des Hydrocarbures</b>	
<b>Amélioration du pilotage de la politique du secteur</b>	

<b>Gestion administrative du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	12 005
Gestion des ressources matérielles	24 042
Réhabilitation et équipement du siège du Ministère	6 550
Gestion des ressources financières	9 975
<b>Gestion stratégique des actions du ministère</b>	
Planification stratégique et Programmation	170
Renforcement de l'expertise nationale en matière pétrolière	793
Constitution d'une banque des données pétrolières	2 045
Renforcement du dispositif de coopération stratégique dans le domaine des hydrocarbures	1 440
<b>Optimisation de l'exploitation et la commercialisation des hydrocarbures</b>	
<b>Relance de l'exploration- production et suivi de la commercialisation du brut</b>	
Equipement pour le suivi et contrôle de l'impact environnemental	768
Relance de l'exploration -Production	22 906
Projet Appui à l'amélioration des conditions des populations vivant proche des sites on shore	1 350
Construction d'une nouvelle raffinerie à vocation sous régionale à Pointe-Noire	3 333
Equipement de suivi et de contrôle pour l'ARAP	200
Construction du siège de l'APPO	1 330
Etude pour la construction des nouveaux dépôts de stockage stratégique des produits raffinés finis	1 292
Construction et équipement des DD des hydrocarbures (Pointe-Noire, Dolisie, Oyo et Ouessou)	5 258
Equipement du siège de la banque des données pétrolières	1 792
Renforcement du suivi de la valorisation de la part du brut de l'Etat	17 773
<b>Renforcement du Développement durable du secteur</b>	
Renforcement du contenu local des activités pétrolières	2 295
Renforcement du suivi et contrôle des impacts environnementaux du secteur	13 753
<b>Augmentation des capacités de transformation et de distribution des produits pétroliers et gaziers</b>	
<b>Augmentation des capacités de raffinage, de stockage et distribution des produits finis</b>	
Augmentation des capacités de raffinage	7 938

Renforcement des infrastructures de stockage, de transport et de distribution des produits raffinés finis	65 936
<b>Valorisation du gaz et Développement de la pétrochimie</b>	
<b>46 Ministère des Mines et de la Géologie</b>	
<b>Renforcement des capacités administratives du ministère</b>	
<b>Gestion et administration du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	111 294
Gestion des ressources matérielles et financières	26 691
Planification stratégique et programmation	3 593
Gestion de la coopération	1 275
<b>Développement des ressources minières</b>	
<b>Promotion de l'artisanat minier</b>	
Organisation du diaminage	1 275
Poursuite des travaux de construction et équipement du Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses (BEEC)	5 000
Poursuite des travaux de construction et équipement des sièges des directions départementales	6 000
Appui au développement durable du secteur minier artisanal	2 164
Poursuite des travaux de construction et d'équipement du centre de recherches géologiques et minières	5 133
Poursuite des études géologiques et minières	9 747
Organisation de l'orpaillage	1 530
Développement des carrières artisanales	1 275
Encadrement des exploitants artisanaux	408
Installation des unités de traitement et de transformation des substances minérales	612
Organisation du secteur minier artisanal	2 896
<b>Industrialisation dans le secteur des mines solides</b>	
Suivi et contrôle de l'activité industrielle	3 997
Appui au processus d'industrialisation	638
<b>Promotion des ressources minérales nationales</b>	
<b>Connaissance du sous-sol et du sol</b>	
Prospection géologique et minière	36 324

Recherche minière	765
<b>Promotion du Développement durable du secteur minier</b>	
<b>Gestion volet environnement dans le secteur minier</b>	
Mise en conformité des entreprises du secteur en matière environnementale	306
Renforcement des capacités des exploitants miniers en matière environnementale	956
<b>Gestion volet socio-sanitaire des populations riveraines</b>	
Amélioration des conditions de vie des populations affectées par l'exploitation minière	765
Lutte contre les pandémies dans les zones d'exploitation minière	795
<b>Développement des services</b>	
<b>54 Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles et managériales du ministère</b>	
<b>Gestion du ministère</b>	
Gestion des ressources humaines	161 491
Gestion des ressources financières et matérielles	20 916
Planification et programmation	689
Gestion de la coopération bilatérale et multilatérale	689
<b>Développement des infrastructures de production et de "promotion des pme et de l'artisanat</b>	
<b>Construction des infrastructures</b>	
Construction des villages artisanaux	11 410
Construction des maisons d'artisans	12 075
Aménagement du guichet unique ACPCE Brazzaville	700
Aménagement du guichet unique ACPCE Pointe-Noire	300
Construction de la Maison de l'Entreprise du Congo	12 500
Implantation du FIGA	3 500
Construction des pépinières d'entreprises	15 090
<b>Equipement des infrastructures</b>	
Equipement des villages artisanaux	5 610
Equipement des maisons d'artisans	1 530

Equiperment des pépinières d'entreprises	6 120
<b>Promotion de l'entrepreneuriat national</b>	
<b>Règlementation, normalisation et protection des productions artisanales</b>	
Réforme de la réglementation	2 066
Normalisation et protection des produits artisanaux	1 683
<b>Appui technique et financier aux pme et artisans</b>	
Renforcement des capacités techniques et professionnelles des artisans	3 774
Recensement et l'identification des TPE, PME	2 000
Promotion des PME et de l'artisanat	3 621
Mise en place d'un mécanisme de financement des PME	10 200
Mise en place d'un réseau de vente des matières premières	0
Création des maisons de création de l'entreprise	1 938
<b>51 Ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation</b>	
<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	
<b>Gestion du ministère du commerce</b>	
Renforcement des instruments de politique commerciale	4 444
Gestion des ressources financières	19 843
Constructions et réhabilitations	10 850
Renforcement de la planification et de la programmation	546
Gestion du partenariat et de la coopération	255
Gestion des systèmes informatiques, de communication et des TIC	1 375
<b>Renforcement des capacités d'offres de services</b>	
<b>Gestion des organismes sous-tutelles</b>	
Gestion des ressources humaines et des organismes sous-tutelle	3 050
Gestion des ressources financières et matérielles des organismes sous-tutelle	897
<b>Développement des infrastructures de stockage et de conservation des produits</b>	
Développement des infrastructures de stockage et de conservation dans les chefs-lieux des départements	20 217
Construction des structures commerciales	18 250

Construction des marchés de référence	7053
Acquisition du site	0
<b>Accompagnement du secteur privé et d'autres opérateurs économiques</b>	
Renforcement du secteur privé	1 148
<b>Promotion du commerce</b>	
<b>Amélioration de l'environnement des affaires</b>	
Elaboration des politiques commerciales du Congo	168
Mise en œuvre des mesures de lutte contre la flambée des prix	200
<b>Régulation du marché et contrôle qualité</b>	
Mise en place d'un réseau d'informations commerciales	750
Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de développement du commerce intérieur	14 951
Développement des échanges commerciaux	0
Programme d'appui au commerce du Congo par le centre du commerce international(CCI) de Genève	500
formation des contrôleurs commerciaux et leurs dotations en moyens roulants	5 500
Construction de laboratoire de contrôle de la qualité des aliments	5 767
Construction du laboratoire de métrologie légale de Brazzaville	750
Développement des échanges commerciaux	3 118
Projet gouvernance économique et commercial	2 758
Etudes sur les stratégies économiques et commerciales	4 029
<b>63 Ministère de la Culture et des Arts</b>	
<b>Renforcement de l'offre des services administratifs, culturels, artistiques et littéraires</b>	
<b>Développement des ressources matérielles</b>	
Réhabilitation et équipement des infrastructures administratives, culturelles et artistiques	4 045
Réhabilitation des centres de lectures et d'animation culturelle	43 500
Construction et équipement des infrastructures administratifs, culturelles et artistiques	19 760
Développement des équipements	2100
<b>Promotion du potentiel culturel et artistique national</b>	
Organisation des manifestations culturelles et artistiques au niveau national	1 020

Participation aux manifestations culturelles et artistiques au niveau international	1050
Intégrations aux circuits des marchés internationaux des arts et du livre	150
<b>Renforcement de l'offre des services du patrimoine culturel et naturel</b>	
<b>Protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel et naturel</b>	
Poursuite de la construction et de l'équipement de la direction des archives et de la documentation.	2 500
Construction des maisons de la culture dans les départements.	5 000
Poursuite de la construction et de l'équipement du musée national	1 050
Construction et équipement de Cité de la Culture	4 500
Construction et équipement du centre LETEMBET AMBILY	1 600
Construction et équipement de deux Parcs des expositions à Brazzaville et Pointe-Noire	3 400
Construction et équipement de la Grande Bibliothèque Nationale à Brazzaville	3 500
Construction et équipement des bâtiments administratifs des directions générales de la culture et des arts	2 000
Construction et équipement du palais royal de Mbé	1 000
Erection des monuments et des bustes pour l'histoire du Congo	3 500
Réhabilitation et équipement de l'Ecole de Peinture de Poto-poto.	700
Réhabilitation et équipement du Centre de Formation et Recherche en Arts Dramatiques.	950
Réhabilitation et équipement de la Manufacture d'Arts et d'Artisanat Congolais.	700
Réhabilitation et équipement du Musée de l'Histoire Politique Nationale (Musée Marien NGOUABI).	850
Réhabilitation des centres de lecture et d'animation culturelle	80
Réhabilitation des infrastructures du patrimoine culturel et naturel	3 410
Construction des infrastructures du patrimoine culturel et naturel	8 245
Pérennisation des us et coutumes Congolais	400
Inventaire du patrimoine culturel et naturel	400
Inscription des éléments du patrimoine culturel et naturel sur la liste du patrimoine mondial	400
Amélioration de la gestion des sites culturels et naturels	400
Sensibilisation du public sur les traditions, les croyances et les pratiques des sociétés traditionnelles Congolaises	400
<b>Renforcement des capacités opérationnelles des institutions, du personnel et des créateurs</b>	
<b>Développement des ressources humaines</b>	

Formation du personnel et des créateurs	2 130
Renforcement du dispositif législatif et réglementaire	0
<b>Gestion du ministère</b>	
Gestion des ressources financières	6 640
Gestion des systèmes informatiques et de communication	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 693 687</b>